BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
20 H
M10

XXVIII. 1. 16
K. 2.

APOLOGIE

POUR LES

PROTESTANS,

Où l'Auteur justifie pleinement
leur conduite & leur separation

DE LA

COMMUNION DE ROME,

Et propose des moyens faciles & raisonnables pour une sainte & bienheureuse

REUNION.

A Amsterdam chez PAUL WARNAER.
MDC LXXII.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

AVERTISSEMENT.

JE prie tous ceux qui verront ce Traitté Apologetique, je les prie dis-je, & les conjure par les inclinations & par le ſoin qu'ils doivent avoir pour tout ce qui regarde la gloire de Dieu & leur propre ſalut, de le lire entierement avant que d'en vouloir juger; & de ne pas s'arrêter à des endroits où ils trouveront quelque choſe de moins fort, & des ſujets qui d'abord, peut-eſtre, leur ſembleront n'avoir pas une liaiſon toute entiere avec celui dont il s'agit. Mais pourveu que leur jugement ſoit conduit par les régles de la charité, j'oſe eſperer qu'ils avouëront que mes digreſſions ne ſont pas inutiles. Je mets en ce rang-là, ce que je dis en la 3 Partie, Chap. 9. au ſujet de la traduction des Livres Sacrez; & ſur la forme & la matiere des Sermons: Comme auſſi tout ce que j'ay mis en avant au Chap. 3. de la 4 Partie,

tie, où je parle de l'Election, Reprobation, &c. J'ajoûte encore, celles que je fais en divers lieux, où l'essor de ma Meditation m'a emporté en des Reflexions Morales, que j'ay creû pouvoir s'ajuster assez bien avec les matieres que j'y traitte: Car je tiens pour une Maxime constante du Christianisme, que ce doit estre là l'unique but de tous nos Ouvrages. C'est pourquoy, s'ils desirent bien plus de devenir meilleurs que sçavans, & s'ils ayment bien mieux cette qualité-là, que celle-cy; une science humble & soûmise qui porte le cœur & les affections à l'exercice de la sainteté, plutost qu'une connoissance orgœuilleuse & temeraire qui l'enfle & le rend odieux aux yeux de Dieu; ils agréeront sans doute la maniere dont je me suis servi, puis que son but a une fin si loüable, & qui est si avantageuse aux bonnes Ames, lesquelles, selon le precepte du
1 Tess. 5. 21. *S. Apôtre, éprouvant toutes choses, retiennent ce qui est bon.*

Au reste, j'ay écrit pour ceux de l'une & de l'autre Communion, & n'ay non plus épargné nos defauts ny nos manquemens, que ceux que j'ay remarquez en l'Egli-

gliſe Romaine : & je ne crains point de dire que juſques à preſent l'on n'a point démélé ſi nettement toutes les intrigues d'Eſtat & de Religion que l'on a veues en France depuis noſtre Reformation. C'eſt là où je fais reconnoître, que quoy que l'on ait voulu noircir nos Peres de calomnies atroces, la verité neanmoins triomphe toûjours du menſonge, & qu'elle ne manque jamais d'écarter tous ſes nuages, & d'effacer toutes ſes noirceurs. J'ay banny l'aigreur & les paroles outrageantes autant qu'il m'a eſté poſſible : S'il y a encore quelques expreſſions qui ſemblent avoir quelque ſorte d'emportement ; outre qu'il s'en trouvera peu de cette nature, on doit en céte rencontre pardonner au zele d'une perſonne qui jettant la veuë ſur des abus ſi groſſiers, & qui éloignent ſi fort les fidelles du pur Chriſtianiſme, n'a pû les enviſager qu'avec une eſpece d'indignation ; mais qui en parlant ainſi des erreurs, ſçait bien la diſtinction qu'il en faut faire d'avec les perſonnes qui les profeſſent ; pour leſquelles j'auray toûjours un profond reſpect, & une amitié veritablement cordiale. Je

me ſuis expliqué du reſte en la Preface, c'eſt pourquoy voila tout ce que j'avois à dire icy.

PRE-

PREFACE.

SI les Empereurs Payens ont bien voulu recevoir les Apologies que les premiers Chrétiens leur adreſſoient, afin de ſe purger des accuſations de ceux qui les vouloient faire paſſer pour des ſeditieux, & des ennemis de la proſperité de l'Empire; & ſi ces mêmes Empereurs, aprés qu'ils ſe ſont fait informer de la verité des choſes, encore qu'ils appriſſent, que la Religion Chrétienne renverſoit le Culte de leurs Dieux, leurs Temples, & leurs Autels; ſi dis-je pluſieurs de ces Empereurs n'ont pas laiſſé de traitter d'une maniere aſſez favorable ces illuſtres perſecutez; parce que la force de la verité obligeoit leurs ennemis à reconnoître qu'ils eſtoient d'une converſation ſans reproche, & d'une fidelité inviolable; Je dois bien à plus forte raiſon me promettre, que cette Defence, que j'entreprens aujourd'hui pour ceux qui ſe ſont ſeparez de la Communion de Rome, ſera traittée d'autant plus favorablement, que nous n'avons pas apreſent à agir avec des Payens & des Infidelles, mais avec des Chrétiens.

Et assurement, si l'artifice de ceux qui pour leur interest temporel entretiennent le schisme, n'apportoit tous les jours quelque nouvel obstacle à nostre Reünion, il y auroit long-temps que la bonne intelligence seroit rétablie entre nous, & que nous nous serions donné les mains pour marcher ensemble dans le veritable chemin du Salut, que N.S. nous a enseigné en sa sainte & sacrée Parole. Je sçay bien que nos adversaires nous font là-dessus quantité d'objections, & que par là se batant en retraite, ils s'y sauvent comme au milieu d'un buisson, de ronces & d'épines, s'imaginant y estre fort à couvert, & qu'ils nous empescheront de les y aborder; mais loué soit Dieu, que nous les y avons serrez de si prés, que ce qu'ils pretendoient leur devoir servir de defence, leur est tourné en confusion & en ruïne. C'est ce que je fais voir en cette Apologie, & cela d'une maniere si claire & si evidente, que ceux qui ayment la verité seront obligez de reconnoître, que nos contredisans y ont peu d'égard, & qu'ils ne la cherissent pas, puis que leur façon d'agir est entierement oppo-

sée

sée à celle qui est selon Dieu, dont la conduite, à l'endroit de son Eglise, est tres-fort éloignée de la chicanerie de leur Ecole, & des moyens obliques & si peu Chrétiens qu'ils employent contre nous.

Ce seroit une chose bien dure & bien cruelle, s'il n'estoit pas permis d'opposer des paroles aux violences, & aux voyes de fait dont ils se servent ordinairement. Nous ne sommes plus reduits en ces malheureux temps, où les plaintes, les soûpirs, & les larmes, passoient pour des crimes. Si nous ne pouvons pas remedier à nos maux, nous pourrons du moins en gemir, & supplier avec des termes les plus doux & les plus humbles qu'il est possible, que l'on y apporte quelque temperament, & que l'on en arreste le cours. Et c'est ce qui me donne lieu d'esperer, que ce que je propose icy pour nostre defence, ne sera pas entierement inutile. Je n'ignore point que d'autres auroient pû s'en aquiter d'une maniere plus forte & plus achevée; mais si la necessité du temps & le peril éminent a bien pû délier la langue des muets & leur donner l'usa-

ge

ge de la parole ; voyant nos povres Egliſes non ſeulement menacées de toutes parts, mais même avoir déja le coûteau comme ſur la gorge ; Je ne pouvois moins faire que de m'écrier ; ô ! ne la tuez pas, arrêtez voſtre emportement & voſtre fureur, car pour certain elle eſt la veritable fille du Roy des Roys.

Il eſt vray que l'on nous conteſte nos titres, & que l'on voudroit bien faire paſſer cette fille du Ciel pour une production de la terre ; Mais Dieu a mis en un ſi beau jour dans les Divines Ecritures les lettres de noſtre Nobleſſe ſpirituelle, que nous avons tout ſujet de nous en glorifier, & de lui en rendre des actions de graces eternelles. C'eſt là où nous pouvons apprendre quelle eſt la vraye Egliſe, & quelles en ſont les plus ſeures, & les veritables marques. En effet, c'eſt de cette maniere que l'on s'y prenoit du temps du grand Saint Chryſoſtome, ce qui nous doit ſervir d'une excellente direction ; *Auparavant*, (nous dit cette admirable bouche d'or, ou quoy qu'il en ſoit, un Pere, que ceux de la Communion de Rome citent ſous le nom de S. Chryſoſtome) *il y avoit beau-*

beaucoup de manieres de montrer quelle estoit la veritable Eglise de Jesus Christ distinguée d'avec les Payens; mais maintenant, si on veut conoître quelle elle est, il n'y a point d'autre moyen que par les Divines Ecritures. Pourquoy? Pource que les heresies ont aussi en aparence, & en leur exterieur, toutes les choses qui sont propres à la vraye Eglise, comme le Baptême, les saintes Ecritures, les Evêques, & les autres rangs du Clergé, l'Eucharistie, bref Jesus Christ lui-même. Comment donc en une telle confusion de ressemblance, quelqu'un pourra-t-il connoître autrement que par les sacrées Ecritures, quelle est la vraye Eglise de Jesus Christ? Auparavant aussi, (nous dit encore ce grand Saint,) *les vrays Chrétiens & les faux se connoissoient par les miracles; mais maintenant toute cette operation de miracles s'en est allée, & même il se trouve que les faux miracles se font par de faux Chrétiens. Auparavant aussi, l'Eglise se connoissoit par la maniere de vivre, laquelle estoit sainte & autre que celle des prophanes; mais maintenant les Chrétiens sont devenus pires que les heretiques & les Payens; c'est pour-*

Author. Operis imperfecti in Matt. Hom. 49.

quoy N. S. ſachant quelle confuſion devoit arriver au dernier temps, leur commande que pour avoir une pleine certitude de la vraye foy, ils n'aillent point ailleurs qu'aux ſaintes Ecritures: autrement regardant ailleurs ils ſeront ſcandaliſez, & periront ne ſachant point quelle eſt la vraye Egliſe.

Voilà le langage des Peres, & celui de toute l'Antiquité Chrétienne. Partant ce n'eſt pas la ſucceſſion aux Chaires, mais la ſucceſſion en la Doctrine des Apoſtres, qui nous fera connoiſtre quelle eſt cette veritable Epouſe de Noſtre Seigneur. Ce ne ſera pas auſſi la multitude, puis que la Parole de Dieu nous apprend, que toute la terre doit courir aprés l'Antechriſt. Et par conſequent la felicité temporelle, les Miracles, & cette Viſibilité perpetuelle pretenduë par ceux de Rome, ne peuvent non plus ſervir à détruire la verité que nous ſoûtenons, puis qu'en tout cela l'Antichriſtianiſme, & le Mahometiſme, ont autant ou plus à ſe vanter qu'eux.

Apoc. 13. 3. *&c.* & 17. 1. *&c.*

Or puis que nous ne conſultons point d'autre Oracle, que nous ne reconnoiſ-

ſons

sons point d'autre Juge, que nous ne voulons point d'autres Directeurs, que les sacrées & Divines Ecritures ; nous pouvons bien conclurre, que nous avons donc cette marque principale & essencielle, par laquelle on peut facilement reconnoître quelle est la veritable Eglise de Dieu. C'est là ce qui fait la paix & la joye de nos consciences, & qui nous est un bouclier impenetrable à tous les traits enflammez de nos ennemis. Il est vray que par la malice, & par la perversité des faux Pasteurs, cette Parole Divine a esté cachée en bien des lieux, & mise miserablement sous le boisseau, des siécles tous entiers, & que pendant ces malheureux jours de tenebres, les veritables professeurs de cette sainte verité y estoient à peine connus : Mais puis que nous apprenons en la Revelation que N. S. a faite à son Disciple bien-aymé, que l'Eglise Chrétienne poursuivie par le Dragon & par la Beste Apocalyptique, devoit, pour éviter la fureur de leur persecution, estre cachée 1260 jours Prophetiques, lesquels, au stile de l'Ecriture sainte, reviennent à 1260 de nos années; & que

Apoc. 12. 6. & 13. 5. *Nomb.* 14. 34. *Ezech.* 54. 6. *Dan.* 9. 24.

pendant ce long eſpace, ces deux admirables témoins, le Vieux, & le Nouveau Teſtament ſeroient giſans comme morts au milieu de la Babylon ſpirituelle; N'eſt ce pas là ce qui doit affermir nôtre foy, & ce qui doit nous conſoler à l'encontre de toutes les vanteries de nos adverſaires? Quelque perſecution que l'on faſſe ſouffrir aux fidelles; combien qu'il ſoit donné à l'Antechriſt de faire la guerre aux Saints & de les vaincre, neanmoins, comme pendant la perſecution de l'infame Jezabel, que l'on peut bien dire avoir eſté une figure de la paillarde Apocalyptique, Dieu s'eſtoit encore reſervé ſes ſept mille, leſquels n'avoient point ployé le genoû devant Bahal: Ainſi, quelque fureur, quelque rage que les ennemis de la verité ayent exercée contre nous, Noſtre Seigneur a toûjours conſervé ce petit troupeau, auquel il deſtine le Royaume, & le conſervera juſqu'à la conſommation du Monde.

Que ſi pendant ces fâcheux temps, l'Egliſe n'eſtoit pas viſible en une grande partie de l'Europe; il ne s'enſuit pas pour cela qu'elle ne le fuſt en d'autres, où l'ignorance & l'erreur n'avoient pas

pre-

prevalu d'une même mãniere ; comme en Grece ſous le Patriarche de Conſtantinople, & en Aſie, & Afrique ſous un pareil Gouvernement Patriarchal, ou de Metropolitains, leſquels n'ont jamais eſté en la dépendance du Pape, & ne l'ont point reconnû pour Chef de l'Egliſe, ny embraſſé ſa Doctrine : Au contraire, ils ont eû en horreur ſon pouvoir exorbitant, & même pluſieurs fois ont declamé contre les nouveautez que le Siége de Rome a introduites en la Religion. Que ſi par l'argent & les ſoins qu'ils emploient en leurs Miſſions, ils en ont gâgné quelques-uns, cela n'a jamais eſté de durée, & les veritables Grecs, je veux dire, ceux qui n'ont point eſté élevez dans les Seminaires de Rome, les ont toujours eû en une extreme averſion. Auſſi la haine du Pontife Romain en a eſté tellement enflammée, qu'il ne s'eſt pas beaucoup ſoucié de les voir eſtre la proye des Empereurs Mahômetans: Même, comme nonobſtant ce cruel joug, ces pauvres Chrétiens perſiſtent toûjours en la plus grande partie de leurs premiers principes, & qu'ils continuent

de rejetter l'autorité Papale, ſes Emiſſaires, pour s'en vanger, ont ſouvent, par leur intrigues, incité les Infidelles à les traitter plus cruellement qu'ils ne faiſoient auparavant, & cela par la conduite & les maximes de leur artificieuſe politique, afin de les obliger à adorer cette Puiſſance Romaine, par la neceſſité qu'ils auroient d'en eſtre ſecourus. C'eſt là le grand article de leur Religion, & pour lequel ils courent le Ciel & la terre, afin de faire de malheureux proſelites, leſquels ils rendent, par ce moyen-là, autant ou plus condamnables qu'eux.

Or comme c'eſt une verité toute évidente, que juſqu'à la priſe de Conſtantinople par Mahomet 2. d'où s'enſuivit la ruine totale de l'Empire Grec, la Religion Chrétienne avoit encore en ces parties Orientales quelque éclat, & quelques reſtes de ſa premiere ſplendeur, & de ſa pureté; il faut auſſi reconnoître, que par la calamité où elle s'eſt trouvée reduite aprés cette funeſte perte, arrivée e 27 May 1453. elle a ſouffert un ſi notable déchet, qu'elle n'a plus à preſent que l'ombre de cette bel-

La ſuperſtition naturelle

le

le face. Mais ce qui nous doit faire admirer en ce pitoyable changement, les merveilleux reſſorts de la Providence de Dieu, c'eſt que ce debris ayant porté en Italie, en France, & en Allemagne, pluſieurs Grecs ſçavans & d'une grande literature, ils y ont heureuſement ſervi d'inſtrumens pour le rétabliſſement des belles lettres & des ſciences, leſquelles en eſtoiẽt preſque bannies, ce qui a eſté une preparation & un grand acheminement à la Reformation de l'Egliſe, de laquelle on vid bientoſt aprés les commencemens preſque par toute l'Europe. Cette reſurrection des langues Hebraique, Grecque, & Latine, qui arriva alors, avec la decouverte de cet admirable art de l'Imprimerie, par le moyen duquel les Livres Sacrez, & tant d'excellens ouvrages de l'Antiquité Chrétienne, qui eſtoient miſerablement enſevelis, ont eſté tirez de l'obſcurité des tenebres & de la pouſſiere, afin de ſervir à decouvrir les erreurs, & à mettre en leur jour les vives & éclatantes lumieres de la verité; Tout cela dis-je ayant eſté, en quelque ſorte, un miracle approchant de ce merveil-

de ces peuples, l'ignorance où ils ont eſté plongez depuis la decadence & la ruine de l'Empire Grec, avec les adreſſes des Miſſionnaires de Rome, y ont étrangement defiguré la Religion.

leux don des Langues, lequel accompagna la predication des Saints Apoſtres. Mais comme ces reflexions ſont la matiere de noſtre Apologie, je ne m'y étendray pas icy davantage.

C'eſt auſſi pourquoy je ne m'arreſteray point non plus à marquer l'ordre que j'y tiens; Car l'ayant diſpoſée en quatre parties, j'ay, dans les deux premieres, inſinué quel eſtoit mon deſſein; & comme les deux autres ſont diviſées par Chapitres, leurs titres apprendront aſſez ce que j'y traitte, & le but que je m'y ſuis propoſé.

Cependant, je prieray ceux qui verront cette Defence, d'obſerver avec moy; que la pluſpart de l'un & de l'autre party, leſquels ont examiné l'eſtat de l'Egliſe, & toutes les queſtions que l'on fait ſur cette matiere, ſe ſont contentez de la conſiderer en ſes parties, ſoit internes, ou externes, par une ſpeculation purement anatomique & phiſiologique. Si d'autres ont voulu décrire ſes maladies & les divers accidens auſquels elle eſt ſujette, céte pathologie nous a bien fait voir ſon mal, & en combien de manieres elle eſtoit affligée, mais il s'en

eſt

eſt trouvé fort peu qui nous ayent enſeigné par une bonne therapeutique, quels eſtoient les ſalutaires remedes que nous devions employer pour rétablir une ſanté ſi precieuſe.

Choſe étrange! que la plus part des hommes ayment mieux s'arrêter à découvrir les abus qu'on a introduits en la Religion, que de s'employer à en reparer les breches. Cette malheureuſe methode, qui ne peut eſtre accompagnée que de beaucoup de preſomption, & d'un manque de charité, n'a ſervi qu'à aigrir les eſprits des uns, & à donner aux autres de l'indifference & du mépris pour pluſieurs choſes, dont l'uſage eſtant ramené à ſa premiere integrité, ne peut eſtre, ſelon que je le fais voir en cette Apologie, qu'à la gloire de Dieu, & à l'edification des fidelles.

Mais, puis que la ſage Providence, ainſi que je l'ay obſervé en ſon lieu, a permis que la Reformation ait commencé de cette maniere; il ne faut point trouver à redire à ce qui pouvoit avoir pour lors ſes raiſons; ſi ce n'eſtoit pas du coſté des hommes, bien aſſeurement

qu'il y en a eû de la part de celui qui eſt la ſageſſe même; lequel a depuis ce temps-là manifeſté hautement ſa verité, laquelle il a fait triompher, & de la violence, & des artifices de ſes ennemis, en telle ſorte, que l'on ne peut plus deſormais la revoquer en doute, ou la mettre en compromis: C'eſt pourquoy ce qui, peut-eſtre, n'eſtoit pas expedient en ces commencemens, eſt à preſent entierement & abſolument neceſſaire.

Dans cette veuë, j'ay entrepris de propoſer en cet Ouvrage, ce qui ſe pourroit raiſonnablement faire, tant pour ôter l'erreur & les abus, que pour mettre une bonne fin à ce lamentable Schiſme, par lequel l'Egliſe de Dieu a eſté depuis tant de temps ſi miſerablement déchirée. Il eſt vray que dans le commencement & au milieu du ſiécle dernier, Eraſme de Roterdam, Caſſander, Theologien de Cologne; Charles du Moulin, François Balduïn, & encore quelques autres, voulurent travailler pour cette Reünion; juſques-là, que Caſſander, par le commandement de l'Empereur Maximilien 2. en dreſſa un expedient proportionné au temps

au-

auquel il le mit en lumiere; Mais la defiance que Luther, Calvin, Beze, & leurs contemporains, eurent de ces pacificateurs, leur fit traitter cette entrepriſe du nom d'Apoſtaſie; tellement que cela n'eut aucun effet. Auſſi il faut avouër qu'on n'avoit pas encore aſſez penetré dans les fallaces & les obliquitez de l'erreur, afin de les pouvoir prevenir entierement: Mais comme elle eſt à preſent tout à fait demaſquée, & qu'elle n'eſt plus capable que de prevenir des foibles & des ignorans, & qu'elle n'eſt maintenue que par les interets de ceux qui à ſa faveur ont élevé une puiſſance imaginaire en l'Egliſe, telle qu'eſt celle du Pape; la retenuë du paſſé, ainſi que je viens de le dire, ne doit plus apreſent avoir de lieu.

Calvin en ſa 1 & 2 Reponce à Balduin; Et celles de Beze, &c.

Que ſi avec les motifs que la pieté & la Religion nous doivent inſpirer, j'y ay auſſi meſlé ceux de l'Eſtat; on ne le doit point trouver étrange, puis que je me ſuis trouvé obligé de faire voir combien il y eſtoit intereſſé par les artifices de la Cour de Rome, & de ſes Emiſſaires. Or comme l'Eſtat n'eſt point dans la Religion, mais la Religion dans

l'Eſtat, ceux qui veulent troubler l'Eſtat ſous pretexte d'avancer la Religion, n'en conoiſſent point les veritables maximes, & foulant aux pieds toutes celles du Chriſtianiſme, ils font bien voir que ce n'eſt pas pour la Religion qu'ils agiſſent, mais pour des interets étrangers; & que pour les favoriſer, ils ſont bien-aiſes, ou du moins, ils ne s'en ſoucient pas beaucoup, ſi cela jette l'Eſtat dans la confuſion & dans le deſordre.

C'eſt ce que je prouve clairement dans le dernier Chapitre de la 4 partie de cette Apologie: Et par un même effet de mon zele pour l'affermiſſement de la grandeur de l'Empire François, j'y remarque auſſi pluſieurs autres mauvais offices que ces faux Catholiques rendent à cette Monarchie, ſous des prétextes feints & ſimulez. En ſuite je fais connoître par des raiſons ſolides & concluantes; que juſqu'à ce que par un ſaint & Libre Concile general, ou National, tous nos differens puiſſent eſtre terminez, il n'y a point d'autre moyen qui ſoit capable d'établir une paix aſſeurée, & le bon-heur & la felicité de toute

te la Chrétienté, que de laiſſer vivre un châcun en paix, ſous le benefice des Edits. Et je ne doute point que ce grand Concile, pour lequel tous les fidelles doivent faire des vœux continuels au Ciel, eſtant compoſé de la maniere que je repreſente, nous verrions bientoſt infailliblement la fin du Schiſme, & la paix en l'Egliſe.

J'avois eû le deſſein d'adreſſer cette Apologie, par une Epiſtre particuliere, à Meſſieurs de la Communion de Rome; mais ayant conſideré que je n'ay preſque pas laiſſé paſſer aucune page ſans leur y parler, j'ay creû que cela ſeroit comme inutile; & je penſe que j'aurois eû de la peine, & qu'il m'euſt eſté aſſez difficile, aprés tant de choſes touchantes que je leur ay dittes, d'y rien ajouter qui fuſt ou plus fort, ou plus propre à les perſuader.

Il ſemble que la pluſpart d'entr'eux ſoient, depuis quelque temps, comme tranſportez d'animoſité, & que leur haine & leur fureur, bien loin de diminuer, aille toûjours en augmentant; Mais ce qui nous doit relever le courage au lieu de nous l'abbatre, c'eſt qu'aſſeure-

ment le ſecours de Dieu eſt proche, puis que celui des hommes ſemble nous défaillir entierement. Noſtre cauſe eſt la ſienne, & il ne l'abandonnera point, quelque deſeſperée qu'elle ſemble eſtre aux yeux du monde. Ce n'eſt pas aſſez de nous bannir de la demeure de pluſieurs villes de ce Royaume, & des lieux des Conqueſtes de ſa Majeſté; de nous priver des Charges, & des Offices; de nous oſter les emplois, & les profeſſions honneſtes; de nous exclurre de pluſieurs Mêtiers, & nous y ſouffrir à peine en quelques-uns; de nous reduire à la dure neceſſité de ne pouvoir pas faire inſtruire chez nous nos petits enfans, pour les tirer de la barbarie & du rang des beſtes; de nous accabler d'inſultes; de violenter nos Conſciences; de nous denier la juſtice ſur nos legitimes plaintes; d'avoir l'inhumanité & la cruauté d'empécher que nous puiſſions rendre à nos morts, avec quelque petite marque exterieure, les derniers devoirs, & même en quelques lieux de les priver de la ſepulture, nous y ayant oſté nos Cimetieres, ou l'entiere liberté que nous en devons avoir;

ils

ils viennent auſſi s'attaquer tout ouvertement à nos Temples; & par des jugemens fondez ſur des raiſons frivoles, & que les emportemens de l'averſion & de la haine leur ſuggerent, ſans avoir égard à noſtre bon droit, ſans vouloir écouter nos deffences; s'ils en eſtoient creus, nous ſerions & ſans exercice de pieté, & ſans Religion. Cette Apologie fait aſſez connoitre de quelle part vient cette violence, & combien elle eſt prejudiciable & pernicieuſe à l'Eſtat, & non moins oppoſée à ſa grandeur & à ſa felicité, qu'à la bonté & à la juſtice du Roy; & que ce n'eſt pas là ſa conduite ny la maniere d'agir de la veritable Religion Chrétienne.

Rome, ayant étouffé la verité, cet enfant du Ciel, par les couſſins de la volupté & de la moleſſe, & par l'air corrompu de l'erreur & du menſonge, voyant que nous l'avons conſervée, elle veut en quelque ſorte, comme cette fauſſe mere, nous ravir ce cher enfant; elle nous le veut arracher & le faire perir, en nous privant des lieux où nous l'elevons; Mais nous eſperons que la Sacrée Majeſté du Roy decidera cette

1 *Rois* 17.

cauſe en noſtre faveur, puis que la juſtice & le bon droit ſont entierement de noſtre coſté. Il eſt vray que cette eſpée qui eſt nuë & toute preſte à fraper nous effraye; mais, ce qui nous raſſeure & diminuë nos alarmes, elle eſt entre les mains d'un ſage Roy, lequel peut bien juger par nos cris & par nos larmes que nous ſommes la veritable Mère, & que celle-là qui eſt ſans pitié & ſans aucune tendreſſe, en eſt viſiblement une fauſſe & une ſuppoſée. Pourrions nous moins faire en céte rencontre, & pourrions nous moins nous promettre d'un Monarque, dont la ſageſſe en l'exercice de la juſtice n'eſt pas ſeulement un modelle du Roy Salomon, mais auſſi une belle & une vivante image de Dieu, qui eſt le Roy des Roys? Que ſi cette Majeſté infinie ſouffre bien que le plus miſerable & le plus chetif de tous les hommes approche avec toute liberté de ſon glorieux Trône, & ſi elle eſt toujours diſpoſée à recevoir, & qu'elle ne refuſe jamais aucune de toutes les requeſtes qui lui ſont preſentées; nous commettrions un crime tout à fait outrageant, ſi nous croyions que le Roy,

que

que ce grand Dieu nous a donné, ne fuſt pas diſpoſé à écouter les noſtres, & à examiner lui-même le merite de noſtre cauſe. Nous ſommes donc perſuadez que ſa Majeſté en prendra une connoiſſance tres-exacte, & qu'à l'imitation de ce grand Roy & Prophete David, il ſçaura bien nous faire juſtice, & reprimer l'emportement de nos adverſaires, qui en quelque ſorte, ſemblables à ces malheureux qui firent mourir Iſçboſçeth, s'imaginent meriter de la recommandation par leurs lâches & cruelles actions, qu'ils voudroient bien faire paſſer pour des ſervices, en nous mettant au rang des ennemis du Roy, comme on vouloit faire ce bon perſonnage, que l'hiſtoire ſacrée appelle un homme de bien, que l'on fit perir lors qu'il croyoit eſtre en ſeureté en ſa maiſon, & qu'il y pouvoit repoſer paiſiblement ſous la foy publique. Nous ne demandons pas qu'ils ayent un châtiment ſi ſevere & ſi extreme que fut celui que receurent ces perfides; mais pluſtoſt nous ſouhaittons de tout noſtre cœur, que la honte & la confuſion d'une procedure ſi inhumaine

2 *Sam. chap.* 4.

ne & peu Chrétienne, laquelle ils font voir en tout ce qui nous concerne, les puiſſe toucher d'un veritable repentir, afin de les rendre dignes de la grace que Noſtre Auguſte Monarque leur fera de tous les deguiſemens qu'ils lui ont faits de la verité, & de tant d'obliquitez & de fraudes dont ils ont uſé envers nous.

Il ne me reſte plus rien à dire en cette Preface, ſinon d'y proteſter comme devant Dieu, que cette Apologie, que j'ay entrepriſe pour nos Egliſes, eſt une piece de bonne foy, en laquelle n'ayant eû pour but que la Reünion de tant de Chrétiens diviſez, j'y ay agi d'une telle maniere, que j'en ay banni entierement tout ce qui n'avoit point le caractere d'une veritable ſincerité. C'eſt ce qui me fait eſperer que l'on paſſera par deſſus les manquemens qui s'y rencontreront, & que l'on en excuſera facilement les defauts, puis que ce n'eſt qu'un foible projet d'un deſſein qui doit eſtre tracé par des mains plus habiles que les miennes. Que ſi nonobſtant la grandeur du ſujet, je n'ay pas laiſſé de l'entreprendre, ce m'eſt

aſſez,

assez, si j'obtiens que l'on reconnoisse que la chose n'est pas impossible, puis que j'ay bien pû, tout foible que je suis, en faire cette ébauche.

Quant à ce qui est de l'elegance du stile, ce n'est pas où je prétens; aussi n'est-ce point à quoy je me suis étudié: J'ay plus tâché à me rendre intelligible qu'eloquent, & raisonnable qu'abondant en de grands mots empoulez, ou en des paroles fleuries: Il est vray que ce n'est pas un avantage commun que celui du bien dire, & que la grace & la majesté du stile est un puissant instrument pour la persuasion; mais comme la verité est nuë & sans fard, elle ne cherche point ces déguisemens; & ses habits simples ne laissent pas de la faire connoître pour ce qu'elle est: Comme fille du Ciel, elle ne veut estre vêtuë que de lumiere: Si ses ornemens ne sont point à la mode, ils sont toujours brillans, & ne sont jamais sujets à aucun changement. Peut-estre que si j'eusse consulté quelqu'un de ces beaux esprits qui font profession de donner aux ouvrages le dernier tour, j'aurois rendu le mien plus poli & plus ache-

achevé, mais comme il n'a point passé par d'autres mains que par les miennes, & qu'il est sorti tel qu'il est de mon Cabinet; comme les defauts qui s'y trouveront ne doivent point estre imputez à d'autres qu'à moy, aussi ce qu'il y a de bien ne doit estre attribué qu'à la grace que Dieu m'a faitte d'y reüssir, veu que de moy-même, ainsi que disoit Agur, dans le sacré Livre des Proverbes; *Certainement je suis trop simple, & trop destitué de connoissance pour passer entre les hommes sçavans: la sapience des hommes n'est point avec moy, je ne l'ay point apprise, & comment sçaurois-je la science des Saints?* Ce n'est donc pas moy, mais la grace de Dieu en moy. C'est lui seul lequel m'a fortifié en ce dessein, que j'ay entrepris au milieu d'une infinité de découragemens. Et comme ceux qui rebâtissoient Jerusalem, ne le faisoient point sans verser beaucoup de larmes, soit par la consideration de l'estat calamiteux où ils la voyoient reduite, soit pour l'opposition qui leur estoit faitte par leurs ennemis, qui les vouloient faire passer pour des seditieux & des mé-

Proverb. 30, 2. & 3.

Esdras 3. 12. *Nehem.* 4. 7.

méchans; ainſi je puis dire avec verité, que j'ay travaillé pour cette réparation des brêches de l'Egliſe, en un temps fort angoiſſeux, mes larmes ont preſque toujours formé mon écriture, & mes ſoûpirs, & mes ſanglots, en ont marqué toutes les virgules, & tous les points. Mais pour ne pas parler davantage de tant d'obſtacles particuliers, qui m'auroient déja mille & mille fois fait perdre le courage, ſi Dieu en ſes miſericordes ne m'avoit ſoutenû; qui eſt-ce qui pourroit ne pas pleurer en voyant la froiſſeure de Joſeph, & ne pas gêmir en contemplant les deſolations de noſtre ſainte Jeruſalem? Mais affermi par les promeſſes de noſtre bon Redempteur, je reprens de nouvelles forces, & bien loin d'eſtre englouti par la veuë & par le ſentiment de tant d'afflictions, j'eſpere que le temps de la delivrance de cette Egliſe de Dieu eſt prochain, & que Noſtre Jeſus, Noſtre Souverain Maiſtre eſt à la porte. C'eſt pourquoy, quand bien même il arriveroit qu'en quelques lieux de la terre cette juſtice que nous attendons nous ſeroit deniée; *Dan. 9. 25.*

ce-

celui, auquel les plus Grands Roys du Monde doivent faire hommage de leurs ſceptres & de leurs Couronnes, nous la rendra un jour dans le Ciel. Eſtant donc appuyez ſur ces grandes & precieuſes promeſſes, ſoyons joyeux dans l'eſperance, & patiens au milieu de toutes nos tribulations. C'eſt le Sauveur du Monde, l'Amen, le Fidelle, & le veritable, lequel nous aſſeure, non ſeulement qu'il viendra à noſtre ſecours, mais auſſi qu'il eſſuyera toutes nos larmes, & qu'il nous abbreuvera à jamais au fleuve ſacré des delices de ſon Paradis. Partant, *Bienheureux ſont ceux qui mênent deuil, car ils ſeront conſolez. Vien, Seigneur Jeſus, vien bientoſt; Amen.*

Apoc. 17. 16 & 18. 2. *&c.* *Rom.* 12. 12.

Matt. 5. 4. *Apoc.* 22. 20.

TEMOIGNAGES DE TROIS GRANDS HOMMES, ÆNEAS SILVIUS, FERUS ET CALVIN.

Celuy D'ÆNEAS SILVIUS.

ÆNéas Sylvius Picolomini, lequel parvint au Papat le 19 Aouſt 1458. ſous le nom de Pie 2. Ce Pape au 1 Livre de l'hiſtoire qu'il a faite du Concile de Baſle, met entre les raiſons, qui y furent propoſées pour prouver que le Pape eſt ſujet au Concile, celles-cy; *Quel ſera le remede, ſi un Pape chargé de crimes trouble l'Egliſe? S'il perd les ames, & pervertit les peuples par de mauvais exemples? S'il enſeigne des choſes contraires à la foy, & infecte, ceux qui lui ſont ſujets, de Doctrines Heretiques? N'y mettrons nous aucun obſtacle? Laiſ-*

ſe-

ſerons nous tout tomber avec lui? Qui croira que le Pape veüille aſſembler un Concile pour ſe corriger ſoy-même? En effet comme les hommes pechent, auſſi veulent ils pecher inpûnement. Mais moy, (dit-il) *quand je lis les anciennes hiſtoires, quand je conſidere la conduite, & la maniere d'agir des Apoſtres; je ne trouve point cette coûtume, que les Papes ayent eux ſeuls aſſemblé les Conciles, &c. Et mêmes depuis, ſavoir du temps du grand Conſtantin & des autres Empereurs, lors qu'il falloit convoquer les Conciles, le conſentement du Pape n'a gueres eſté requis.*

Celuy de

FERUS.

Ferus, un docte & fameux Cordelier de Mayence, dont les écrits ont parû dans le milieu du dernier ſiécle, en ſes Com-

Commentaires sur le Livre des Juges, parlant du mauvais usage de *l'Ephod*, que Gedeon avoit fait faire contre la teneur de la Parole de Dieu, & blâmant le peu de soin qu'il avoit eû de ne pas ôter l'idolatrie qui en estoit procedée; prend de là occasion de faire cette belle reflexion sur les abus qui ont esté introduits en la Religion Chrétienne. *Combien de choses*, (dit-il) *ont esté instituées par les Saints à bonne intention, que nous voyons maintenant estre changées, partie en abus, partie en superstition? Comme par exemple les Festes, les Ceremonies, les Images, la Messe, les Monasteres, &c. nulle desquelles choses n'a esté instituée de la sorte qu'on les tient aujourd'hui; Et toutefois nos Gedeons se taisent, ils n'ôtent point l'abus, ils n'ôtent point les superstitions.*

Ce-

Celuy de

CALVIN.

Calvin en ſa Réponſe au Cardinal Sadolet. *Nous Confeſſons bien, n'eſtre point encore parvenus à la Diſcipline qui eſtoit obſervée par l'Egliſe ancienne. Mais quel droit & quelle raiſon y a-t-il que nous ſoyons accuſez de l'avoir ſubvertie, par ceux-là mêmes, qui ſeuls l'ont ôtée & abolie; & qui deſirant la remettre en ſon premier eſtat, juſques à preſent ils nous en ont empéchez.*

APO-

APOLOGIE.

PREMIERE PARTIE.

C'eſt une choſe des plus étonnantes, & laquelle ſans doute on auroit bien de la peine à croire, ſi nous n'en avions de triſtes & de funeſtes experiences; qu'il ſe puſt rencontrer des hommes, qui ſont des creatures revétues d'entendement & de raiſon, & à qui la nature doit inſpirer des inclinations d'humanité & de tendreſſe; des hommes qui ſe diſent Chrêtiens, qui ſe vantent d'eſtre les membres de Jeſus Chriſt, de vivre de ſa vie, & d'eſtre abreuvez de ſon eſprit; leſquels étoufant tous les ſentimens de l'humanité, & de cette ardente charité qui ſe doit rencontrer entre tous les fidelles, portent leur haine & leur fureur, non ſeulement contre des hommes comme eux, leurs concitoyens, leur même ſang; mais bien plus, contre des hommes qui ne reconnoiſſent point d'autre Chef, ny d'autre Sáuveur que ce même

Jesus; & lesquels, nonobstant toute la méchante humeur de ces dénaturez Freres, n'ont pour eux que des mouvemens de charité & de bienveillance. Certes, ceux qui n'en usent pas de même, caracterisent bien mal la veritable Religion, dont les maximes n'ont rien de cette dureté, & sont tout à fait opposées à cette criminelle conduite. Elle est si fort éloignée de rendre de mauvais offices aux autres, sous le feint prétexte de les attirer; qui est l'excuse de ces malheureuses gens; qu'au contraire, elle ordonne expressement d'attandre avec patience que Dieu agisse par une grace efficace dans le cœur des humbles, afin de leur faire connoitre sa verité. L'entendement est persuadé par l'evidence des raisons, mais jamais par la violence & par la rigueur: lors que l'on se sert de si méchans argumens, c'est une preuve toute entiere qu'on n'en a pas de bons, & que l'on ne sçauroit en employer d'autres.

Neanmoins, c'est de cette sorte que l'on agit à l'endroit de nos povres Eglises, lesquelles se sont separées de celle de Rome. Vous diriez à voir un traittement si rude & si cruel, qu'est celui qu'on leur

leur fait ressentir, que par cette separation nous n'aurions pas seulement embrassé toutes les anciennes heresies, que le diable fit naistre en l'Eglise, pour étoufer la semence de l'Evangile dés les premiers siecles de sa naissance ; Mais que nous serions des abominables qui auroient renoncé au Christianisme, pour se faire Payens, Juifs, ou Mahometans ; des exécrables monstres, lesquels feroient une ouverte profession d'impieté & d'irreligion, & des ennemis declarés de toute la societé civile & humaine.

Cependant, il n'est pas croyable que nos persecuteurs ayent une si méchante opinion de nous ; puis que nous combatons avec eux toutes ces heresies infernalles, desquelles, par les armes sacrées de la parole de Dieu, nous triomphons glorieusement. Nous soûtenons aussi avec non moins d'ardeur la cause du vray Dieu, contre l'ignorance du Paganisme, les blasphemes du Judaïsme, & les impostures de Mahomet. Faisons-nous moins fortement qu'eux la guerre à l'atheïsme, & à l'impieté ? Ne contribuons nous pas avec eux au bien civil & moral de cet Estat ? Car qu'est-ce que cela nous

fait, ſi quelque ame noire, ſe voyant reduite au deſeſpoir de ne ſe pouvoir deffendre contre la force de la verité que nous ſoûtenons, * nous ait voulu flétrir d'accuſations atroces; puis que tous ceux de cette Communion qui n'ont pas étoufé les ſentimens de l'honêteté, ſont contraints d'avouer que la Doctrine, & la Morale de noſtre S. Religion, nous avoit rendus plus zelez, & plus gens de bien qu'eux. Et pleuſt à Dieu, que nous leur euſſions donné lieu d'en parler toujours ainſi, & que nous n'euſſions point lâchement recherché à complaire & à nous conformer à ce preſent ſiecle.

D'où peut donc venir cette épouventable haine, & qu'eſt-ce qui pourroit eſtre la veritable cauſe d'une animoſité ſi horrible, telle qu'eſt celle de nos adverſaires? Ne ſeroit-ce point parce que nous ne voulons point recevoir une autre doctrine que celle que Dieu nous enſeigne en ſa ſacrée Parole, & que nous diſons avec S. Paul, Qu'un ange du Ciel nous ſeroit en exécration, s'il nous evangeliſoit quelque choſe qui fuſt oppoſé à cette ſouveraine régle de toute veri-

Gal. 1. 8.

* *Richeôme Jeſuite en ſon Pantheon.*

verité; ou parce que nous ne voulons point abandonner, en quelque sorte, le vray Dieu, pour adorer ou venerer l'ouvrage de nos mains; ny partager sa gloire avec les créatures; ny aneantir, en quelque maniere, la vertu & l'efficace de la précieuse mort de N.S. Jesus Christ, en y ajoûtant des satisfactions humaines & des merites prétendus? Enfin, pourroit-il bien encor estre possible, que ce seroit à cause que nous ne voulons, avec ce grand Apostre, sçavoir autre chose que Jesus Christ, & Jesus Christ crucifié? J'ay horreur de le dire; Voila leurs motifs les plus apparens. Mais ô Dieu Eternel! si nous errons en soûtenant ces veritez, & si nous faisons mal en nous opposant à ceux qui ont bien l'audace de les impugner; Ce seroit vostre S. Parole, qui ne peut jamais faillir, laquelle nous auroit ainsi abusez, & qui seroit la cause de nostre égarement. Mais Elle illumine les yeux des simples; Elle est une lampe à nos pieds, & une lumiere à nos sentiers; Elle nous rend accomplis & parfaitement instruits à toute bonne œuvre, & sages pour le salut. Si, au dire du Monde, nous nous perdons en suivant un si

1 *Cor.* 2. 2.

Pſ. 119.

2 *Tim.* 3. 15. *&c.*

excellent guide; Nous voulons de tout noſtre cœur nous perdre de cette ſorte; Car, Seigneur, à qui irions-nous, ſinon à toy qui as les paroles de la vie eternelle?

Jean. 6. 68.

Mais pourquoy chercher la raiſon d'une conduite ſans raiſon, & laquelle n'écoute que ſes paſſions & ſes interets? Voulons-nous donc ſçavoir la veritable cauſe de l'averſion que ceux de Rome ont pour nous? C'eſt la vanité, c'eſt l'orgœuil, c'eſt l'ambition, ce ſont les préjugés de la plus part de leurs Docteurs; auſquels, quoy que la verité avec toute ſa ſplendeur ſe preſente à eux à diverſes fois, ils ne laiſſent pas, par une étrange opiniâtreté, de fermer volontairement leurs yeux; de crainte d'eſtre obligez à la reconnoitre. Ils s'imaginent que c'eſt aſſés, pourveu qu'ils crient ſans ceſſe; l'Egliſe, l'Egliſe; comme ceux dont parle le Prophete, leſquels, avec non moins de faſte, crioient; *C'eſt icy le Temple, le Temple de l'Eternel*, alors que tout y eſtoit rempli d'un faux ſervice, & que bien loin d'eſtre une maiſon d'oraiſon, elle eſtoit devenue une Caverne de brigans.

Jer. 7. 4.

Ce

Ce n'eſt pas que nous voulions imputer à l'Egliſe Romaine l'idolatrie de ces anciens Juifs : Nous ſçavons bien qu'ils adorent avec nous le Créateur des Cieux & de la terre ; Un ſeul Dieu, Pere, fils, & S. Eſprit : Ils ont les mêmes Livres ſacrés du Vieux, & du Nouveau Teſtament, qu'ils apellent & reconnoiſſent, auſſi-bien que nous, eſtre une Parole divine. Ils ont avec nous un même Symbole de la doctrine Chrétienne & Apoſtolique ; Une même régle pour les mœurs, contenuë dans les dix Commandemens de la Loy de Dieu ; un même formulaire d'invocation, baillé par N. S. Jeſus Chriſt à ſes Apoſtres, ſavoir l'Oraiſon Dominicalle. Et eux, & nous, ſommes baptiſés, au Nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit.

Mais diſons vray ; n'eſt-ce pas deshonorer ce Pere, & mépriſer ſes commandemens, par leſquels il nous defend de le repreſenter ſous quelque image ou figure que ce puiſſe eſtre, & de rendre aucun ſervice ou veneration aux images taillées ; lors que l'on en fait des ſtatues, ou des peintures, ſous la figure d'un vieillard orné d'un Chaſuble, & d'une *Deut.* 4. 15. *Eſaye* 40. 18.

Couronne Papalle ; & que l'on dore, que l'on rêvet d'habits ſomptueux, que l'on couronne de fleurs, que l'on parfume d'encens, & que l'on ſe proſterne devant les images de N. S. Jeſus Chriſt, de la St. Vierge, des Anges & des Saints; qui eſt un Culte duquel ils ne ſçauroint montrer aucune trace en toute l'étenduë de la Parole de Dieu ; & qui a eſté inventé par les hommes, afin d'entretenir la ſuperſtition, & avancer leurs interets. Que ſi pour leur defence ils diſent que ce qu'ils en font, c'eſt à la plus grande gloire de Dieu; Mais, en vain penſent-ils l'honorer par un ſervice ſi outrageant, & par des Traditions, qui ne ſont que commandemens des hommes : Surquoy aſſeurement, il leur dira en ce grand jour, auquel il rendra à un chacun ſelon ſes œuvres; Qui eſt-ce qui a requis cela de vos mains?

S'ils flétriſſent ainſi la gloire du Pere, ce Fils eternel eſt-il traitté par eux avec plus de reſpect? Veu que par les fâcheuſes conſequences de leur doctrine, ils détruiſent ſon Humanité, lui raviſſent ſa Sacrificature; & ſi cela ſe pouvoit faire, ils le privent, autant qu'il peut eſtre en

eux,

eux, de sa Royauté, & de sa Prophetie.

Ce misericordieux Seigneur, ayant pris nostre nature humaine, pour l'unir d'une maniere ineffable à sa nature divine; on ne peut pas dire qu'il en ait pour cela détruit les propriétes, comme entre les autres la faculté locomotive, ou celle d'occuper quelque lieu; Car quoy que sans doute un corps glorifié aquiere l'agilité, la splendeur, & toutes les autres excellentes & admirables qualités, desquelles il sera revétu en la bien-heureuse résurection; neanmoins, on ne peut pas dire, qu'il soit pour cela changé en la nature des esprits; ainsi que N. S. Jesus Christ nous l'enseigne lui-même; *Luc 24. 39.* Et on ne sçauroit confondre ses proprietés, sans tomber dans l'heresie d'Eutiche; veu qu'il n'apartient qu'à la seule Divinité d'estre par tout sans occuper aucun lieu. C'est pourquoy, eû égard à cette nature humaine, N. S. nous dit, Que nous ne l'aurons pas toujours; Qu'il delaisse le monde; Qu'il s'en va au Pere; & qu'il nous envoyera un autre Consolateur. Et les Anges asseurent les Saintes Femmes qui étoient allées vers son sepulcre; Qu'il n'estoit plus au lieu où el-

Jean 12. 8. Item. 16. 28. & 15. 26. Matt. 28. 6. Act. 1. 9. &c.

les le cherchoient; & disent aux S. Apostres, Qu'il est enlevé d'avec eux, pour estre là-haut au Ciel, d'où il viendra ainsi qu'ils l'avoient contemplé allant au Ciel.

Marc. 16. 19. *Luc.* 24. 51. *Act.* 1. 9. *&c.* *Item.* 3. 21. Et les Evangelistes conformement, Qu'il s'estoit retiré d'avec eux, & qu'il avoit esté élevé au Ciel, où il s'estoit assis à la dextre de Dieu. Et l'Apostre St. Pierre, Qu'il faut que le Ciel le contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses. C'est de ce lieu de sa gloire, d'où il répand sur tous les fidelles les graces de son Esprit, sa nature Divine estant comme le sacré canal, par lequel, d'une maniere incomprehensible, il influe la vie celeste en nos ames. C'est là aussi où les S. Apostres l'adorerent dés qu'ils eurent veu sa glorieuse Ascension; Afin de nous marquer par leur exemple de quelle façon nous nous y devons prendre, & le lieu où seulement nous le devons chercher. *Si donc*, suivant cette belle & pathetique exhortation de l'Apostre, *nous*

Col. 3. 1. *&c.* *sommes ressuscités avec Christ, cherchons les choses qui sont en haut, là où Christ est assis à la dextre de Dieu; pensons aux choses qui sont en haut, non point à celles qui sont sur la terre; car nous sommes morts,*

morts, & noſtre vie eſt cachée avec Chriſt en Dieu ; & quand Chriſt, qui eſt noſtre vie, apparoitra, alors auſſi nous apparoitrons avec lui dans la gloire.

Mais, helas! Ceux de Rome, contre toute la teneur de la Parole de Dieu, l'analogie de la foy, la nature des Sacremens, & ſans aucune neceſſité, ſoutiennent une creance, laquelle deſtruit cette verité du ſacré corps de cet incomparable Redempteur, qu'ils font eſtre en une infinité de lieux tout à la fois; Mais encore, ce qui nous donne plus de frayeur & d'eſtonnement, c'eſt qu'ils l'adorent ſous des eſpeces imaginaires; puis qu'ils enſeignent, qu'elles ſe ſont évanouïes, & changées, par la vertu de cinq paroles, au corps & au ſang de N. S. Jeſus Chriſt; bien que leurs ſens remarquent aſſés que ces eſpeces ſe chanciſſent, s'aigriſſent, & ſont ſujettes à tous les accidens des ſubſtances corporelles. Car je ne pourrois pas dire, ſans fremir d'horreur, toutes les choſes ſalles & exécrables, auſquelles des * monſtres de Preſtres ma-

* *Demonomanie de J. Bodin. Diſcours des Sorciers par Boguet. La Pieté afligée du P. Eſprit Caputin, Chap. 3. l'Hiſtoire du Magicien Gaufridi. &c.*

giciens, & d'infames Sorciers, s'en ſervent; le Diable ne ſe ſouciant point, pourveu qu'il faſſe, ſous ce qui eſt creû eſtre le vray Dieu, fouler aux pieds celui qui l'eſt veritablement & en effet. Si la preſence de l'Arche de l'Alliance, qui n'eſtoit que la ſimple figure de Jeſus Chriſt, a bien pû faire tomber en pieces Dagon, cette fameuſe Idole des Philiſtins, & faire mourir les Bethſcemites, & Huza, qui l'avoient regardée, & touchée irreverемment; Seroit-il bien poſſible, apreſent que N. S. lui-même, apreſent dis-je qu'il eſt triomphant dans la gloire, qu'il puſt devenir le joüet des Demons, & de leurs eſclaves, ſans ne pas bouleverſer toute la nature. Le Soleil ne l'a ſceu voir ſouffrir ſur la Croix, quoyque ce fuſt lors le temps de l'abaiſſement de ce bon Sauveur: Et que ne devroit-il donc point faire à preſent, s'il eſtoit vray que ce fuſt ſa ſacrée perſonne qui fuſt encore ſujette à tous les opprobres, & à toute l'ignominie, où l'aſſujettit une Doctrine ſi étrange, & ſi contraire au reſpect & à la veneration que nous lui devons?

1. *Sam.* 5. 3. & 6. 19. 2 *Sam.* 6. 6.

Je ſçay bien que ceux qui ont écrit ces

Hi-

Hiſtoires horribles, & celles des miracles de ce Sacrement, nous diſent; Que Dieu a bien voulu ſe ſervir de tous ces moyens-là, pour manifeſter la verité de la Doctrine qu'ils enſeignent; puis que l'Hoſtie qui eſtoit conſacrée, a fait voir en ces occaſions la force de ſa puiſſance, & que le ſang qui en eſt ſorti, ou qui s'eſt fait voir dans le Calice, eſt une preuve évidente de leur Tranſſubſtantiation. Mais outre la ſupoſition, s'ils conſultoient là-deſſus Gabriel Biel, un de leurs Docteurs, en ſa 51 Leçon ſur le Canon de la Meſſe; Il leur aprendroit ſur le même ſujet de ces pretendues apparitions, deſquelles dans le 10 ſiécle on ſe ſervoit, & de miracles & de viſions, * comme on veut faire encor à preſent, afin de gâgner les ſimples, & établir ce dogme, lequel ne faiſoit en ce temps-là que de naiſtre; *Que ces apparitions de chair & de ſang, dont lors on entretenoit le peuple, ſe pou-*

 voient

* *Ils ont publié, que N. S. avoit paru dans l'Hoſtie, reveſtu d'une Aube, en demy corps, qui avoit les bras croiſés en l'Egliſe de Uimes S. Florent dioceſe d'Angers, pendant l'Octave du Sacrement; & quoy que M. Arnaut Evêque d'Angers ait publié ce miracle, il eſt demeuré enſeveli; & ils n'ont pas oſé en parler davantage.*

voient faire par illusion du diable, pour tromper les simples ; Dieu le permettant ainsi. Nous n'oserions pas parler si fortement ; mais que ne peut point la force de la verité, puis quelle arrache ce témoignage de la bouche même de l'un de ses ennemis ?

N'ont-ils pas aussi fait de ce Sacrement de la S. Cene du Seigneur, que l'on peut apeller un Sacrifice eucharistique & de commemoration ; qui est la seule veuë dans laquelle toute l'antiquité Chrêtienne lui a donné ce nom-là de Sacrifice. N'en ont-ils pas, dis-je, fait un Sacrifice réel & propitiatoire pour les pechez des vivans & des morts, & établi des Sacrificateurs, de la charge desquels il n'est pas dit un seul mot en tous les écrits du Nouveau Testament ; quoy que l'Apostre en l'Epistre aux Hebreux ait traitté à fond le sujet de la Sacrificature de Jesus Christ. Au contraire aprés y avoir montré que la perfection n'estoit point aux Sacrifices Legaux, attendu leur réïteration ; il y prouve clairement, que Nostre Seigneur, en qui se trouvoit l'accomplissement de toutes les ombres & figures de la Loy, avoit par

un

un ſeul Sacrifice en la Croix, lequel ne ſe reïtere plus, apaiſé l'ire de Dieu; & nous avoit aquis une redemption éternelle. Que ſon ſang eſtoit toûjours frais pour interceder en noſtre faveur, & qu'ainſi nous pouvions avec aſſeurance aprocher du thrône de grace, afin d'y trouver aide & ſecours en temps oportun. *Heb.* 4. 16.

Ils donnent auſſi à N. S. des ajoints, faiſant la S. Vierge, les Anges, & les Saints, nos Mediateurs d'interceſſion. Mais principalement, ils oſent bien partager, en quelque maniere, entre N. S. & la S. Vierge, le ſalut des hommes; & par un ſervice que la ſuperſtition à inventé, & par des expreſſions exceſſives dont ils ſe ſervent, ils mettent ce ſacré vaſe d'humilité & de grace, en la place même du Redempteur: en telle ſorte, que peu s'en faut qu'ils n'ayent changé le Chriſtianiſme, en un pur Marianiſme. O que nous venerons, & que nous honorons bien mieux qu'eux ce precieux vaiſſeau d'élection, cette S. Mere de Jeſus, alors que nous allons vers lui ſeul, ſelon qu'elle-même nous y renvoye, afin de faire tout ce qu'il nous dira; Or

il

Matt. 11. 28. il nous dit, *Venés à moy, vous tous qui eſtes travaillés & qui eſtes chargez; & je vous ſoulageray.* Quoy, ne lui obeïrions-nous point, & prefererions-nous la Creature au Createur? Et c'eſt là encore la raiſon pourquoy tous les SS. Apoſtres, bien loin de ſe propoſer aux fidelles en cette qualité de Mediateurs, & de dire, que quelque jour ils nous pourroient rendre dans le Ciel ce bon office; ils ne nous en propoſent point d'autre auprés du Pere, ſi-

1 *Jean* 3. 1. non Jeſus Chriſt le juſte. Que pourrions-nous donc craindre, & que ne devons-nous point eſperer, puis que lui-même

Jean 14. 3. nous aſſeure & nous promet de nous donner tout ce que nous demanderons au Pere en ſon nom.

Cependant vous diriez qu'ils ont pris à taſche de nous priver du fondement le plus ſolide de noſtre conſolation, & quils veulent, en quelque façon, aneantir le merite de la mort de noſtre bienheureux Redempteur; faiſant valoir leurs merites & leurs ſatisfactions, ſoit en cette vie, ou en un feu de Purgatoire, que l'ignorance & l'avarice ont inventé. Et tout cela, diſent-ils, afin de payer & de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & les faire parvenir au Ciel. En-

Enfin, ils ont aussi donné a N. S. un Vicaire en la terre; qui est un prétendu oracle, duquel les passionnés adorateurs disent; Qu'il est infaillible, & qu'il ne peut errer: jusques là, que le Cardinal Bellarmin ose bien s'en exprimer ainsi; *Si le Pape erroit en commandant les vices, ou en prohibant les vertus, l'Eglise seroit obligée de croire que les vices sont bons, & que les vertus sont mauvaises, si ce n'est qu'elle voulust pecher contre sa conscience.* Et pour montrer jusques où va l'excez de leur aveuglement; Ne disent-ils pas encore qu'il peut même faire de nouveaux articles de foy, & par ses foudres & ses excommunications, envoyer les ames par charetées aux enfers, (ce sont leurs termes,) sans que l'on puisse pretendre avoir droit de s'y opposer? Ayant donc élevé ce pretendu Chef, & ce formidable Pontife, sur l'Eglise universelle; n'ont-ils pas, autant qu'ils ont pû, privé N. S. Jesus, de cette qualité, laquelle luy apartient incommunicablement? Tous les Evêques ou Pasteurs de chaque Eglise particuliere, dont celui de Rome est un, tiennent bien par indivis une portion de ce grand Evêché univer-

Bellarmin au 4. Livre du Pontife Romain. Chap. 5.

niverſel, comme s'en exprime un ancien Pere; Mais c'eſt pour dependre de Jeſus Chriſt, comme de leur unique Chef; C'eſt pour imiter ſon humilité, c'eſt afin qu'ils ayent à ne propoſer, ny enſeigner aucune doctrine aux fidelles, qui ne ſoit entierement conforme aux ſalutaires verités de l'Evangile de N. S.

St. Syprien.

Si les ſacrées perſonnes du Pere, & du Fils, ſont ſi étrangement deshonorées par eux; ce qu'ils ne croyent pourtant pas faire; Combien auſſi contriſtent-ils l'Eſprit de grace, & de ſanctification! Ils ont miſerablement, & d'une maniere tout-à-fait inepte & ridicule, attaché ſa vertu, & ſon efficace, aux creatures; Comme à l'Eau, au Pain, à l'Huile, aux Medailles, & Grains benits; aux Scapulaires, Cordons, & Roſaires; aux Reliques des Saints, leſquelles ſont de mille & mille ſortes; Enfin aux Habits, & aux lambeaux des Robes de leurs Moines. Et faiſant ainſi courir le pauvre peuple ignorant vers des choſes ſi éloignées de la lumiere de l'Evangile, n'eſt-ce pas donner lieu à cette benite perſonne, le Dieu de toute grace, l'Eſprit de verité, duquel les operations ſont accomparées

Eſaïe 44. 3. Joël 2. 28.

en

en l'Ecriture S. à celles de l'eau; de se plaindre encore, comme il faisoit par la bouche du Prophete; *Cieux, soyez étonnés de cecy: ayez horreur, & soyez asséchés grandement, a dit l'Eternel; Car mon peuple a fait deux maux: ils m'ont abandonné, moy qui suis la source d'eaux vives, pour se caver des cisternes, voire des cisternes crevassées qui ne peuvent contenir les eaux.* Act. 2. 17. &c. Jerem. 2. 12 & 13.

Mais, diront ceux de la Communion de Rome, il n'y a qu'une Eglise; ou la nostre, ou la vostre. Ce n'est pas, ajoûteront-ils la vostre, puis quelle n'a paru que depuis Luther & Calvin; c'est à dire, que depuis 130 ou 140 ans; mais quant à la nostre il n'en est pas de même; Car depuis l'établissement du Christianisme jusques à present, nous faisons voir la succession de nos Evêques, la celebration de nos Mysteres, nostre Culte, nos Traditions, & que nous sommes en une possession qui ne nous a esté jusques ici contestée que par vous: Nous sommes donc la vraye Eglise, contre laquelle, selon les promesses de J.C. toute la puissance des enfers ne pourra jamais prevaloir. Quoy! ajoûteront-ils encore;

Vou-

Voudriez vous dire que vos Peres, & les noſtres fuſſent damnez, puis que hors de l'Egliſe il n'y a point de ſalut; ſuivant ce dire ancien; Qui n'a point l'Egliſe pour Mere, ne ſçauroit avoir Dieu pour Pere?

Cyprian de unit. Eccleſia.

Si ceux de l'Egl. Rom. qui font ainſi parade, & qui font ſonner ſi haut leurs pretendus avantages, ſe ſouvenoient bien de la menace que l'Apoſtre St. Paul fait à cette Egliſe-là en l'Epiſtre qu'il lui à écrite, en laquelle par un Eſprit Prophetique, il lui dit; *Tu es debout par la foy; ne t'éleve point par orgœuil, mais crain: Car ſi Dieu n'a point épargné les branches naturelles, prend garde qu'il n'arrive qu'il ne t'épargne point auſſi. Regarde donc la bonté & la ſeverité de Dieu: la ſeverité ſur ceux qui ſont tombez: & la bonté envers toy, ſi tu perſeveres en ſa faveur; autrement tu ſeras auſſi retranché.* Ils reconnoitroient bien-tôt qu'ils prennent mal à propos pour cette Egliſe particuliere, ce qui ne doit eſtre entendu que de l'Egliſe univerſelle, laquelle, quoy qu'elle ſoit en beaucoup de lieux viſible, ſoit à l'égard des perſonnes, ſoit à l'égard de ſes marques exterieures, aſſavoir

Rom. 11. 21.

voir la Parole de Dieu & les Sacremens; neanmoins, à dire vray, elle n'eſt connuë qu'à Dieu ſeul, puis que de ce nombre d'hommes qui forment ces aſſemblées exterieures, il n'y a que lui qui connoit ceux qui ſont ſiens; & qu'à proprement parler il n'y a que les fidelles, dont les noms ſont écrits dans le Ciel, leſquels compoſent cette precieuſe aſſemblée de l'Egliſe de Dieu. Quant à nous; là où nous voyons que Dieu eſt adoré en eſprit & en verité, ſelon ſa volonté revelée en ſa Parole; où il eſt ſeul invoqué au nom de Jeſus Chriſt; là où ſa gloire n'eſt point donnée à un autre, ny ſa louange aux images taillées; où les ſaints Sacremens du Baptême, & de la Cene du Seigneur, ſont adminiſtrez ſelon ſon inſtitution; nous devons croire pieuſement & charitablement, que ce ſont là des enfans de Dieu, puis qu'ils portent ſon caractere, ſa marque & ſes enſeignes: Et encor qu'ils euſſent quelques ſentimens differens des noſtres, pourveu que ce ſoit en des choſes qui ne ruynent point les fondemens de noſtre ſalut, nous ſommes obligez de nous joindre avec eux, pour ſervir & glorifier en ſemble noſtre Pere celeſte. Nous

Nous disons au Symbole, je croy la St. Eglise catholique, ou universelle; & non pas, je croy l'Eglise; car la foy n'est point des choses visibles: Elle est, comme nous enseigne l'Apostre, *une demonstration des choses que l'on ne voit point*. De sorte que c'est comme si nous disions; Je croy que l'Eglise n'est plus renfermée dans le seul peuple des Juifs, ou en quelque lieu particulier, ainsi que le vouloient les Donatistes; Mais que par toute la terre, tous ceux qui adorent & qui servent Dieu, comme il le commande, sont son peuple, son Eglise, & cette assemblée des premiers nés, dont les noms sont écrits dans le Ciel. Ainsi c'est à tort qu'une Eglise particuliere se veut donner à elle seule, & enclorre dans son apellation & en ses tîtres, ce qui n'appartient qu'à l'Eglise universelle.

Heb. 11. 1.

Si ceux de Rome, qui crient si haut, Nous sommes l'Eglise, nous sommes l'Eglise, consideroient un peu ces choses avec un esprit moins passionné, ils apercercevroient bien-tôt que c'est sans raison qu'ils se vantent comme ils font; puis que dans leur Communion exterieure, il se voit une si effroyable dé-

dépravation du Culte Divin, & des Sacremens, que l'on peut bien dire, que cette Egliſe a le bruit de vivre, mais que, comme celle de Sardes, elle eſt morte, & qu'aſſeurement cette terrible menace, qui lui avoit eſté faite par l'Apoſtre St. Paul, a eſté accomplie; & que par ſon orgœuil & ſa ſuperbe, elle a eſté retranchée du corps myſtique de N. S. Jeſus. *Apoc.* 3. 1. *Rom.* 11. 21.

C'eſt donc à tort qu'ils veulent ſe prevaloir de leur pretenduë Succeſſion, de leur Culte, & de leurs Traditions; & qu'ils nous font cette ridicule queſtion, où eſt-ce que nous eſtions avant Luther & Calvin.

Or pour répondre à ces allegations; je dis premierement, qu'autre eſt la poſſeſſion des lieux & des Chaires, & celle de la Doctrine. Un uſurpateur peut bien triompher dans la ville capitalle d'un Empire, & en bouleverſer toutes les loix, ſans que cela lui confere aucun veritable tître. Si le Mahômetiſme régne apreſent en Aſie, en Grece, & en Egypte, &c. où tant de belles & de floriſſantes Egliſes plantées par les Apoſtres, & arrôſées de leur ſang, ont eſté chan-

changées en d'execrables Mosquées ; Cela n'a pourtant pas donné à ces infidelles aucun droit, au prejudice de la verité ; quoy que depuis plusieurs siecles ils en ayent la possession. Ce n'est pas là ce qui constitue l'Eglise : C'est la pureté de la Doctrine, & la saintеté des mœurs, qui fait les fidelles.

On remarque que plus les ruisseaux, ou les rivieres, s'éloignent de leurs sources ; plus leurs eaux se soüillent & se gâtent. Or comme sans contredit, les Saintes Ecritures sont les sacrées sources de la Religion Chrétienne ; Tous ceux qui font passer ces eaux pures, par les canaux fangeux & puans de leurs Traditions, les corrompent, & les empoisonnent. Ny les temps, ny les lieux, ny les personnes, ne prescrivent point contre les verités de cette Parole de Dieu, laquelle inconteſtablement est la premiere en date ; Toute autre antiquité n'est que vieilleſſe derreur ; tellement qu'à son égard ce beau mot doit sans contredit avoir lieu ; ce qui est le plus ancien, est toûjours le meilleur. C'est là seulement où nous pouvons puiser des eaux saillantes en vie éternelle. Et c'est dans ce

Tertullien.

Jean. 4. 14.
2 Rois 5. 14.

verita-

veritable Jordain, où nous trouverons la gueriſon de noſtre lepre ſpirituelle; & non pas dans ces fleuves orgœuilleux de Damas, je veux dire, les ſatisfactions humaines, par leſquelles c'eſt vainement que les pecheurs pretendent ſe nettoyer. Il n'importe ſi l'autel de noſtre S. Jeruſalem eſt ſimple & ſans beaucoup d'éclat: Laiſſons à Samarie, & aux dix tribus, à ceux qui ne s'en tiennent point à ce que Dieu en a ordonné, à affecter d'en avoir un pompeux, & ſuperbe.

Mais ceux de cette Communion Romaine ſe trompent bien fort, lors qu'ils ſe vantent, que leur Egliſe & leur Religion, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, a eu toûjours le même exterieur, & la même doctrine laquelle ils enſeignent aujourd'huy: On en peut voir * ailleurs la naiſſance, le progrez, & l'établiſſement: Et, pour le dire en peu de mots, il n'eſt que trop évident, qu'un zele mal reglé, une ſuperſtition aveugle, une ignorance volontaire, une ambition demeſurée, & une avarice inſatiable, ont enfanté toutes leurs innovations; leſquelles neanmoins ne ſe ſont point introduites ny établies ſans oppoſi-

* *Chronologie de D. P. de S. Cath. R. Feuillant. Traitté, ou Hiſtoire des Ceremonies, &c.*

tion: Dieu a toûjours eû des defenceurs de ſa verité, ainſi que les Doctes de noſtre Communion l'ont fait voir d'une maniere ample & ſolide. C'eſt ce qui ſervira de réponſe à cette impertinente demande; *Où eſt-ce que vous eſtiez devant le temps de vos Reformateurs?* Comme ſi auparavant le ſiecle de Luther & de Calvin, qu'ils veulent faire paſſer pour les Autheurs de noſtre Religion, on n'en euſt jamais ouï parler: Deſorte que c'eſt ridiculement qu'ils nous inſultent comme ils font, & qu'ils nous accuſent de nouveauté; Nous, qui nous tenons preciſement à la Parole de Dieu, & à tout ce qui a eſté enſeigné de conforme à cette ſainte verité, dans les 4. premiers ſiecles du Chriſtianiſme, où ils ne trouveront point la Tranſubſtantiation, leur Sacrifice propitiatoire de la Meſſe, pour les pechés des vivans & des morts; l'Adoration, Feſte, & Proceſſion de leur Hoſtie; le retranchement du Calice, l'Invocation des Saints, le Purgatoire, les Satisfactions humaines, la Primauté du Pape, ſon Infaillibilité, & tout ce grand amas d'erreurs qui compoſent cette Religion Romaine; laquelle on peut dire

dire en effet Nouvelle, puis que ce n'eſt que depuis 5 à 600 ans que toutes ces doctrines y ont eſté hautement établies; & que même ils n'y ont mis la derniere main, que depuis leur Concile de Trente, où le Pape, partie principale, a eſté juge en ſa propre cauſe; ce Concile n'ayant fait aucun Decret, que par les ordres qu'il recevoit de Rome.

C'eſt de cette maniere qu'ils ont établi leurs malheureuſes Traditions; & pour les élever, ils ont, par un horrible ſacrilege, pris à tache d'aneantir la Parole de Dieu, & de la rendre ſuſpecte aux fidelles. Pour donner un échantillon de cette impieté, & des épouventables blaſphemes qu'ils vomiſſent contre les Divines Ecritures, ſe peut il imaginer rien de plus horrible, lors qu'ils diſent; * *Que c'eſt un nés de cire, que l'on peut tourner de tous coſtés. Une épée à toutes mains. Une gaine laquelle reçoit toute ſorte d'épées. Que par elle on devient Atheïſte. Que ſa lecture ne fait pas plus d'effet ſur ceux qui ne l'ont jamais leuë,* que

* *Pamelius en ſes Notes ſur le 39 chap. du Livre de Tertul. des Preſcriptions. Charron, 3 Verité, chap. 2. Coſter Enchirid. chap. 1. Regourd, Conference avec Meſtrezat. Bayle Jeſuite, en ſon Catechiſme, Livre 1.*

que s'ils liſoient un Roman. Et que ſi l'Egliſe (ils entendent la Romaine, & le Pape,) *ne lui donnoit ſon authorité, ils ne ſeroient pas obligez de croire davantage à l'Evangile, qu'à Tite-Live, ou à l'Alcoran de Mahomet?* En conſcience, ne faut il pas croire, que ces bouches infernalles n'ont jamais gouté ce lait d'intelligence qui eſt ſans fraude; & que ce ne ſont point là des brebis de N. S. puis qu'elles connoiſſent ſi peu ſa voix.

S'ils ont ſi mal traitté l'Ecriture S. parce qu'elle leur eſt entierement contraire, & qu'elle les bat en ruïne; Ils n'ont pas pour la même raiſon non plus épargné les SS. Peres, ny les Anciens Docteurs de l'Egliſe; leur Indice expurgatoire, où ils ont ordonné d'effacer tout ce qui faiſoit contre leur doctrine, & d'ajoûter ce qui pouvoit ſervir à l'établir, leur fait là-deſſus amplement leur procés. C'eſt à même fin qu'ils ont employé & qu'ils employent encore tant de pieces ſuppoſées; leſquelles les Doctes de leur Communion, auſſi-bien que ceux de la noſtre, decouvrent tous les jours; ce qui les devroit faire rougir de honte, & les remplir d'une horrible confuſion: Mais, com-

comme ils ne cherchent point la verité, & qu'ils n'ont point d'autre but que la defence de leurs erreurs, il ne leur importe de quelles armes ils se servent, pourveu qu'ils puissent, en quelque sorte, les soûtenir & les pallier.

Puis que dés le temps de S. Paul le mystere d'iniquité se mettoit déja en train; il ne faut pas trouver étrange, si la Religion Chrétienne s'est trouvée, enfin, é rangement défigurée, & si par les divers degrés que nous avons marquez cy-dessus, ces innovations se sont insensiblement glissées & insinuées en cette Eglise Romaine. * Et ce qui aussi nous confirme en la verité que nous professons, quelque petit nombre où la vraye Eglise ait pû avoir esté reduite, c'est qu N. S. nous a avertis que toute la terre doit courir aprés la Paillarde Apocalyptique, de laquelle il nous a fait une peinture si vive & si exacte, que pour peu qu'on la veuille considerer avec quelque attention, on sera obligé d'avoüer que nostre defiance & nostre soupçon n'est pas sans fondement; & Rome est bien malheureuse d'en avoir tous les traits, & tous les lineamens.

2 *Tessal.* 2. 7.

* *Voyez* 2 *Thess.* *chap.* 2. *& Apocalyp.* *c.* 13. *Item* *chap.* 17. *&c.*

De tout ce que nous venons de dire, il ne ſera pas fort difficile de recœuillir quelle eſt la veritable Egliſe: Car, combien que le nombre de ceux qui compoſent la noſtre, n'égale pas, en quelques lieux de l'Europe, celuy de ceux de l'Egliſe Romaine; neanmoins, il eſt bien certain, que puis que nous ſommes aſſembléz au nom de Jeſus Chriſt, & que nous y ſervons Dieu ſelon la pureté de ſa Parole; quand même nous ſerions reduits en ces lieux-là, à deux ou trois perſonnes; aſſeurement que noſtre bon Redempteur eſt, ſelon ſa promeſſe, au milieu de nous, & que ces petites Egliſes ſont autant de membres de l'Egliſe Catholique ou univerſelle, dont il eſt le ſeul & le veritable Chef. Qui n'eſt point de ce nombre-là, & qui n'a point cette Egliſe-là pour Mere, nous croyons auſſi qu'il ne ſçauroit avoir Dieu pour Pere. C'eſt ce qui fait que nous nous éjouïſſons d'une joye inenarrable & glorieuſe, parce que nous ſçavons bien que nous ſommes dans cette ſacrée bergerie de Jeſus Chriſt, le ſouverain Paſteur, l'Evêque de nos ames: Comme ſes brebis nous écoutons ſa voix, & non

Matt. 18. 20.

1. *Epiſt.* S. *Pierre*, 1. 8. *&c.*

Jean, 10. 4. *&c.*

pas

pas celle des Etrangers; & nous le ſuivons, parce qu'eſtant avec luy nous n'avons rien à craindre, & toute la puiſſance des enfers ne nous ſçauroit arracher de ſa main.

Mais il faut encore ſatisfaire à la demande que l'on nous fait; Si nos Peres, qui ſont morts en la Communion de l'Egliſe Romaine ſont damnez? Certes il ne s'en peut jamais faire de plus injuſte, ny de plus déraiſonnable. C'eſt à Dieu ſeul qu'apartient la connoiſſance des choſes cachées; vouloir déterminer là-deſſus comme ils font, c'eſt entreprendre ſur les droits de Dieu, & anticiper ſon Jugement; puis que c'eſt luy ſeul qui conoit ceux qui ſont ſiens; & que ce n'eſt qu'en ce dernier jour, qu'il doit manifeſter les conſeils des cœurs, & ſeparer, à la veuë des hommes & des Anges, les brebis d'avec les boucs. Neanmoins, pour leur faire voir que nous ne ſommes pas ſi cruels qu'ils le ſont envers nous, leſquels ils envoient ſans miſericorde aux enfers; Nous diſons, pour répondre à cette temeraire queſtion, que nous voulons croire charitablement, que ceux de nos Peres qui ſont morts en

cette Communion Romaine, depuis que l'erreur y eſt parvenuë à ſon comble, s'ils n'en avoient point la conoiſſance, & que nonobſtant cete erreur, ils retinſſent toûjours le fondement de la Religion Chrétienne, contenu au Symbole des Apoſtres, avec l'Oraiſon Dominicalle, & le Décalogue; & qu'au dernier periode de leur vie, renonçant entierement à tous leurs merites, ils ayent mis entre la Juſtice de Dieu, & les merites qu'ils n'avoient point, le merite de la mort & paſſion de Jeſus Chriſt; Si alors ils ont dit à Noſtre Sauveur, avec une ardeur vehemente; Seigneur Jeſus reçoy mon eſprit; Je remets mon ame entre tes mains, car tu m'as racheté ô Dieu de verité; Nous ne doutons aucunement, que Dieu, qui eſt ſouverainement bon, & le Pere de miſericorde, ne les ait receus en ſa grace, & qu'en ce dernier moment, à peu prés comme à ce pauvre brigand converti, il ne leur ait auſſi pardonné toutes leurs fautes, & receu leur ame comme la ſienne, en ſon Paradis.

Luc. 23. 43.

Ce qui nous oblige d'autant plus à croire ces choſes, c'eſt que les belles & con-

consolatoires paroles que nous suppo-
sons qu'ils ont dittes, sont les mêmes qui
sont employées dans les Formulaires, &
Rituels, desquels ceux de l'Eglise Romai-
ne se servoient encore peu avant la Re-
formation. C'estoit un riche & un magni-
fique reste de l'ancienne pureté Chré-
tienne, lequel ils ont méchamment &
malheureusement supprimé, pour faire
valoir leur propre Justice en anéantis-
sant, autant qu'ils ont pû, celle de Nostre
Sauveur; ayant aussi eû crainte, que ce-
la ne donnast prise, & ne fust favorable à
ceux que la Providence de Dieu a susci-
tez pour s'opposer à leurs attentats; les-
quels, au temps qu'il avoit ordonné,
ont mis hautement en veuë la sacrée
lumiere de l'Evangile, qui avoit esté
comme cachée, par l'ignorance, & l'ar-
tifice des mauvais Docteurs de cette
Communion de Rome.

Mais, ces excellens monumens de la
verité sont trop venerables, pour ne les
pas faire voir entierement, autant à la
grande consolation des Fidelles, qu'à la
honte & confusion des Adversaires: C'est-
pourquoy, en toute leur étendue, je les
ay placés à la fin de cette Apologie; &

Cassander in Append. ad Opus Joh. Roffen. De fiducia & misericordia Dei. nu. 2. Ordo baptizandi cum modo visitandi. Paris. & Venetiæ 1575. Indic. Belgic. pag. 419. Indic. Madrid. Pag. 449.

cela, pour en rendre la liaiſon plus commode & moins embarraſſée.

Or nous avons juſques icy arraché, à ceux de cette Communion de Rome, leurs prétendus avantages; & s'ils ſont veritablement touchés du deſir de leur ſalut, ce que nous avons repreſenté eſt bien aſſez pour les obliger à nous dire, *Hommes freres, que ferons nous?* *Act.* 2. 37. Car de nous vouloir encore chicaner ſur la Vocation de nos Paſteurs; Cela eſt auſſi ridicule, que ſi un malade venoit à demander à un Medecin, qui auroit fait une infinité de belles cures, ſi ſes Lettres de Docteur ſont en bonne forme; & qui ne voudroit point qu'il le traitaſt, parce qu'il craint qu'il n'en ait point la qualité: Une ſi méchante humeur ſeroit, ſans doute, une pure folie, & un ſymptome aſſeuré d'une maladie trés-dangereuſe, & qui pourroit bien eſtre mortelle. Nous n'ignorons point qu'il eſt neceſſaire qu'il y ait une face exterieure d'Egliſe, & des Paſteurs reglez, aux lieux où il y a quelque établiſſement, & que tout s'y faſſe honeſtement & par ordre, ſuivant l'exortation de l'Apoſtre: Mais cela n'empêche pas, qu'ou-

1. *Cor.* 14. 40. *&c.*

qu'outre cette Vocation ordinaire, il n'y en ait auſſi une extraordinaire; laquelle Dieu, par le ſuccez miraculeux qu'il luy donne, fait voir manifeſtement qu'il la benit & l'approuve. Et en effet, ainſi que cela ſe voit par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, tous les premiers Chrétiens, qui furent diſperſez par la perſecution, ou par quelque autre ſujet, quoy que perſonnes Laïques, ont en divers lieux, ſelon les occaſions que la Providence de Dieu leur en donnoit, annoncé l'Evangile, & eſté les illuſtres fondateurs de pluſieurs belles & floriſſantes Egliſes. Et ſi ceux qui conteſtent la Vocation de nos Paſteurs, permettent bien, par un manifeſte abus, aux femmes de baptiſer, quand il n'y a point de Curé, ou de Preſtre, ou d'homme laïc, lors qu'il faut, ſelon la neceſſité qu'ils pretendent, adminiſtrer le S. Baptême à un enfant qui eſt en peril de mort; Peuvent ils, ſans ſe condamner eux-mêmes, dire, que ceux qui ont mis la main à ce merveilleux ouvrage de la Reformation ayent manqué, ſi dans le grand beſoin, & la preſſante neceſſité, où l'Egliſe eſtoit alors reduite, ils ont entrepris d'oſter

Act. 8. 4. *&c. Item.* 11. 19. *&c. Socrat. Hiſt. lib.* 1. *cap.* 15. *Theodor. lib.* 1. *cap.* 23. *Ruffin. lib.* 10. *cap.* 10. *Ibid. cap.* 11. *Sozom. lib.* 2. *cap.* 6. *Victor Uti. lib.* 1. *de perſec. Vandalorum.*

les pierres, & le bois, & toutes les autres choſes defectueuſes que l'on propoſoit aux Chrétiens pour object de leur Culte, & pour moyens de leur ſalut; afin de leur donner, en la place, le pain ſacré de la Parole de Dieu; & au lieu des eaux infectes & mortiferes des Traditions des hommes, celles qui ſont pures & ſaillantes en vie éternelle?

C'eſt même à tort qu'ils nous inſultent là-deſſus, veu que preſque tous nos premiers Reformateurs, outre cette Vocation extraordinaire, & neceſſitée, avoient auſſi l'ordinaire & exterieure; eſtant des perſonnes purement Eccleſiaſtiques. Tels en effet eſtoient, Luther, Zuingle, Bucer, Calvin, &c. les Archevêques, & les Evêques d'Angleterre, & la plus grande partie de leur Clergé: Le même en Allemagne, Hongrie, Suede, Dannemarck, Tranſilvanie, Pologne: Et en France, aux Pays-bas, & en Suiſſe, un nombre conſiderable de Curés, de Preſtres, & de Moines, ont pareillement rapporté les fonctions de leur Miniſtere à leur veritable but, ayant mis la lumiere de l'Evangile ſur le Chandelier, au lieu de la cacher & de

la

la mettre ſous le boiſſeau, comme ils le faiſoient auparavant.

Mais, comme les Doctes de noſtre Communion ont, par des Traittez exprés, répondu amplement à toutes les objections que l'on nous fait ſur ce ſujet, ceux qui voudront y avoir recours, auront là aſſez dequoy ſe ſatisfaire; n'eſtant que trop viſible, que tout ce que nos Adverſaires nous diſent, pour impugner la Vocation de nos Paſteurs, n'eſt pas un raiſonnement de perſonnes qui agiſſent avec candeur, & qui ayment la verité; mais leſquelles veulent ſeulement chicaner, & defendre leurs fauſſes opinions, à quelque prix que ce ſoit.

SECONDE PARTIE.

S'Il ſe trouve, parmi ceux de l'Egliſe Romaine, des perſonnes tellement infatuées de ſon exterieur, & ſi fort attachées, par des interets mondains, à la conſervation de ſa grandeur,

qu'elles n'ont point d'oreilles pour écouter, ny d'yeux pour reconoître la verité que nous profeſſons; il y en a auſſi un fort grand nombre dans cette Communion-là, qui ont des ſentimens plus raiſonnables; & leſquels, ayant en partie conoiſſance des Abus qui y regnent, ſouhaiteroient de tout leur cœur, que l'on y apportaſt une bonne Reformation: Mais ils ne voudroient pas, que l'on renverſaſt l'ordre du Gouvernement, par Patriarches, Archevêques, Evêques, & Curez, &c. Non plus que la Liturgie, & la forme d'un ſervice réglé, ny pluſieurs bonnes & louables coûtumes, & de pieuſes obſervations, leſquelles ont eſté en uſage en l'Egliſe dés les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, & que la recommandation de cette pure Antiquité doit avoir rendues venerables: Eſtimant que tout cela peut ſervir grandement à entretenir la devotion, & à retenir les fidelles dans la ſainte obeïſſance qu'ils doivent à leurs Conducteurs; leſquels, comme s'en exprime un grand Aproſtre, veillent pour leurs ames. Que ſi par un zele mal reglé, ou par la ſuperſtition, l'ambition, ou l'avarice,

Heb. 13. 17.

rice, on a perverti la bonne inſtitution de ce Gouvernement, & les bons uſages de ces ſaintes obſervations; ils diſent, qu'il ne ſeroit pas mal-aiſé d'y mettre la main, & d'oſter ce qui eſt nuiſible & dangereux, corriger ce qui eſt gâté, & ramener ce qui eſt bon & utile à la fin pour laquelle il a eſté inſtitué, qui eſt la gloire de Dieu ſeul, l'édification, l'inſtruction, & la conſolation de tous les veritables Chrétiens.

Il ne faut donc pas trouver étrange, ſi ces perſonnes-là, qui veulent quelque décence, & quelque exterieur, ſe pleignent, & trouvent à dire au Gouvernement de nos Egliſes de France, des Païs-bas unis, de Suiſſe, & de quelques autres lieux, où la Reformation a eſté plus rigide; & s'ils diſent que l'on a pouſſé les choſes trop loin; que voulant oſter les abus on a tout renverſé, & laiſſé à peine parmi nous aucune forme de Culte & d'Egliſe.

Cette objection, & ces pleintes, ſemblent d'abord avoir quelque couleur; & je ne doute point que ceux qui ne regardent que l'écorce des choſes n'en ſoient prevenus, & que cela n'en ait fait cho-

choper pluſieurs: C'eſt pourquoy, afin de contribuer ce que je peux pour lever ce ſcandale, je me propoſe en cette Apologie, Premierement, de juſtifier le procedé & la conduite de ceux qui ont travaillé ſi heureuſement à repurger l'Egliſe, des erreurs qui y avoient pris de ſi profondes racines; Et feray voir, que Dieu, lequel a adreſſé toutes ces choſes par ſa ſage Providence, laquelle y paroit d'une façon toute particuliere, a eû de tres-grandes raiſons de cette merveilleuſe conduite; outre leſquelles, ſans doute qu'il en a encore de bien plus importantes & admirables, qui ſont cachées par devers luy, & que la ſuite des évenemens nous pourra auſſi faire conoître, pour leſquelles principalement, il n'a point permis qu'en France, qu'aux Païs-bas, & en quelques autres lieux céte Reformation fuſt plus éclatante, ny qu'elle y euſt alors un plus ample progrez: Ce que je traitteray le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible, pour venir promtement au principal but que je me ſuis propoſé; qui eſt de mettre en avant, comme par forme d'Avis, ce qui ſe pourroit faire pour mettre la der-

derniere main à une bonne, & à une ſainte Reformation.

J'avouë, que j'entreprens une choſe qui eſt infiniment au deſſus de mes forces : Mais, que l'on ne m'accuſe point de preſomtion ou de temerité, ſi voyant le feu d'un faux zele faire par tout de ſi triſtes & de ſi funeſtes ravages, je tâche, en cette extremité, à apporter quelque eau pour contribuer à l'éteindre. Le peril eſt une Vocation aſſez generale ; & il n'eſt point de fidelle, ny de Chrétien, comme eſtant membre de la maiſon, quoy qu'il ne ſoit pas du rang de ceux qui y preſident, & leſquels en ont la direction, qui ne ſoit obligé de venir au ſecours, lors qu'il y a quelque peril éminent. Ce foible effort ſervira d'incitation & d'encouragement à ceux, qui ont la Vocation, & les dons, & toutes les autres parties qui ſont propres & neceſſaires pour ſervir utilement à réparer toutes ces brêches ; & témoignera que ſi je n'y ay pas reüſſi, j'en ay eû au moins le deſſein.

C'eſt, ſans doute, une des plus belles & une des plus convaincantes marques de la Divinité de l'Evangile, de ce que par

par des instrumens si foibles & si contemtibles aux yeux du monde, comme estoient les Saints Apostres, on a veu neanmoins fraper de si grands & de si admirables coups; & changer comme en un moment toute la face de l'Univers. Dieu ne voulut pas alors se servir de la science des Philosophes, ny de la prudence des Sages du siécle, ny employer la puissance & l'authorité des Empereurs: On auroit dit, que cela y avoit aydé; ce qui auroit diminué, en quelque sorte, la gloire de cette merveilleuse conduite. Mais ayant, par ce qui estoit tenu pour folie, convaincu la fausse sagesse, &, par l'impuissance & l'imbecillité, surmonté la grandeur & la force, il a manifesté hautement que c'estoit là son ouvrage, & que veritablement c'estoit là le doigt Dieu.

Il y a aussi bien de l'apparence que c'est pour la même raison, que N. S. ne voulut point que la Reformation se fist en son commencement par les Archevêques, & les Evêques; & qu'il y employa seulement de pauvres Religieux, de pauvres Moynes, des Curez, des Prestres, & quelques autres des moindres

du

du Clergé; ainſi qu'eſtoient & Luther, & Calvin, & la pluſpart de tous ces autres grands hommes, dont Dieu s'eſt ſervi; leſquels il fortifia de telle ſorte, & enrichit de dons ſi excellens, & auſquels il donna un courage ſi relevé & ſi intrepide, qu'ils oſerent bien attaquer ſans crainte la Cour Romaine, la multitude de ſes Docteurs, & le nombre effroyable de ſes Moines; & cela avec un tel ſuccez, que cet Empire Papal y a receu une playe incurable & mortelle: Car quoy que par ſes artifices il donne encore, en beaucoup de lieux, de la peine à ceux qui pourſuivent cette victoire, par la même épée de la Parole de Dieu; ſi eſt-ce neanmoins, que toute cette reſiſtance, & toute cette oppoſition, ne ſont que les derniers efforts de ce grand Lion mourant; duquel il faut eſperer que nous verrons bien toſt ſortir un eſſaim de Fidelles, qui nous donneront en leur temps, un miel doux & agreable, lequel remplira nos cœurs d'une veritable joye, & d'une parfaitte conſolation. *Juges, 14. 8. &c.*

Que ſi d'abord nos Adverſaires euſſent reconnu la verité que nous profeſſons;

ſons; on n'auroit point eû ces admirables exemples de Zele, & de Conſtance, que tant de milliers de Fidelles ont fait paroiſtre en France, en Angleterre, aux Pays-bas, & en pluſieurs autres lieux, où ils l'ont ſéellée de leur ſang.

Nous n'euſſions pas expliqué avec tant d'exactitude, ny mis au jour avec tant d'evidence la verité de noſtre Doctrine, comme nous avons fait: ce qui rendra à jamais inexcuſables, ceux qui ne la veulent pas reconoître.

On n'auroit point veu ces merveilleuſes delivrances que Dieu nous a données; & on ne verroit point encore celles qu'il nous donne de temps en temps; ny de quelle façon ſon adorable Providence ſe ſert même des deſſeins les plus furieux, & de toute la conduite la plus artificieuſe de Rome, pour avancer noſtre ſainte Reformation.

Mais, le blâme que l'on fait de la conduite de nos premiers Reformateurs eſt le plus injuſte du monde; puis qu'il eſt tres-vray, que ce n'a eſté jamais leur deſſein de ruyner l'ancien Gouvernement de l'Egliſe; ny d'abolir les obſer-

va-

vations religieuſes, & les Saintes Ceremonies que la pieté des premiers Chrétiens avoit introduites; Mais bien d'en ôter les Abus, comme cela ſe peut facilement recœuillir de leurs écrits.

Calvin, un des plus rigides, reconoit en ſon Inſtitution; *Que les Canons ou régles, que cette Egliſe anciene avoit faits pour le Gouvernement, ou Diſcipline, n'ont rien d'étrange ou d'oppoſé à la Parole de Dieu.* Et avouë en ſuite; *Que du nombre des Diacres on prenoit les Prêtres, ou ſimples Paſteurs; & d'iceux les Evêques. Et cela afin que l'égalité n'engendraſt des noiſes, comme il avient ſouventefois, &c.* Et en ſon Epiſtre au Cardinal Sadolet, il dit; *Que s'il ſe trouve des perſonnes qui refuſent de reſpecter une telle Hierarchie, avec reverence & ſouveraine obeiſſance, il les reconoit dignes de toutes ſortes d'anathemes.* *Inſtit. livre 4. chap. 4. &c.*

Le même écrivant au Duc de Sommerſet, Oncle d'Edouard VI. Roy d'Angleterre, par l'ordre duquel leur Liturgie luy avoit eſté envoyée; Voicy encore comme il parle; *Quant à la forme des Prieres, & Ceremonies Eccleſiaſtiques, j'approuve fort qu'elle ſoit établie,*

blie, comme la certaine forme dont il ne soit pas loisible aux Pasteurs de s'éloigner en l'exercice de leurs Charges.

Bucer. scripta Anglicana. pag. 455.

Et Bucer; *J'ay rendu graces à Dieu, qui vous a fait la grace de reformer ces Ceremonies en une telle pieté; Car je n'y ay rien trouvé qui ne soit tiré de la Parole de Dieu, ou pour le moins qui n'y soit point contraire, estant bien interpreté.*

Et Theodore de Beze en son Epître à Twhitgift, Archevêque de Cantorbery; *Je n'ay jamais*, (dit il,) *eu intention de m'opposer à la police Ecclesiastique de vôtre Eglise Anglicane, ny d'exiger de vous, que vous vous formiez, ou vostre Eglise, sur le Patron de nostre Discipline Presbyterienne. Tandis que la Doctrine sera uniforme en l'Eglise de Christ, il nous est loisible de differer en autres matieres, selon que la circonstance du temps, des lieux, ou des personnes le réquierent, & comme la prescription de l'Antiquité l'avouë: Et pour cet effet je souhaite & espere que la sacrée & sainte societé de vos Evêques continue & maintienne pour jamais leur droit & titre au Gouvernement de l'Eglise, avec toute equité & moderation Chrétienne.*

Le

Le même sur le sujet des ceremonies, & des observations religieuses, dit encore; *Le surplis n'est pas de telle importance, que les Ministres doivent laisser leur fonction plûtôt que de le porter, ou que le peuple se doive abstenir de la pasture de vie, plustost que d'ouïr les Pasteurs qui le portent: Et quant à la maniere de recevoir la Sainte Cene à genoux, la Musique en l'Eglise, & choses semblables; ce sont choses, dont il ne se faut pas donner beaucoup de peine.*

Voila donc quels ont esté les sentimens de ces premiers Reformateurs; Afin que nos Adversaires ne nous viennent pas dire, que nous changeons apresent de langage, & que nous n'avons pas toûjours parlé de cette sorte, ny eû pour ces choses-là une veneration qui fust pareille à celle que nous témoignons presentement: Que si en Hollande & au reste des Provinces Unies, comme aussi chez les Cantons Protestans, & à Geneve, ils n'ont pas établi l'ancien Gouvernement, & les Ceremonies, comme a fait l'Eglise Anglicane; il faut considerer que cette Reformation y ayant esté faitte au principal,

je

je veux dire en la Doctrine, laquelle ils ont remiſe en ſa pureté, ils ne ſe ſont pas mis fort en peine des acceſſoires; de crainte que le peuple, naturellement ſuperſtitieux, s'attachant plûtoſt à l'ombre qu'au corps, ne fuſt inſenſiblement perverti: Outre que la diſpoſition & la forme de leur Gouvernement Populaire, ne le requeroit peut-eſtre pas; y ayant eû en ce tems-là des raiſons Politiques, leſquelles pourroient à preſent n'avoir plus de lieu, ſi les Catholiques Romains vouloient reconoître ſincerement, combien ils ſe ſont éloignez de la Parole de Dieu; & juſques où ils ont gâté & perverti cet ancien Gouvernement, & la Diſcipline Eccleſiaſtique.

Pour ce qui regarde la France; Quoy que la verité que nous profeſſons y euſt fait de bonne heure de grands progrez, puis que Marguerite Reine de Navarre, qui en avoit la conoiſſance avant l'an 1533. en avoit donné les premieres teintures à ſa fille unique, la Reine Jeanne, Mere de Henry le Grand; que même cette bonne Princeſſe, empéchoit ſouvent, que le Roy François I. ſon frere, ne ſe laiſſaſt em-

* *Cette Reine, qui eſtoit ſçavante, ayant mis en lumiere une ex-*

por-

porter aux conſeils violens: Et que Renée de France fille unique de Louïs 12. faiſoit auſſi une ouverte profeſſion de nôtre même creance. Neanmoins n'y ayant point eû nos Souverains pour favorables, comme en Angleterre, Suede, Dannemarc, chez les Princes d'Allemagne, ſoit de la Confeſſion d'Augsbourg, ou de la noſtre; nous n'avons pû y eſtre écoutez, ny voir d'abord un progrés pareil à celuy de ces lieux-là; les feux ayant eſté toûjours allumez depuis le Regne de François I. juſqu'à la fin de celuy de François II. depuis lequels tems, noſtre liberté fut continuelle-

cellente piece, intitulée, le Miroir de l'ame pécheresse, où l'on ne reconnoiſſoit point le ſtile de l'Egliſe Romaine, n'y eſtant fait aucune mention ny des

C

SS. ni des Saintes, ny des merites, ny d'autre Purgatoire que du ſang de J.C. & même leur priere, appellée le Salve Regina, y eſtoit apliquée à la perſonne de N.S. Ce qui irrita ſi fort les Docteurs de l'Egliſe Romaine, qu'ils la maltraiterent en leurs Sermons: même eurent l'impudence en une Tragedie qui fut repreſentée au Colege de Navarre, de la transformer en une Furie infernalle. Qui plus eſt, ils condamnerent ſon Livre; dequoy cette Princeſſe s'eſtant plainte au Roy ſon frere, quelques-uns des Autheurs de cette Tragedie furent empriſonnez: & le Roy voulant ſçavoir ſurquoy eſtoit fondée la condamnation de ce Livre; l'Univerſité, de laquelle eſtoit pour lors Recteur un nommé Nicolas Cop, deſavoua expreſſement la Cenſure de la Sorbonne. Cela arriva l'an 1533. Les Oeuvres de cette Princeſſe ſont imprimées à Lion, par Jean de Tournes. 1547.

nuellement interrompue, par ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller pour ſe maintenir dans le Gouvernement des affaires, au prejudice des Princes du Sang. Mêmes lors que nous penſions, aprés la cruauté des feux & des gibets, de pluſieurs maſſacres, & les horreurs d'une furieuſe & ſanglante guerre, jouïr d'une bonne & ſainte paix, qui auroit pû faciliter nôtre audiance pour cette Reformation tant neceſſaire à l'Egliſe, arriva cette cruelle & funeſte journée de la Saint Barthelemi; où l'on maſſacra, & aux jours ſuivans, tous ceux des nôtres que la rage de nos ennemys put attraper. Journée infernalle & maudite, qui penſa éteindre toute la race Royalle! peu s'en eſtant falu que Henry le Grand, alors Roy de Navarre, & Henry Prince de Condé, n'y euſſent paſſé, avec les autres du même party. Journée depuis laquelle nous pouvons dire avec verité, que Dieu s'eſt ſervi principallement de nous, pour garder ces Princes des attentats de leurs ennemis, & pour les conſerver à la France. Or comme elle fut ſuivie d'une continuation de guerre, & de cette abominable & execrable Ligue,

où

où les artifices des faux zelez, les pretenſions imaginaires de quelques Grands, & les interets d'Eſpagne, penſerent déchirer cette Monarchie; Ce n'eſtoit pas là un temps fort propre à pacifier nos differens de Religion. C'eſt pourquoy ne pouvant pour lors faire autre choſe, nous nous contentâmes, en craignant Dieu, d'honorer le Roy; pendant qu'on le traittoit de Bearnois, & que les plus moderez du party contraire ne l'appelloient que Roy de Navarre. Et quoy qu'il euſt quitté nôtre Religion, ſans nous avoir fait aucune grace, ny donné encore aucun Edit en noſtre faveur; Nous avons pourtant toûjours preſté l'épaule au Char de ſes triomphes, & ne luy en avons pas moins témoigné noſtre fidelité & noſtre obeïſſance: Et cela dans le même temps où nonobſtant ce changement de Religion, les mêmes Conſeils, & les mêmes damnables maximes qui avoient plongé le coûteau dans le ventre de Henry III, ſon predeceſſeur, pouſſerent & un Barriere, & enſuite un Chaſtel, à le porter d'une main parricide, ſur le ſacré viſage de ce Grand Monarque: *Barriere fut arrêté à*

Melun, ayant sur luy le coûteau avec lequel il vouloit tuer le Roy.

Ce qui donna lieu à ce memorable Arrest du banniſſement des Jeſuites, & envoya en Greve Jean Guinard, Preſtre le leur Societé, pour avoir écrit & ſoutenu pluſieurs execrables maximes contre l'authorité & la vie des Roys. La Clemence de ce grand Prince les ayant depuis rapellez, je ne veux pas icy accuſer aucun particulier de leur corps; mais Dieu ſçait par quelle impulſion & par quels Conſeils, Ravaillac, monſtre ſorti des enfers, d'un cruel coûteau qu'il luy enfonça dans le cœur, fit perdre enfin la vie à ce grand Roy ſi bon & ſi clement: la mort duquel a eſté ſi peu vengée, que l'on s'eſt contenté, pour l'expiation d'un crime ſi effroyable, de l'execution du ſeul parricide; quoy que pluſieurs Princes & Grands du Royaume, ayent ſolicité fort long temps, notamment ceux de noſtre Religion, à ce que l'on en fiſt une exacte recherche, & une punition exemplaire de ceux qui en eſtoient veritablement coupa-

M. l'Archevêque de Paris nous dit en ſon Hiſtoire, que l'intrepidité que ce Parricide témoigna au milieu des horreurs de ſon ſuplice, confirmoit bien le ſoupçon qu'on avoit, que certains Emiſſaires, ſous le maſque de pieté, l'avoient inſtruit & l'avoient enchanté, par de fauſſes aſſeurances qu'il mourroit martyr, s'il tuoit celuy qu'ils luy faiſoient croire eſtre l'ennemy juré de l'Egliſe.

pables. *Mais la qualité des perſonnes, & la puiſſance de leur Caballe, fit que les Juges mêmes qui interrogerent cet exécrable monſtre, n'oſerent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.* *En la même Hiſtoire de Henry le Grand.*

Ce merveilleux Reſtaurateur de la France, aprés avoir vaincu la Ligue, & obligé tous les Chefs de cette rebellion à reconoitre leur faute, & avoir rétabli une entiere tranquillité en ce Royaume; & même aprés l'avoir affermie au dehors par la paix concluë à Vervins avec le Roy d'Eſpagne; Voyant combien les diviſions eſtoient dangereuſes en un Eſtat, & que noſtre ruyne avoit ſervi de principal pretexte aux troubles precedens; afin d'ôter pour jamais ce malheureux levain de diviſion, & pour aſſeurer nos perſonnes & nos fortunes, nous donna l'Edit de Nantes, par lequel ſa Majeſté declare; *Que c'eſt afin que Dieu puiſſe eſtre adoré & prié par tous ſes ſujets; & que s'il ne lui a point plû permettre que ce ſoit encore en une même forme & Religion; que ce ſoit aumoins d'une même intention, & avec telle regle qu'il n'y euſt point pour cela de trouble ny de tu-*

multe entr'eux. Ce ſont les propres termes de cet Edit. Lequel, ainſi qu'il y eſt porté expreſſement, n'eſtant que confirmatif de celui de Henry III. donné en 1577. par lequel ce Prince declare; *Que c'eſt en attandant quil ait pleû à Dieu lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre, & legitime Concile general, de reünir tous ſes ſujets en une même Egliſe & Religion.* Nous ne pouvons faire autre choſe que d'attandre ce bon & ſalutaire remede, pourveu quil ſoit appliqué comme il faut, Dieu ſeul parlant en ſa Parole eſtant pris pour Arbitre ſouverain, & les bons & anciens Docteurs de l'Egliſe, comme des aydes, afin d'illuſtrer la pure Doctrine; & que l'on y employaſt les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, pour regler toutes choſes ſelon la ſainte & pieuſe inſtitution de l'Egliſe primitive, nos parties n'eſtant point nos Juges; mais que chacun ſe deſintereſſant, ſe propoſaſt, non pas tant à deffendre ſes opinions, qu'à rechercher la verité.

Si noſtre Grand Henry ne nous euſt point eſté ainſi cruellement ravi, nous euſſions pû nous promettre, qu'aprés avoir redonné à ce Royaume, par cet Edit

de

de Nantes, ſa premiere ſplendeur; les Cath. Rom. & ceux de noſtre Religion y ayant vécu fraternellement, & joui enſemble durant tout ſon regne, des douceurs de la Paix que ce bon Roy y avoit établie; il auroit auſſi, ſelon l'intention de ſon predeceſſeur, haſté la convocation de ce ſaint & libre Concile. En effet, ce Prince diſoit, deux ou trois jours avant ſa mort; *Qu'il vouloit travailler à cette reünion par des remedes ſi juſtes & ſi aſſeurez, qu'ils ne ſeroient rejettez que par ceux qui aymeroient mieux la maladie que la gueriſon.* *Hiſtoire de la mort de Henry 4. Par Pierre Matthieu pag. 99.*

Mais depuis cette funeſte mort, toutes choſes ont eſté changées à noſtre égard, les plus envenimez de nos adverſaires ayant répandu leur fiel de tous côtez, & perverti la pluſpart de ceux qui auparavant nous eſtoient favorables. C'eſt à preſent à nous à poſſeder nos ames par noſtre patience, & à attandre que Dieu lui-même y vienne mettre la main. Si on nous empêche d'avoir un libre accez auprés de nos Roys, on ne nous ſçauroit empêcher l'approche de celui par lequel les Roys regnent, & d'avoir pour interceſſeur en

ce Trône de grace, Noſtre Sauveur J. C. lequel eſt le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs. Et quoy que par par une violence ouverte, ou par une artificieuſe politique, on nous perſecute & tâche de nous ruyner; Nous ne laiſſerons pas, à l'exemple des premiers Chrétiens, de continuer à prier pour ceux qui nous traittent de la ſorte. Nos larmes ſont nos ſeules armes. C'eſt-là tout ce que nous leur voulons oppoſer, & ce que nous voulons employer pour éteindre le feu de leur hayne. Dieu qui entend nos gemiſſemens, & qui voit noſtre affliction, hâtera noſtre delivrance. Il tient le cœur des Roys, voire ceux de tous les hommes en ſa main; il les fleclira & nous les rendra favorables: & aſſeurement, s'il n'eſt pas glorifié par eux, quil ſera glorifié en eux. Son bras eſt vengeur, & il ſçaura bien rendre la pareille à ceux qui nous outragent, & qui abuſent ſi inſolemment de ſa patience & de ſa longue attente. Il ne permettra point que ſa verité, laquelle nous profeſſons, ſoit plus long temps mépriſée. Encore un peu de temps, & celuy lequel doit venir

vien-

viendra, & ne tardera point; voire Seigneur Jesus vien.

Mais je ne peux que je ne remarque icy le mauvais raisonnement de nos Adversaires, lors qu'ils soûtienent; Que puis qu'en Angleterre, Escosse, Irlande, Suede, Dannemarck, & presque en tous les autres Estats & Republiques, où les Princes & les Souverains sont de nostre Confession, ou de celle d'Augsbourg, on ne leur permet point l'exercice public de leur Religion; ils nous devroient donc rendre la pareille, & nous traitter en France de la même maniere.

Je répons à cela; Premierement, que nous souhaiterions bien que la liberté fust égale & reciproque. Ce qu'estant il faudroit qu'ils permissent, que nous eussions des Temples en Espagne, en Italie, & en je ne sçay combien d'autres lieux de leur domination; en tous lesquels nous n'avons pas même la liberté de nos Consciences, voire en plusieurs nous courrions risque de la vie, si nous y estions connus: Quoy qu'en tous les lieux dont ils se pleignent, il n'y a point de Cath. Romain qui ne puisse

hautement & ſans crainte, non ſeulement avouer ſa Religion, mais même impugner celle qui y predomine ; & y eſtre auſſi aſſeuré que s'il eſtoit à Rome, ou à Madrid. Que s'ils n'y ont pas l'exercice public, châcun ſçait bien que le Magiſtrat n'uſe pas d'une grande exactitude, & que l'on ne les y recherche point en leurs maiſons. Secondement, Ils y ſont en ſi petit nombre, que cela n'a aucun raport, & ne ſçauroit entrer en concurrence, avec celuy de ceux de noſtre Religion qui ſont en France, où il y a des Provinces où nous faiſons plus de la moitié des habitans, & preſque en toutes les autres, nous en compoſons une partie fort conſiderable. En troiſiéme lieu, nous ſommes en poſſeſſion par tant d'Edicts & de Declarations de nos Roys, que l'on ne ſçauroit les anéantir ſans violer la foy publique, & troubler la paix & la traquillité

Il ne faut pas oppoſer ceux de noſtre Religion qui ſont en France, à ce qu'il y a de Cath. Rom. en Angleterre & en Holande ; mais bien à ceux qui ſont en pluſieurs Eſtats & villes d'Allemagne & de Suiſſe, & en quelques-unes des dernieres conqueſtes des Eſtats de Hollande, où en conſequence des Traittés & Conteſſions, les Cath. Rom. jouiſſent non ſeulement de l'exercice public de leur Religion, dans le milieu de ces villes-là ; Mais auſſi de tous les autres privileges & de toutes les libertez de leurs Concitoyens.

lité de l'Eſtat; ou même ſans diminuer, en quelque ſorte, de ſon éclat & de ſa ſplendeur. En quatriéme lieu; Nous avons témoigné en toutes occaſions une fidelité ſi inviolable, *quelque boucherie que l'on ait faite de nous pendant le Regne de cinq de nos Roys*, que l'on ne ſçauroit nous reprocher, comme l'a fort bien ſceu remarquer le Cardinal d'Oſſat; que nous ayons jamais attenté à leurs ſacrées perſonnes. On ne trouvera point parmi nous des Clemens, des Chaſtels, des Ravaillacs, & de pareils autres monſtres que l'enfer a produits, à la honte & à la confuſion du precedent ſiécle, & de celuy auquel nous vivons. *Lettre 8. à M. de Villeroy, Jan. 1595.*

Enfin, ſi on ajoûte; Qu'un grand nombre de ceux qui ſont le plus fort attachez au Siége de Rome, tiennent ces damnables Maximes; Que le Pape peut diſpenſer les Sujets de l'obeïſſance qu'ils doivent à leurs Souverains; & qu'ils ne ſont point obligez de garder la foy à ceux qu'ils appellent heretiques: *Le deſſein de faire ſauter le Roy d'Angleterre, ſa famille, & tout*

ſon Parlement, par une fougade de poudre à Canon, eſtoit un effet de ces horribles maximes. Garnet & Oldecorne Jeſuites & pluſieurs autres, leſquels y avoient trempé, furent executez pour ce ſujet en Novembre 1605. Ils ont eſté mis au Catalogue des Martyrs Jeſuites imprimé à Rome.

Que même il se trouve parmi eux des Docteurs qui ont fait des leçons de toute cette exécrable doctrine, dont on n'a veu que de trop funestes effets; Ils ne devroient pas trouver tant étrange, quand même dans les Estats Protestans, on les traitteroit avec autant de rudesse, que l'on fait avec toute sorte de douceur & de benignité: Ce qui les devroit bien obliger à reconoître de quel costé est le génie du vray Christianisme, lequel, à l'exemple de J. C. son unique Chef, ne brise point le roseau cassé, & n'éteint point le lumignon fumant; & qui même se plaist à faire du bien à ses propres ennemis, & à ceux lesquels luy courent sus, & qui le persecutent.

Pleust à Dieu que tous ceux de cette Communion Romaine eussent pour nous les mêmes sentimens, & les mêmes tendresses que nous avons pour eux, & qu'ils voulussent agir avec la même franchise, & avec une pareille ingenuïté! Ils n'auroient pas alors beaucoup de peine à reconoître que nous ne sommes pas ennemis de la réconciliation, pourveu que de leur costé ils fissent quelques demarches pour y parvenir.

nir. Nous sçavons qu'il faut supporter les foibles, & jusques où la charité Chrétienne nous oblige, lors qu'il est question de ces choses-là.

Mais s'ils pretendoient tirer quelque avantage de ce que je propose icy ; certes, ils se tromperoient extremement. Ce n'est pas pour trahir la verité, ou pour chercher quelque repos, ou quelque felicité temporelle, au prejudice de la paix de nos consciences, & du bonheur éternel que nous attandons dans le Ciel. Ce qui m'y engage, c'est le zele de cette Charité Chrétienne, & l'affection que j'ay pour leur salut. Cependant quelque ouverture que l'on puisse faire, tant que l'Evêque de Rome pretendra estre non seulement Chef d'ordre, mais aussi un Monarque en l'Eglise, & qu'il y exercera un pouvoir absolu & arbitraire, &c. Que l'on défigurera la Sainte Cene du Seigneur, & que l'on y rendra à la creature l'honneur qui n'est deû qu'au seul Createur ; Que l'on en fera un Sacrifice propiciatoire pour les pechez des vivans & des morts, & privera le peuple du Calice en cette sainte Communion ; Tant que l'on pre-

1 Cor. 11. 20.

tendra satisfaire à la Justice de Dieu par quelque autre merite que par celuy de Jesus Christ, & nous donner un autre Purgatoire que celuy de son precieux sang; Que l'on dressera dans le Temple une infame banque, comme il se voit par la taxe de la * Chancellerie Papale, où les pechez les plus horribles sont mis à prix d'argent, & ceux contre ce grand Pontife taxez bien plus haut, que ceux qui sont commis contre la Majesté de Dieu; Tant que l'on invoquera autre que Dieu seul, & que l'on cherchera d'autres Advocats que N. S. Jesus; Que l'on y parlera à Dieu en une Langue que le peuple n'entend point, en laquelle par consequent il ne peut estre edifié; Que l'on defendra aux fidelles la lecture des Livres Sacrez du Vieux & du Nouveau Testament; Et que l'on imposera sur les consciences divers fardeaux contraires à la † Liberté Chrétien-

* *Cette Cour Rom. fait argent de tout, jusqu'à tirer tribut des Garces, qu'elle permet par une infame politique; laquelle est bien éloignée de celle de l'Apostre; lequel ne veut pas que nous facions aucun mal afin que bien en avienne, ny souffrir qu'aucune chose sâle, ou deshonneste soit même nommée entre les Chrétiens. Rom. 3. 8. & Eph. 5. 3.*

† *La Liberté Chrétienne en laquelle N. S. nous a mis, ne doit pas servir à établir un libertinage, comme faussement nos Adversaires disent que c'est ce que nous voulons faire;*

puis

tienne; Assurement, tant que tous ces Abus, & quelques autres semblables, auront lieu en cette Eglise Romaine, il ne faut jamais esperer de reünion entre eux & nous: Car il n'y a point de liaison entre la lumiere & les tenebres, entre Jesus Christ & ce qui luy est si diametralement oppose.

puis que nous soutenons que cette Liberté doit estre reglée par la Parole de Dieu, en laquelle nous avons un modelle parfait de pureté, d'abstinence, & de saincteté.

Mais avant que de venir à la partie de cette Apologie, en laquelle, suivant mon dessein, j'ay à m'étendre sur les Avis que j'ay à proposer pour servir au modelle d'une solide Reformation; J'aurois à satisfaire à quelques scrupules de plusieurs de nostre Communion, qui croyent que nostre Gouvernement par Anciens, & Diacres, purement Laïques, est le meilleur, & le plus conforme à la simplicité Apostolique; si ce que j'en ay dit cy-dessus, où j'ay raporté le témoignage de nos premiers Reformateurs, n'estoit plus que suffisant pour leur faire voir qu'ils ne prennent pas les choses du bon biais, ny comme ils le devroient, & que la pluspart de ces gens-là, ignorant ce qui se pratiquoit en l'Eglise primitive, s'allarment mal à propos, & se donnent des terreurs pani-

niques, ſans aucun ſujet. Neanmoins pour une plus ample ſatisfaction, je diray encore, par addition, qu'ils doivent ſçavoir, que tous les anciens Hiſtoriens Eccleſiaſtiques nous ont marqué l'ordre & la ſucceſſion des Evêques, depuis le ſiecle des Apoſtres & de leurs diſciples, juſqu'au leur; y ayant toûjours eû en chaque ville, où il y avoit une Egliſe formée, outre les Preſtres & les Diacres, un Sureminent, lequel, privativement aux autres, portoit ce nom-là d'Evêque. Et S. Hierôme, ſur l'Epître de S. Paul à Tite, remarque que dés le temps des Apoſtres, cet ordre fut établi en l'Egliſe, & qu'en Alexandrie, depuis le temps de S. Marc Evangeliſte, les Preſtres éliſoient toûjours un de leur Compagnie pour preſider ſur eux, lequel ils nommoient Evêque. Ce qui eſt raporté par Calvin en ſon Inſtitution, où il nous dit encore, Que cet Evêque eſtoit ſuperieur de ſes Collegues, tant en dignité qu'en honneur;

Euſebe. Theodoret, Ruffin, Socrate, Sozomene, &c.

Hieronim. Epiſt. ad Evagrium.

Calvin. Inſt. Livre 3. chap. 4. &c.

J'ay laiſſé icy & ailleurs ces Paſſages de Calvin, ſelon que je les trouve en la langue Françoiſe du temps qu'il les a compoſez, nonobſtant la rudeſſe de ſes expreſſions: & cela pour m'accommoder à ceux des noſtres qui ne les recevroient pas autrement.

neur ; neanmoins qu'il n'avoit pas de seigneurie sur eux, mais que son Office estoit semblable à celuy d'un President en un Conseil. Et quant aux Charges & dignitez inferieures ; comme d'Acolyte, Portier, Lecteur, Soudiacre, Diacre, &c. desquelles il fait pareillement mention ; il nous dit aussi, que ceux qui les occupoient estoient appellez le Clergé, & qu'ils avoient le nom de Clercs ; lequel nom quoy qu'il improuve ; *Toutefois*, ajoute-t-il, *la façon de faire estoit sainte & utile : assavoir que ceux qui se vouloient dedier à l'Eglise, fussent nourris sous la discipline de l'Evêque, afin que nul n'entrast en office avant qu'avoir esté bien formé : C'est à dire, instruit en bonne & saine doctrine, exercé à porter le joug, & estre humble & obeissant : Item occupé en choses saintes, pour oublier toutes occupations prophanes & mondaines.* Or tout ainsi, (dit il,) *qu'on accoûtume les nouveaux gendarmes par joustes & autres semblables exercices, afin qu'ils sachent comment ils se devront porter, quand ce viendra à combattre à bon escient contre leurs ennemis : Aussi il y avoit de certains exercices*

ces au Clergé ancien, pour préparer ceux qui n'eſtoient point encore en Office. Premierement, on leur donnoit la charge d'ouvrir & fermer les Temples: lors on les nommoit Huyſſiers. Aprés on les ordonnoit pour demeurer avec l'Evêque, pour le conduire tant pour honneſteté que pour éviter le ſoupçon, afin qu'il n'allaſt nulle part ſans compagnie & ſans témoin: Puis, afin qu'ils commençaſſent peu à peu à eſtre connus du peuple, & qu'ils acquiſſent quelque authorité; ſemblablement afin qu'ils appriſſent d'avoir contenance devant le peuple, & qu'ils euſſent audace de parler, afin qu'eſtant promus en l'ordre de Preſtriſe, ils ne fuſſent point confus ni troublez quand il ſeroit queſtion de preſcher, on leur ordonnoit de faire la lecture des Pſeaumes au pulpitre. En cette maniere, ils eſtoient promus de degrez en degrez, afin qu'on les approuvaſt en chacun exercice avant que les faire Souſdiacres.

Et en un autre lieu du même Chapitre, faiſant reflexion ſur ce Gouvernement ancien, auquel les quatre premiers Conciles mirent la derniere main; ayant réglé l'ordre des Patriarches, Ar-

Le nom

che-

chevêques, Evêques, Prestres, &c. Voicy encore comme il en parle; *Aucuns ont nommé ce Gouvernement Hierarchie, d'un nom impropre, comme il me semble; pour le moins qui n'est point usité en l'Ecriture, &c. toutefois,* (dit il) *si nous considerons la chose sans regarder au mot, nous trouverons que les Evêques anciens n'ont point voulu former une forme de Gouverner l'Eglise, diverse de celle que Dieu à ordonnée par sa Parole.*

d'Archevêque ne se donnoit alors qu'aux Patriarches.

En effet, il est tout evident que N. S. Jesus Christ ne composa le Sacré College de ses Apostres du nombre de douze, qui estoit celuy des anciens Patriarches, qu'afin qu'ils fussent comme les Chefs des Peres de l'Israël de Dieu: Et qu'ayant nommé septante Disciples, il a aussi voulu imiter en quelque sorte celuy des septante Anciens, desquels Moyse forma le Grand Conseil, que les Juifs appelloient le *Sanhedrin.*

Or si Nostre Seigneur, dans le temps même de son abaissement, n'a pas fait difficulté de separer les fonctions & les Charges, de ceux qu'il envoyoit pour prescher son Evangile, il ne faut non

plus

plus trouver étrange si ses Apostres y ont aussi de leur part apporté quelque distinction. S. Paul nous en fait une grande énumeration au 12. chap. de la 1 Epître qu'il a écrite aux Corinthiens. Mais une partie de ces diverses Charges ayant cessé, il n'est resté en l'Eglise que celle d'Evêque, de Prestre, & de Diacre. J'avouë qu'au commencement de la predication de l'Evangile, ce nom d'Evêque, aussi-bien que celuy de Prestre, estoit commun à tous les Pasteurs: Mais il n'y a rien de si vray, que cela ne dura pas; puis que, du temps même des Apostres, on choisissoit pour estre le Chef d'ordre, & pour presider sur chaque Eglise, un de la Compagnie des Prestres, lequel est appellé en l'Apocalypse, l'Ange de l'Eglise; qui pour cette raison a toujours porté luy seul le nom d'Evêque. Et cela a esté ainsi saintement institué par ces premiers Fondateurs de l'Eglise Chrétienne, qui estoient guidez par l'Esprit de Dieu, comme il n'en faut point douter, pour prevenir les divisions & le desordre qu'apporte insensiblement l'égalité; comme nous l'avons veu cy-dessus, par le témoig-

Eph. 4. 11.

moignage même de ce grand personnage Calvin. C'est une verité si manifeste, qu'il faut se crever volontairement les yeux, & renverser toute l'economie du Christianisme pour vouloir s'y opposer.

Pour ce qui est des autres Charges de l'Eglise, lesquelles sont inferieures, & dont il s'agit principalement icy ; j'ay fait voir par ce grand passage que j'ay raporté du même Calvin ; Quil n'y en avoit point qui ne fussent absolument Ecclesiastiques, & que ceux qui les exerçoient n'estoient point des personnes purement Laïques, comme sont nos Diacres. En effet, ceux qui furent les premiers nommés à cette Charge-là du Diaconat, n'estoient pas seulement des *Secours*, pour assister les Pasteurs en la visite des malades, ou en la distribution des charités que l'on faisoit aux pauvres; Mais ils estoient aussi employés à annoncer l'Evangile, & à administrer le Sacrement du Saint Baptême, lors que l'occasion s'en presentoit : ce que les nostres ne font point, & n'auroient garde de le vouloir entreprendre. Il est vray qu'au commencement de la Réformation, nous avions en France des Diacres que

1 Cor. 12. 28.

Act. 8. 38.

Hist. Eccles. des Eglises Re-

formées de France Imprimée à Geneve. 1580. Livre 5. page. 841. &c.

que l'on appelloit Diacres Cathechiſtes, lesquels préchoient, & inſtruiſoient le peuple en l'abſence des Paſteurs; mais cela a eſté changé; Je ne ſçay pas bien quelle en fut la cauſe. Quoy qu'il en ſoit la crainte que l'on avoit de rentrer aux ſuperſtitions Romaines, fit jetter nos Reformateurs dans des extremitez leſquelles, ſelon les apparences humaines, ont empéché que cette Reformation n'ait eû, en France, le progrez qu'elle a eû ailleurs. Ce n'eſt pas que noſtre Gouvernement, compoſé d'Anciens, & de Diacres purement Laïques, ſoit mauvais; non plus que noſtre Diſcipline, ſi on a égard à la neceſſité du temps auquel tout cela a eſté ainſi ordonné. Neanmoins, il faut avouer, qu'il s'y rencontre beaucoup d'incommoditéz: Mais comme ce n'eſt point en ces choſes que conſiſte le principal, & l'eſſence de la Religion, & que depuis ce temps-là noſtre condition n'eſt que peu ou point changée; c'eſt ce qui fait que nous conſervons encore heureuſement l'un & l'autre. Cependant, le tout n'eſt point tellement établi entre nous, que l'on ne le puſt changer, ſelon que l'utilité de l'Egliſe

le

le requerroit, comme noſtre Diſcipline le reconnoit ingenûment en ſon dernier Article.

Certes le Chriſtianiſme, dans ſa plus grande ſimplicité, n'a jamais eſté ennemy d'un ordre, & d'une décence qui ait quelque éclat: Car, quoy que la principalle beauté de la fille du Roy de Gloire, conſiſte aux graces interieures & Celeſtes, que ſon divin Epoux lui a départies; ſi eſt-ce neanmoins, que cette Egliſe de Jeſus Chriſt, dés le 1. 2. & 3. ſiécle, quand Dieu lui donnoit quelque relâche de la perſecution, n'a pas laiſſé d'avoir, dés ce temps-là, un exterieur venerable. On peut dire qu'elle eſtoit alors, quant à ſa Doctrine, d'élite comme le Soleil; en ſes Ceremonies, belle comme la Lune; & en ſon Gouvernement, & en ſa Diſcipline, redoutable comme les armées qui marchent les enſeignes deployées. Ce n'eſt pas qu'elle ſe ſerviſt des armes materielles pour ſurmonter ſes ennemis; Mais cette épée ſacrée de la parole de Dieu, ſa foy, ſa conſtance, ſa charité, & ſon zele; c'eſtoit là ſeulement ce qui luy fai-

Cantiq. 6. 10. L'Egliſe eſt accomparée en l'Ecriture S. à la Lune, laquelle ſouffre ſouvent des Eclypſes, par l'interpoſition de l'ombre de la terre; comme l'Egliſe par celle des Puiſſances du Monde, &c.

faiſoit faire des conqueſtes à Noſtre Seigneur, & ce qui obligeoit les plus rebelles à porter l'agréable joug de ce divin Crucifié.

La veritable Egliſe a toujours agi de cette façon : & quoy que le grand Conſtantin luy euſt au commencement du 4 ſiécle, eſſuyé toutes ſes larmes, oſté ſa robe de dœuil, & affermi ſon repos & ſa felicité, par des profuſions dignes de cet Auguſte Empereur, elle ne s'aviſa jamais de ſe ſervir de cette paix-là pour contraindre les Payens, ſoit par des moyens artificieux, ou par aucune ſorte de violence, à embraſſer le Chriſtianiſme. Elle les ſupportoit charitablement ; & par toutes ſortes de bons offices, elle les obligea enfin à reconoître, que le Dieu qu'elle adoroit eſtoit le ſeul & le veritable.

Eſtoit il queſtion d'agir avec ceux, qui s'eſtoient ſeparez de ſa Communion ? entre autres par exemple, avec des Arriens, qui eſtoient des Heretiques exécrables, leſquels nioient la Divinité de N. S. Jeſus Chriſt ; Il eſt vray, elle les condamne, elle les anathematiſe ; Mais pour les gâgner, elle uſe encore d'indulgence, & d'une telle condes-

cen-

cendance, ſelon ce même eſprit du Chriſtianiſme, qu'en une même ville on y ſouffroit un Evêque Arrien, avec celuy qui eſtoit Orthodoxe; & pendant que ces méchans perſecutoient ſes membres, elle leur faiſoit mille biens: Même, quoy que ces monſtres ſe multipliaſſent en diverſes ſectes auſſi pernicieuſes, elle n'a jamais employé d'autres moyens pour leur extirpation. Auſſi à la fin on a veu, que par cette admirable patience elle a ſurmonté toutes ces hereſies: Comme ce n'eſtoit que l'ouvrage du demon, & de la perverſité de l'eſprit humain, cela a peri, & s'eſt ruïné de ſoy-même.

Si les Orthodoxes, & la veritable Egliſe, agiſſoient avec cette benignité; Ces execrables heretiques Arriens, Donatiſtes, & quelques autres, n'en uſoient pas d'une même maniere: Les feux, les gibets, & tout ce que la cruauté des plus enragez pouvoit inventer, eſtoient leurs plus forts & leurs plus ſolides argumens. C'eſt-là le veritable caractere du Diable, & de tous les heretiques opiniâtres; ils ſont menteurs comme leur pere.

Auſſi juſqu'au 10. & 11. ſiecle, on ne s'eſtoit point aviſé de punir aucun heretique, quoy qu'à diverſes fois pluſieurs euſſent renouvellé les anciennes hereſies, & attiré beaucoup de ſectateurs. Mais depuis que les Evêques de Rome entreprirent de ruîner la puiſſance des Empereurs en Italie, & de leur oſter toute l'autorité laquelle, ſelon les anciens Canons, ils avoient en l'Egliſe, & dont ils eſtoient en poſſeſſion; comme de confirmer l'élection de ces Evêques; priver de cette dignité, & punir ceux d'entreux qui eſtoient vicieux, & indignes de ce caractere; convoquer les Conciles; & pluſieurs autres droits qu'ils y avoient toûjours maintenus; & que ces Pontifes Romains, par leurs artifices & violences, furent venus à bout de leurs pernicieux deſſeins; Depuis ce temps-là, tous ceux qui les voulurent buter, ou s'oppoſer aux dogmes qu'ils introduiſoient, ou qu'ils autoriſoient pour faire valoir leur Siege Papal, furent appellez heretiques, & traitez avec la derniere rigueur. Et cette ville, qui avoit eſté tant de fois baignée du ſang des Chrétiens, le fit encore répan-

pandre en tous les lieux de ſon Empire.

Cette effroyable boucherie a duré l'eſpace de 500 ans en la pluſpart de l'Europe; les pauvres fidelles eſtant flétris de noms atroces, & leur Doctrine traveſtie d'une façon hideuſe & épouventable, afin de les faire pourſuivre avec fureur, comme d'horribles monſtres. Leurs ennemis ayant, par cette maniere d'agir, imité à peu prés celle des Payens; leſquels reveſtoient les Chrétiens de peaux de beſtes farouches, afin de les faire déchirer par leurs chiens, avec plus d'ardeur & de rage: Mais une partie des Roys, & Princes Chrétiens, ayant ſecoué ce joug Romain; & les autres ayant diminué de l'apprehenſion qu'ils avoient de ſes foudres & excommunications, les Papes ont changé de baterie artificieuſement; ils ont animé les Puiſſances contre nous, leur donnant fauſſement à entendre, que nous ſommes ennemis de leur grandeur, & de l'établiſſement des Monarchies: Et par cette maligne influence, & les obliquitez d'une Politique raffinée, & antichrétienne, ils ont adroitement, &

autant qu'ils ont pû, sapé les fondemens de nos Libertez.

Mais nous esperons de la Clemence & de la Justice de nostre tres-Auguste Monarque, qu'il banira toutes nos craintes, & qu'il nous maintiendra toûjours sous le benefice de ses Edits, selon ses promesses Royalles, & la bonté que S. M. a euë de nous en asseurer tant de fois. Si ce grand Prince & Conducteur du peuple Hebreu, Josué, lors qu'il eut traitté avec les Gabaonites, qui estoient des peuples idolatres; quoy qu'ils l'eussent surpris par les faussetez qu'ils avoient alleguées; ne laissa pas de leur tenir sa parole, parce qu'il la leur avoit solennellement donnée, & n'écouta point ceux qui vouloient l'obliger à en user d'une autre maniere: Si, dis-je, sous la Loy de rigueur, on a agi avec tant de douceur & de benignité, avec des personnes qui faisoient partie de ces peuples de Canaän, que Dieu même avoit commandé d'exterminer; Que ne devons nous point nous promettre, nous, de qui la Religion est entierement conforme à celle que Jesus Christ & ses Apostres ont établie; & qui ne voulons

Josue 9. 15. &c.

lons ſuivre que ce qu'ils nous ont enſeigné? Nous qui n'avons jamais procuré à l'Eſtat que toutes ſortes d'avantages; qui avons mille & mille fois ſacrifié nos vies pour ſa Grandeur? Nous, de qui la fidelité a eſté toûjours ſi inviolable, & tellement connuë & approuvée, que dans les plus grands perils, & dans les occaſions les plus importantes, on a bien voulu mettre la fortune, & la gloire de la France entre nos mains? Nous enfin, qui avons nonſeulement aydé à repouſſer les ennemis de nos frontieres, mais auſſi à étendre nos Conqueſtes juſques dans le cœur de leur propre païs? Et ſeroit il poſſible, qu'aprés que par une

Qui eſt-ce qui ne ſçait point que M. le Duc de la Force fut nommé par le feu Roy de triomphante memoire, & demandé univerſellement pour commander l'armée, lors que l'on fut reprendre Corbie en 1636. Ce fut de M. de Turenne que l'on ſe ſervit pour faire lever le ſiege d'Arras en 1652. pour ne pas parler de ſes autres exploits. Et quoy qu'il ait depuis quité nôtre Communion, cela n'oſte rien de la confiance que l'on a eue en ſa perſonne, & ne diminue point la grandeur des belles actions, qu'a faites ce grand Capitaine, lors qu'il eſtoit avec nous. Toute la France ſçait auſſi quels ont eſté les grands ſervices du Maréchal de Gaſſion. Et il eſt aſſez connu que 4000 Sevennois qui eſtoient tous de noſtre Religion, leſquels furent en corps joindre l'armée du Languedoc qui fit lever le ſiege mis devant Leucate l'an 1637. y firent des merveilles, & y donnerent des marques eternelles de leur zele & de leur fidelité, &c.

une glorieuſe ſuite de victoires, noſtre grand Roy, nous auroit delivrez de la crainte que nous pouvions avoir des étrangers, il permiſt que nous en euſſions à preſent de nos propres Concitoyens? Arriere une telle penſée, ſi contraire à ſa Juſtice, ſi oppoſée à ſa Clemence. Car puis qu'il eſt le Premier, & le plus Grand de tous les Roys & Princes Chrétiens; il ne faut pas douter qu'il ne veuille faire éclater hautement ſa Royalle & paternelle bonté envers nous, qui ne reconnoiſſons, aprés Dieu, autre Souverain que luy, & qui par conſequent oſons bien dire, que nous luy ſommes plus fidelles, & plus attachés à ſon ſervice, que tous ceux qui ont des ſermens particuliers à une Puiſſance étrangere, laquelle ils croyent avoir le pouvoir de les diſpencer de celuy qu'ils doivent à leur legitime Prince.

Noſtre incomparable Monarque, ſe fera lire l'Hiſtoire du Regne de ſes Peres, & les merveilles du ſien: Il y apprendra nos ſervices & noſtre entiere fidelité; & que c'eſt fauſſement que nos ennemis nous veulent faire paſſer pour des perſonnes oppoſées à ſa gloire,

& qui mépriſent ſon authorité. Si nous avons ce bonheur, aſſeurement il changera bien toſt nos craintes en aſſeurance, & noſtre dœuil en joye; & ſçaura bien rendre la pareille, & nous vanger de tous ceux qui nous auront opprimez.

Puis que par ſa bonté Royalle, il veut que nous vivions dans ſon Eſtat, il ne permettra pas que l'on nous oſte les moyens de le pouvoir faire. Que ſi nous ne parvenons point aux plus grandes charges, & aux plus hauts emplois, du moins nous aurons cette conſolation, que nous ne ſerons pas privez des moindres, n'y d'aucune des profeſſions, & des Maitriſes, que chacun de nous voudra choiſir, pour pouvoir entretenir ſa famille, & la faire ſubſiſter avec quelque douceur: Autrement, comme il y auroit bien plus de cruauté en retenant une perſonne en quelque lieu, où on luy oſteroit les choſes neceſſaires pour ſa ſubſiſtance, ou les moyens de les pouvoir obtenir; qu'à luy percer le ſein, & luy oſter tout d'un coup la vie; Ainſy cette excluſion, ou limitation, ſoit à l'égard des profeſſions ou des emplois honeſtes,

ou pour les Maitriſes, ſeroit une conduite ſi noire & ſi horrible, que l'on n'auroit pas, en agiſſant de cette ſorte, renoncé ſeulement aux maximes & au caractere du Chriſtianiſme, mais même à tous les ſentimens de l'humanité.

Mais nous eſperons un traittement meilleur & plus équitable : Noſtre Grand Roy eſtant tres-bon, & tres-clement, diſſipera toutes nos craintes, & banira toutes nos apprehenſions : Aſſeurement, il eſt jaloux de ſon authorité, & de ſa parole Royalle ; & ne permettra point, qu'impunement on viole plus long temps ſes Edits : Il les maintiendra & les fera obſerver ponctuellement, ainſi qu'il luy a plû de nous en aſſeurer tant de fois : Il reconnoîtra la malice de ceux qui par des conſeils pernicieux, tâchent à diminuer le bonheur de cette Monarchie, en nous faiſant porter des habits de dœuil, en un temps où la joye devroit eſtre publique & univerſelle.

Nous ſommes nez François, c'eſt à dire libres, & non point devouez à la ſervitude : Auſſi ne croyons nous pas que S. M. nous veuille reduire à cette triſte condition. Nous ſommes bons

Fran-

François, &, je l'oſe dire, meilleurs que tous ceux qui tâchent à nous opprimer. Il n'eſt que trop vray, que tout autant qu'il y en a eû qui ont eſté d'intelligence avec les ennemis de la France, pour en diminuer la grandeur, ſe ſont toûjours ſervis de cette pernicieuſe maxime, de la partialiſer & desunir en elle-même, & dans ſes propres entrailles, pour l'empêcher d'entreprendre la recherche de ſes droits, à l'encontre de ceux qui luy ont uſurpé, & qui luy detiennent encore, de ſi beaux & de ſi grands Eſtats, voire même le propre patrimoine de ſon Roy.

A ces mauvais François, ſe joint auſſi la jalouſie & l'apprehenſion de la puiſſance Papalle; laquelle s'eſtant élevée par les bienfaits de nos Roys, elle ne voudroit pas qu'ils repriſſent les droits de l'Empire d'Occident, de crainte qu'ils ne fiſſent valoir leurs privileges en l'élection de ces Pontifes; leſquels pour cette raiſon ont toûjours appre-

Pepin, & Charlemagne, leur donnerent l'Exarchat de Ravenne, avec

la ville de Rome, s'en reſervant neanmoins la Souveraineté, & le droit d'élire les Papes: Depuis, pour cacher cette verité, ils ont voulu feindre une prétenduë donation de Conſtantin; mais cette fourbe a eſté entierement découverte & détruite.

hendé noſtre domination en Italie ; outre la peur qu'ils ont euë, & qu'ils peuvent avoir encore, que par la convocation d'un ſaint & libre Concile, nos Roys n'entrepriſſent une bonne Reformation en l'Egliſe, tant au chef, comme aux membres. Et combien que cette crainte ſoit diſſimulée, elle ne laiſſe pas d'eſtre le veritable motif de toutes les intrigues de cette Cour Romaine, dont ſouvent s'eſt enſuivi de tres-mauvais & de tres-dangereux effets. Et pour peu que l'on conſidere ce qui s'eſt paſſé en France pendant la Ligue ; & toutes les traverſes que nos armes ont receuës en Italie de ce coſté-là ; on demeurera bientoſt d'accord de cette verité.

Louis 12. fit aſſembler un Concile à Piſe, afin de reformer l'Egliſe au Chef & aux membres ; Ceux de Conſtãce & de Baſle furent auparavant auſſi convoquez à même intention. Celuy de Conſtance dépoſa 3 Papes ; *Un deſquels, ſavoir Jean 23. entre pluſieurs crimes, ou plutoſt hereſies dont il fut convaincu, celuy-là en eſtoit un ; Qu'il ne croyoit ny paradis ny enfer. Il y avoit 40 articles de crimes pour ſa dépoſition. Voyez les Actes de ce Concile & les Hiſtoriens qui en ont écrit. Ce Pape a canoniſé Sainte Brigide.*

Je ne ſçaurois m'empécher de remarquer une autre adreſſe du Siege Romain : C'eſt que leurs Pontifes ayant veu que leur autorité, depuis noſtre Reformation, eſtoit en quelque ſorte chancelante ; pour l'affermir & l'étançonner puiſ-

ſam-

samment contre les Ordinaires, qui sont les Archevêques, & les Evêques, s'ils vouloient entreprendre de la buter; ils ont multiplié leurs Religieux & leurs Moynes, par de nouveaux Ordres; entre lesquels, pour se mieux precautionner, il y en a qui ont des sermens particuliers au Souverain Pontife, auquel, & à leur General, ils rendent une obeïssance aveugle. Puis ils ont fait une Reformation de tous les Ordres déja etablis; c'est à dire, une creation de nouveaux Moynes, sous le nom de Reformez: Par ce moyen artificieux, ils en ont plus que triplé le nombre: Cette multiplication est telle & si excessive, en l'un & en l'autre sexe, que toute la terre en est couverte. On peut aussi en passant observer, qu'il y en a d'entr'eux qui sont Mandians volontaires, & par affectation; lesquels ont diverti les charitez que l'on pourroit faire aux veritables pauvres.

Entre ces nouveaux Ordres est celuy des Jesuites dont le Patriarche, est un S. Ignace de Loyola. lequel fonda cet Ordre l'an 1535. & fut confirmé par Paul 3 l'an 1540.

Or comme ils ont leurs Generaux, & les Protecteurs de leurs Ordres à Rome, lesquels de temps en temps ils informent de toutes choses, entretenant avec eux un commerce continuel; les

conſequences, pour n'en pas dire davantage, en peuvent eſtre grandes & perilleuſes. Je ſçay bien qu'il y a de bons Religieux, & de bons Moynes ; Mais aſſeurement il y a bien de la reforme à faire en ce grand Corps, ainſi que nous le ferons voir en ſon propre lieu. Je me ſuis par avance trouvé obligé d'en dire ce peu de choſe, parce qu'il s'agiſſoit de la tranquillité civile, & de la proſperité de l'Eſtat : Comme tous les membres qui le compoſent ſont indiſpenſablement obligez d'y contribuer, c'eſt auſſi, aprés la gloire de Dieu, ce qui m'a engagé à faire voir cette Apologie : Car combien que je n'y tienne le rang que d'une partie fort contemptible ; neanmoins, ſans vanité, j'oſe eſperer, que je n'y ſeray pas tout à fait inutile. Les cheveux & les ongles, qui ne ſont, pour ainſi dire, que les excremens & les ſuperfluitez du corps, ne laiſſent pas de luy ſervir d'ornement, & d'avoir leur uſage, & leur utilité. Que je paſſe pour ce que l'on voudra, il ne m'importe, pourveu que mon zele puiſſe contribuer à l'établiſſement & à l'amplification du Regne de Jeſus Chriſt. Mais,

Mais, comme il eſt temps que je vienne à ce que je me ſuis propoſé de faire, & qui eſt le principal deſſein de cet Ouvrage; Je diray ſeulement, avant que de l'entreprendre; que pour ſe promettre une veritable Reformation, & une heureuſe reünion; il faut que nous l'attandions de la convocation d'un Concile, qui ſoit libre, & indépendant des ordres de Rome : Mais il faut que nous y apportions toutes ces bonnes & ſalutaires diſpoſitions, une ame toute embraſée de l'amour de Dieu, toute remplie d'une ſainte jalouſie pour les interets de ſa glore, afin de ne la pas abandonner lâchement pour la donner aux creatures à ſon préjudice; un eſprit entierement dégagé de hayne & d'animoſité, un cœur ſincere, & tout enflammé de charité & de zele, pour le ſalut de ſes freres; des inclinations debarraſſées des vanitez & des avantages de la terre, s'ils eſtoient en empéchement pour obtenir ceux du Ciel; enfin une reſolution ferme & conſtante d'embraſſer la verité, lors qu'elle nous ſeroit montrée par la Parole de Dieu, expliquée par elle-même; je veux dire, un

paſſage moins clair, par un autre qui ſeroit d'une évidence toute entiere: Cette Diyine Ecriture illuſtrée & miſe en un beau jour, comme ſur de grands chandeliers, par les écrits des anciens Docteurs, par les Conciles, & par l'Hiſtoire de l'Egliſe des 4. premiers ſiécles; pendant leſquels il ne s'eſt rien enſeigné en la creance generale, qui n'ait eſté conforme à cette Parole de verité, ou du moins qui y ſoit directement oppoſé.

Ne nous en croyez pas, mais écoutez tous les SS. Peres de ces bien-heureux temps-là. Si on y a connu quelque choſe moins clairement, ils nous ont tous renvoyez vers cet Oracle ſacré, afin de le conſulter: Et comme ils ne doutoient point de ſon infaillibilité, ils l'ont auſſi toûjours pris pour juger ſouverainement de tous leurs differens. *Que ferons-nous?* diſoit S. Auguſtin, *Chercherons-nous l'Egliſe en nos paroles, ou aux paroles de ſon Chef N. S. Jeſus Chriſt? j'eſtime qu'il la faut plutoſt chercher dans les paroles de celuy qui eſt la verité même, &c. Qu'on ne nous die point, je dis cecy, ou tu dis cela; mais qu'on nous*

De Unitate Eccleſ. cap. 2.

nous die, voicy ce que le Seigneur nous dit. Certainement nous avons les Livres du Seigneur, à l'autorité desquels nous consentons l'un & l'autre, nous y croyons, nous y sommes sujets; là cherchons l'Egliſe, là debatons noſtre cauſe. Qu'on oſte ces choſes que nous alléguons, l'un contre l'autre, d'ailleurs que des Divins Livres Canoniques; car, ajoute-t-il, *je veux qu'on prouve l'Egliſe, non par les enſeignemens humains, mais par les Oracles Divins.*

Le même Pere, au Livre qu'il a fait contre Maximin Evêque Arrien, Voicy comme il parle à un de ces heretiques, contre lequel il diſpute; *Maintenant je ne dois point alleguer le Concile de Nicée, ny toy le Concile de Rimini, pour apporter quelque préjugé; je ne ſuis point obligé à l'autorité de celuy-là, ny toy à l'autorité de celuy-cy. Qu'une choſe ſoit oppoſée à l'autre, & une raiſon à une autre raiſon, & cela par les autoritez des Ecritures, qui ne ſont pas particulieres à celuy-cy ou à celuy-là, mais qui ſont témoins communs à l'un & à l'autre party.*

S. Baſile, avec non moins de force; *Que l'Ecriture, Divinement inſpirée,* nous dit. *S. Baſil. Epiſt. 80.*

dit-il, *ſoit priſe pour arbitre entre nous ; & le ſuffrage de la verité ſera donné à ceux chez leſquels ſeront trouvées les Doctrines accordantes aux Paroles Divines.*

Homil. 33 in Acta.

Ecoutons encore S. Jean Chriſoſtome ; voicy comme s'exprime cette bouche veritablement toute d'or ; *Tu dis, quel dogme choiſirai-je? que préfereray-je? Chacun dit, je dis vray : à qui croirai-je, ne ſachant rien du tout aux Ecritures ? & les uns & les autres alleguent la même choſe. Certes cecy fait pour nous ; car ſi nous diſions que nous croyons à des diſcours, tu aurois ſujet d'eſtre troublé ; mais ſi nous diſons que nous croyons aux Ecritures, comme elles ſont ſimples & vrayes, il t'eſt aiſé de faire jugement : Celui qui y eſt conforme, eſt Chrétien : ſi quelqu'un les combat, celui-là eſt loin de cette regle. Quoy donc ? quand celui-là venant vers toy te dira que l'Ecriture enſeigne ce qu'il croit ; & que vous au contraire lui direz ; vous pervertiſſez les Ecritures & en violentez le ſens ; là-deſſus dis-moy, n'as-tu pas un entendement & un jugement.*

Je n'aurois jamais fait ſi je voulois rapor-

raporter icy tous les paſſages des Peres, qui ſont pour l'autorité & la recommandation de l'Ecriture Sainte, ſoit pour ſon infaillibilité, pour ſa clarté, pour ſon tribunal ; tous l'ayant conſiderée comme le ſouverain Juge de tous les differens qui pouvoient naiſtre en l'Egliſe, & reconnuë pour l'unique regle de la Religion. Mais comme cela m'emporteroit trop loin, je me contenteray de les avoir cottez à la marge, afin que ceux qui ayment la conoiſſance de la verité, puiſſent par cette adreſſe trouver le moyen de ſe ſatisfaire entierement.

Irenæus l. 3. c. 1. &c. Clem. Alex. Stromat. l. 7. Tertul. advers. Herm. Id. l. 4. advers. Marcion. Id. de preſcrip. Heret. Cyp.

Cette Parole Divine n'eſt point contraire à elle-même, & elle ne détruit point les veritez qu'elle enſeigne ; comme blaſphément quelques-uns de nos Adverſaires : Cela eſt bon pour l'eſprit d'erreur, à s'impliquer & à ſe combatre. On ne ſçauroit pas dire qu'elle ait rien obmis, puis qu'elle prononce anathême & ma-

Epiſt ad Pomp. Athan. Epiſt. de Concil. Arim. & Seleu. Hilar. lib. ad Conſtant. Cyril. Alex. Cath. 4. Auguſt. in Pſal. 21. &c. Id. de unitate Eccl. cap. 2. Theodor. lib. 1. cap. 7 Baſil. Epiſt. 80. Chryſoſt. Homil. 29. in Geneſ. Id. Homil. 3. de Lazaro. Id. in Gal. cap. 1. Id. Homil. 33. in Acta. Cyril. Alex. Cath. 4. cap. de Spiritu Sancto. &c.

Gal. 1. 8. *& 9.* & malediction sur celui qui nous evangeliseroit autre chose que ce qu'elle nous enseigne, quand même ce seroit un Ange du Ciel ; ny qu'elle soit insuffisante, puis qu'elle nous peut rendre sages pour le salut, pour la foy qui est en Jesus Christ, & parfaitement instruits à toute bonne œuvre. Que pourrions nous demander davantage?

2. Tim. 3. 15. *&c.*

Ce Grand Dieu, lequel nous a misericordieusement fait conoître sa volonté, veuille pour l'amour de son Cher fils J. C. Nostre Seigneur, luimême former en nos cœurs toutes les saintes dispositions que nous avons marquées cy-dessus ; & que pour l'avancement & le rétablissement de la paix de son Eglise, en nous ostant ce cœur de pierre que nous avons naturellement, il lui plaise nous en donner à tous un de chair, un cœur humble, un cœur qui soit susceptible des Divins caracteres de son Esprit ; qu'il fasse, par sa main toutepuissante, tomber les écailles d'ignorance des yeux de l'entendement de ceux qui sont dans l'erreur ; & que d'autre part il illumine de plus en plus ceux ausquels il a déja, par sa grace, manifesté la lu-

Act. 9. 18.

miere

miere de ſa verité ; tellement que chacun la connoiſſe, l'embraſſe, la profeſſe ; afin que nous puiſſions tous d'un même cœur, & d'une même bouche, adorer & ſervir enſemble ce Pere des miſericordes, & le Dieu de toute conſolation, d'une maniere telle qu'il le demande ; & non pas ſelon le caprice d'une fauſſe & ſuperſtitieuſe devotion, laquelle n'a aucun fondement que dans l'imagination corrompuë de l'eſprit humain.

2 Cor. 1. 3.

TROISIÉME PARTIE.

AYant à propoſer ce qui ſe pourroit faire pour une bonne & ſainte Réformation en l'Egliſe, de laquelle s'enſuivroit l'heureuſe reünion de tant de Freres desunis, & une fin à ce lamentable ſchiſme, par lequel la précieuſe robe de N. S. Jeſus Chriſt a eſté, depuis tant de tems, ſi miſerablement déchirée ; encore que les Doctrines erronées de ceux de la Communion de Rome, & ſur

ſur tout l'adoration du Sacrement de l'Euchariſtie, qu'ils ont introduite & établie en l'Egliſe depuis 4 ou 500 ans, contre la teneur de la Parole de Dieu, & l'exemple de toute l'Antiquité Chrétienne, ſoient la cauſe eſſentielle de la ſeparation que nous avons faite avec cette Egliſe-là; Neanmoins, comme le Gouvernement, les Ceremonies, & la Diſcipline Eccleſiaſtique, eſt ce qui marque la face exterieure de l'Egliſe, & ce qui a cauſé la plus grande averſion à ceux qui croyent eſtre en une poſſeſſion de charges, & fondez en une certaine obſervation de coûtumes religieuſes, que le long uſage ſemble avoir autoriſées; ce ſera auſſi, par où je commenceray à mettre en avant ce que j'ay deliberé de propoſer pour une bonne & ſainte reünion: Et à l'égard de la Doctrine, je remettray à dire mes ſentimens ſur la reforme qu'il y a à y faire, en la derniere partie de cette Apologie; en laquelle auſſi, je répondray à tous les blâmes & fauſſes accuſations dont nos adverſaires veulent noircir noſtre Sainte Profeſſion.

Mais s'il s'en trouvoit parmy ceux de noſtre Communion, qui vouluſ-

ſent

sent se formaliser de ce que je me sers & m'attache absolument au modelle de l'Eglise des 4. premiers siécles du Christianisme; & à ce que les Conciles tenus en ce tems-là en ont ordonné: Certes je ne prétens point, en employant ces aydes, de m'éloigner aucunement de la pureté & de la simplicité de l'Evangile. *Puis que ces Anciens Evêques, n'ont point voulu former une autre forme de gouverner l'Eglise, diverse de celle que Dieu a ordonnée en sa Parole.* C'est aussi le sacré fil que je prendray, afin de débarasser ceux qui par une superstition aveugle, née en des siécles d'ignorance & de barbarisme, se sont jettez dans le labyrinte des traditions, opposées à cette premiere Antiquité; duquel s'ils ne veulent pas sortir, il faut avouer que l'esprit d'erreur les a entierement surmontez; & que ce n'est plus par le manque de moyens qu'ils demeurent encore dans leurs égaremens; mais seulement par le malheureux effet d'un endurcissement & d'une obstination volontaire.

Calvin Inst. Livre. 3. Chap. 4.

CHA-

CHAPITRE I.

Des anciens Patriarchats ; que l'Evêque de Rome, qui en eſtoit un, a uſurpé l'authorité exorbitante qu'il exerce, laquelle ne peut convenir à l'Egliſe Chrétienne, même eû égard aux interets politiques des Eſtats. Quels Patriarches peuvent eſtre encore conſervez & maintenus.

COmbien que de droit Divin tous les Evêques ſoient égaux, tant en dignité qu'en autorité, ſuivant ce beau mot de Saint Cyprien, *il n'y a qu'un Epiſcopat, duquel chaque Evêque tient ſolidairement une partie.* Si eſt-ce neanmoins que l'on ne ſçauroit nier, que dés le commencement du Chriſtianiſme, il n'y euſt quelque préeminence entr'eux, ſelon que les villes, dont ils eſtoient Evêques, eſtoient conſiderables ; ſoit parce qu'elles avoient eſté honorées de la prédication des Apoſtres ; ou acauſe

Cyprian de unit. Eccleſia.

Les Apoſtres ayant eſté les fondateurs de ces Egliſes, ces Siéges Epiſcopaux eſtoient pour cette raiſon appellés Apoſtoliques ; titre qui leur eſtoit commun, mais qui a eſté enfin uſurpé par l'Evêque de Rome.

ſe du rang qu'elles tenoient dans l'ordre civil : C'eſt pourquoy les Evêques de Rome, d'Antioche, & d'Alexandrie, eſtoient regardez avec quelque veneration, & ces lieux-là tenus comme Sieges Patriarchaux ; ce qui toutefois n'eſtoit que pour l'ordre, & pour la bienſeance : Car lors que celuy de Rome, lequel eſtoit conſideré comme le premier, acauſe de la dignité de la ville, qui eſtoit la Capitalle de l'Empire, & où les Empereurs Romains faiſoient leur demeure ordinaire ; a voulu s'en faire accroire, les autres Evêques l'ont repris aigrement, & n'ont eû aucun égard à ſes decisions. Les Saints Evêques, Policarpe de Smirne ; Firmilien, de Ceſarée en Capadoce ; Policrate, d'Epheſe ; Irenée, de Lyon ; & Cyprien, de Carthage ; juſtifieront cette verité, & nous en ſeront de bons & d'aſſurez garants ; comme auſſi tous les Conciles d'Afrique, & celui d'Iconie en Aſie.

Mais ſur tout eſt exprés le grand Saint Cyprien ; Car voici comme il en parle en l'Epître qu'il a écrite à un nommé Pompée, qui eſt la 74. *Je vous ay envoyé*, luy dit-il, *la copie de l'écrit d'Eſtie.*

tiene, c'eſt le nom de celui qui eſtoit alors Evêque de Rome, *lequel ayant leû vous réconnoitrez de plus en plus ſon erreur; car il tâche de deffendre la cauſe des heretiques contre les Chrêtiens, & contre l'Egliſe de Dieu.* Puis, aprés avoir taxé cet Evêque, lequel neanmoins il traitte du nom de Frere, ce que les Pontifes de Rome d'aujourd'hui ne ſouffriroient pas; aprés, dis-je, l'avoir taxé d'avoir écrit ignoramment, & imprudemment, des choſes arrogantes & contrediſantes à elles-mêmes; (ce ſont ſes propres termes;) Il ajoute un peu aprés; *Quelle eſt cette obſtination & cette preſomption, de preferer la tradition humaine à la diſpoſition Divine? Et celui donne-t-il gloire à Dieu, qui eſtant amy des heretiques, & ennemy des Chrétiens, penſe que les Preſtres de Dieu, qui deffendent la verité de Chriſt & l'unité de l'Egliſe, doivent eſtre excommuniez, &c. Abandonnons donc au demon l'ordination de l'Evangile, la diſpoſition de Chriſt, la Majeſté de Dieu; que la verité cede au menſonge, & Chriſt à l'Antechriſt.*

Cette Epiſt. Saint Firmilien, écrivant à ce grand Evêque de Carthage, au nom du Con-

ci-

Concile d'Iconie, qui eſtoit compoſé des Evêques de Phrigie, de Galatie, & de Cilicie, s'en exprime en ces termes ; *Nous pouvons remercier Eſtiene de ceci principalement, que par ſon inhumanité nous avons éprouvé voſtre foy & voſtre ſageſſe : Mais, quoy que nous ayons receu ce bienfait d'Eſtiene, il ne merite pas que l'on lui en ſache gré ; non-plus qu'à Judas d'avoir par ſa trahiſon eſté l'inſtrument du ſalut du monde : Mais laiſſons ce qu'a fait Eſtiene, de crainte que nous ramentevant ſon arrogance & ſon inſolence, nous n'augmentions le déplaiſir que nous avons pour les choſes qu'il a méchamment faites.* Puis il ajoute, *que ceux qui ſont à Rome, n'obſervent pas tout ce qui avoit eſté baillé dés le commencement ; & c'eſt en vain,* (dit il,) *qu'ils ſe vantent de l'autorité des Apoſtres, s'il n'obſervent point toutes les choſes qui s'obſervent en Jeruſalem.* Ce qui fait voir bien nettement, que ces Evêques ne croyoient pas, que celui de Rome fuſt infaillible ; ny que cette Egliſe-la fuſt la ſeule qui deuſt régler toutes les autres.

eſt la 73. en S. Cyprien.

Cecy ſe paſſoit l'an 259 de N. S. Et le 1 Concile de Nicée l'an 325. régla l'étendue de la Juriſdiction de cés Pa-

triarchats ; ce qui eſt une preuve convaincante, qu'ils eſtoient en la dépendance, & qu'ils relevoient tous également de l'autorité des Conciles.

Canones Græce Concil. Nicæni. Can. 6. & 7. Theodor. Hiſt. l. 1. c. 7. Euſeb. l. 3. de Vita Conſt. Ruffin. Hiſt. lib. 1. Notit. Imp. Occident. Lib. 4.

Mais l'Empire d'Occident ayant eſté déchiré par les nations barbares, les Evêques de Rome, dont le pouvoir ne s'étendoit que ſur les lieux Suburbiquains, qui n'eſtoit que l'eſpace de * 100 milles autour de la ville de Rome, ſelon le diſtrict du Préfet Urbique ou Auguſtal, éleverent leur autorité au milieu des confuſions de cét Empire, & la baſtirent ſur ſes ruynes; Car auparavant, comme le reconnoit ingenûment le Pape Pie II. † *on avoit peu d'égard à l'Egliſe Romaine.*

Cela ſe verifie encore par le Concile de Chalcedoine, tenu l'an 451. ſous l'Empereur Marcien, qui étendit la Juriſdiction du Patriarche de Conſtantinople ſur tout l'Orient ; & laiſſa celle des Egliſes d'Occident à l'Evêque de Rome. Elles eſtoient alors en une triſte condition, par la lâcheté & les méchantes mœurs de l'Empereur Valentinien III. Les Gots, les Vandalles, & les Francs ayant occupé l'Eſpagne, l'Afrique, & les Gaules, en ſorte que de

* 100. *milles d'Italie, reviennent à 60. de nos lieues Françoiſes.*

† *Epiſt. 188. lib. 1.*

ce

ce costé-là, il ne restoit plus à l'Empire que la Provence, & le Dauphiné, avec l'Italie, & la Sicile. Et cette Jurisdiction ne laissoit pas d'estre tellement bornée, que ces Evêques de Rome recevoient les ordres, & dépendoient absolument des Exarques, ou Lieutenans de l'Empereur, lesquels tenoient leur Siege à Ravenne. Mais comme l'Empire s'en alla toujours en déchéant, les Gots & les Lombards ayant dominé pendant 263 ans sur une grande partie de l'Italie; & la puissance de ces Exarques ayant esté par là beaucoup diminuée, cela favorisa extremêment les desseins des Papes; qui estant pressez par les Roys Lombards, appellerent en divers temps à leur secours, Pepin, Charlemagne, & Louïs le debonnaire; lesquels, ayant conquis toute la Lombardie, abolirent en Italie le nom de ce Royaume-là; & érigerent ces Pontifes en Princes seculiers, leur donnant la ville de Rome, avec l'Exarquat de Ravenne & ses dépendances; s'en reservant neanmoins la Souveraineté, avec le droit d'élire & confirmer les Papes; comme nous l'avons déja remarqué en la 2. partie de cette Apologie.

Les Allemans, ayant uſurpé l'Empire ſur les François, continuerent à faire valoir les mêmes droits; mais les Papes les traverſerent d'une ſi cruelle maniere, & leur ſuſciterent tant d'ennemis, & par leurs artifices apporterent de ſi étranges changemens, ſoit en l'ordre du Gouvernement, ſoit en celui de l'Election des Empereurs; qu'ils ſont enfin demeurez les maiſtres, tant au Spirituel qu'au Temporel.

Mais ce n'eſt pas mon deſſein d'en remarquer toutes les particularitez, que les curieux peuvent voir dans les Originaux de l'Hiſtoire: C'eſt là où ils pourront ſe ſatisfaire, & où ils verront à plein, ce que je ne fay qu'ébaucher icy. Il me ſuffit de dire; que l'Empire d'Occident, ayant par ſa diſſipation formé pluſieurs Royaumes; cét Evêque de Rome, qui en a pris ſa part, & qui occupe une Souveraineté temporelle, n'a plus aucune relation au Gouvernement civil d'aucun Empire ou Royaume Chrêtien; & que les interets des Souverains eſtant differens, il ſeroit même à preſent dangereux d'y donner trop d'autorité à une Puiſſance

qui

qui a ſouvent des attachemens aux plus grands ennemys de quelques-uns de ces Eſtats-là. Par conſequent, celle d'un Monarque Eccleſiaſtique de cette nature, doit eſtre abſolument bannie de la République Chrêtienne, & n'y doit eſtre aucunement receuë ny ſoufferte.

D'ailleurs, outre ces raiſons Politiques, il y en a auſſi d'autres, qui concernent les mœurs & la ſainteté de la Religion, leſquelles ſont d'un tel poids, qu'elles l'emportent entierement : Mais il faudroit remuer bien des ordures pour en donner le détail : Les adorateurs même des Papes en ont eû de l'horreur, en nous produiſant une ſuite de Monſtres & d'Infames ſur ce Siege Romain ; ſur lequel pluſieurs ſe trouvoient élevez en même temps, leſquels ayant de pareilles prétentions, s'excommunioient l'un l'autre, & ſe traittoient d'Antechriſt. Cependant châcun de ſon coſté faiſoit des Cardinaux, des Evêques, & des Preſtres, & prétendoit eſtre le Vicaire de J. C. & le veritable Chef de l'Egliſe en la terre.

Cet épouventable deſordre ne s'eſt *Chronol. de*

D. Pierre de S. Catherine, Feuillant.

pas veu pour une seule fois ; mais 30 Schismes ont fletri ce Gouvernement Papal. Les brigues, la violence, & des moyens encore plus noirs & horribles, ayant souvent servi d'échelons pour y élever un grand nombre de ces Pontifes : J'aurois de la retenuë en céte rencontre, si leurs propres Historiens, & les Relations des Conclaves ne nous en marquoient toutes les circonstances & toutes les horreurs.

Chronogra. lib. 4. Anno. 904.

Genebrard, Archevêque d'Aix, conte tout d'une suite 50 Papes illegitimes; savoir, tous ceux qui ont vécu depuis Jean 8. jusques à Leon 9. qui est un espace de plus de 160 ans; & confesse franchement, que tous ces Pontifes ont esté plutost Apostatiques, qu'Apostoliques.

Baronn. Annal. Tom. 10. Anno. 963. Sect. 15. ibid. Sect. 24, & 25. Luitprand. l. l. 6. Cap. 6.

Pour en faire voir quelque échantillon. Le Cardinal Baronius, parlant de Jean 12. un de ces *Monstres*, (c'est le nom qu'il leur donne,) dit, *Qu'en la presence de l'Empereur Othon, il avoit esté accusé en plein Concile, de sacrilege, & d'adultere; d'avoir fait de son palais un bordel public; d'avoir crevé les yeux de Benoit, son pere spirituel; d'avoir fait mourir*

Jean

Jean Cardinal Soudiacre, aprés luy avoir coupé les parties honteuſes; d'avoir commis des incendies; d'avoir beu à la ſanté du Diable, (ce qui fut atteſté par tous ceux du Clergé & du peuple;) & d'avoir, en jouant aux Dez, imploré le ſecours de Jupiter, de Venus, & des autres demons. Pour ces crimes énormes & autres ſemblables, Jean 12. fut depoſé du Papat, & Leon 8. inſtallé en ſa place avec un applaudiſſement public. Nonobſtant, Jean ne perdit point le courage; car à la faveur de quelques Dames, avec leſquelles il ſe divertiſſoit pendant ce changement, il trouva le moyen de chaſſer Leon de Rome, & de ſe remettre ſur la Chaire Papalle, où il tient rang entre les Papes legitimes. *Annal. ibid. anno 964. Sect. 4.*

Voicy encore un exemple de leur turpitude. Benoit 9. ayant eſté chaſſé de Rome acauſe de ſes débauches; les Romains vendirent le Papat à Silveſtre 3. mais Benoit eſtant rentré à Rome, il le reprit ſubtilement; toutefois, craignant d'en eſtre dépoſſedé pour une deuxiéme fois, il fit vente de cette dignité à Jean Archiprêtre: Cependant uſant *Baron. Annal. Tom. 11. anno. 1044. Herman. Contract. Valtrannus Epiſcop.*

Naumbourg. Platina in vita Benedict. ibid. in Silveſt. 3.

uſant de mauvaiſe foy, aprés avoir eſté payé, il voulut garder ſa marchandiſe; & avec les autres Antipapes il en traitta avec Gratien Archiprêtre de Saint Jean Porte Latine, par 1500 livres d'or qu'il leur paya comptant; au moyen dequoy le peuple de Rome avec le Clergé l'éleut Pape: Car juſqu'alors l'élection ne ſe faiſoit point d'une autre maniere, aprés laquelle intervenoit le conſentement de l'Empereur. Ce Gratien prit le nom de Gregoire 6. & il eſt, auſſi-bien que les 2 autres Pontifes ſes vendeurs, compté entre les legitimes & vrays Papes.

Annal. Tom. 11. Anno 1044.

Mais le Cardinal Baronius deguiſe cette hiſtoire d'une plaiſante façon, car il dit, que; *Pour faire mourir cette beſte à trois teſtes, ſortant des portes d'enfer, on inventa le même remede que celui que les Poëtes feignent avoir eſté pratiqué à l'endroit de Cerbere; & comme on emplit la gueule de ce chien infernal d'une ſoupe, qu'ainſi on a baillé à ceux-cy dequoy mâcher, pour faire entierement ceſſer leurs abbayemens. Celui* (dit il,) *qui a preparé ce remede ſi neceſſaire, c'eſt ce Preſtre Gratien, qui alla trouver Benoit, Silveſtre, & Jean, & par argent leur perſua-*

ſuada de quiter la Robe & leur dignité. C'eſt pourquoy il ne faut pas s'étonner ſi le même Baronius, aprés le Cardinal Damien, s'écrie; *Helas! Siege Apoſtolique, jadis la gloire du Monde, maintenant, ô douleur! tu as eſté fait la boutique de Symon le Magicien.* *Tom. 11. Ann. 1033. Damian Epiſt. ad Firminum.*

Ces plaintes ne cefferent pas; Car 100 ans aprés, Saint Bernard n'a point craint de dire; *Que la Beſte de l'Apocalypſe, à laquelle eſt donné une bouche proferant des blaſphémes, & de faire la guerre aux Saints, occupe la Chaire de Saint Pierre, comme un Lion preparé à la proye.* *Epiſt. 125. Apoc. 13. 5. &c.*

Peut-on dire qu'il y ait eu depuis ce temps-là quelque amendement. Alexandre 3, qui eut l'audace de mettre ſon pied ſur le col de l'Empereur Frederic 1. en lui diſant, *il eſt écrit, tu marcheras ſur l'aſpic, & ſur le baſilic, & tu fouleras aux pieds le lion & le dragon*, n'eſt pas un fort bel exemple d'humilité; non-plus que Boniface 8. qui ayant excommunié Philippe le Bel, Roy de France, eut une fin auſſi tragique que *Sabellic. lib. 7. decad. 1. de rebus Venetis. Chronicorum Codex Cardinal. Beſſar. aſſervatus in Bibliotheca Victoria*

Veneta, pluteo 17. citatus ab Hierony. Bard. in Navali, pag. 140. & 141.

son entrepriſe avoit eſté temeraire : Car c'eſt de lui que l'on dit, Qu'il eſtoit entré au Papat comme un Renard, qu'il y avoit regné comme un Lion, & qu'il eſtoit mort comme un Chien. J'ay raporté cy-deſſus la vie exécrable & infame de Jean 23. L'Hiſtoire n'eſt elle pas auſſi ſouillée des impuretez d'Alexandre 6 ? Cet abominable pere avoit un fils nommé Ceſar Borgia, & une fille appellée Lucrece; il ne ſouffroit pas ſeulement l'inceſte du frere & de la ſœur, mais lui-même, au raport de Pontanus, & de Sennazar, ſes contemporains, y prenoit une execrable part. Peut-on ignorer les fureurs de Jules ſecond ? lequel ayant excommunié Louïs 12, un des meilleurs de nos Roys & le Pere du Peuple, & enveloppé dans la même excommunication Henry d'Albret Roy de Navarre, parce qu'il eſtoit dans ſes interets, il en a coûté à la France ce beau Royaume-là, que les Eſpagnols poſſedent par un titre ſi peu legitime, & ſi criminel. Qui eſt-ce qui ne ſçait point le ſale trafic que Leon 10 faiſoit des Indulgences; & que ce fut ſur ce ſujet, que Dieu, qui peut des plus noi-

noires tenebres tirer la lumiere, ſuſcita Luther, & les autres Reformateurs, qui renverſerent la banque que l'on avoit dreſſée dans le Temple, & prirent de là occaſion d'examiner le reſte des abus, & de les corriger? Pourroit on bien cacher la vie de Paul 3. qui eſtoit un Pontife fort adonné aux predictions des Devins & des Magiciens, & ſouillé de pluſieurs inceſtes & d'impuretez horribles? * Son fils, Pierre Louïs, Duc de Parme, n'eſtoit-il pas le grand patron des abominables Sodomites? Les blaſphêmes & les emportemens de Jules 3. ne ſont que trop connus; & ſa vie eſtoit ſi licencieuſe qu'elle ne reſſentoit rien moins que la conduite d'un homme pretendu Apoſtolique. † Pie 4. n'a-t-il pas eſté un cruel, qui pour aſſouvir ſa fureur & ſa rage contre les Caraffes, fit paſſer par les mains du bourreau deux Cardinaux, & pluſieurs Seigneurs de cette maiſon? Sa vie eſtoit debordée, ſon ambition extreme; cependant c'eſt là, le digne Oracle qui a eſté conſulté, & le grand Pape qui a mis la derniere main à la perfection du Concile de Trente.

vie des Papes par Coulon 2 partie. imp. par Clouzier 1651. avec privilege du Roy.

** Hiſtoire Univerſelle de M. de Thou. &c.*

† en la même vie des Papes par Coulon, 2. partie, p. 120.

Asseurement que la Providence de Dieu n'a point permis tant de déreglemens, ny souffert tant d'horreurs en ce Siége Papal, qui ne se rencontrent point en aucun des autres Patriarchats sans de grandes raisons: Et cet abandonnement n'est pas un moyen fort propre à nous persuader que l'Esprit de verité, & de sanctification, soit celui qui preside là-dedans: Car, comme nous dit N. S. *Vous les conoîtrez à leurs fruits.*

Matt. 7. 26.

Voyez entre plusieurs Relations celle de l'Illustre Angelo Corraro. Ambass. de la Rep. de Venise à Rome, imp. en 1664.

Ce n'est nullement mon dessein, & même il seroit inutile de marquer ces choses plus particulierement; puis que les Relations modernes de cette Cour Romaine pourront informer plus amplement ceux qui voudront en savoir davantage. En un mot, toute la Religion & la pieté y consistent au faste & à l'exterieur: & pour dire le vray, elle y est convertie en une Politique maligne, que l'on couvre du nom de fraude pieuse, dont le but principal ne tend qu'à la grandeur de son Pontife: Car pourveu que cette authorité Pontificalle soit conservée, il n'importe du reste. Il n'y a rien

La Juste Balance des Cardinaux vivans, imp. à Paris par Pepingué 1652. avec Privilege du Roy.

rien qu'ils n'entreprennent pour y parvenir ; point de fraude, point d'artifice qu'ils ne mettent en œuvre ; point de puiſſance qu'ils ne mépriſent, & qu'ils ne foulent aux pieds, pour élever ce Monarque en l'Egliſe, & le faire regner ſur toute la terre.

Certes aprés cela, ne faut il pas eſtre tout à fait enyvré de la coupe dorée de cette Cour Romaine, & eſtre entierement aveuglé de l'éclat & du brillant de ſon écarlate, de ſon or, & de ſes perles, & de toute cette faſtuoſité mondaine, qui n'a rien de la ſainteté de Jeſus Chriſt, & de ſes bien-heureux Apoſtres ; pour ne pas avouër que cette puiſſance Papalle eſt directement oppoſée à la ſimplicité, & à la pureté de l'Egliſe Chrétienne ; & que c'eſt un pouvoir exorbitant & tyrannique, lequel s'eſtant inſinué inſenſiblement & par degrez, a enfin mis ſous ſes pieds l'excellence de la dignité Paſtorale, & entierement avili le divin caractere & les legitimes prerogatives du ſacré Epiſcopat.

Si la puiſſance Papalle eſt nuiſible en l'Egliſe à l'égard de la Religion, & qu'elle ne ſoit pas moins prejudiciable aux

Eſtats Chrétiens en celui de la Politique; il n'en ſera pas demême de l'établiſſement d'un Patriarche en châque Royaume de la Chrétienté; qui eſt le veritable temperament que l'on y pourroit apporter. Mais il ſeroit neceſſaire que ce nom-là ne fuſt que pour l'ordre; & que ce même Patriarche, qui ſeroit Archevêque de la ville Capitalle du Royaume (car ſelon l'ancien uſage, la dignité Eccleſiaſtique a toujours ſuivi l'ordre & le rang des choſes;) euſt pour adjoint, deux, ou quatre Primats, ſelon l'étendue du Royaume; leſquels Primats, avec quelques Evêques, regleroient & prononceroient ſur les affaires urgentes, dans l'intervalle du Concile National, qui ſe tiendroit tous les 5 ou 6 ans, comme auſſi les Provinciaux tous les ans, afin de maintenir l'orthodoxie en la Religion, & la pureté dans les mœurs, par les ſoins & l'application de ces dignes Miniſtres & fidelles Paſteurs de l'Egliſe de Jeſus Chriſt.

Il ſuffiroit aux Royaumes & aux Eſtats d'une petite étendue, de conſerver la Primatie d'un Archevêque, avec 2 ou 3 Evêques pour adjoints. Mais comme châ-

châcun de ces Souverains peut regler ces choſes, ce ſera à ces Puiſſances d'en uſer ſelon leur ſage conſeil, comme ils le trouveront à propos pour le bien de l'Egliſe, & celuy de leurs Eſtats.

Si le Gouvernement que je viens de repreſenter eſtoit établi; ce ſeroit un effet digne du zele des Patriarches, & des Primats des grands Royaumes, comme de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, de la Grand Bretagne, de Pologne, &c. de ſolliciter ces Souverains, à ce qu'ils convinſſent entr'eux de la tenuë d'un Concile Univerſel de 20 ans, en 20 ans, ou même avec moins d'intervalle, ſi cette convocation eſtoit neceſſaire; ſelon auſſi la facilité que la paix & l'union de ces Princes Chrêtiens y donneroit lieu.

Ces Patriarches, avec ce petit College de Primats, n'a rien de conforme avec celui des Cardinaux, qui n'eſtoient en leur premier établiſſement que ſimples Curez des parroiſſes de la ville de Rome, deſquelles ils portent encore les titres: Mais l'Evêque de Rome ayant uſurpé l'autorité qu'il exerce, il a voulu qu'ils en ayent eſté auſſi participans, afin

fin d'affermir, par la dignité qu'il leur a donnée, le pouvoir absolu qu'il prétend avec eux sur tous les Evêques, & le reste du Clergé.

Or les Primats ayant non seulement la voix consultative, mais aussi la deliberative & décisive, aussi-bien que le Patriarche ; ils seroient, à proprement parler, autant que lui: Car le premier Primat en ordre, & ainsi des autres, representeroit la personne du Patriarche, & tiendroit sa place en son absence, & en exerceroit toutes les fonctions : Desorte que ce nom-là de Patriarche ne seroit que pour la bienseance, & pour mieux régler les affaires dans les intervalles des Conciles Nationaux, ou des universels; & ces Primats, des Conseillers adjoints à ce President, lesquels estant venerables, & par leur dignité, & par leur merite, les jugemens provisionels qu'ils donneroient, auroient infailliblement bien plus de poids & d'autorité: Laquelle maniere d'agir, & de régler les choses, est infiniment éloignée des prétensions & du pouvoir des Cardinaux de l'Eglise Romaine, & de la forme de son Gouvernement.

CHA-

CHAPITRE II.

Des Evêques, & Archevêques; De leur rang & dignité: & de la décence de leurs habits.

AYant, en la Seconde Partie de cette Apologie, fait voir que les Evêques estoient d'institution Apostolique; il seroit inutile de repeter ce que j'ay déja dit pour la preuve de cette verité; si ce n'estoit, que ces raisons estant tres-fortes & convaincantes, on ne sçauroit trop les inculquer: Mais en les raportant, je tâcheray, non seulement de leur donner une nouvelle illustration; mais aussi d'y en ajouter d'autres qui ne seront pas moins concluantes & persuasives; & cela pour une plus ample satisfaction de plusieurs bonnes ames, qui croyent que cette difference de degré entre les Evêques & les Prestres, n'est pas si ancienne que nous la faisons.

L'Eglise est appellée en l'Ecriture Sainte le corps de N. S. Jesus Christ; & cela, sans doute, afin de nous insinuer, qu'il en est le seul & le veritable Chef. Or comme au corps naturel tous les membres *Eph.* 4. 12. 1 *Cor.* 12. 12. *&c.*

bres qui le compoſent n'exercent pas d'egales fonctions, & qu'ils ont des emplois diſtincts & bien differens les uns des autres; il faut auſſi avouer que c'eſt
1 Cor. là la raiſon pour laquelle Dieu a voulu
14. 40. qu'en ſon Egliſe, où toutes choſes ſe doivent faire honétement & par ordre, il y euſt auſſi en ce ſacré corps diverſes
Rom. charges & divers emplois. Il eſt vray
12. *&c.* qu'au commencement de la prédication de l'Evangile les choſes eſtoient moins réglées; mais auſſi il faut conſiderer, que pendant ces premieres années du Chriſtianiſme, les Apoſtres, leſquels vivoient alors, eſtoient des directeurs inconteſtables, & des Oracles infaillibles que l'on pouvoit heureuſement conſulter; Que les Evangeliſtes, qui eſtoient comme leurs Coadjuteurs, donnoient leurs ordres aux lieux où ils ne pouvoient pas ſe rendre, à cauſe de l'amplitude de leurs Charges, leſquelles n'avoient point d'autres bornes que celles de toute la terre; Qu'auſſi les 70 Diſciples, qui avoient receu leur Vocation immediatement de la main de N. S. formoient comme un Sacré College, duquel on tiroit des Paſteurs d'un caractere tout

à fait

à fait excellent ; & que ceux de ce rang, la pluſpart deſquels, au raport de l'Antiquité, ont exercé la Charge d'Evangeliſtes, eſtoient auſſi conſiderés en l'Egliſe, avec bien de la veneration, & eſtimez, en quelque ſorte, comme la bouche des Apoſtres.

J'avouë derechef, qu'en ce ſiecle d'or du Chriſtianiſme, tous les Preſtres, ou Paſteurs d'une Egliſe, portoient le nom d'Evêque ; comme cela ſe peut recœuillir du 20 chap. du Livre des Actes des Apoſtres, & du 1. de l'Epître de S. Paul aux Philippiens: Mais dés l'an 60 de N. S. lors que l'on commença à dire, *Je ſuis de Paul: Et moy d'Apollos ; Et moy de Cephas ; Et moy je ſuis de Chriſt.* Pour oſter les diviſions, & empeſcher le ſchiſme que ces partialitez cauſoient en l'Egliſe, on donna à un ſeul des Paſteurs ce nom-là d'Evêque ; ſelon que nous l'apprenons de S. Hierôme ; lequel Evêque ſe choiſiſſoit entre les Preſtres ou Paſteurs: Et ſoit que cela ſe fiſt à la pluralité des voix, ou par quelque autre maniere, on prenoit ordinairement, pour remplir cette place ſi éminente, le plus âgé, ou celuy d'entr'eux

1 Cor. 1. 12. *Hieronim. Epiſt. ad Evagrium.*

tr'eux qui en estoit digne, par le grand zele & les dons éclatans dont il estoit revêtu : Et il ne faut point douter que cela ne se soit fait par la direction des Apostres, puis que quelques-uns d'eux ont vêcu jusqu'au commencement du siecle: C'est pourquoy Calvin appelle l'Evêque *celuy qui estoit élû d'un chacun College, pour estre le Conducteur de l'Assemblée des freres.*

Comment. sur la 1. Epist. à Tim. chap. 3.

Le même explicant le lieu de l'Epitre de S. Paul à Tite, où ceux qui sont pour l'egalité des Pasteurs s'imaginent avoir bien dequoy se defendre, s'exprime ainsi ; *Vray est que nous apprenons de ce passage, qu'il n'y a point eû pour lors une telle égalité entre les Ministres, qu'il n'y en eust quelqu'un qui eust autorité & conseil par dessus les autres*, qui est un sentiment directement opposé à celuy de ceux qui ont tant de peine à goûter le gouvernement Episcopal.

Comment. sur l'Epist. à Tite, chap. 1. v. 5. 6. & 7.

Ce n'est pas que ce nom d'Evêque lequel en la Langue Greque, d'où il est tiré, signifie un Speculateur, un Surintendant, ou un Surveillant, si on le considere relativement aux fidelles, qui sont les membres de l'Eglise de Jesus Christ,

Chriſt, en ce ſens-là, il n'appartienne auſſi à tous les Paſteurs, à qui on a commis quelque ſoin & quelque conduite des ames: Mais ſi c'eſt même, eû égard aux Paſteurs auſſi-bien qu'au troupeau; il eſt manifeſte, que toute l'Antiquité n'a point donné ce titre, & ne s'en eſt ſervi, que pour deſigner le premier des Preſtres, & celuy qui avoit la Surintendance, ſoit ſur une ville, ou ſur un plus ample Dioceſe, où il y avoit pluſieurs Paſteurs inferieurs. C'eſt pourquoy il eſt noté à la fin des Epiſtres de S. Paul à Timothée & à Tite; que celui-là a eſté établi le premier Evêque de l'Egliſe d'Epheſe; & celui-cy, le premier Evêque de l'Egliſe de Crete, que nous appellons apreſent Candie.

Auſſi, comme il a eſté remarqué cy-devant, entre les Epiſtres que N. S. commanda à S. Jean d'écrire aux Paſteurs des ſept Elgliſes d'Aſie, il y en a une pour cét Evêque d'Epheſe, lequel eſt deſigné ſous ce nom *d'Ange*, en ſingulier, comme auſſi les autres; quoy qu'il y euſt pluſieurs Preſtres ou Paſteurs en châcune de ces Egliſes. *Ecri à l'Ange de l'Egliſe d'Epheſe, de Smyrne,* *Apoc. 2. 1. &c.*

de

de Pergame, &c. En quoy apparemment il y a une manifeſte alluſion à la
Mal. 3. 1. ſacrée perſonne de Jeſus Chriſt, le grand
Exod. 14. 19. Ange de l'Alliance, lequel marchoit devant le peuple d'Iſraël, lors qu'ils eſtoient dans le deſert d'Arabie; ces Evêques ou ces Anges, eſtant mis à la teſte de leurs Egliſes, comme en eſtant les guides & les conducteurs, ſous l'autorité de N. S, lequel les avoit appellez à cette premiere dignité, afin qu'ils veillaſſent particulierement à faire obſerver les ordres qu'il a donnez en ſa ſacrée Parole, & qu'ils fuſſent dans le firmament de l'Egliſe, comme autant d'étoiles brillantes pour y répandre de toutes parts, par une doctrine pure & une vie ſainte, un jour celeſte & une lumiere toute Divine.

Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, demeureront pareillement d'accord, que dans le commencement du 2. ſiécle, auquel, comme nous l'avons remarqué, vivoient encore quelques-uns des S S. Apoſtres, & la plus grande partie de leurs diſciples, tous les Colleges de ces Evêques d'Aſie, & de ceux des autres

lieux

lieux, où les Chrétiens avoient formé des Egliſes, ne portoient que le nom de Preſtre ou de Diacre : C'eſt pourquoy le Catalogue de tous les Sieges Epiſcopaux, dont l'Antiquité nous à fourni quelque liſte, eſt toujours ſous ce nom d'Evêque en ſingulier : Par exemple, aprés S. Marc. Evangeliſte, premier Evêque d'Alexandrie, eſt mis Anian ; puis Abilius, & aprés lui Cerdon ; & ainſi des autres. *Voyez Euſebe, & les autres Hiſtoriens Eccleſiaſtiques.*

J'eſtime que cecy ſuffira pour ſatisfaire au ſcrupule de pluſieurs de noſtre Communion, qui n'eſtant pas bien informez de ces veritez, prennent mal à propos occaſion de ſcandale de ce Gouvernement Epiſcopal ; lequel ſcandale il a eſté neceſſaire de lever, avant que de parler de ces Evêques, tels qu'il ſeroit à deſirer qu'ils fuſſent.

Selon que nous apprenons de S. Juſtin, Martyr, & de Tertullien, & de toute l'Antiquité ; les Evêques eſtoient comme des Preſidens perpetuels de leurs Egliſes : Et il ſe voit dans les écrits de S. Cyprien, que l'Evêque & le Clergé gouvernoient : C'eſt pourquoy le 4. Concile de Carthage ordonna ; *Que l'Evê-* *Juſtin. Apol. Tertul. Apol. cap.* 38. *Cyprian. Epiſt.* 46. & 55.

l'Evêque ne pourroit decider de la cauſe d'aucune perſonne, ſans la preſence du Clergé; & qu'eux n'y eſtant point preſens, ſa ſentence ſeroit nulle, à moins que d'eſtre confirmée par le ſuffrage de ce même Clergé. Conformement à cela, le grand Concile de Nicée régla l'ordre & la police des Egliſes; comme firent auſſi depuis les trois autres Conciles Univerſels, de Conſtantinople, d'Epheſe, & de Chalcedoine; & les choſes n'ont eſté changées, à cet égard, que par un extreme abus, & une uſurpation toute manifeſte.

Pour y apporter quelque remede; il ſeroit bien qu'en châque Dioceſe; il y euſt prés de l'Evêque, un Conſeil fixe, lequel ſeroit compoſé des Dignitez, & des Chanoines de l'Egliſe Cathedrale: Leſquelles Dignitez, & Canonicats, on régleroit d'une maniere convenable; ne les conferant qu'à des Preſtres âgez, & d'une vie tout à fait exemplaire; & que l'on auroit reconnus eſtre remplis d'une ſageſſe & d'une prudence, qui les rendroit dignes d'eſtre placez en ce Conſeil Epiſcopal: Ce qui ſeroit, à leur égard, comme une eſpece

de

de récompence deuë à leurs merites, & aux autres un grand encouragement à bien faire, & à les obliger à ſe rendre capables des mêmes emplois, aux occaſions qui s'en preſenteroient. Ce ne ſeroit point des perſonnes oiſeuſes; mais leſquelles ſeroient employées à la Prédication, & à la Celebration du ſervice Divin; afin qu'aux jours, & aux heures, où l'on ne le celebreroit point dans les Parroiſſes ordinaires, les fidelles puſſent aller en ces Egliſes Cathedrales, pour y recœuillir & prendre leur part de cette abondance, & de cette plenitude de la manne Celeſte.

Il ſeroit à ſouhaiter que pour l'élection de ces Evêques, & Archevêques, l'on vouluſt obſerver ce qui a eſté ſi ſagement ordonné par les Eſtats Generaux de ce Royaume, aſſemblez à Orleans l'an 1560. dont voicy l'extraict.

Chapitre Eccleſiaſtique.

ARTICLE 1. *Tous Archevêques & Evêques ſeront deſormais, ſi toſt que vacation adviendra, éleus & nommez, aſſavoir les Archevêques, par les Evêques de la Province & Chapitre de l'Egli-*

se Archiepiscopale; les Evêques par l'Archevêque & Evêques de la Province, & Chanoines de l'Eglise Episcopale; appellez avec eux douze Gentilshomme, qui seront éleus par la Noblesse du Dioceſe; & douze notables Bourgeois, qui seront aussi éleus en l'hostel de la ville Archiepiscopale, ou Episcopale: Tous lesquels convoquez à certain jour par le Chapitre du Siege vacant, & assemblez comme dit est, s'accorderont de trois personnages, des suffisances & qualitez requises par les saints Decrets & Conciles, âgez au moins de trente ans; qu'ils nous presenteront, pour par nous faire élection de celui des trois que voudrons nommer à l'Archevêché, ou Evêché vacant.

C'est le Roy qui parle en cette Ordonnance.

Mais attandu que cette excellente dignité d'Evêque requiert absolument qu'elle soit remplie d'une personne, dont l'experience soit tout-à-fait consommée; Pour bien faire, il faudroit que ceux qui seroient nommez, eussent du moins 50 ans; n'estant pas possible qu'en celui de 30. employé en cette Ordonnance, faitte par le Roy Charles 9. en ces Estats d'Orleans, un homme ait pû aquerir toutes les connoissances, toutes

toutes les lumieres, & toutes les experiences qui ſont requiſes, pour bien s'aquiter de la conduite & du gouvernement d'un Dioceſe: Outre que ces perſonnes éminentes devant eſtre d'un ſavoir exquis, d'une probité irreprochable, d'une pieté & d'une ſainteté exemplaire, d'une chaſteté & d'une pureté inviolable, & deſquels les éguillons charnels ſoient éteints, non pas tant par l'âge, que principalement pour l'amour de N. S. Jeſus Chriſt, au ſervice duquel ils doivent eſtre entierement attachez; il eſt par conſequent bien neceſſaire que leur âge avancé ait confirmé à un châcun la connoiſſance que l'on doit avoir, qu'ils ſont veritablement revêtus de toutes ces belles & excellentes qualitez.

L'Ordination des Preſtres, ou Paſteurs, comme auſſi celle des Diacres, doit eſtre ſans aucune difficulté déferée à l'Evêque; aprés qu'il les aura examinez, eſtant aſſiſté de 4 Chanoines de ſa Cathedrale, & de 2 autres Paſteurs revêtus du degré de Curé, que le Chapitre aura deleguez à cette fin; leſquels ſeront tous Docteurs en Theologie, qui auront non ſeulement voix conſultative,

mais auſſi deliberative, & reſolutive avec l'Evêque ; le ſuffrage duquel, comme eſtant le Preſident de cette aſſemblée Eccleſiaſtique, ſera compté pour 2 voix : Et en cas de partage, il ſera nommé quelque autre Docteur en Theologie, afin de le vuider ; ou, pour mieux faire, le plus prochain Evêque : Mais, s'il y a quelque meilleure voye, c'eſt à ceux qui travailleront à régler cette Ordination, à la mettre en avant : Si leur principal but eſt la gloire de Dieu, & l'édification des fidelles, il ne faut point douter que les lumieres, dont ils auront beſoin pour s'y conduire, ne leur ſoient communiquées avec amplitude, par celui qui en eſt le Pere & le veritable donateur.

Les Archevêques, & les Evêques, eſtant d'un caractere égal ; il n'en ſera pas de même à leur égard, comme des Evêques aux Preſtres. Les Archevêques n'ayant eſté établis que pour l'ordre des Provinces, & pour eviter la confuſion lors de la tenuë des Synodes Provinciaux, ou Conciles Nationaux : Leſquels réglemens n'ont eſté faits qu'au commencement du 4 ſiecle. Mais quant

quant à la difference & préſeance des Evêques ſur les Preſtres, elle eſt dés le temps même des Apoſtres, ou de leurs diſciples, ainſi que nous l'avons fait voir ci-deſſus.

Ceux qui veulent eſtendre davantage la dignité & l'authorité Epiſcopale, ne ſont, pour dire vray, pouſſez que par un eſprit d'orgœuil & d'ambition; & il n'y a point de doute que cette vanité a donné lieu à la tyrannie & aux deſordres qui ſe ſont inſenſiblement gliſſés en l'Egliſe: Car c'eſt ſans aucun fondement que quelques-uns de ces gens-là diſent que les Evêques ont eux ſeuls ſuccedé aux Apoſtres de N. S. & les Preſtre aux 70. Diſciples; Et que d'autres veulent, que les Apoſtres n'ayent fait que des Evêques, auſquels ils ont donné ordre de faire des Preſtres. Ce ſont des aſſertions, qui, bien loin d'eſtre contenues en la Parole de Dieu, s'y trouvent manifeſtement combatues.

Nous apprenons par les Divines Ecritures, que, pour avoir la dignité de l'Apoſtolat, il falloit avoir eſté un témoin oculaire, tant de la bienheureuſe reſurrection de N. S. que de ſa glorieu-

Act. 1. 21. & 22. se Ascension, comme Saint Pierre nous l'enseigne en l'élection de S. Matthias; Et c'est aussi ce que S. Paul allegue pour 1 *Cor.* 9. 1. la confirmation de sa vocation; *Ne suis-je pas Apostre? n'ai-je pas veu N. S. Jesus Christ?* Mais où sont ceux-là qui pourroient se vanter d'avoir eû cette Vocation immediate comme les 12 que N. S. nomma; ou par une approbation manifeste du S. Esprit, comme il parut en l'élection de S. Mathias; ou qui ayent esté, comme S. Paul, appellez du Ciel, pour estre des instrumens d'élite à cette même fin? La Vocation de ces saints hommes estoit toute Celeste, toute Divine, toute extraordinaire; ce que l'on ne 1 *Cor.* 3. 12. sçauroit dire de celle des Evêques: Car helas, Combien de bois, de foin, & de chaume, a esté mis sur cet or, sur cet argent, sur ces pierres precieuses, qui sont jointes à Jesus Christ, la Pierre angulaire & fondamentale de l'Eglise!

Que si on prend ce nom d'Apostre pour dire, *un Envoyé*, ou *un Ambassadeur*, selon la signification de ce mot-là; tous les Prestres, ou Pasteurs en general, aussi-bien que les Evêques, ne sont pas seulement les successeurs des Apos-

Apoſtres, mais des Apoſtres eux-mêmes; je veux dire, des Ambaſſadeurs, pour annoncer à tous ceux qui croyent en N. S. & qui veulent vivre ſelon la pureté de l'Evangile, leurs lettres de grace & de reconciliation, leſquelles y ſont contenues.

Cependant, il eſt abſolument du devoir du veritable Chrétien de reconoître, que les Evêques portent cet excellent caractere d'une façon plus eminente que les Paſteurs inferieurs; ſoit eû égard au choix exquis que l'on a fait de leurs perſonnes; ou principalement parce que Dieu leur ayant adreſſé cette Vocation particuliere, nous devons croire pieuſement, lors que nous voyons qu'ils s'appliquent dignement & avec zele aux fonctions où elle les oblige, qu'il a épandu ſur eux une plus abondante meſure des ſacrez dons, & des graces toutes Celeſtes de ſon Divin Eſprit.

Quant à ceux qui diſent que les Apoſtres n'ont fait que des Evêques, & ceux-cy des Preſtres; ils ne ſe ſouviennent pas, que les 7 Diacres, dont il eſt fait mention au Livre des Actes, receurent leur ordination des Apoſtres; qui aprés avoir

Actes. 6. 6. prié Dieu pour eux, *leur imposerent les mains*, cette Ceremonie ayant esté employée pour un signe de leur reception en cette Charge Ecclesiastique: Si donc ils ont fait des Diacres, combien plutost aussi des Prestres. Outre que dans ces premieres années du Christianisme, il n'y avoit point alors d'autres Charges ordinaires en l'Eglise, que celles de Prêtre & de Diacre, celle d'Evêque n'ayant commencé d'estre attribuée particulierement au premier d'entre les Prêtres de châque Eglise, qu'environ 60 ans aprés, pour les raisons que nous avons déja remarquées.

Je ne voy pas que l'on puisse raisonnablement trouver à dire, si les Evêques ont quelques habits dissemblables de ceux des Prêtres: Car si en la Magistrature les Presidens portent des Robes & des bonnets d'une façon differente de celle des Conseillers; & si ces marques exterieures sont jugées necessaires pour faire conoître leur rang & leur dignité; il ne faut non plus trouver étrange, si ceux qui composent le Senat Ecclesiastique sont ainsi distinguez, afin que l'on ne s'abuse pas aux adresses que l'on

l'on auroit à faire vers eux, & à la defference que raiſonnablement on leur doit rendre.

S. Paul nous apprend, que toutes choſes ſe doivent faire en l'Egliſe de Dieu, *honétement*, *& par ordre*: Auſſi voyons nous que Dieu avoit eu le ſoin de regler non ſeulement la façon & l'étoffe des habits du Souverain Sacrificateur, mais auſſi celle des autres Sacrificateurs, & des Levites. Je ſçay bien qu'en celle du Souverain Sacrificateur, il y avoit beaucoup de relations à la Sacrée Perſonne de Jeſus Chriſt, dont il eſtoit la figure; Mais il faut auſſi reconoître, que parmy ces choſe typiques & figuratives il y en a eu encore beaucoup plus de morales, & dont l'uſage & les reflexions de cette nature, par de belles Meditations occaſionnelles que l'on peut faire deſſus, ne ſont pas ſeulement d'une grande edification, mais tout enſemble peuvent auſſi ſervir de beaucoup, tant à l'inſtruction & à l'encouragement de ceux qui portent ces habits, que de ceux qui les en voyent ainſi ornez. 1 *Cor.* 14. 40.

Ce n'eſt pas mon deſſein de regler ny

les Mitres, ny les habits: Je diray seulement, qu'il y faut éviter le faste & la vanité, & en banir absolument l'or, l'argent, & les pierreries, comme aussi les passemens & les dentelles; & que ces habits, quoy que ce fust pour les Evêques, Archevêques, ou Patriaches, n'excedassent point les simples étoffes de soye blanche, bleue, ou noire; La pourpre & l'écarlate doivent estre reservez pour les Roys, & pour les Magistrats. Aussi, comme ces sortes d'Ecclesiastiques doivent estre les modelles d'une parfaite humilité Chrétienne, ils doivent marquer, par leur exterieur, l'interieur de leur ame, & leur detachement de la pompe & des vanitez du siécle, pour marcher sur les pas de Jesus Christ, en la sacrée Personne duquel ils ont un admirable patron, afin de suivre ses traces: C'est pourquoy, au lieu d'estre comme ces Pasteurs, qu'un Prophete appelle des Idoles, & des Pasteurs de neant, qui abandonnent leurs brebis, & les traittent d'une maniere negligente & cruelle, acause dequoy aussi Dieu les menace de les mettre en exemple de ses plus severes jugemens; au lieu, dis-je, d'en

Zacher. 11. 16. *&c.* *Jerem.* 23. 1. *Ezech.* 34. 1 *Jean.* 10. 12. *&c.*

d'en uſer de cette maniere, ils ſe doivent principalement appliquer au digne employ, où des Charges ſi ſaintes les appellent; qui eſt de paiſtre le troupeau de Jeſus Chriſt, qui leur eſt commis. Ces excellentes dignitez d'Evêque, d'Archevêque & de Patriarche, bien loin de les en décharger, au contraire les obligent indiſpenſablement, d'en avoir un ſoin d'autant plus grand, qu'ils ſont établis de Dieu pour eſtre les Surveillans ſur tous les autres Paſteurs; & que leur ayant eſté beaucoup plus commis, beaucoup plus leur ſera-t-il auſſi redemandé.

1 S. Pierre. 5. 2.

CHAPITRE III.

Des Curez, Preſtres, Diacres, Soudiacres, Lecteurs, Acolytes, Portiers, &c. Et de leurs fonctions.

IL eſt tout evident que dés que l'Egliſe Chrétienne a pû reſpirer, & avoir quelque relâche des horribles perſecutions qu'elle ſouffroit ſous les Empereurs Payens, elle a auſſi-toſt donné quelque face à ſon Gouvernement, ſelon cette décence que la parole de Dieu nous or-

donne d'obſerver, afin d'y regler toutes choſes d'une maniere convenable. Or il n'y a point de doute que les Preſtres, ou Paſteurs, ne ſoient ceux qui y tiennent, ſi ce n'eſt le premier rang, au moins un qui en approche ſi fort, que ceux qui ſont appellez à la dignité d'Evêque n'en ſont diſtinguez que par l'employ particulier qui leur a eſté commis, ſoit à cauſe de la Sureminence de leurs dons, ou de quelques autres belles qualitez, qui peuvent les avoir rendus capables de cette excellente Charge, laquelle ſubordinement les Preſtres, ou ces Paſteurs inferieurs, ne laiſſent pas d'avoir commune avec les Evêques: Comme un Juge ſubalterne ne repreſente pas moins la perſonne du Prince, qu'un Preſident d'une Cour Souveraine; Ainſi on peut dire, qu'un ſimple Paſteur n'exerce pas moins ſon Office, au nom & en l'autorité de Noſtre Seigneur, que l'Evêque, l'Archevêque, ou le Patriarche.

1 S. *Pierre* 5. 1. 2. & 3. *Epiſt. S. Jean.*

Auſſi voyons nous que les Apoſtres S. Pierre, & S. Jean, en leurs Epîtres, y prennent ce nom de Preſtre: Et ſe mettant eux-mêmes de ce rang-là, ils ont

ont marqué aſſez clairement l'eſtime qu'ils faiſoient de ce venerable caractere, & donné un grand ſujet d'encouragement à ceux, qui à leur exemple travaillent à l'établiſſement du regne de Jeſus Chriſt.

Ces ſaints hommes n'ont point fait parade de leurs titres, & n'en ont point voulu tirer aucun avantage: Ils ſe ſont toujours ſouvenus des enſeignemens de leur divin Maiſtre; Que c'eſtoit aux Roys, & aux Princes de la terre, à dominer ſur les peuples, & à uſer de leur autorité ſur ceux qui leur eſtoient ſoumis; mais qu'il n'en devoit pas eſtre de même entr'eux: C'eſt pourquoy l'Apoſtre S. Pierre exhorte les Paſteurs, ſous le nom de Preſtres; & ſous ce nom il s'adreſſe notamment à tous les Evêques, afin de les obliger à ne pas oublier; que s'ils eſtoient les Preſidens du Senat Eccleſiaſtique, les Prêtres y tenoient le rang de Senateurs avec eux, & pouvoient parvenir à cette même dignité d'Evêque, de laquelle ceux qui l'exerçoient ne devoient pas abuſer. *Non point*, dit le S. Apoſtre, *comme ayant domination*

Matt. 20. 25. *Marc.* 10. 41. *Luc.* 22. 25.

1 S. *Pierre.* 5. 2.

Le nom de Preſtre, en la Langue Grecque, qui eſt l'original du N. T. ſignifie auſſi un Senateur. vers. 3.

tion sur les heritages du Seigneur: Auquel lieu, combien que le mot de *Clergé*, qui est employé en l'original, puisse estre pris collectivement, pour designer tout le corps de chaque Eglise, lequel est composé tant des Pasteurs que du peuple; neanmoins on peut dire, que combien que tous les fidelles soient l'heritage de Dieu, au service duquel ils sont obligez de se consacrer, les Ecclesiastiques y estant particulierement dédiez, c'est eux principalement que cette appellation regarde: & ainsi, par un bon, & saint usage, ce nom de *Clergé*, & *d'Ecclesiastique*, leur ont esté donnez, afin de les obliger plus fortement à mépriser le Monde avec toutes ses vanitez, puisque Dieu leur a fait l'honneur d'estre les premices de son heritage: Que s'ils en ont abusé, nous aurions tort, si de là nous prenions occasion de blâmer la sainteté de cet établissement, qui est visiblement fondé sur cette Ordonnance Apostolique, que l'on ne sçauroit assez ramentevoir; *Que toutes choses se fassent honêtement, & par ordre.*

Ce mot de Clergé signifie, heritage ou possession.

1 *Cor.* 14. 40.

Je sçay que ce nom de Prestre n'est pas bien

bien receu par quelques-uns de ceux qui ſe ſont ſeparez de la Communion de Rome; en laquelle on s'en ſert pour deſigner un Sacrificateur du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, en un ſacrifice réel & propitiatoire, pour les pechez des vivans & des morts; qui eſt une Charge, de l'inſtitution de laquelle il ne ſe trouve pas un ſeul mot en toute la Parole de Dieu: Et combien que ce fuſt ce qui obligea nos premiers Reformateurs à ne s'en point ſervir; Neanmoins, Calvin n'a pas laiſſé d'en parler avec veneration, & comme s'il euſt voulu taxer ceux qui le vouloient mettre hors d'uſage. Voyés ſes termes, en ſon troiſiéme Sermon, ſur l'Epiſtre de S. Paul à Tite; *Mais ſi ne faut il point pourtant, s'ils ont rendu ce nom odieux, que ce qui eſt uſité en l'Ecriture Sainte ſoit comme rejetté; car c'eſt un nom ſacré de ſoy, que celuy de Preſtre.*

Or pour ne pas priver entierement les Preſtres Cath. Rom. d'un titre, duquel ils ſont ſi jaloux; on pourroit leur accorder, que les Preſtres ſont des Sacrificateurs, pourveu qu'ils priſſent ce nom-là en un ſens metaphorique, & figu-

figuré; Car c'eſt ainſi que non ſeulement eux, mais auſſi tous les fidelles, ſont honorez de cet auguſte nom en l'Ecriture ſainte: Mais neanmoins, il ne faut point douter, que les Preſtres ou Paſteurs ne le portent éminemment, & avec un privilege tout particulier; veu qu'ils ſont ordonnez, par une ſainte vocation, pour offrir en l'Egliſe de Dieu, non ſeulement pour eux mais auſſi pour tous les fidelles qui la compoſent, le parfum de leurs prieres, ſur l'autel d'or, qui eſt N. S. Jeſus Chriſt, par les merites duquel nous avons accez au thrône de la grace, & ſommes reconciliez avec Dieu. J'ajoûte à cela, que ſi ſous l'ancienne Loy les Sacrificateurs connoiſſoient de la lepre, & des autres ſouilleures Legales, & y apportoient le remede preſcrit par la Loy de Dieu; en laquelle, & en l'obſervation des divins commandemens ils inſtruiſoient le peuple; Combien plus les Preſtres, ou Paſteurs, ſous l'économie Evangelique, eſtant ceux que nous devons conſulter & écouter pour noſtre inſtruction, & pour nous guerir de la lepre du peché & de toutes nos autres ſouil-

1 *Saint Pierre.* 2. 9. *Apoc.* 1. 6.

leu-

leures, ſuivant les adreſſes qu'ils nous en donnent par la Parole de Dieu, pourroient-ils encore, à cet égard, tenir le rang des anciens Sacrificateurs, & eſtre conſiderez par nous comme eſtant les noſtres.

Cette dignité de Preſtre eſtant, comme nous venons de le voir, ſi excellente; il ſeroit non ſeulement requis que ceux qui y ſeroient appellez euſſent la connoiſſance de la Langue Latine, & de la Grecque; mais auſſi qu'ils puſſent entendre l'Hebraïque avec l'ayde du Dictionnaire; & qu'ils poſſedaſſent un bon fonds de Theologie, avec toutes les belles connoiſſances qui peuvent ſervir de lumiere & d'ornement à leur caractere; lequel ils doivent principalement faire éclater, par la ſainteté de leurs mœurs, & la pureté de leur doctrine. Pour faire les choſes raiſonnablement, il faudroit que nul n'y puſt parvenir avant l'âge de 30 ans accomplis; ayant paſſé auparavant par les degrez inferieurs, en commençant par le Souſdiaconat.

Le Curé ne ſeroit en châque Parroiſſe, que le premier des Preſtres dont elle

ſe-

ſeroit compoſée, & cela pour la conſervation de l'ordre: Sa fonction, ainſy que celle des autres Paſteurs, ſeroit, de preſcher la parole de Dieu, adminiſtrer les Saints Sacremens, faire les Prieres, & le reſte du ſervice public de l'Egliſe, &c. & de viſiter les Malades. En ces viſites, il faudroit qu'il fuſt aſſiſté d'un Diacre, tant pour la décence, que pour avoir un ſecours en cette occaſion; particulierement s'il faut adminiſtrer la Sainte Communion, ſelon la louable obſervation de l'Egliſe Anglicane; lequel Diacre pourroit encore reſter avec le Malade, aprés le depart du Curé, Vicaire, ou Preſtre. Mais, ſans m'étendre davantage ſur le reſte des autres fonctions Paſtorales, il faudroit particulierement qu'ils viſitaſſent avec un grand ſoin les perſonnes affligées, ou qui auroient beſoin d'inſtruction; afin de réjouïr & de conſoler les os qui ſont briſez, & faire reſplendir la lumiere à ceux qui ſont dans les tenebres & les ombres de la mort.

Pſe. 51. 10. *Matt.* 4. 16.

Aucun ne ſeroit receu au Diaconat, avant l'âge de 24. ans. Leur fonction ſeroit, de catechiſer les enfans, aſſiſter

ſter les Paſteurs, & pour leur eſtre en ayde en l'adminiſtration des Sacremens, comme auſſi en la viſite des Malades, ainſi que nous venons de le dire : Mais une de leurs principalles fonctions, ce ſeroit de voir les Pauvres, connoître de leurs neceſſitez, les inſtruire & les conſoler & ſelon leur beſoin les faire aſſiſter des charitez des fidelles, par les Threſoriers ou Economes. Pour cet effet, en ces viſites de charité, il ſeroit requis qu'ils fuſſent accompagnez d'un Soudiacre, avec un de ces Threſoriers; leſquels enſemble, ſelon l'exigence des choſes, reſoudroient de l'étenduë de la charité, laquelle ils adminiſtreroient ſans delay, afin que les pauvres membres de Jeſus Chriſt fuſſent promptement ſecourus.

Les Diacres, dans le temps de leur Diaconat, acheveront leurs études de Theologie, liront les Peres, & les Autheurs & Hiſtoriens Eccleſiaſtiques, & ſe perfectionneront en l'intelligence des Langues; afin que meritoirement ils puiſſent parvenir au degré de la Preſtriſe.

On ne doit pas apporter moins de cir-

con-

conſpection pour la promotion des Soudiacres; car, comme la porte d'un bâtiment eſt ce qui ſe voit d'abord, & qu'ordinairement c'eſt par là que l'on juge de la beauté & de la ſtructure de la maiſon; ſi cette charge Eccleſiaſtique, qui eſt l'entrée, & comme la porte des autres charges plus éminentes, eſtoit poſſedée par des perſonnes qui en fuſſent indignes, & qui n'auroient rien de convenable à ſa dignité; cela ſans doute ſeroit juger bien deſavantageuſement du reſte: Partant, ils ne ſeront point receus, s'ils n'ont toutes les qualités requiſes, & deſquelles on puiſſe raiſonnablement inferer, que non ſeulement ils pourront un jour édifier l'Egliſe de Dieu; mais même que dés à preſent ils y ſont en bon exemple, & qu'ils y peuvent ſervir en leur Miniſtere avec utilité: Ils n'y doivent point eſtre admis qu'aprés avoir atteint l'âge de 20 ans, afin qu'ils puiſſent eſtre plus propres aux fonctions où le Souſdiaconat les appelle; qui ſeront, d'eſtre aſſiſtans & aydes des Diacres en la viſite des pauvres Malades, & en la diſtribution des charitez, couvrir la Table de la Sainte Communion,

pre-

preparer & apporter en l'Egliſe tout ce qui eſt neceſſaire pour cela, qu'ils depoſeront entre les mains des Diacres; comme auſſi le vaſe contenant l'eau qui doit ſervir à l'adminiſtration du ſaint Baptême, lors qu'il en ſera beſoin; & s'il y a encore quelque autre choſe de cette nature que l'on puiſſe leur impoſer, ſans déroger à la décence & à la gravité Eccleſiaſtique, laquelle doit déja paroître en cette Charge. Ceux d'entr'eux qui auroient la voix propre, exerceroient la Charge de Lecteur; & on pourroit auſſi leur donner la commiſſion d'examiner en particulier les enfans, avant qu'ils ſe preſentaſſent en public pour eſtre catechiſez.

Ils ne ſeront point receus, qu'ils n'ayent achevé leurs eſtudes claſſiques, & leur Philoſophie; & dans le temps de ce Souſdiaconat, ils commenceront celles de Theologie, & s'appliqueront à la lecteure des bons & graves Autheurs; & à ſe perfectionner, non ſeulement en l'intelligence des Langues Grecque & Latine, &c. Mais auſſi en la pureté & en l'élegance de la noſtre.

Quant aux Acolytes, & Portiers; ſi

on

on trouvoit à propos d'avoir en l'Egliſe ces Charges-là : On pourroit donner cet employ à des jeunes hommes, depuis lâge de 15 ans juſqu'à 20. où eſtant parvenus, ils ſeroient receus Soudiacres, s'ils en eſtoient jugés capables.

Il me ſemble auſſi que ce ne ſeroit point mal fait, ſi les enfans, que l'on deſtine à eſtre Eccleſiaſtiques, eſtoient placés en l'Egliſe en quelque lieu particulier ; & que ceux d'entr'eux qui auroient de la voix, & de l'inclination pour la Muſique, y fuſſent perfectionnés par quelques-uns des Soudiacres, &c. propoſés pour cette fin. Ces jeunes enfans, que l'on prendroit depuis l'âge de 12 ans juſqu'à 15, contribueroient à l'augmentation de l'harmonie, lors du chant des Pſeaumes, & des hymnes ſacrés : Outre que cela les accoûtumeroit à paroître en public devant le peuple, & leur inſpireroit de la gravité ; à quoy pourroit, en quelque ſorte, contribuer les Surplis dont ils ſeroient revétus : & ſoit qu'ils fuſſent élevez & inſtruits en un College particulier, (ce qui ſeroit à ſouhaitter ;) ou chez leurs Parens ; les Diacres ſeroient chargez du ſoin de les ca-

catechiſer, & de les fortifier au bon deſſein qu'ils auroient pris de ſe conſacrer entierement au ſervice de Noſtre Seigneur.

Comme ils porteroient des Surplis auſſi-bien que les Acolythes, Soudiacres, Diacres, & Preſtres; ils pourroient auſſi, comme eux, porter des bonnets. Mais je croy que ce ſeroit à propos d'y apporter cette difference; c'eſt que les jeunes enfans, ou Choriſtes, ſi on les veut appeller de ce nom-là, n'euſſent que des bonnets ſimples ſans aucune eminence; les Acolythes, auxquels ils pourroient eſtre joints, y auroient une petite houpe de ſoye; les Soudiacres, deux élevations ou eminences; les Diacres trois; Et les Preſtres une quatriéme, afin que ces marques exterieures fiſſent connoître à un châcun le rang de tous ceux qui ſont du corps du Clergé.

Ces choſes, qui ſemblent eſtre de petite importance, ſont neanmoins celles où le peuple s'arreſte d'abord, à la foibleſſe duquel il faut s'accommoder, lors que cela ne bleſſe point l'integrité ny la pureté de la Religion.

Il ſe pourra faire que pluſieurs de noſtre Communion trouveront à dire, & prendront en mauvaiſe part, de ce que je m'arreſte à ſi peu de choſe. Ce ſont des eſtomachs foibles, à qui tout fait mal; des timides que l'on ne peut raſſeurer,

rer, & auſquels tout fait peur : & parce qu'ils prétendent que cet exterieur eſt ce qui a donné lieu à la ſuperſtion & aux abus, ils s'imaginent que ce ſeroit bien fait de le laiſſer là, & de n'en rien dire ; & qu'il ſuffiroit de parler de la Doctrine : Mais Dieu n'a-t-il pas lui-même ordonné, & de quelle étoffe, & de quelle façon ſeroient faits les veſtemens, non ſeulement du Souverain Sacrificateur, mais auſſi des autres Sacrificateurs : Et comme nous l'avons déja remarqué cy-deſſus, tout n'y eſtoit pas typique & relatif à N. S. Jeſus Chriſt, & à la revelation Evangelique, mais pour la décence de ces Miniſtres du Sanctuaire ; & d'une telle nature, que cela pouvoit donner lieu à de ſaintes reflexions d'un uſage purement Moral. Ainſy la Lame d'or, que le Souverain Sacrificateur portoit ſur ſon front, où eſtoit gravé en gros caracteres, *la Sainteté à l'Eternel*, quel enſeignement ne lui donnoit elle point? Cette Lame d'or avoit un double uſage ; elle marquoit que ce Souverain Sacrificateur eſtoit une figure bien expreſſe de J. C. lequel eſt le Saint des Saints ; mais en même temps elle avertiſ-

tiſſoit auſſi ce grand Preſtre, avec combien de pureté il devoit cheminer devant Dieu. Pareillement la robe blanche, ou le Surplis qu'ils avoient par deſſus leurs habits, ſans que je particulariſe le reſte; cela ne leur diſoit il pas hautement, qu'ils devoient d'une façon toute particuliere renoncer aux impuretez & aux ſouilleures de ce preſent ſiécle? Nous apprenons auſſi en l'Hiſtoire de l'Evangile, que les vêtemens de N. S. devinrent, en ſa transfiguration, reſplandiſſans, & d'une blancheur toutafait admirable; non tant pour nous donner un échantillon de la gloire du Ciel, que pour nous inſinuer qu'il n'y avoit aucune tache en ce bienheureux Sauveur; mais que tout y eſtoit pur & rempli d'une glorieuſe & celeſte lumiere. Que s'il a trouvé apropos de nous donner ce magnifique emblême en ſa ſacrée Perſonne, trouverons nous mauvais que les Miniſtres de l'Evangile portent des habits qui leur donnent des enſeignemens ſecrets, des choſes auſquelles la ſainteté de leur caractere les oblige? C'eſt pourquoy encore les ſaints Anges ont toûjours paru avec des vête-

mens blancs & tout rayonnans de clarté; & que les fidelles nous ſont repreſentez en la gloire du Paradis, comme eſtant reveſtus de longues robes blanches. Ceux qui témoignent de l'averſion pour cette aimable couleur, ne s'aperçoivent pas que leur animoſité & leur hayne ſe porte contre ce qui eſt la plus belle figure de la felicité eternelle des enfans de Dieu; & de laquelle Dieu lui-même s'eſtant ſervi, il nous a par là tacitement enſeignez, que nous devions non ſeulement ne la pas mépriſer, mais auſſi en cela imiter, en quelque ſorte, l'exemple qu'il nous a donné.

Matt. 28. 3. *Act.* 1. 10. *Apoc.* 3. 4. *&c.*

Je ſçay bien que la Doctrine eſt la ſeule choſe neceſſaire, & à laquelle il faut principalement s'arreſter; auſſi en parlerons nous cy-aprés en ſon lieu: Car celui-là ne poſſederoit pas un grand bonheur, lequel ſe contenteroit de la grandeur de ſes titres & des prerogatives qu'ils lui donnent, & d'eſtre veſtu fort magnifiquement & avec grande propreté, pendant qu'il auroit le corps tout couvert d'ulceres, ou attaqué de quelque autre mal eſtimé incurable, dont il negligeroit la gueriſon. Mais pourtant,

tant, j'oſe dire, qu'il n'eſt que trop vray, que du déreglement qui arrive au Gouvernement, en la Diſcipline, & aux Mœurs du Clergé, s'enſuit infailliblement celui de la Doctrine: C'eſt pourquoy, comme nous enſeigne N. S. en faiſant ces choſes-icy, je veux dire, en rétabliſſant l'orthodoxie & la pureté de la Doctrine, ne laiſſons point en arriere celles-là; Ramenons l'ordre, & la décence du Gouvernement, avec l'exactitude de la Diſcipline, afin d'établir la ſainteté & l'innocence des mœurs ſur de bons & de ſolides fondemens: Que ce ne ſoit pas ſeulement ceux qui ont l'honneur d'eſtre les Miniſtres du Sanctuaire, leſquels faſſent luire la lumiere de leurs bonnes œuvres; mais auſſi, qu'il n'y ait aucun de tous ceux qui portent ce glorieux nom de Chrétien, qui n'en répande les brillans de toutes parts & qui n'ait gravé ſur ſon front, comme un autre Souverain Sacrificateur, c'eſt à dire, en ſa converſation, & en ſes actions, mais bien davantage dans le plus profond de ſon cœur, *La Sainteté à l'Eternel.*

Mais avant que de finir ce Chapitre,

je prie tous ceux de nostre Communion qui le liront, d'observer avec moy, combien cette difference de degrez dans les Charges Ecclesiastiques est utile & necessaire, aumoins pour empescher que l'on n'éleve à la dignité Pastorale des personnes qui n'ont pas le caractere qui y est requis, ou que l'on ne rempliſſe les Chaires, de Predicateurs qui n'ont rien d'engageant en leur methode & en leur maniere de prescher, & qui n'ayant ny les dons ny les qualitez qui sont propres à l'Orateur, il ne faut pas trouver fort étrange s'ils dégoutent leurs Auditeurs, au lieu de leur plaire & de les édifier.

C'est sans doute un defaut tres-considerable qui se trouve parmi nous, & auquel nostre Reformation n'a point pourveu. Car, quoy qu'il soit assez visible, que la foiblesse, & l'impuissance qu'ils avoient d'y donner les ordres necessaires, en ont esté la cause; Neanmoins, cela n'empesche pas qu'on ne le puisse remarquer, afin d'obliger ceux qui sont préoccupez de cette égalité (la source inévitable de la division & du desordre), de reconnoître, combien il est necessaire d'y porter la main, afin d'arrester

reſter les fâcheux inconveniens que nous en voyons naiſtre tous les jours.

En conſcience, peut on dire, que cela ſoit fort raiſonnable, de voir appeller au Gouvernement d'une Egliſe, à l'exercice des Cenſures à l'endroit de perſonnes âgées & de Vieillards, de jeunes hommes, que l'on reçoit au Miniſtere de l'Evangile lors qu'ils ne font que de ſortir d'une Academie, & dont la teſte n'eſt encore remplie que des foibleſſes Claſſiques, ou de l'inconſiderée préſomption qui regne dans les eſprits de ceux qui s'imaginent avoir pouſſé bien au delà des autres Eſtudians? Peut on dire, que ce ſont là de fort habiles gens, pour pouvoir preſider à leur tour en un Conſiſtoire, où il y aura un Paſteur qui ſera peut-eſtre plus que Septuagenaire? Eſt il croyable que les reprehenſions & les Cenſures en leur bouche puiſſent eſtre receues avec autant d'agrément, & qu'elles puiſſent avoir la même force, que celles qui partiroient de la bouche d'un Paſteur, à qui l'âge donne inconteſtablement une gravité & une autorité toute particuliere?

Ne flatons point; il faut que ceux

qui veulent soûtenir une chose si deraisonnable, soient extremement ignorans de l'ancienne forme de la Police de l'Eglise ; laquelle, dans l'exercice de ces differens degrez de Charges Ecclesiastiques, a trouvé que c'estoit un moyen tres-commode afin de pouvoir reconnoître ceux qui sont propres, soit pour vaquer à son Gouvernement, à l'exercice de la Discipline, ou à celui de la Predication. Ainsi, agissant par un esprit de prudence, & de discretion, elle n'a point élevé à l'Episcopat, ny mis au rang de ses Pasteurs, que ceux qui avoient les dons & les qualitez propres pour pouvoir soutenir, d'une maniere tres-considerable, l'éclat d'une si haute & d'une si excellente dignité. Alors, ceux qui dans les Charges inferieures ne faisoient pas paroitre des progrez pour pouvoir meritoirement pretendre à de plus grandes, ne s'élevoient point davantage: Ils pouvoient heureusement servir en celles où ils estoient propres, selon la mesure que Dieu leur avoit departie ; lequel dispence ses dons comme il lui plaist : Mais pour ceux qu'ils destinoient aux Charges principales, & à la Predication ;

l'ad-

l'admirable & la Divine éloquence des Chryſoſtomes, des Auguſtins, des Chryſologues, & de tous ces autres grands Saints qui nous charment encore aujourd'hui dans leurs Sermons, que la Providence nous a conſervez, nous fait bien voir, combien ils eſtoient juſtes dans le choix des perſonnes qu'ils prenoient pour remplir les Chaires.

Il ſeroit à ſouhaiter que nous nous reglaſſions toujours ſur un modele ſi achevé : Mais ſouvent il ſe voit parmi nous, que l'on éleve au rang de Paſteur, de jeunes hommes qui n'ont nulle experience, que l'on enfle inconſiderement d'un amour propre, & d'une vaine gloire; les appellant, ſous le pretexte de quelque éloquence & de quelques dons, en de grandes Egliſes, avant qu'ils ayent, par une ſuite raiſonnable d'années, confirmé leur reputation, & obtenu une approbation univerſelle, tant de la bonté de leur Doctrine, que de la pureté de leurs mœurs, & des qualitez propres & recommandables qu'ils peuvent avoir pour le Sacré Miniſtere : Ce qui fait que ces jeunes gens, qui s'en font ordinairement accroire, s'emancipent : Et plu-

ſieurs d'entr'eux, ſemblables à ces jeu-
1 *Tim.* nes Diaconiſſes dont parle l'Apoſtre,
5. 13. pour me ſervir de ſes termes, eſtant oy-
ſifs, ils apprennent à s'ajuſter curieuſe-
ment afin d'aller par les maiſons, non
pour s'y entretenir de ſujets graves &
Divins; mais pour cauſer & pour diſ-
courir de bagatelles, & de choſes qui
ne ſont pas bien ſeantes. Le pis eſt,
qu'ils ſe forment une malheureuſe habi-
tude de ces ſortes de converſations, qui
ſcandaliſent les fidelles, & qui font que
ceux qui ſe licentient trouvent, par ce
moyen, des excuſes à l'irregularité de
leur conduite, en celle de leurs Paſteurs.

Or comme nous trouverons encore
occaſion de parler de cela, lors que nous
traitterons de la defence du Mariage
aux perſonnes Eccleſiaſtiques; Je di-
ray ſeulement, qu'en attandant cette
grande Reformation, à laquelle nous
devrions tous tendre, ceux de noſtre
Communion pourroient laiſſer ces
jeunes Miniſtres en ces grandes Egliſes,
pour y faire, pendant 4. années, leur
Probation; les y laiſſant preſcher ſur
ſemaine, les employant à viſiter les Ma-
lades qui les demanderoient: Aprés

quoy,

quoy, s'ils eſtoient appellez par la même Egliſe, ou par d'autres, on les y placeroit par l'avis des Colloques, ou des Synodes. On pourroit encore, pour les rendre plus recommandables, les qualifier du nom de Diacres Catechiſtes, deſquels noſtre Diſcipline fait mention: Et en leur Ordination, on leur impoſeroit les mains, comme auſſi cela fut pratiqué à l'endroit des premiers Diacres, ainſi que nous l'apprenons du 6. Chapitre du Livre des Actes des Apoſtres. Sur toutes leſquelles choſes, c'eſt à un Synode National que l'on doit s'en remettre; puis que ce doit eſtre là une de ſes plus grandes applications, d'empeſcher que les Egliſes ne ſoient gouvernées par des Paſteurs qui n'ayent pas la capacité qui y eſt neceſſaire, ny les dons propres & convenables à inſtruire & à édifier les Troupeaux qui ſont commis à leurs ſoins.

Ce ſeroit avec bien peu de juſtice, ſi ceux de la Communion de Rome vouloient, à cauſe de ces manquemens, inſulter à noſtre Reformation; puis que la maniere d'elever leurs Pontifes ſur le Siege Papal, les brigues honteuſes qu'ils font

pour cela, les qualitez peu recommandables que l'on voit ſouvent en ceux qui montent ſur ce Trône; Pour ne pas parler de toutes les irregularitez que l'on remarque en pluſieurs de leurs Eccleſiaſtiques, ſur leſquelles ils paſſent par deſſus, & font ſemblant de ne les pas voir; Aſſeurement, dis-je, pour peu de reflexion qu'ils y faſſent, ils n'auront pas grand ſujet de ſe vanter, ny de nous faire aucun reproche. Que ſi j'ay decouvert les defauts de quelques-uns des noſtres, c'eſt qu'à cet égard je n'ay voulu les épargner, non plus que nos Adverſaires. Car, puis que nous pretendons à une plus grande exactitude qu'eux, ce qu'ils negligent, & qui paſſe chez eux pour indifferent, doit eſtre chez nous honteux & digne de reproche; afin que l'on n'impute point à la Religion ces ſortes de deſordres, & de dereglemens, qui ſont les triſtes & les malheureux effets de la foibleſſe & de la corruption de l'eſprit humain.

CHA-

CHAPITRE IV.

Des Monaſteres, ou Maiſons Religieuſes. Des abus qui s'y ſont gliſſez; & du bon uſage où l'on pourroit les remettre.

SI les Paſteurs ordinaires ſont neceſſaires en l'Egliſe de Dieu, pour l'inſtruction, & la direction des fidelles; Il faut auſſi confeſſer, avec une franche ingenuïté, que de bons Religieux, & ces Maiſons ſacrées, où l'on pourra faire de ſaintes & de pieuſes retraittes, lors qu'elles ſeront dans un parfait établiſſement, ſont auſſi, à cet égard, non ſeulement d'une grande édification, mais tout enſemble d'une merveilleuſe utilité, & d'une ſainte police. 1. Pour le ſoulagement de beaucoup de familes honorables, qui ſont accablées d'enfans; une partie deſquels, ne pouvant ſubſiſter dans le monde ſans eſtre reduits à faire une infinité de choſes au deſſous de leur naiſſance, & du rang qu'ils y ont tenu, cette triſte condition, par un miſerable effet de l'infirmité humaine, en a precipité pluſieurs dans le crime, ou dans le deſeſpoir. 2. Pareille-

ment, quantité d'autres perſonnes de merite, qui ſeroient en la même extremité, trouveroient en ces lieux-là des retraittes honêtes, pour y paſſer doucement leur vie, en s'employant d'une façon toute particuliere aux exercices de la pieté envers Dieu, & en ceux de la charité à l'endroit de leurs prochains; mêmes, par des attachemens en des emplois manuels, pour ceux que leur genie, ou pour mieux dire, que la foible lumiere de leur entendement ne pourroit pas conduire plus loin: Car, comme ces ſaintes Maiſons ne doivent pas favoriſer l'oyſiveté, elle en doit eſtre auſſi abſolument bannie.

En des temps de peſte, & autres maladies contagieuſes, au lieu de paſſer par les mains de Marqueurs, & d'Eventeurs, la pluſpart brutaux & infidelles, il ſe trouveroit ſuffiſamment des Religieux, qui auroient aſſez de zele & de charité, pour rendre ce bon office à leurs Concitoyens affligez, qui en recevroient une grande conſolation, & un repos d'eſprit inconcevable.

Jerem. chap. 35. Quelques-uns ſe ſont imaginez que la maniere de vivre des Recabites, dont par-

parle le Prophête Jeremie; leſquels vivoient à la Campagne ſous des tentes, qui ne beuvoient point de vin, & qui ne ſemoient aucune choſe; ait jetté les fondemens de la vie Solitaire; & que les Ecoles des Prophêtes, ou ils recevoient leurs Diſciples, y ait auſſi contribué; & je ne ſçay, s'ils raportent encore quelques autres exemples du Vieux Teſtament: A celles-là, ils ajoûtent la vie retirée & auſtere de Saint Jean Baptiſte, avec celle de cette ſainte & pure Communité, laquelle avoit lieu entre les premiers Chrétiens: Surquoy il ſeroit fort aiſé de faire voir combien ils s'abuſent: Mais pour en marquer la veritable origine, il eſt certain que les horribles perſecutions des Payens, notamment dans le 3 ſiecle du Chriſtianiſme, obligerent pluſieurs fidelles à ſe jetter dans

Ces Recabites eſtoient des Nazariens, c. à d. des Separez, ou des abſtinens; du vœu deſquels il eſt parlé au 6. ch. du Livre des Nombres. Ce vœu n'eſtoit qu'à temps: & leurs obſervations eſtoient purement Legales, & typiques. Ces Ecoles des Prophetes ne conclut autre choſe, ſinon; que ceux qui aymoient Dieu, y venoient pour eſtre inſtruits par ces Directeur extraordinaires, que Dieu ſuſcitoit lors que ſon Service eſtoit corrompu par l'idolatrie, ou par le dereglement des mœurs. Pour ce qui eſt de S. Jean Baptiſte, il avoit une vocation toute particuliere, eſtant le Precurſeur de Noſtre Seigneur. Et la Communité des premiers Chretiens ne leur ôtoit pas l'uſage particulier de leurs biens; ſelon que S. Pierre le dit à Ananias au ſujet de la poſſeſſion, &c.

la Solitude, & à chercher quelque azile dans les antres, & les cavernes les plus affreuſes; & que cette ſorte de vie parut ſi ſainte & ſi merveilleuſe à la plus part des Chrétiens, que ces Anachoretes augmenterent inſenſiblement leur nombre, d'une façon toute extraordinaire: L'Egypte, la Paleſtine, & quelques autres lieux de l'Orient, fut leur premiere retraite. Celui que l'on appelle Saint Paul Hermite, jetta les fondemens de cette vie auſtere l'an 253 de N. S. pendant la perſecution de l'Empereur Dece. SS. Anthoine, & Hilarion, &c. le ſuivirent; & ces hommes pieux ayant veſcu juſques à la moitié du 4. ſiecle; S. Anthoine n'eſtant mort que l'an 358 de J. C. & les autres fort peu auparavant; ils eurent le temps d'établir le Monachiſme, qui ne paſſa en Grece, & en Occident, que vers l'an 362. C'eſt pourquoy S. Baſile Evêque de Ceſarée en Capadoce, lequel mourut en 369. eſt le premier qui a mis en écrit des regles pour l'Ordre, & la Diſcipline des Moines.

S. Paul Hermite, mourut l'an 343. Chron. de D. Pierre de S. Catherine Feuillant. Hiſtoire Eccleſiaſtique

Comme ordinairement les commence-

cemens de toutes choſes ſont foibles & peu conſiderables, une partie de ces Moines eſtoit employée à faire la recolte, & aux autres ſervices de la campagne; & de ce qu'ils gagnoient par leur travail, ils en ſubvenoient à leurs neceſſitez, & du ſurplus ils en faiſoient des charitez aux pauvres. Mais le faſte & la vanité s'eſtant jettez en l'Egliſe, par les liberalitez de l'Empereur Conſtantin, la pieté & la frugalité, en laquelle ils vivoient, augmenterent merveilleuſement leur eſtime, & leur recommandation. Alors une partie de ces bons Moines quitterent leurs Cavernes, & la Campagne, & ſe vinrent établir dans les fauxbourgs des villes. Ces Maiſons Religieuſes eſtoient en ces temps-là des Ecoles, & une pepiniere dont eſt ſorti de grands & d'excellens perſonnages: Mêmes on peut dire, que c'eſt chez eux que ſe ſont ſauvés les Ecrits des Anciens, & quelque reſte de literature, des mains cruelles des Barbares, leſquels dans le 5 & 6 ſiécle déchirerent l'Empire Romain.

Dans ce 6 ſiécle, ſavoir l'an 529. S. Benoit, ayant ramaſſé au Mont-Caſſin.

Cassin, ce qu'il trouva de Moines dispersez, principalement ceux d'Italie; de ce lieu-là, comme d'une excellente ruche, ces Abeilles, lesquelles sans doute avoient alors du miel, passerent en tout l'Occident, & s'y établirent d'une telle maniere, que dans le 7. 8. & 9. siécle, ils accrûrent & affermirent si hautement leur reputation, que l'on ne trouvoit point, en ce temps-là, de personnes plus propres à travailler à la Conversion des Payens, ou même pour remplir les Chaires Episcopales. Mais comme alors toute la Chrétienté estoit déchirée par des guerres continuelles; & la pluspart des Estats bouleversez par les Huns, par les Sarrasins, & autres Barbares & Infidelles; & que tout cela avoit gasté, & la pureté de la Doctrine, & l'exactitude de l'ancienne Discipline Ecclesiastique, il ne faut pas s'étonner, si on vid naistre tant d'yvroie en ce champ-là, & si les peuples, qui estoient à grand peine bien confirmez au Christianisme, furent facilement attirez par ces nouveautés, le voyant travesti, en quelque sorte, avec les habits de leur ancien Paganisme. La crasse ignoran-

Isid. de Off. Ecclesiastico lib. 2. cap. 15. Trithem. de Viris illustrib. lib. 1. cap. 6.

norance de ces miſerables Siécles, fit que par une malheureuſe fraude qualifiée du nom de pieuſe, & par une condeſcendance toutafait criminelle, on ajuſta le Service Divin, avec celui du faux culte des Payens; non ſeulement à l'égard des choſes indifferentes, & d'une petite importance, mais même aux eſſentielles; en telle ſorte, que l'on vid transferé à la Sainte Vierge, aux Anges, & aux Saints, le credit & le pouvoir, que les Payens atribuoient à leurs fauſſes Divinitez; & par un étrange renverſement, les images des Chrétiens furent miſes en la place des Idoles, afin qu'elles fuſſent venerées, & pour eſtre l'objet d'un culte religieux.

Or ce grand deſordre ayant eſté toujours depuis en empirant, tout cela n'eſtant conduit que par un zele aveugle; toute la devotion des Princes, & de la plus part des peuples, ne conſiſtant qu'en un exterieur ſuperſtitieux, & à faire baſtir des Temples, & fonder des Monaſteres, pretendant par là d'effacer leurs crimes; doit on s'eſtonner, ſi enfin tout ſe trouva, peu s'en faut, entierement perverti & gaſté?

Dans

S. Bernard mourut en 1153. âgé de 62 ans

Dans l'onziéme, & douziéme siécle, il se vid encore quelque reste du zele, & de la Discipline des anciens Moines, que Saint Bernard, & quelques autres Abbés, & de bons Religieux, tâcherent de rétablir; s'opposant hautement au luxe, & à la tyrannie du Pape, & du Clergé. Mais aprés la mort de ces bons personnages, qui estoient dignes d'un siécle plus éclairé, veu qu'ils avoient contracté beaucoup de superstition, par l'ignorance de celui où ils vivoient; les Papes, dans le 13 siécle, éleverent de nouveaux Moines, sous les bannieres d'un S. François d'Assise, Italien; & d'un S. Dominique, Espagnol. Ceux-là s'appellerent, Freres Mineurs; & ceux-cy, Freres Prescheurs, ou Dominicains: Ces nouveaux Ordres furent confirmez par Honoré 3. savoir celui des premiers en 1224. ainsi qu'il avoit fait celui des autres en 1216. L'an 1243. Innocent 4. assembla en un autre Ordre tous les Hermites, sous la régle pretendue de Saint Augustin, lesquels prirent de là le nom d'Augustins. Le même Pape confirma aussi l'Ordre des Carmes, qui encherissant par dessus

ſus les autres, s'appellerent les Freres de la Vierge Marie : Ils eſtoient venus premierement du mont Carmel, lors que la Terre Sainte eſtoit poſſedée par les Chrêtiens Occidentaux.

Tous ces Ordres de Moines s'eſtant attachez entierement au Siége Romain, ſe porterent d'une telle maniere à ſon exaltation, & à la ruyne de l'authorité des Empereurs, à laquelle ces Pontifes avoient travaillé depuis 2 ou 300 ans auparavant, qu'ils devinrent les Maiſtres, non ſeulement à cét égard, mais même, ils obligerent les anciens Moines de leur donner les mains, & de ſuivre l'extremité de l'erreur, & de la ſuperſtition, où ils eſtoient plongez : Ce qui fait bien voir juſques où l'un & l'autre avoient prevalu, & combien ces tenebres eſtoient épaiſſes & horribles. *En quoy Certes*, comme nous dit excellemment bien un grand homme, dont la memoire ſera à jamais en benediction, *il faut reconoître les juſtes effets de la colere de Dieu, qui a vengé le mépris de ſa Parole contenue dans les Saintes Ecritures. Car alors, & aux ſiécles ſuivans, cette Ecriture Sacrée eſtoit un*

Livre

Livre clos & du tout inconnu au peuple. On ne parloit que d'images, & de faux miracles, & de Croiſades, & d'indulgences, & d'adoration de Reliques; & la puiſſance du Pape eſtoit au comble & au ſouverain degré; & les Legendes abſurdes & fabuleuſes eſtoient le ſujet ordinaire des prédications: Dont Dieu irrité a frapé les peuples d'un eſprit d'étourdiſſement, & d'un aveuglement horrible, qui s'eſt épaiſſi de plus en plus, juſqu'à ce qu'il ait tiré la lumiere de ſa Parole de deſſous le boiſſeau, & mis en veuë l'Ecriture Sainte.

Si je voulois raporter icy tout ce que Mathieu Paris, Jaques de Vorragine, Bonavanture, apellé le Docteur Angelique; Antonin, Archevêque de Florence; & ce que les autres autheurs de la Communion de Rome nous diſent de la vie, & des miracles, de ces deux illuſtres Champions du Siége Papal, François & Dominique, & de quelques autres de ces ſortes de Saints, je m'aſſure qu'un grand nombre de ceux de cette Communion-là, leſquels s'attachent à une lecture plus utile que celle de ces Legendes, auroit bien de la confu-

ſion.

ſion. Mais ce n'eſt pas ce que je me ſuis propoſé ; c'eſt aſſez de montrer, comme en paſſant, que ces nouveaux Moines n'ont rien qui ſoit approchant des anciens. Cependant, ils n'ont pas laiſſé de ſe multiplier ſi extraordinairement, & de ſe diviſer & ſubdiviſer de telle ſorte en Convens de l'un & de l'autre ſexe, par la Politique artificieuſe des Papes, afin d'étançonner leur puiſſance, & maintenir la ſuperſtition, en laquelle ils entretiennent le peuple, que les conſequences en peuvent eſtre tres-dangereuſes, ainſi qu'il a eſté déja remarqué cy-deſſus en la ſeconde partie de cette Apologie

Mais voyons un peu ce que l'on pourroit faire pour y apporter quelque remede. Il y a de deux ſortes de Moines ; les anciens, & les nouveaux ; j'appelle les anciens, tous ceux qui ont eu leur régle & leur établiſſement depuis le 4. ſiécle de N. S. juſqu'au 10. incluſivement ; & les nouveaux, tous ceux deſquels les fondateurs ſont venus depuis ce temps-là. Je croy qu'il n'en faudroit point faire de diſtinction ; & que comme leur but a eſté, ou deû eſtre, de

me-

mener une vie toutafait Religieuſe, & dégagée des embarras du monde, ils devroient s'unir de cœur & d'affection, afin de travailler conjointement aux fonctions de la pieté, aux occupations de la charité, & à tous les autres exercices des vertus Chrétiennes, ſelon les emplois differens dont la grace de N. S. les auroit rendus capables, pour la gloire de Dieu, l'édification des fidelles, & leur propre ſalut.

Ce ſeroit là un moyen tres-efficace, pour prevenir les ſecrettes jalouſies, pour ne pas dire la hayne & l'animoſité que quelques-uns de ces Religieux entretiennent entr'eux. Pourquoy ſe bigarrer ſi étrangement? Et pourquoy ne pas marcher enſemble ſous l'auguſte & triomphante baniere de Jeſus Chriſt; puis qu'ils devroient en quelque ſorte, eſtre tous, pour ainſi dire, comme les troupes auxiliaires de ce Sauveur du monde? Outre que les Patrons dont les derniers Moines ſe réclament, ne pourroient pas eſtre ſuivis ſans s'attacher aux erreurs, & ſans embraſſer toutes les Nouveautez que l'Egliſe Romaine Papale, delaquelle ils ont eſté des adora-

teurs

teurs aveugles, a introduites en la Religion, au prejudice des veritez de l'Evangile, & de ce qui s'eſt obſervé en l'Egliſe Chrétienne, lors qu'elle eſtoit en ſa pureté.

Or comme ces premiers ont un établiſſement plus réel, puis qu'en France, pour ne pas parler des autres Royaumes, il y avoit déja, il y a plus de 90 ans, ſuivant un eſtat qui en fut dreſſé ſous le Regne de Henry 3. quatorze cens cinquante ſix Abbayes d'hommes, douze mil quatre cens Prieurez, & cinq cens ſoixante ſept Abbayes Religieuſes; qui ayant des revenus immenſes, ils pourroient ſuppléer aux neceſſitez des autres Religieux, leſquels n'ont pas de pareils établiſſemens: Ce qui ſeroit d'autant plus aiſé, qu'il eſt manifeſte que depuis que cet eſtat a eſté dreſſé, il y a eu encore grand nombre de nouvelles fondations; de ſorte qu'il faut neceſſairement que le revenu de ces Abbayes, & Prieurez, lequel dés lors on faiſoit, avec celui du Clergé, monter à cent quatre millions d'écus, ſoit merveilleuſement accrû, & qu'il ſoit parvenu depuis ce temps-là, à des ſommes tout à fait effroyables. On

On pourroit auſſi reduire les Monaſteres à un moindre nombre, en joignant les Moines d'un Monaſtere qui ſeroit incommodé, à ceux d'un autre qui ſeroit plus accommodé ; & faire le même des Moynes, en oſtant ceux qui ont eſté receus par l'ignorance, & la facilité preſente ; ſuppoſé que les Superieurs les trouvaſſent indignes de tenir ce rang-là. Cependant pour prevenir le deſordre & la confuſion, on pourroit leur donner un lieu particulier, où quelques bons & doctes Religieux les gouverneroient ſous une ſainte & raiſonnable Diſcipline.

J'ay déja dit que ces Maiſons Religieuſes, ne devroient eſtre que pour le ſoulagement des familles honorables, qui ſeroient chargées d'enfans ; & pour ſervir d'une douce retraitte aux perſonnes de merite, qui ne pourroient ſubſiſter dans le monde qu'avec beaucoup de honte & de confuſion, à cauſe du triſte eſtat où ils ſeroient reduits ; Car pour les enfans du commun peuple, & les perſonnes méchaniques, la baſſeſſe de leur naiſſance leur peut faire embraſſer toutes ſortes d'emplois : Neanmoins, ſi quelques-uns d'entr'eux, ſe dégageant de la

vi-

vileté de leur origine, ſe rendoient dignes d'y tenir leur place, je croy que ce ſeroit bien fait de les y admettre : Mais ſur toutes ces choſes-là, la prudence des Directeurs y apportera les temperamens, & y donnera les ordres neceſſaires.

Ces ſaintes Maiſons devroient eſtre tellement établies, que les Ordinaires, ſavoir les Archevêques, les Evêques, & les Curez, ne fuſſent aucunement prejudiciez ou traverſez en leurs fonctions Paſtorales ; & pour cet effet, l'Evêque, ou le Dioceſain, doit avoir toute ſorte de direction, & le droit de viſite, ſur toutes les Abbayes & Maiſons Religieuſes de ſon dioceſe.

Il ſeroit bien que l'on fiſt en châque Monaſtere 3 Claſſes, ou 3 rangs de Religieux : Le premier, ſeroit celui des Novices, depuis l'âge de 15 ans juſqu'à 20. pendant lequel temps ils acheveroient ou continueroient leurs eſtudes claſſiques, & de Philoſophie. Le deuxiéme des Profez, parce qu'alors ils devroient ſe determiner à embraſſer entierement la vie Religieuſe ; leſquels Profez, s'ils en eſtoient capables, étudieroient en Theologie, depuis cet âge

de 20. ans jusqu'à celui de 30. Le troisiéme, des Graduez ; lesquels, selon les dons que Dieu leur auroit départis, seroient employez aux Missions étrangeres, à la Predication, à visiter & consoler les affligez, & les malades ; comme aussi à faire en leurs Maisons, pour leurs Novices & Profez, des leçons en Theologie, & en l'histoire sacrée & Ecclesiastique. Ils pourroient aussi en s'applicant à une exacte lecture des anciens Peres, des Docteurs de l'Eglise, & des Autheurs graves & de merite, en dresser de bons & d'amples indices, par le moyen desquels ceux qui ayment la literature y auroient un grand soulagement, & une facilité tout à fait admirable, pour trouver en toutes sortes de Livres les matieres & les sujets, dont ils auroient besoin pour l'intelligence & l'illustration des choses les plus difficiles ; ce qui seroit d'une utilité inconcevable. Tous ces emplois, & plusieurs autres de pareille nature, seroient donnez au merite, & aux qualitez recommendables de ceux qui en seroient dignes, & qui seroient jugez en estre capables ; ce qui se feroit par l'avis de leurs Superieurs, &

par

par la direction & le conſentement des Ordinaires.

Je ne pretens pas m'étendre ſur la maniere du Gouvernement de ces ſaintes retraittes : C'eſt pourquoy je me contenteray de dire, que ce n'eſt pas ſans ſujet que l'on peut craindre, que les Abbez, & Prieurs Commendataires, ne s'approprient un bien lequel ne leur appartient point, puis que ſe contentant de recœuillir ſeulement les revenus de leurs benefices, ils ne ſe mettent pas fort en péine ſi l'irregularité, la licence, & le deſordre regnent dans ces maiſons religieuſes. Que ſi on dit, qu'il en reſte encore ſuffiſamment pour les Moines; quoy que cela peut eſtre vray, il me ſemble neanmoins, que l'on pourroit diſpoſer de ces deniers-là d'une maniere tout autre, & plus conforme aux choſes où ils ont eſté deſtinez.

Je croy que pour en uſer comme il faut, il ſeroit neceſſaire de dreſſer un eſtat general du revenu de toutes ces Abbayes, & Prieurez, & un autre du nombre des Moines ou Religieux; ſur lequel on regleroit ce qu'il faudroit, afin de les faire ſubſiſter honêtement, & ſans

ſuperfluité. A cet article, l'on en joindroit un autre de pareille ſomme, dont une moitié pourroit eſtre deſtinée au baſtiment, & aux reparations des Egliſes, Cloiſtres, & autres édifices de ces Monaſteres: Et pour l'autre moitié reſtant, elle ſeroit employée à des charitez, & donnée aux pauvres, par la direction des Superieurs. Or comme il eſt certain que l'on trouvera bien au dela de tout ce qu'il faut fournir à ces choſes-là, & que le grand Article du revenu, ou de la recepte, excede de beaucoup celuy de la dépence, ſeroit il pas bien plus juſte, & bien plus raiſonnable, que le ſurplus fuſt mis à part, pour former un tréſor public, auquel, comme à une choſe ſacrée, on ne toucheroit point que pour les preſſantes neceſſités de l'Egliſe, ou celles de l'Eſtat; que d'en faire la proye & le butin de ceux qui s'en aquitent ſi mal, & leſquels, à dire le vray, n'en ſont, à cet égard, que les uſurpateurs?

Or combien qu'il ne ſoit pas entierement de mon ſujet de parler de ces choſes; neanmoins, je ne puis m'empécher que je ne die icy, que ce ſeroit encore-

core le mieux, ſi on joignoit au Domaine du Roy, le ſuperflu du revenu tant des Ordinaires, que de toutes ces riches Abbayes, & Prieurez; réglant, ſelon les lieux, le revenu des Archevêques & des Evêques, depuis ſix mil livres de rente juſqu'à vingt mil; & celuy des Moines à trois ou quatre cents livres: Ce ſeroit ſans doute, un admirable moyen pour delivrer tout de bon les peuples du fardeau des Tailles, des Aydes, & des Gabelles; ou pour rendre ces charges legitimes, ſi moderées, que châcun auroit un grand ſujet de benir Dieu, d'une ſi bonne, & d'une ſi utile reformation; qui laiſſant, même avec quelque amplitude, aux perſonnes dediées au ſacré Miniſtere de l'Evangile, tout le neceſſaire, pour vivre d'une maniere honête, & conforme à l'excellence d'une ſi ſainte vocation, augmenteroit tout enſemble le revenu de l'Eſtat; & donneroit tout d'un coup aux peuples le ſoulagement qu'ils attandent, & qu'ils on tout lieu d'eſperer de l'application, & des ſoins paternels de nôtre Auguſte Monarque; ce qui leur faciliteroit les moyens de faire

de temps en temps, par toutes les Provinces, des Dons gratuits, qui seroient employez à des édifices publics, pour l'utilité & la décoration des villes; Ce qui serviroit, non seulement à éterniser d'une maniere magnifique & éclatante, la memoire de nos Souverains, mais aussi à obliger les peuples à avoir de plus grands & de plus forts attachemens pour les lieux de leur naissance.

Ce que j'ay mis en avant pour les Religieux, peut servir en quelque sorte pour les Maisons, où de chastes, & de saintes filles se peuvent utilement retirer, pour se dédier entierement au service de Nôtre Seigneur; de quoy on a veu quelques traces, & quelques acheminemens, dés le commencement même du Christianisme. Et on peut dire avec verité, que cette Vocation leur a esté adressée premier qu'aux hommes. Car ce n'est point en vain que l'Apostre S. Paul recommande si hautement la condition de ces chastes Colombes, qui gemissent sans cesse aprés Jesus Christ, le Sacré, & le Divin Epoux de leurs ames; & que S. Luc nous fait mention des quatre filles de S. Phi-

1 *Cor.* 7. 38.

Philippe, leſquelles vivant dans cét eſtat de Virginité, avoient receu cette grace particuliere du S. Eſprit, de conoître les choſes à venir, & d'avoir le don de Prophetie; ou, comme il eſt plus vray ſemblable, ſelon que ce terme de prophétiſer ſe prend ordinairement dans les écrits du Nouveau Teſtament, Elles poſſedoient celui de pouvoir expliquer l'Ecriture Sainte; non pas en public, puis que l'Apoſtre deffend à ce ſexe d'enſeigner en l'Egliſee; mais dans leurs Conferences particulieres; & de le faire d'une maniere qui marquoit qu'elles eſtoient extraordinairement aſſiſtées des celeſtes lumieres de ce Divin Eſprit. *1 Cor. 14. 35.*

Cette pieuſe coutume a toujours eſté continuée en l'Egliſe, comme il ſe peut recœuillir des écrits de S. Ignace, diſciple des Apoſtres, & de ceux de Tertullien, & de S. Cyprien: Et S. Hierôme, & le grand S. Auguſtin, &c. nous ont laiſſé de trop belles Epîtres, qu'ils écrivoient à ces chaſtes vierges, pour avoir le moindre doute ſur une verité ſi claire, & ſi évidente. Que ſi en ces Convens de filles les choſes ont degeneré de leur premiere inſtitution, auſſi-bien qu'en- *Saints & Saintes imaginaires ſa-*

ceux des Moines ; & ſi, comme eux, elles ſe ſont reclamées de fondateurs, & de fondatrices imaginaires, ou nés dans la ſuperſtition, ce ſont des abus qu'il faut reformer, & non pas ruiner, ce qui peut ſervir extremement à enflâmer la devotion, & qui d'ailleurs eſt manifeſtement d'une ſainte Police, & tout à fait Chrêtienne.

voir S. Longis, S. Chriſtophle, &c. S. Catherine d'Alexandrie, fille de Coſtus Roy d'Eypte; S. Urſule, S. Marguerite, &c. nées en la ſuperſtition, comme ſont S. Claire, S. Catherine de Sienne, & une infinité d'autres de ces ſortes de Saints & de Saintes.

Ces Maiſons Religieuſes ſeroient de ſaintes écoles, où les jeunes filles, même celles qui n'auroient pas la volonté d'y paſſer entierement leur vie, donnant une penſion modique, s'y formeroient non ſeulement à la pieté, mais auſſi elles y apprendroient la pureté de la Converſation, l'Honeſteté, l'Economie, & à faire des Ouvrages ; ſoit pour le neceſſaire de leurs familles, ou pour leur profit particulier, par la vente qu'elles en pourroient faire, lors qu'elles s'en ſeroient retirées.

Je croy qu'il ſeroit neceſſaire que celles que l'on deſtineroit à ces ſaintes retraittes, euſſent du moins atteint l'âge de 15 ans, avant que d'eſtre receuës au rang des Novices ; & qu'elles n'y fuſ-

fussent admises qu'aprés qu'il auroit apparu qu'elles sont portées à embrasser cette vie Religieuse, sans contrainte, & sans autre impulsion que par les motifs d'un veritable zele, & d'une volonté toute entiere; laquelle perseverant jusqu'à ce qu'elles fussent parvenues à l'âge de 30 ans; si alors elles reïteroient encore leur premiere resolution, de se vouloir détacher du monde & des choses charnelles, pour se dedier entierement au service de Dieu, elles pourroient prendre le voile, & porter dignement le nom de Religieuses. Il ne faut point douter que ces 15 années de Novitiat à celles qui auroient, pendant ce long espace, demeuré fermes, par l'assistance de N. S. en leur resolution de garder une chasteté & une pureté inviolable, & qui se seroient pendant tout ce temps-là exercées, par une ardente devotion, aux saints devoirs de la pieté; il ne faut dis-je point douter que cela ne les eust comme metamorphosées en de nouvelles créatures; & que ces saintes dispositions, par un effet merveilleux de l'Esprit de sanctification, n'eussent pris de si profondes racines en leur ame, qu'el-

les se seroient changées, en eux, en une parfaite habitude.

Concil. Carth. 3. Can. 4. Concil. Milevi. Can. 26. Concil. Cæsar-August. Can. 8. Novell. Majoriani. Cap. 8. Anastas. de vitis Pontifi. Rom. Num. 46.

Je ne fais sur ces choses que donner icy mon avis; ayant mis cet âge de 30 ans pour prendre le Voile, comme un milieu entre celuy de 25 ordonné par les Conciles d'Afrique, & celui de 40. réglé par le Concile de Sarragoce en Espagne, tenu l'an 381. suivi par la Loy de l'Empereur Majorien en forme d'Edit, & par S. Leon Evêque de Rome, qui vivoit alors, lequel voyant que les Peres, abusant de leur authorité, mettoient leurs filles en Religion par force, ordonna; *Que les filles ne recevroient point la benediction du voile, si elles n'avoient esté éprouvées dans la Virginité jusques à l'âge de* 40. *ans*: La Loy, ou l'Edit de cet Empereur, & le decret de S. Leon furent tellement approuvez & honorez de l'Eglise Gallicane, que les Peres du Concile d'Agde, tenu en ce Royaume 50. ans aprés, ordonnerent, comme cet Empereur, & ce S. Evêque; *Que les Vierges Religieuses, quelques éprouvées que fussent leurs mœurs & leurs vies, ne recevroient point le Voile avant la quarantiéme année de leur*

leur âge. Mais comme c'eſt à ceux qui auroient à regler cela d'y aporter les temperamens neceſſaires, je le laiſſe à leur prudence; ſelon laquelle, aprés avoir meurement conſideré les inconveniens qui de part & d'autre pourroient s'en enſuivre; ils ſe tiendront à ce qui ſera plus juſte, plus utile, & plus convenable.

Je pourrois dire quelque choſe des habits que devroient porter ces perſonnes Religieuſes, ainſi que j'ay fait aux deux Chapitres precedens, où j'ay parlé de ceux des Evêques, &c. Mais, comme ce n'a eſté que parce que je voulois ſatisfaire aux ſcrupules de quelques foibles de noſtre Communion, je ne m'étendray point en celui-cy, ſur ceux des Moines & des Religieuſes, leſquels il ſeroit à propos de faire, non pas d'une forme extravagante & bigearre, ainſy que ſont la pluſpart des habits que l'on leur voit porter apreſent; mais grave, raiſonnable, & modeſte, & qui marquaſſent leur caractere de perſonnes conſacrées au ſervice de Dieu; & qui ſont tout à fait dégagées de ce preſent ſiécle.

Car, pourquoy faire parade de leurs haires, de leurs habits rapetassez, de leurs capuchons, de leurs pieds déchaux, &c? Je sçay bien que la simplicité, que la sobrieté, & la mortification Chrétienne, doit estre particulierement observée par ceux qui se sont retirez du monde pour mener une vie penitente; mais non pas ruïner leur santé par une austerité que Dieu n'exige point d'eux, & laquelle souvent, bien loin de les solliciter aux exercices de la pieté, peut abbatre tellement les forces du corps, que l'esprit est bien moins disposé à s'y attacher. Et au reste, qu'est-ce qu'ils peuvent faire par là, qui n'ait esté beaucoup surpassé par les Sacrificateurs de Bahal, lesquels se dechiquetoient tout le corps, & se faisoient des incisions, comme font encore aujourd'hui les Religieux Mahometans, & ceux des Indes, & de la Chine, qui aussi en leurs abstinences, & leurs autres austeritez, encheriſſent infiniment par dessus celles des Moines de la Communion de Rome, la plus part desquels s'en dispensent? Mais, ce qui est bien pis, c'est qu'ils croyent par ces choses-là, meriter des *Aureoles*, & des

Cou-

Couronnes dans le Ciel, plus brillantes que celles de leurs compagnons de ſervice; & que ce qu'ils ont de reſte de ces ſatisfactions, peut ſervir aux autres, & eſtre meſlé avec le ſang de Noſtre Seigneur. Mais, puis que ce bien-heureux Rédempteur a eſté noſtre pleige, & qu'il a, par le prix infini de ſon merite, entierement ſatisfait à la juſtice de Dieu, & que l'amende qui nous a apporté la paix a eſté payée par lui; n'eſt ce pas là en mépriſer la valeur, & meſler avec l'or de ſon precieux ſang, de l'écume & de la fauſſe monnoye? *Eſaye Chap. 53. &c.*

Je clorray ce Chapitre par le jugement que S. Hierôme faiſoit de quelques-uns des Moines de ſon temps, dés lequel ils marquoient déja beaucoup d'extravagance, & en leurs habits, & en leur conduite. Voicy comme il en parle en l'Epître qu'il écrivoit à Euſtochium; *Il y en a*, (dit-il,) *qui ſe veſtent d'une haire, & ſe faiſant des capuchons pour retourner en enfance, imitent les chouettes, & les hyboux. Fuy ceux-là.* (ajoute-t-il,) *que tu verras avoir une barbe de bouc, un manteau noir, & les pieds nuds endurcis au froid. Toutes ces choſes*

ſont les marques du Diable. Quand ils ſe ſont fourrez aux maiſons des perſonnes de qualité ils y trompent les femmelettes chargées de pechez, & contrefont les triſtes, &c. Je ne voudrois pas attribuer cecy à tous les Moines de l'Egliſe Romaine; mais je m'aſſeure que beaucoup d'entr'eux y trouveront une peinture laquelle ne les oblige pas. Cependant, comme je n'aurois pû, ſans une eſpece de crime, retrancher quelque choſe à la deſcription que nous fait ce Grand Saint, je n'ay ſceu m'en diſpencer, & il a fallu que je l'aye donnée toute entiere.

CHAPITRE V.

De la defence du Mariage aux perſonnes Eccleſiaſtiques. Qu'elle n'eſt pas d'ordonnance Divine, mais ſeulement de droit poſitif. Que les temperamens requis y eſtant apportés, elle eſt merveilleuſement utile, voire même neceſſaire, tant pour l'edification des fidelles, que pour prevenir pluſieurs abus & deſordres, qui ſans cela naiſtroient tous les jours parmi le Clergé.

NOſtre Seigneur, J. C. nous parlant de l'eſtat des bienheureux,

nous

nous dit; Qu'ils ne prendront point de femmes, & qu'il ne leur en ſera point donné en mariage, dautant qu'ils ſeront comme les Anges de Dieu qui ſont aux Cieux. Alors, il ne ſera plus beſoin de la propagation du genre humain, parce que le nombre des fidelles ſera accompli; & la chair & le ſang ne faiſant plus partie de la compoſition de nos corps, comme nous enſeigne l'Apoſtre, cette inclination & ces mouvemens, charnels ſeront entierement éteints & ſupprimés : Nos corps ne ſeront plus ſenſuels, mais ſpirituels, déchargés & exemts de la groſſiereté de la matiere & des choſes animales & terreſtres: & pour tout dire en un ſeul mot; Ce ſeront des corps revétus de qualités toutes Celeſtes, & conformes au corps glorieux de noſtre Seigneur. Nos liaiſons & nos inclinations ſeront tout d'une autre nature, que celles de la terre; d'autant plus intimes & étroites qu'elles n'en compoſeront qu'une ſeule toute púre & digne du Paradis: Alors tout noſtre attachement ſera d'aymer & adorér à jamais ce grand Dieu, tout bon & tout puiſſant, le Créateur & le

Matt. 23. 30. *Marc* 12. 25.

1 *Cor. chap.* 15. *&c.*

le conſervateur de toutes choſes, duquel l'eſtre eſt de toute éternité, dont l'eſſence eſt infinie, la majeſté incomprehenſible, la gloire incomparable, & la puiſſance ſans bornes & ſans limites. Ce Souverain Monarque des Cieux & de la terre s'eſtant manifeſté, & comme peint devant nos yeux, en cet admirable ouvrage de l'Univers, & en la ſage & merveilleuſe conduite de ſa Providence; s'eſt encore declaré & donné à conoître plus ouvertement en la revelation de ſa ſacrée Parole, où nous apprenons le myſtere ineffable de la tres-ſainte & glorieuſe Trinité, trois Subſiſtances, ou trois Perſonnes, en une ſeule Eſſence Divine: Myſtere duquel, juſqu'à ce que nous ſoyons en poſſeſſion de la gloire du Ciel, & que comme les Saints Anges nous contemplions la face de noſtre Pere Celeſte, nous ne parlerons qu'en begayant. Or puis que ce ſera noſtre occupation, en cette parfaitte & inenarrable beatitude, où il n'y aura plus d'ignorance en nos entendemens, plus d'imperfection en nos inclinations, plus de manquemens en noſtre bonheur, plus de viciſſitude ny de changemens en noſtre

noſtre felicité, de rendre nos voeux & nos louanges, & de benir eternellement le Pere, qui nous a créez; Le fils, qui nous à rachettez; le S. Eſprit, lequel nous a regenerez, & rendus ſaints; le Pere, qui nous a donné ſon Fils; le Fils, qui s'eſt offert pour nous; le S. Eſprit, qui nous a remplis, & comb'és de toutes ſes graces. Si c'eſt encore en ce triomphant & bienheureux domicile de l'immortalité, où d'une maniere toute ſatisfaiſante, autant que la Creature en peut eſtre rendue capable, nous conoîtrons ce Pere, lequel habite en une lumiere inacceſſible; où nous verrons ce Fils, qui eſt l'image de Dieu inviſible, la ſplendeur de ſa gloire, & l'empreinte de ſa perſonne; & où nous ſerons à jamais remplis de l'infinité des conſolations du S. Eſprit, l'incomprehenſible & l'admirable autheur de toute la joye Divine & Celeſte: Si, dis-je telle doit eſtre la condition de la vie bien-heureuſe que nous poſſederons dans le Paradis; & de combien encore cette inenarrable felicité, & ce glorieux employ, ſurpaſſent ils, tout ce que nous en ſçaurions jamais dire ou penſer! Ne faut-il

Coloſ. 1. 15. *Heb.* 1. 3.

pas

1 *Cor.* 11. 10. *Apoc.* 2. 1. *Matt.* 19. 12. *Les Notes de la Bible de Geneve, ſur ce verſet, diſent, qu'il faut entendre ceux qui ſe ſentant particuliere-ment apellez pour vaquer au ſerviee de Dieu, s'abſtiennent franchement de toute condition de ménage.*

pas conclurre, que ceux qui ſe détachent particulierement du monde, afin de commencer, dés icy-bas, à vivre de cette vie, & qui ſont appellez en l'Ecriture S. des Anges; ne faut il pas dis-je conclurre qu'ils doivent par conſequent ſe defaire, autant qu'il eſt poſſible, de ces liaiſons charnelles; &, ainſi que le dit N. S. ſe rendre eux-mêmes, en-quelque ſorte, comme des Eunuques, pour le Royaume des Cieux?

Ainſi voyons-nous que l'Apoſtre S. Paul ſouhaitte, à cet égard, que châcun puſt eſtre comme lui. Il voudroit que, non ſeulement les Miniſtres de l'Evangile, mais que tous les fidelles fuſſent ſans ſolicitude: Car dit-il, 1 *Cor.* 7. 32. *celui qui n'eſt point marié, a ſoin des choſes qui ſont du Seigneur, comment il plairra au Seigneur; mais celui qui eſt marié a ſoin des choſes de ce monde, comment il plairra à ſa femme, & eſt diviſé.* Et d'abondant, comme il eſtime, notamment au regard des Vierges, que c'eſt un moyen fort propre à les rendre *ſaintes de corps & d'eſprit*; Qui eſt-ce qui ne doit encore conclurre de ce conſeil Apoſtolique, combiẽ il eſt avantageux à tous ceux qui

qui ſe conſacrent au ſervice de Dieu d'une façon particuliere, comme font les Eccleſiaſtiques, de ſe débarraſſer du ſoin & des inquiétudes inevitables, que le mariage attire avec ſoy? Car bien loin que cela ſoit pour leur apporter quelque incommodité, aucontraire, ſelon les ſentimens de ce grand Apoſtre, ce leur doit eſtre *une choſe bien ſeante, & propre à les joindre au Seigneur, ſans aucune diſtraction.* *Verſ.* 35.

Mais S. Paul eſt il contraire à ſoy-même, ou avoit il changé d'opinion, lors qu'il nous dit ailleurs; *Il faut que l'Evêque ſoit mary d'une ſeule femme?* 1 *Tim.* 3. 2. *item.* 4. 3. Et n'eſt il pas encore vray qu'il met la defence du mariage, pour une des marques de l'apoſtaſie qui devoit arriver aux derniers temps en l'Egliſe? Nous en demeurons d'accord; Mais il ne s'enſuit pas de là que le Celibat ait perdu ſes avantages; veu que cette ordonnance de l'Apoſtre n'a pas pour but d'obliger tous les Evêques à ſe marier; cela ſeroit ridicule, & contraire à ſes ſentimens, que nous avons veus cy-deſſus: Seulement, il a voulu arreſter le cours de la poligamie, ſelon que ce paſſage eſt ex-

Hieronim. Epist. 83. ad Carteri. S. Leon. Epist. 85. Chrisostome, Theodoret, Theophilacte, Oecumenius, &c. in hunc locum. Comment. de Calvin sur la premiere à Timoth. Chap. 3. & sur l'Epistre à Tite Cap. 1.

expliqué par S. Hierôme, par S. Chrysostome, Theodoret, Theophilacte, OEcumenius, & par tous le Peres; lesquels ont esté suivis par Calvin en ses Commentaires. L'Apostre donc qui vouloit corriger cet abus, si contraire à l'institution Divine du maint mariage, par une adresse & une prudence Chrétienne, pour empescher les autres de le continuer, il ordonne que ceux qui avoient deux femmes, ne fussent point promus à cette excellente dignité d'Evêque; puis qu'ayant à gouverner le troupeau qui leur estoit commis, ils luy devoient en toute leur conduite servir d'exemple, & de modelle. Que si la defence de se marier est mise entre les marques de cette revolte, laquelle dans le dernier periode de l'Eglise devoit arriver en la foy; J'avoue que cela est vray à l'endroit de ceux qui en ont fait des loix, & imposé des peines rigoureuses à ceux qui les enfreindroient; Mais il y a bien de la difference d'un conseil Apostolique, lequel est conditionel; & une defence telle qu'est celle que l'on a faite là-dessus en l'Eglise Romaine, où l'on tient que le mariage des

Ec-

Eccleſiaſtiques eſt une horrible ſouilleure, & un ſacrilege exécrable; voire juſqu'à un tel emportement, qu'ils oſent bien ſoutenir, que cette union legitime eſt une choſe pire, à ceux qui ont fait ce voeu de continence, que de paillarder. *Decret de Gratien diſtinct. 82. Canon. propos. & Can. pluri-mos.*

Le Pape Gregoire 7. qui parvint au Papat l'an 1073. eſt le premier qui a pourſuivi avec ardeur l'execution de cette defence, & qui a perſecuté à feu & à ſang, tous ceux qui alloient au contraire; ayant bien fait voir par cette maniere d'agir, quil vouloit impoſer un joug ſur les fidelles, & faire d'une neceſſité abſolue, ce qui n'eſtoit que de bien-ſceance, & d'une honête utilité: * C'eſt pourquoy, encore que dés les 5 premiers ſiécles du Chriſtianiſme, la plus part des Evêques, des Preſtres, & des Diaeres, ne fuſſent point mariés; ſi eſt-ce pourtant quil y en avoit un nombre fort conſiderable qui l'eſtoient, & leſquels ne laiſſoient pas pour cela d'exercer toutes les fonctions de leur Miniſtere. Cependant il faut avouer, que ceux qui gardoient le Celibat eſtoient conſiderés comme des per- *Bellarmin. de Monac- lib. 2. cap. 30. * Clement Alexandr. Stromat. lib. 3. Iren. l. 1. cap. 9. Euſeb. l. 4. cap. 23. Ibid. l. 6. cap. 31. & 39. Concil. Gangr. Can. 34.*

personnes moins attachées à la terre, & plus propres à parvenir à la dignité de Prestre, ou à celle d'Evêque. C'est ce qui obligea les Conciles Provinciaux d'Ancyre, & de Neocesarée, qui furent tenus l'an 318. d'ordonner, (savoir celui d'Ancyre;) *Qu'aux Diacres qui en leur Ordination feroient profession de vouloir estre mariez, comme ne pouvant demeurer en Celibat, il seroit libre de se marier. Mais que ceux, qui n'en auroient point parlé, si aprés ils se marioient, ils s'abstiendroient de leur Ministere.* Et celui de Neocesarée; *Que le Prestre qui se marieroit, seroit demis de sa Prestrise & retourneroit au Diaconat: sans pour cela estre obligé de quitter sa femme, s'il l'avoit prise avant son Ordination, si ce n'estoit qu'elle se gouvernast mal.*

Concil Ancyr. Can. 10.

Concil. Neocesaréence Can. 1. & 8.

Mais, dira-t-on, le Grand Concile de Nicée tenu l'an 325. n'a-t-il pas renversé toute cette defence du Mariage: Et cet illustre Evêque Paphnuce, n'y soutint il pas hautement avec l'Apostre, que le Mariage estoit honorable entre tous? Il est vray que ce S. personnage empescha le dessein de ce Concile, qui vouloit obliger tous les Ecclesiastiques

Heb. 13. 4.

qui

qui eſtoient mariez, à ſe ſeparer de leurs femmes, *qu'ils avoient épouſées eſtant Laïques*; & que pour arreſter le trouble & le deſordre que cette ſeverité auroit pû cauſer; *s'eſtant levé debout au milieu de l'aſſemblée des Evêques, il s'écria à haute voix qu'on n'euſt point à mettre un joug peſant ſur les perſonnes ſacrées, diſant, que le mariage eſt honorable, & la couche ſans macule, de peur que par un excez de rigueur, ils n'endommageaſſent plutoſt l'Egliſe, tous n'eſtant pas capables de porter cete diſcipline, &c.* Toutefois, ainſi que le reconoit ingenûment le docte Bochart, il ne fût point d'avis que l'on apportaſt aucun changement à ce qui avoit eſté arreſté à Neocesarée: & tout le Concile ſe rengea à ſon ſuffrage.

Socrat. Hiſt. Eccleſiaſt. Lib. 11. Cap. 11.

En la Conference avec Veron. 3. partie en la page 1363.

Ceux qui preſſent l'interdiction abſolue du Mariage de tous les Eccleſiaſtiques, ſans nulle exception, diſent que ce Concile de Nicée a prononcé là-deſſus, lors qu'il a ordonné; *Qu'il ne ſeroit plus permis à aucun du Clergé d'avoir chez ſoy une femme aſſociée, à moins que ce ne fuſt ſa mere, ou ſa ſœur, ou ſa tante, ou quelque autre perſonne hors de ſoupçon.* Cependant, ils ſe trompent lourde-

Canon.

dement; Car comme il se voit par l'Histoire Ecclesiastique, par le 1. Concile de Carthage, le 4 de Tolede, & par le 1 & le second de Tours; il ne faut pas entendre par ces femmes associées, celles que l'on prend en mariage; mais des estrangeres, que les Ecclesiastiques non mariez s'associoient sous le nom *d'Agapete*, par le motif d'une sainte amitié; ce qui pouvant donner au peuple occasion de scandale, & estre à eux-mêmes en occasion d'achopement; Ce S. Concile y pourveut par ce reglement. Et quant aux Ecclesiastiques qui estoient mariez, ils ne furent point obligez à rompre le lien de leur mariage; mais, comme ce qu'avoient ordonné là-dessus les Conciles particuliers d'Ancyre & de Neocesarée fut aprouvé; tous ceux qui à l'avenir se marieroient aprés leur promotion, devoient perdre leur rang, & retourner aux degrez de Clericature inferieurs, qu'ils avoient excercez auparavant. Tellement que bien loin que ce Concile de Nicée ait authorisé le mariage des Ecclesiastiques, il est au contraire tout evident, qu'il y a voulu mettre des bornes, pour obliger tous ceux qui veulent

Ruffin Hist. Eccles. lib. 1. Cap. 6.

1 Concil. Charth. Cap. 3.

4 Tolet. Can. 42.

1 Turon. Can. 3.

Idem 2 Turo. Can. 10. & 11.

se

ſe dedier au ſaint Miniſtere, à ſacrifier toutes leurs paſſions, & à renoncer à tous les deſirs de la chair, afin que de corps & d'eſprit ils puſſent s'appliquer entierement au ſervice de Dieu; à quoy l'embarras d'une famille, & tous les ſoins & les chagrins qui en ſont comme inſeparables, apportent beaucoup de diſtraction & d'empeſchement.

Mais il y a bien de la difference entre cette ſorte de defence de ſe marier, & celle dont Gregoire VII preſſoit l'obſervation avec tant de violence; & de celle encore que vouloient faire auparavant les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Marcioniſtes, les Manichéens, & de ſemblables monſtres d'Heretiques; leſquels on peut dire avoir eſté comme les précurſeurs de ces faux Docteurs qui devoient venir aux derniers temps, dont nous parle l'Apoſtre. Il a eſté d'eux comme de ces Antechriſts qui eſtoient déja au monde dés le tems de S. Jean; quoy que celui qui doit porter eminemment ce nom-là, duquel nous avons une vive peinture au 2 Chapitre de la ſeconde

1 *Tim. chap.* 4.

1 *S. Jean,* 2. 18.

Epître de S. Paul aux Theſſaloniciens, ne fuſt pas encore venu; dequoy ceux de la Communion de Rome, demeureront d'accord avec nous.

Comme l'Egliſe eſt une bonne mere, elle ne veut point exiger de ſes enfans au delà de ce qu'ils peuvent faire. Noſtre Seigneur ne ſçauroit ſouffrir des victimes qui ſe font tirer à force, lors qu'il faut approcher de ſon Autel: un Sacrifice volontaire eſt le ſeul qui lui eſt agreable. Auſſi, quoy que depuis ce tems-là du Concile de Nicée, & juſques au 9. & 10. Siécle, pluſieurs Conciles generaux & particuliers, principalement en Occident, ayent preſſé le Celibat des Eccleſiaſtiques, neanmoins ils n'ont jamais agi contre les refractaires avec la derniere ſeverité, comme on a fait depuis: Car encore que le Pape Sirice ſe ſoit porté dés l'an 389. pour cette defence du mariage, ſi eſt-ce pourtant que dans les lettres qu'il en écrivit au Clergé d'Afrique, il ne ſe ſert que de prieres, & ne fait que propoſer ſon avis. *Nous conſeillons*, (dit-il,) *aux Preſtres, & aux Diacres, de ne plus coucher avec leurs femmes, &c. Je vous exorte, je*

vous

vous avertis, & vous prie, que cet opprobre soit osté, qui vous peut estre à bon droit reproché par les Payens, &c. Les uns defererent, les autres n'eurent point d'égard à ses sollicitations; car alors les Papes n'estoient pas tenus pour infaillibles: C'est pourquoy il s'est trouvé pendant tout ce temps-là, non seulement des Diacres, & des Prestres, mais même aussi quelques Evêques, qui estoient mariez. Ce qui prouve manifestement que cette defence, ou prohibition, n'estoit pas creuë estre de droit Divin, mais seulement de droit positif, & Ecclesiastique; comme l'a bien reconnu le Pape Pie 4. en une Conference qu'il eut avec M. de l'Isle Ambassadeur du Roy Charles 9. à Rome.

Memoires du Concile de Trente, en la lettre de M. de l'Isle au Roy, du 6 Novemb. 1561. imp. à Paris par Seb. Cramoizi 1664.

Cependant, pour dire librement mes sentimens sur le sujet de ce Chapitre; J'avouë que jamais rien n'a esté proposé qui fust ou plus necessaire, ou plus raisonnable, que ce conseil Apostolique en faveur du Celibat; & que les Conciles particuliers d'Ancyre & de Neocesarée, & le Concile general de Nicée en ont marqué la necessité, avec des tem-

Ce Pape mettoit au même rang le retranchement du Calice.

temperamens si justes, & équitables, qu'il faut estre entierement charnel pour vouloir s'y opposer.

Je n'aurois jamais fait si je voulois representer icy toutes les incommoditez que le mariage apporte aux fonctions Ecclesiastiques ; Il ne faut que parcourir toutes les parties de la vie Civile, pour en avoir bien-tost une parfaite conoissance. Au contraire, quels excellens avantages n'ont ils point dans le Celibat, soit pour la liberté de l'esprit en la Predication, en la Priere, en l'Administration des S. Sacremens, aux Confessions medecinales, aux Conferences spirituelles, en l'exercice des Censures & de la Discipline Ecclesiastique ; bref en tout ce qui constitue le sacré corps de la Religion Chrétienne ?

Si les Pasteurs en retirent une si grande utilité, il en resulte à l'égard des fidelles un fruit qui n'est pas moins considerable : Car n'est il pas vray que l'on abordera avec bien plus de tranquillité d'esprit, & avec bien plus de hardiesse, un Pasteur qui n'aura point de femme, ny d'enfans, lesquels souvent observent & divulguent ce que l'on voudroit tenir

nir caché ; qu'un autre qui auroit toute cette charge-là, laquelle ſouvent le mettra de mauvaiſe humeur, & le rendra moins propre aux fonctions de ſon Miniſtere, & incommode à ceux avec leſquels il communique. Il n'y aura pas de moindres inconveniens pour celui qui ne ſeroit point encore marié ; Car s'il eſt en pouvoir de paſſer en cet eſtat du Mariage, ſes convoitiſes ſeront continuellement réveillées & amorcées par les objets auſquels il pourroit pretendre : Mais outre cela, il y ſera toujours ſollicité par le deſſein de former une famille : & aſſeurement que cette inquiéte liberté le rendra moins attaché, ſoit à ſa charge, ſoit à ſes études ; tant il eſt difficile, lors que l'on a toutes ces penſées charnelles, de mettre la main *Luc.* 9. à la charruë, & ne pas regarder en ar- 62. riere.

Que ſi ceux de la Communion Romaine en ont abuſé, ayant de là pris occaſion d'ouvrir la porte aux impuretez & aux ſouilleures de la paillardiſe ; Ce ſont les malheureux effets de la rigidité de cette defence chez eux ; à laquelle, comme nous avons déja fait voir, on pourroit ai-

ſement remedier par des adouciſſemens raiſonnables; bien qu'à dire le vray, ceux-là ſont bien peu attachez au ſervice de Dieu, qui ne lui veulent pas ſacrifier une ſeule de leurs paſſions, afin que ſans aucun obſtacle ils puiſſent approcher de ſon Sanctuaire. Certes, quoy qu'elle ſoit innocente, ſi eſt-ce pourtant que Dieu ayant commandé à Moyſe de ſanctifier le peuple, afin qu'il fuſt mieux diſpoſé à entendre la publication de ſa Loy, Moyſe leur ordonna que pendant trois jours ils n'approcheroient point de leurs femmes. C'eſt pourquoy l'Apoſtre S. Paul propoſe aux fidelles de Corinthe, même aux mariez qui ne ſont point Eccleſiaſtiques, comme un moyen fort propre pour vaquer à l'Oraiſon avec plus de zele & de ſuccez, non ſeulement de mortifier leur chair par l'obſervation d'un ſaint jeûne; mais auſſi qu'ils euſſent, par un conſentement mutuel, à ſe ſeparer l'un l'autre pour quelque temps, afin que delaiſſant leurs inclinations charnelles, le Sacrifice de leurs prieres fuſt plus détaché de la terre: Ce qui nous doit eſtre une preuve évidente du merveilleux avantage de cette

Exode chap. 19.

1 *Cor.* 7. 4.

te

te abstinence. A quoy donc cela ne doit il point obliger ceux, dont la Charge doit estre d'avoir continuellement l'encensoir d'or en la main, pour offrir à Dieu le sacré parfum de leurs Oraisons?

Il faudroit, & il seroit à desirer, que ceux qui veulent embrasser la profession Ecclesiastique, s'examinassent bien eux-mêmes auparavant, & qu'ils ne le fissent point comme la plus part de ceux d'aujourd'hui, par le dessein d'établir leur subsistance, & celle de leurs familles; ou par une vaine gloire, pour faire parade des dons extraordinaires dont ils sont revétus. Ces sortes de gens veulent bâtir leurs maisons, & non pas celle de Dieu; se précher eux-mêmes, & non pas Jesus Christ. ô que s'ils avoient l'ame toute penetrée des choses Divines, & si leurs desirs les plus ardents estoient veritablement portés à la gloire du Ciel, ils ne penseroient gueres à toutes ces liaisons de la terre, & ils les quitteroient avec bien de la joye! Mais s'ils veulent se bien servir des moyens que Dieu leur met en la main, il ne leur sera pas fort difficile de s'en débarrasser.

le de l'Evangile; ſi eſt-ce neanmoins, que ſous cette diſpenſation, les Sacrificateurs, s'abſtenoient de leurs femmes, & n'en approchoient point dans le temps auquel ils ſervoient au Sanctuaire. C'eſt ce que ce grand perſonnage Calvin reconnoit franchement; & ne fait point de difficulté de dire; *Que pource que paravanture pluſieurs, n'obſervant pas ſoigneuſement cette defence, venoient par ce moyen à faire le ſervice de Dieu ſans y apporter une telle reverence qu'il falloit; il eſt vray-ſemblable que cecy fut trouvé pour remédier à un tel deſordre, à ce qu'ils ſe puſſent maintenir purs & exemts de toute ſouilleure, n'ayant rien qui les y provocaſt.* Puis en ſuite, il ajoute; *Qu'il eſtoit bon auſſi que toute matiere & occaſion de delices leur fuſt retranchée, afin qu'ils fuſſent plus libres & mieux preparez à faire leur Office.* Que ſi neanmoins, ce grand homme n'a pas laiſſé de déclamer contre le Celibat; C'eſt qu'il ne l'a enviſagé qu'accompagné du joug avec lequel l'Egliſe Romaine l'a impoſé: Et en cela, comme en la pluſpart des choſes qui regardent le Gouvernement, & la Diſcipline Eccleſiaſtique, lui & ceux

Luc. 1. 23. *Calvin, en ſes Com. ſur le lieu ſuſdit.*

ceux qui l'ont ſuivi ſe ſont jettez en des extremitez, leſquelles, ſelon le jugement humain, ont beaucoup contribué à éloigner ceux qui d'abord auroient pû eſtre retirez des abus de la Communion de Rome. La crainte que ces Reformateurs avoient d'y retomber, a eſté ſi grande, qu'ils ont auſſi non ſeulement aboli pluſieurs pieuſes Ceremonies, dont l'uſage eſtoit d'une tres-grande édification; mais même ils ont changé la pluſpart des termes dont l'Egliſe primitive s'eſtoit ſervie; ſoit pour deſigner les Charges Eccleſiaſtiques, ou les Myſteres Sacrez de la Religion Chrétienne. Mais comme la ſage Providence de Dieu, laquelle a paru d'une façon admirable en toute cette Reformation, a conduit les choſes de cette maniere; il faut croire, ainſi que nous l'avons déja fait remarquer, que cela eſtoit alors neceſſaire. Cependant, comme à cet égard, on n'y avoit pas encore mis la derniere main, ſelon que le docte Calvin le reconnoit lui-même en ſon Inſtitution; il ne faut point douter, que s'il euſt vécu plus long temps, & qu'il euſt trouvé une conjoncture plus favo-

favorable, il n'euſt donné un entier conſentement à tout ce qui auroit pû contribuer à la gloire de Dieu, à la paix & à l'édification de ſon Egliſe.

CHAPITRE VI.

De la décoration des Egliſes. De l'uſage des Orgues, & autres inſtrumens de Muſique. Des Proceſſions, Litanies, Chant des Pſeaumes, & Hymnes ſacrez. Des inhumations, Oraiſons funebres, & Anniverſaires. De l'abus qui ſe commet en l'Egliſe Romaine en toutes ces choſes-là; & juſques où cela pourroit eſtre permis.

SI l'Egliſe Romaine n'avoit point d'autres manquemens chez elle, que l'éclat & la ſomptuoſité de ſes Temples, il faudroit avoir les yeux bien foibles, & eſtre bien ennemy de la décence qui convient à un lieu ſi ſaint, tel que devroit eſtre l'Egliſe de Dieu, pour ne pouvoir pas ſouffrir cet exterieur: Je n'entens pas parler de celui qui favoriſe la ſuperſtition, & qui tend à établir un Culte contraire à celui que nous devons à Dieu; mais de la magnificence, & de

l'ornement de ces ſortes d'edifices, que l'on appelloit, du temps des premiers Empereurs Chrétiens, des Baſiliques, c'eſt à dire un Palais Royal, & le lieu où le Prince tenoit ſa Cour. Ce qui, en tout ce qu'il y a de perſonnes un peu raiſonnables, ne ſçauroit jamais produire qu'un bon effet: Entrant dans un lieu ſi venerable, cela nous fera penſer que ce n'eſt pas une maiſon commune, mais un Palais Celeſte, où le Dieu vivant, qui eſt Noſtre Grand Roy, nous fait annoncer les veritez de ſes Loix ſacrées, contenues dans les divines Ecritures; & où les fidelles ſe trouvant enſemble pour y écouter cette parole ſalutaire, & pour y participer aux ſacrez gages de ſon incomparable amour, leſquels il nous donne en ſa Sainte Table; ils y ont un excellent emblême, & une belle figure du Royaume des Cieux, où ce Grand Dieu nous recœuillira quelque jour, afin que tous enſemble, nous le puiſſions benir & glorifier à jamais.

Mais comme ceux de cette Communion ont ſouillé la pure Doctrine, par des Traditions, qui lui ſont entierement oppoſées; ils ont auſſi perver-

ti le deſſein que l'on devroit avoir en la conſtruction de ces ſaints Edifices, qui ne devroient eſtre dediez qu'à la Majeſté, & à la gloire de Dieu ſeul; afin de l'invoquer, de chanter ſes louanges, annoncer ſa Divine Parole, & celebrer les Saints Sacremens, de la maniére, & pour les fins qu'il les a inſtituez. Au lieu d'en uſer de cette ſorte, ils les dedient & conſacrent à l'honneur de la Sainte Vierge, des Anges, & des Saints; & cela avec des ceremonies, leſquelles ils ont plutoſt empruntées de l'Ecole de Numa, que de celle de Jeſus Chriſt: Ils ne s'en ſont pas tenus là; ils ont rempli ces Temples, non ſeulement d'images de veritables Saints; mais auſſi de celles de pluſieurs Saints imaginaires, & qui n'ont jamais eſté au monde, comme il ſeroit fort aiſé de le faire voir. Tellement que de quelque coſté que l'on s'y tourne, ce ne ſont que pierres d'achopement, leſquelles font trébucher le pauvre peuple ignorant, qui fait conſiſter tout le ſervice Divin, en cette fauſſe devotion; & ainſi que les Iſraelites

Tels ſont ſainte Urſule, & les onze mile Vierges, ſaint Longis, ſaint Chriſtophle, & tous ceux que la Superſtition a enfantez.

S. Catherine d'Alexandrie, S. Marguerite, &c.

lites dans le desert, ils y employent encore leurs bagues & leurs joyaux, pour former ces objets de jalousie, ou pour leur servir d'ornement. ô pluſt à Dieu, que les plus grands ne s'y laiſſaſſent pas emporter, auſſi-bien que les plus petits! Mais comme ils ont donné la gloire de ce grand Dieu à un autre, & ſa louange aux images taillées, & demandé du pain, non au Pere Celeſte, mais à ceux qui abuſant de ce nom-là, on peut dire qu'ils ne le portent pas legitimement; il ne faut pas auſſi s'étonner, ſi au lieu du pain ſacré de la Parole de Dieu, ces pretendus Peres leur ont donné du bois & de la pierre.

Mais pour faire voir que les plus fameux Docteurs de la Communion Romaine ont toujours ſouhaité que l'on retranchaſt l'abus qui ſe commet à l'endroit des images, je me ſens obligé de raporter icy l'excellent Avis, que M. de Montluc Evêque de Valence, Salignac, Boutillier, d'Eſpence, & Picherel, Docteurs de Sorbonne, donnerent à l'aſſemblée du Clergé de France, qui fut tenue à S. Germain, en ſuite du Col-

Hiſtoire Eccleſiaſtique des Egl. Ref. imp. en 1580. Livre 4. page 695.

Colloque de Poiſſy ; lequel, outre qu'il nous eſt raporté en une Hiſtoire imprimée eux encore vivans, c'eſt que même dans les Opuſcules de Picherel, qui ont eſté depuis peu miſes en lumiere, il ſe trouve une Declamation contre cet abus des images, autant ou plus forte que cet Avis, duquel voicy la partie la plus conſiderable.

Or, pour y donner l'ordre qu'il ſeroit neceſſaire, nous deſirons qu'on puiſſe obtenir que l'image & peinture de la Trinité ſoit du tout oſtée des Egliſes & de tous autres lieux publics & privez, attandu qu'elle eſt defendue par l'Ecriture Sainte, par les Conciles, & par pluſieurs grands perſonnages en Doctrine & en Sainteté de vie: & qu'elle n'a eſté receue que par connivence & pareſſe des Paſteurs. Le ſemblable diſons nous de pluſieurs images faites en forme laſcive, deshonneſte & eſtrange; & de celles qui repreſentent les Saints & Saintes, la Legende deſquels eſt rejettée de l'Egliſe, comme apocriphe.

Nous deſirons auſſi que ce qui n'a eſté receu par expreſſe Ordonnance de l'Egliſe, ſoit aboli & du tout oſté, comme couronner les images, les parer, les porter en pro-

procession, *& leur presenter voeux & offrandes.*

Et quant à les adorer ou non, puis que les colloquer sur les autels, leur presenter des chandelles, les encenser, les saluer, & s'agenouiller devant elles, sont une partie de l'adoration qui se fait pour le respect de la Religion; Nous desirons que toutes images, horsmis la simple Croix, soient déplacées des Autels, & mises es parois en tels lieux qu'on ne les puisse plus adorer, saluer, baiser, vestir, couronner de fleurs, bouquets, chapeaux, leur offrir voeux, les porter par les rues & Temples sur les épaules, ou bastons. Ainsi signé, *Montluc, Salignac, Boutillier, d'Espence, Picherel.*

C'est pourquoy, afin de correspondre à un si bon, & à un si saint avis; il faudroit oster entierement des Eglises les images, soit qu'elles fussent d'or, d'argent, de bois, ou de pierre. On pourroit en leur place, ou aux lieux où cela conviendroit encore mieux, y mettre en de gros caracteres quelques passages des plus importans, & des plus notables des sacrez Livres du Vieux & du Nouveau Testament, ou des Senten-

ces

ces des anciens Docteurs de l'Egliſe, où il y auroit quelque excellente inſtruction conforme à la Parole de Dieu.

On pourroit bien auſſi avoir quelques Tableaux, où ſeroit repreſenté les Hiſtoires plus conſiderables des Ecrits Divins, & même de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; Mais il ne les faudroit placer que dans les avenuës & aux Portiques des Temples; principalement dans les Galeries, ou dans les Cloiſtres; pour y ſervir d'une agreable decoration: Car on ne ſçauroit, ſur ce ſujet-là, y apporter une trop grande precaution; Tant l'eſprit humain eſt incliné à abuſer, même des choſes qui, à les bien conſiderer, n'ont rien de blâmable ny criminel, que par le mauvais uſage que l'on en fait.

De l'uſage des Orgues, & autres inſtrumens de Muſique.

Pour ce qui eſt de l'uſage de la Muſique en l'Egliſe, j'avoue que ce ſeroit avoir une devotion bien étrange & bien farouche, pour s'en ſcandaliſer, & ne pouvoir pas ſouffrir la douceur & l'harmonie des Orgues, & de quelques autres inſtrumens, lors qu'avec les doux accens de la voix ils expriment dans la juſteſ-

juſteſſe de leurs parties, les ſacrez Cantiques du Roy Prophete, ou ceux qui ont eſté compoſez à la même fin par la ſainte Egliſe de Dieu: En verité, dis-je, pour s'en ſcandaliſer, il ne faudroit pas ſavoir, que c'eſt encore ſous cette merveilleuſe & admirable figure que l'Eſprit de Dieu, dans les écrits du Nouveau Teſtament, nous a voulu repreſenter la gloire du Ciel, & la plus belle, & la plus excellente occupation des habitans de ce Divin Royaume.

Ce qui ſeroit à deſirer pour regler ces pieux & agreables Concerts; C'eſt qu'il ne faudroit point y employer d'inſtrumens, dont l'uſage bas & mondain pourroit marquer quelque choſe d'indecent, & indigne de la gravité des Cantiques ſacrez, leſquels tirent leur plus bel ornement de la majeſté du plain chant, auquel il ſe faut entierement arreſter, & avoir le ſoin d'eviter ces longues tirades de voix, qui témoignent aſſez que l'on ayme le ſon; mais auſſi qui font bien voir, que l'on neglige l'intelligence des paroles, laquelle doit ſeule former noſtre conſolation, & faire toute noſtre joye.

Il n'y a point de doute que les Proceſſions, que l'on fait apreſent en l'Egliſe Romaine, ne ſont rien autre choſe qu'une ſuite du deſordre de cette Egliſe-là; Mais je m'aſſeure, qu'il n'y a point de Chrétien, qui ſoit un peu éclairé, qui n'approuvaſt qu'en de particulieres occaſions le Clergé & le peuple puſſent aller enſemble, en un ordre & une decence convenable, d'un Temple en un autre, en chantant de cœur & de voix les louanges de Dieu, afin de parfumer, pour ainſi dire, toute l'enceinte de la ville, ou des lieux où ces Proceſſions ſe feroient, & n'en faire, en quelque ſorte, qu'un ſaint Temple: Et en cela que pourroit on voir, ſinon en quelque façon le Ciel ſur la terre? Cependant pour eviter & pour prevenir les abus, j'eſtime qu'il y faudroit proceder avec bien de la retenuë; quoy qu'il y ait pluſieurs choſes que les foibles croiroient avoir de la tendance à la ſuperſtition, leſquelles en ſont pourtant fort éloignées. *Des Proceſſions.*

La plupart des Hymnes & des Litanies, dont ſe ſervent ceux de la Communion de Rome, eſtant addreſſées à la Sain- *Des Hymnes & des Litanies.*

Sainte Vierge, & aux Saints, ce qui eſt manifeſtement transferer aux Creatures l'honneur qui eſt deu au ſeul Createur; veu que ce ſont des choſes tellement oppoſées à la Parole de Dieu, à la pratique de la pure antiquité Chrétienne, & à la droite raiſon, qu'elles ſe refutent d'elles-mêmes, je ne m'arreſteray point à les combatre; Mais je diray, qu'il ſeroit bien, qu'il y euſt en l'Egliſe, outre le chant des Pſeaumes, lequel il faudroit regler ſelon les temps & les occaſions, & en avoir une traduction qui fuſt plus élegante, ou du moins repurgée des defauts que l'âge a apportez à celle dont les Proteſtans ſe ſervent à preſent, depuis la compoſition de laquelle noſtre langue a aquis de nouvelles graces, & a eſté comme métamorphoſée; il ſeroit, dis-je, bien à ſouhaiter, qu'il y euſt des Hymnes ſacrez, & des Litanies, à l'exemple de l'Egliſe primitive, où Dieu ſeul ſeroit invoqué, & ſa louange celebrée: C'eſt auſſi ce que les Egliſes Proteſtantes d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie, de Tranſilvanie, &c. ont heureuſement conſervé, à la gloire de Dieu, & pour une

plus

plus grande conſolation, & édification des fidelles.

Les ſolemnitez des Inhumations, Services, & Oraiſons funebres, & Anniverſaires, ſelon que tout cela s'obſerve en l'Egliſe Romaine, ſe faiſant relativement à leur Purgatoire imaginaire, ſont choſes entierement mauvaiſes, & à rejetter. *Des Inhumations, & Oraiſons funebres. &c.*

Mais je croy que l'on ne pourroit pas blâmer ceux, qui par le chant d'hymnes ſacrez, compoſez pour ces ſortes de ſujets, marqueroient qu'ils ne conduiſent pas au ſepulcre ſeulement un miſerable cadavre, mais le corps d'un glorieux Athlete, lequel ayant achevé ſa courſe va ſe repoſer dans le tombeau, d'où il doit ſortir triomphant au dernier jour, pour eſtre rejoint à ſon ame, laquelle a déja receu du Pere Celeſte la couronne de la vie bienheureuſe; afin que comme ce corps a eſté participant des peines & de la fatigue des combats en la terre, il puiſſe auſſi pour jamais avec elle jouïr de la gloire & du triomphe dans le Ciel.

CHA-

CHAPITRE VII.

Du mauvais usage de la Confession auriculaire ; & comme elle pourroit estre pratiquée utilement. Des Jeunes publics & particuliers ; Comme aussi de la Discipline, & des Penitences publiques & particulieres.

SI l'Eglise Romaine n'avoit point si miserablement perverti le bon usage que pourroit avoir la Confession auriculaire, il n'y a point de doute qu'elle ne fust extremement utile en l'Eglise, & un moyen tres-propre pour l'instruction, pour la consolation, & pour la direction des veritables Chrétiens.

Mais au lieu de cela, ils en ont fait un malheureux instrument pour remuer toutes les ordures du peché. Ceux qu'ils emploient en ces Confessions, faisant, presque tous, des questions si précises & si particulieres des crimes les plus criants, & des pechés les plus sales & impurs, dont même ils obligent leurs penitens à leur en faire un detail tres-exact, & à leur en marquer jusques aux moindres circonstances, que bien loin de donner

ner de l'horreur du peché, & de porter le fidelle à la ſanctification, tres-ſouvent ils le lui ont enſeigné, & porté de pauvres petites créatures innocentes, auſquelles ils ont fait des queſtions d'impudicité, voire des hommes faits, à des crimes de cette nature, qu'ils ne connoiſſoient point auparavant.

Et pluſt à Dieu, qu'ils ne ſe fuſſent pas ſervis, & qu'ils n'euſſent pas auſſi abuſé diverſes fois de ce même moyen, pour fomenter la rebellion des peuples contre leurs Souverains! Nous n'euſſions pas veu en France, ainſi que nous l'avons deja remarqué en la 2 partie de cette Apologie, une Ligue fauſſement appellée ſainte, qui n'avoit pour but que d'exclurre Henry le Grand de la Couronne, & d'exterminer la lignée Royalle, pour établir ſur le Trône le Roy d'Eſpagne, la Maiſon de Lorraine, ou quelque autre Prince étranger, pourveu qu'il euſt ruyné & aboli toutes les libertés de l'Egliſe Gallicane, & qu'il ſe fuſt rendu feudataire, & eſclave du Pape; ny nous neuſſions non plus connu un Jaques Clement Dominiquain, lequel inſtruit & encouragé par Bourgoin Prieur

de

de ſon Convent, & par Commolet Jeſuite, tua Henry 3. d'un coup de couteau qu'il lui donna dans le petit ventre; ny un Jean Chaſtel Ecolier de cette Societé, lequel porta un même couteau infernal, ſur le ſacré viſage de ce grand Monarque ſon Succeſſeur; ny enfin un abominable Ravaillac, dont la main parricide l'enfonça dans le cœur de ce grand Roy, & coupa en un moment le fil de la plus belle vie du monde. Ce monſtre qui ne ſe defendoit que par les Maximes de Bellarmin, de Mariana, & autres Jeſuites, faiſoit aſſés reconoitre en quelle Ecole il les avoit appriſes. Mais le coton fatal, qui bouchoit les oreilles de ceux qui gouvernoient les affaires, empeſcha qu'on n'examinaſt alors de plus prés le Jeſuite d'Aubigny, auquel cet abominable s'eſtoit confeſſé peu de temps auparavant. Il avoit eſté renvoyé vers lui par deux Jacobins, & un Cordelier, auſquels il avoit fait cette queſtion, ſavoir; *ſi le Penitencier devoit reveler la Confeſſion d'un qui diroit avoir eu une tentation de tuer un Roy.* Ce Cordelier, & les Jacobins amenés à la Cour, & confrontés contre cet execrable, le Cordelier

Hiſtoire de la Mort de Henry 4. Par P. Matthieu.

lier demeura muet, & les Jacobins en furent quites en disant, *Qu'ils l'avoient renvoyé au Pere d'Aubigny Jesuite, comme fort versé aux resolutions des cas de cenſcience.* Ce Jesuite aussi mandé; le Parricide declara, *Quil luy avoit fait part de ses Visions & Meditations, & lui avoit montré un coûteau rompu, ou estoit gravé un cœur & une croix, lui disant, que le Roy devoit convertir ceux de la Religion à l'Egliſe Catholique.* Mais on se contenta de la negation du Jesuite, qui dit; *Que tout cela estoit faux & controuvé; & que depuis que par la disposition de ses Superieurs, il avoit quité les Predications pour s'adonner entierement aux Confessions, Dieu luy avoit fait cette ſinguliere grace d'effacer incontinent de sa memoire tout ce qu'on lui disoit ſous le ſceau de la Confeſſion.*

imp. à Paris par la Veuve Guillemot avec privilege du Roy 1611. Le Mercure François, ou l'hiſtoire de la paix, imp. à Paris 1611. avec privil. en la page 440. Pierre Barriere, confeſſa, qu'ayant eſté ſeduit & ſollicité par un Capucin de Lyon, & depuis confeſſé par Aubry Curé de S André des Arts à Paris, & de ſon Vicaire, & du P. Varade Jeſuite, il s'eſtoit expreſſement tranſporté juſqu'à Melun pour tuer le Roy: & fut trouvé ſaiſi d'un coûteau tranchant des deux coſtez; Pour lequel damnable deſſein il fut tenaillé & rompu vif. en 1593. au mois d'Aouſt. Hiſtoire de J. de Serres, en la vie de Henry 4.

Mon but n'estant pas de m'étendre sur le fait de ceux de l'Egliſe Romaine

qui en ont le plus abuſé; Je ne fais que toucher, & comme en paſſant, ce que l'on peut voir plus amplement ſur cette matiere dans les Auteurs de leur propre Communion. Je m'en ſerois teû, n'euſt eſté la conſequence; Mais comme bon François, qui doit craindre tout ce qui peut avoir de funeſtes ſuites pour cet Eſtat, j'ay eſté du moins obligé de m'en expliquer comme je viens de faire, afin que je puſſe marquer par là le zele que j'ay pour mon Roy, & pour la paix & la tranquillité de ma patrie.

Aprés avoir repreſenté le deſordre, tâchons à donner quelques Avis qui puiſſent ſervir à en arreſter le cours, & de faire voir ce qui ſeroit neceſſaire pour reparer tout le mal que cela a fait.

J'eſtime qu'il ne faudroit pas que les Confeſſeurs euſſent une moindre qualité que celle de Curé, ou de Preſtre, leſquels ne ſeroient point admis aux Confeſſionaux, qu'ils n'euſſent atteint l'age de 60 ans, ou du moins celui de 50. Que ce fuſſent des perſonnes d'une pureté exemplaire; graves, & d'une approbation univerſelle; Ils ſeroient

roient obligez, hors le Crime de Leze Majeſté, & les Conſpirations contre l'Eſtat, de garder entierement le ſecret de tout ce qui leur ſeroit revelé & confié ſous le ſacré ſceau de la Confeſſion, ſur peine de degradation, priſon, ou autre punition exemplaire, à l'encontre de tous ceux, qui, directement ou indirectement, auroient contrevenu à cette obſervation ; dequoy ils preſteroient ſerment lors de leur admiſſion.

Comme cette Confeſſion n'eſt autre choſe qu'une Conference Spirituelle, dont le but principal doit eſtre de ſecourir le fidelle en ſes foibleſſes, le conſoler en ſes afflictions, le reſoudre en ſes doutes, l'adreſſer & le guider en ſa conduite ; C'eſt aux Paſteurs de l'Evangile, & aux Miniſtres de Jeſus Chriſt, qui ſeroient prepoſez pour cela, de juger de la diſpoſition interieure de ceux qui ſe preſenteroient à eux, par les réponces qu'ils rendroient aux demandes generales que l'on leur feroit, ſuivant quelque bref Directoire, que l'on dreſſeroit à cette fin: Outre lequel il ſeroit neceſſaire de regler diverſes choſes pour la maniere, & l'ordre de cette Confeſ-

sion; sur lesquelles les directeurs se gouverneroient conformement à la Parole de Dieu, & selon la pureté & l'honêteté Chrétienne.

Encore que j'approuve entierement le motif du zele qui a pouſſé quelques-uns des noſtres, à declamer contre cette Confeſſion auriculaire, telle qu'elle ſe pratique en l'Egliſe Romaine; veu que c'eſt à Dieu ſeul qu'il faut premierement & principalement confeſſer ſes pechez, puis que c'eſt lui ſeul qui nous peut donner la veritable abſolution, les Paſteurs ne le faiſant que d'une maniere declarative, & qui n'eſt efficace qu'à l'endroit des pecheurs veritablement repentans, & qui ont une ferme reſolution de mieux vivre à l'avenir; Neanmoins, j'avoue que je ne ſçaurois eſtre du ſentiment de ceux qui la rejettent entierement, & qui la voudroient faire paſſer, non ſeulement pour inutile, mais même pour pernicieuſe: Car combien y a-t-il de Chrétiens, que la honte & la crainte ont retenu & empéché d'aller trouver leur Paſteur, pour lui declarer les maladies ſpirituelles dont ils eſtoient attaquez; leſquels, s'ils euſſent receu en leur

leur ſaiſon, par cette Confeſſion medecinale, les medicamens neceſſaires pour la gueriſon de leurs ames; auroient prevenu de grandes maladies, & des ſymptomes mortels, qui arrivent ſouvent au pecheur; lequel n'eſtant pas redreſſé en tems, le penchant qu'il a au crime le fait inſenſiblement tomber dans l'abyme du deſeſpoir.

Aſſeurement que ces Conferences particulieres, inſinuent d'une maniere autant ou plus efficace que ne font pas les predications ordinaires, les enſeignemens que Dieu nous donne en ſa Parole; ſoit au regard de ſes menaces, ou de ſes jugemens, contre les impenitens & les rebelles; comme de ſes promeſſes, & de ſes conſolations, envers tous les pauvres pecheurs repentans, qui embraſſent, par une veritable foy qui eſt operante en bonnes œuvres, le ſalut & la grace qu'il nous preſente en J. C. Noſtre Seigneur. ô qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Paſteurs vouluſſent convertir en ces ſaintes Converſations, leſquelles, helas! il faut que je die à la confuſion de ce malheureux ſiécle auquel nous vivons, ſont, peu s'en faut, a-

bandonnées, ou même mépriſées de ceux qui ſe diſent Chrétiens; qu'ils y vouluſſent dis-je convertir leurs viſites mondaines & inutiles, & faire ſucceder ce digne & pieux employ, à tant d'actions vaines, & à tant de paroles oiſeuſes, dont il faudra qu'ils rendent un jour compte devant le tribunal redoutable du Souverain Juge de l'Univers.

Mais, afin de donner une preuve bien viſible de ce que je dis; N'eſt-il pas vray, que ſouvent les Predications ſont remplies de matieres ſi hautes, & d'expreſſions ſi relevées, qu'elles ſurpaſſent de beaucoup l'intelligence & la capacité de la pluſpart des auditeurs. C'eſt aſſeurement un abus qui ſeroit fort neceſſaire de corriger, & d'y apporter quelque bon ordre. Car, ſans doute, on ne doit point expliquer en lEgliſe, où il y a bien plus de foibles que de forts, & bien plus d'ignorans que de ſçavans, un texte de la même ſorte que l'on le pourroit faire en un Auditoire de Theologie, où il eſt permis de s'étendre ſur la prononciation, & ſur les divers ſens des termes Hebreux, ou Grecs; & de-

nou-

nouer toute la chicanerie des Grammairiens, & des Scolaſtiques; Mais en l'Egliſe, où indifferemment tous les fidelles s'aſſemblent, cela ne devroit avoir lieu que comme en paſſant, & ne devroit point eſtre ſouffert, ou toleré, à moins qu'il ne s'en tiraſt des Doctrines neceſſaires pour l'édification & la conſolation des auditeurs. Cependant, on y employe ſouvent, & à des obſervations auſſi peu ou moins utiles, la plus grande partie des Sermons; Ce qui fait que ceux qui auroient le plus de beſoin d'eſtre inſtruits, s'en retournent tres-ſouvent chez eux ſans avoir profité comme ils devroient, à cauſe de cette methode irreguliere. Mais en un autre lieu de ce Traité Apologetique, il s'offrira occaſion d'en dire encore quelque choſe.

Or il faut avouer que la Confeſſion auriculaire, & les Conferences ſpirituelles, eſtant bien reglées, ne font point tomber en ces manquemens, & qu'i's n'y ſont aucunement à apprehender; C'eſt pourquoy cette Confeſſion, laquelle auſſi les Proteſtans d'Allemagne ont retenue, eſt principalement bien

utile pour ceux, dont l'étendue de la connoiſſance eſt manque & defectueuſe. Comme elle ſera un excellent moyen pour découvrir de plus l'eſtat de leur conſcience, elle entretiendra la pureté & la concorde des mariez; elle donnera de bons peres, & formera de bons enfans; elle ne portera pas ſeulement les Maiſtres à la douceur & à la benignité, mais elle les y perfectionnera, & leur rendra des ſerviteurs fidelles, & obeïſſans: Non ſeulement elle fera ce bon effet à l'endroit de ceux dont la condition n'eſt point du haut rang; mais auſſi, on peut dire, que depuis le trône juſqu'à la cabane du plus chetif païſan elle contribuera, & ſervira heureuſement, à former de veritables Chrétiens. C'eſt pourquoy il ne faut point que les Confeſſeurs, par une criminelle complaiſance, & une honteuſe lâcheté, flatent en aucune façon, ny qu'ils épargnent les plus Grands; leſquels, comme ils ont plus receu que les autres, en ont un compte plus important & plus difficile à rendre. La lâcheté en ce rencontre ne fait pas ſeulement du mal à un ſeul, mais ſouvent elle le répand ſur plu-

pluſieurs. Comme Dieu n'a point d'égard à l'apparence des perſonnes, il faut auſſi que ſes Miniſtres, & ceux qui agiſſent en ſon nom, & qui ont l'honneur d'eſtre ſes Ambaſſadeurs, parlent ſans diſſimulation & ſans crainte, les deuſt on traitter avec ignominie, comme ceux que le Prophete Roy envoya au Roy des Hammonites; Noſtre Seigneur, ce grand Roy des Roys, la Majeſté duquel ils repreſentent, en fera aſſeurement une punition terrible & exemplaire, ſi ces refractaires qui, deshonnorent ainſi ſes ſerviteurs, ne previennent, par une ſerieuſe repentance, les effroyables jugemens de ce Souverain Monarque des Cieux & de la terre. 2 *Sam.* 10. 4.

Enfin, cette aſſeurance du ſecret qui eſt un grand encouragement à ceux qui veulent decouvrir ce qu'ils ont de plus caché, portera un chacun à s'aquiter comme il faut de cette ſainte Ordonnance Eccleſiaſtique, ſi utile, ſi profitable, & tout enſemble ſi neceſſaire.

On auroit tort de croire, de ce que j'ay dit ſur ce ſujet, que je vouluſſe par là élever ces Conferences ſpirituelles, & la Confeſſion auriculaire, au deſſus

des Predications, dont je connoy l'excellent uſage, & les incontestables prérogatives. La Predication eſt le ſalutaire, & le ſacré inſtrument, par lequel Dieu enracine la foy en nos cœurs; C'eſt ce que l'Apoſtre prouve clairement au 10 Chapitre de l'Epître qu'il écrivoit aux Romains; *la foy eſt par l'ouïr; & l'ouïr*
verſ. 17. *par la Parole de Dieu.* Les Paſteurs qui annoncent cette Parole du ſalut eternel, s'adreſſant alors à tous les fidelles en general, ils repreſentent d'une maniere éclatante celuy au nom duquel ils parlent; lequel offre des lettres de grace à tous ceux qui les recevront, & qui les embraſſeront avec une ſincere & une veritable foy, car Dieu a mis en leur bouche la parole de la reconciliation.
2. Cor. 5: 19. Cependant, cela n'empéche pas que l'on ne puiſſe dire; que ſi par là ils plantent le fidelle, comme un ſep exquis, dans le ſacré vignoble de Noſtre Seigneur; par ces Conferences ſpirituelles, comme par un ſalutaire échalas, s'il faut que je m'en exprime ainſi, ils le ſoûtiennent, & l'empéchent ſouvent de tomber: Ceſt ainſi que Dieu benit leur Miniſtere, duquel cette ſainte

appli-

application, eſt une dépendance & une ſuite abſolument neceſſaire.

Des Jeûnes publics, & particuliers

Le Jeûne eſtant ſi fort recommandé en pluſieurs endroits de l'Ecriture S. & ſon obſervation ſe trouvant non ſeulement dans les écrits Divins de l'ancienne Alliance, mais auſſi dans ceux de la nouvelle; je ne m'étonne pas ſi l'uſage en eſtoit ſi frequent entre les premiers Chrêtiens. Alors il eſtoit réglé ſelon les diverſes Ordonnances des Egliſes particulieres, & s'obſervoit d'une maniere differente; comme il ſe voit en l'Epiſtre qu'écrivoit S. Irenée à Victor Evêque de Rome, vers la fin du 2 Siecle: Il eſt même aſſés évident par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'il y avoit pluſieurs jours de Jeûne établis en l'Egliſe, notamment celuy que l'on a appellé le Careſme; lequel dés la fin du 4 Siécle eſtoit obſervé preſque par toutes les Egliſes Chrêtiennes: mais avec cette diverſité, que châque Egliſe, ſelon la coutume de leurs Patriarchats, l'obſervoit, les unes d'une façon, les autres d'une autre: C'eſt pourquoy à Rome, ce Jeûne de devant Paſques n'eſtoit que de trois ſemaines; & ils en exceptoient

Joel 2. 12. 2. Cron. 20. v. 3. Dan. 10. 3. Matt. 6. 16. Marc. 9. 29. 1 Cor. 7. 5. &c. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. lib. 5. cap. 24. Socrat. Hiſt. Eccleſ. lib. 5. cap. 22. &c.

ptoient encore les Samedis, & les Dimanches; pendant lesquels on ne jeûnoit point: L'Egliſe Grecque le faiſoit de ſix ſemaines; Celle d'Antioche y obſervoit le même temps; les uns, & les autres l'appellant du même nom de Careſme. Où en paſſant on peut obſerver, que Rome ne prétendoit pas alors, de pouvoir donner des Loix à toute l'Egliſe; mais que châque Egliſe particuliere en uſoit ſelon la direction & les ordres des Sieges Eccleſiaſtiques dont elles dépendoient.

Que ſi l'Egliſe de Rome à perverti la premiere inſtitution de ces Ordonnances, en interdiſant l'uſage de la viande, & des œufs, &c. quelque frugalité que l'on y apporte; & cependant permet de faire des repas ampliſſimes de poiſſon, de confitures, & autres mets delicieux; prétendant encore, que les fidelles meritent devant Dieu, par cette ſorte d'abſtinence, il ne s'enſuit pas, que parce qu'ils en ont abuſé, comme de beaucoup d'autres choſes qui ont eu un bon uſage en l'Eliſe, en y doive abolir entierement les Jeûnes réglés, & la mortification Chrêtienne, ſi neceſſaire pour

nous

nous detacher du monde, afin de pouvoir mediter avec plus de liberté les choſes Divines & Celeſtes.

Auſſi nos Egliſes Reformées, obſervent de tems en tems des Jeûnes publics, en des occaſions extraordinaires; & cela par l'Ordonnance des Synodes Nationaux, ou Provinciaux; & tres-ſouvent aprés la concluſion de ces Synodes. Que ſi nous deferons bien à ces aſſemblées, pourquoy refuſerions nous d'obſerver les Jeûnes réglés; & une abſtinence raiſonnable, lors que l'on en auroit banni la ſuperſtition, & le prétendu merite que ceux de Rome y ont forgé?

Au reſte, pour dire quels ſont mes ſentimens ſur ce ſujet; J'eſtime qu'il ſeroit neceſſaire aux jours de Jeûne, notamment aux Jeûnes publics & extraordinaires, de s'abſtenir de toutes ſortes d'alimens, autant que cela ſe pourroit faire, eû égard à l'âge, & à la diſpoſition naturelle des perſonnes; employant le jour entier, ſelon que nos conditions & vocations le permettroient, à vaquer aux excercices de la pieté; principalement à celuy de la Prierre, à la Me-

ditation, à visiter les pauvres, les affligés, & les malades; & generalement, à toutes les autres actions de la charité Chrêtienne; Sur tout à assister avec un grand attachement à la Predication de la Parole de Dieu, comme aussi à tout le reste des actes de devotion qui se feroient alors en l'Eglise: Mais comme il en pourroit estre dressé un petit Directoire, pour instruire les fidelles & les inciter à leur devoir, selon les diverses occurrences de ces Jeûnes; je croy qu'il n'est pas à propos que je m'en explique icy davantage.

Quant à l'abstinence que l'on pourroit pratiquer pendant le Careſme, & les autres jours qu'une bonne police Ecclesiastique auroit réglés, sans aucune superstition; ce seroit celle des viandes, & des mets delicieux; au lieu de quoy, j'estime qu'il seroit bien d'user de Poisson autant quil se pourroit faire, comme estant un aliment moins nourrissant; & celà en petite quantité; ou de legumes, ou de fruits; avec un appreſt qui marquast une veritable abstinence, & la bonne & seule fin que nous nous y devons proposer; qui est de nous mieux

dis-

diſpoſer aux ſaints devoirs de la pieté & de la charité, & à un veritable amendement de vie. Ce ſera ſans doute, un excellent effet de cette mortification, ſi les riches, & ceux d'une condition aiſée, mettent à part en ces jours-là, ce qu'ils auront épargné de la depence de leurs repas ordinaires, pour en faire des aumômes, & le donner aux pauvres membres de Noſtre Seigneur: Sans cela, tous nos Jeûnes, toute noſtre abſtinence, & toutes nos pretendues mortifications, ne ſerviront qu'à nous rendre plus criminels & plus coupables devant Dieu.

De la Diſcipline Eccleſiaſtique, Et des Penitences publiques & particulieres.

La Diſcipline Eccleſiaſtique eſt comme la haye du ſacré vignoble de Jeſus Chriſt; plus elle eſt forte, plus ſert elle à ſa conſervation. La negligence & le relâchement de ceux qui la devoient maintenir en ſa vigueur, tant à l'égard des Paſteurs, que du troupeau, a donné lieu à tous les dereglemens qui ſont arrivez en l'Egliſe; ſoit en ce qu'on l'a laiſſée entierement aneantir; ou en ce que par un aveuglement horrible, on l'a abandonnée & fait dépendre abſolument de l'authorité & de la direction de particuliers

liers, comme de l'Evêque de Rome, & de ceux, qui ſous lui en ont abuſé d'une maniere effroyable; ayant pris de là occaſion d'exercer un pouvoir & une domination tyrannique ſur les heritages du Seigneur; au lieu de leur ſervir de modele, & d'eſtre de veritables patrons du troupeau de Jeſus Chriſt.

1 S. *Pierre.* 5. 2.

Il y auroit de la temerité à mettre icy en avant quelques regles pour cette Diſcipline; veu que c'eſt à un Synode, ou à un Concile deuëment aſſemblé, à les dreſſer; & que c'eſt au Prince, ou au Magiſtrat Souverain, à employer ſon authorité afin de la faire obſerver; attendu que c'eſt entre leurs mains que reſide le pouvoir de punir exemplairement les refractaires, aprés que pour leur deſobeïſſance volontaire, & leur opiniâtreté inveterée & maligne, ils auront eſté renvoyez à cette authorité Civile.

Quant aux Penitences publiques; Celles qui ſont ordonnées par les anciens, ont, ſans doute, une ſeverité plus propre à jetter un pauvre pecheur dans le deſeſpoir, qu'à le relever de ſes cheutes. Dieu ne nous demande point tout cet exterieur, afin de faire paroître

noſtre

nostre repentance ; Car entre plusieurs choses qu'on exigeoit d'eux, bien qu'il soit vray que tous ceux, qui ont encouru les Censures Ecclesiastiques, se doivent reconnoître indignes d'entrer dans le sacré lieu auquel les fidelles écoutent la Parole de Dieu, & où se celebrent les sacrez Mysteres ; Neanmoins, s'ils sont touchez d'un veritable déplaisir d'avoir offencé Dieu, & qu'ils ayent une ferme resolution de s'amender, & de faire des fruits convenables à la penitence; lesquelles saintes dispositions ne sçauroient avoir esté formées en eux que par la grace efficace & misericordieuse du saint Esprit; ce qui estant une preuve evidente que leurs pechez leur sont pardonnez, en vertu de la satisfaction de la precieuse mort de Nostre S. Jesus Christ; je ne voy pas comment on les peut empécher d'entrer avec une sainte hardiesse en son Temple, afin de lui en rendre leurs voeux, & lui en marquer leur tres-humble reconoissance.

Peut-estre que cette severité que l'Eglise primitive observoit, estoit alors necessaire, à cause de la frequence des revoltes; On crut que c'estoit un moyen fort

fort propre pour retenir ceux que leur lâcheté, & la crainte qu'ils avoient de la rigueur des ſuplices, portoit ſouvent à ſacrifier aux idoles, ou à leur rendre quelque veneration, pour eviter la mort: Mais comme ces exemples funeſtes, & la cauſe de cette ſeverité, ne ſe rencontrent plus, on peut bien changer cette maniere d'agir, & regler les choſes proportionnement à la condition preſente de l'Egliſe.

Les extremitez ſont toujours dangereuſes; & on ne doit pas moins eviter cette conduite ſevere & de rigueur, que le relâchement: Auſſi alors, ceux qui eſtoient ſous ces Cenſures en obtenoient la relaxation par l'interceſſion des autres fidelles, & principalement en faveur de celle des Confeſſeurs, & des Martyrs, leſquels à cette fin ils alloient ſolliciter juſques dans leurs cachots; & tres-ſouvent, à la conſideration de leurs prieres, ils eſtoient receus à la paix de l'Egliſe. Cette relaxation, ou remiſe du temps de leur penitence, s'appelloit en ce temps-là Indulgence; qui eſt un nom duquel on a depuis grandement abuſé en l'Egliſe Romaine, comme de beaucoup

coup d'autres choſes dont l'Egliſe primitive ſe ſervoit à un tout autre uſage & ſignification que celui où on les a employez quelques Siécles aprés.

Aſſeurement qu'il en eſt des Cenſures Eccleſiaſtiques, & des Penitences, ſoit publiques ou particulieres, comme des medicamens que l'on donne aux malades; L'on en employe quelquefois de violens, mais le plus ſouvent on ſe ſert de remedes benins & faciles, & qui s'accommodent mieux à l'humeur, & au temperament de la perſonne: Comme même il y en a qu'il eſt neceſſaire de donner en preſence de témoins, il y en a auſſi d'autres qu'il eſt plus propre & plus convenable que ce ſoit en particulier: Mais comme tout cela doit eſtre referé à la ſage conduite des Medecins, & de ceux qui diſpenſent ces remedes corporels; auſſi, ſans doute, cette Diſcipline Eccleſiaſtique, & ſes dépendances, doit eſtre reglée & remiſe à la prudence & à la direction des Paſteurs, & de ceux qui ſeront prepoſez pour preſider ſur ces choſes.

Au reſte, il nous faut toujours ſouvenir,

venir, de ce que nous dit N. S. Que bien loin de faire parade, devant les hommes, de nos Jeûnes, & de nos mortifications, nous devons au contraire leur marquer, par un exterieur éloigné d'oſtentation & de vaine gloire, la verité & la ſincerité de noſtre repentance. Toute noſtre principale occupation, en ces rencontres, doit eſtre ſeulement de nous approuver à celui qui voït le ſecret de noſtre cœur, & qui aime bien mieux ce pauvre Peager, dont il eſt parlé en l'Evangile, qui n'oſoit approcher du Temple de Dieu, ny même lever ſes yeux vers le Ciel, & qui ſe tenant loin frapoit ſa poitrine, diſant, *ô Dieu! ſois appaiſé envers moy qui ſuis pecheur*; que l'orgœuilleux Phariſien, lequel, au même temps, faiſoit parade de ſes Jeûnes, & de ſes Aumônes. Celuy-cy, qui élevoit ſi haut ſes pretendus merites, & qui ſe perſuadoit qu'ils l'avoient rendu bien plus conſiderable que ce pauvre homme, lequel il voyoit en une poſture baſſe & humiliée, fut rejetté; mais celuilà, qui au contraire reconnoiſſoit ſon extreme indignité, eut ſes lettres de grace interinées; &, comme nous dit

Matt. 6. 16.

Luc. 18. 10. *&c.*

Noſtre

Noſtre Sauveur, il s'en retourna juſtifié en ſa maiſon.

CHAPITRE VIII.

De diverſes Obſervations inventées pour entretenir la ſuperſtition. Comme auſſi des moyens ridicules forgés à même fin; qui ſont autant de marques viſibles de l'égarement de l'eſprit humain, quand il quite le pur ſervice de Dieu, pour courir aprés celuy des Creatures.

JE n'aurois jamais fait, ſi je voulois mettre icy en avant, & faire une enumeration exacte de tout ce que l'Egliſe Romaine a inventé, & de tout ce qu'elle obſerve, pour fomenter & établir ſa ſuperſtition; ſes Pelerinages, Confrairies, Roſaires, Scapulaires, les Cordons de leur S. François, leurs Chapelets, Agnus-Dei, Grains benits, Reliques, Images miraculeuſes, leurs Encens, leurs Luminaires, leurs Huiles ſacrées, leur Eau benite, le ſon de leurs Cloches, & tout cet autre amas de choſes de pareille nature, en quoy la pluſpart de ceux de cette Communion

nion Papalle, fait consister la Religion; En verité, ne faut-il pas estre tout à fait aveugle, pour avoir quelque créance à toute cette fausse devotion, si contraire & si opposée à la Parole de Dieu; & laquelle, comme nous l'avons déja fait voir en la premiere partie de cette Apologie, annulle, autant que cela leur est possible, tout le merite de la précieuse mort du Sauveur du monde, & la vertu efficacieuse & toutepuissante du S. Esprit.

Mais, pour faire un crayon un peu plus exact de toutes ces choses, & pour les representer en leurs diverses parties; Qu'est-ce je vous prie, que tous leurs Pelerinages, & Confrairies, sinon un moyen pour entretenir l'avarice, & les excez de la plupart du Clergé? les Rosaires, les Scapulaires, les Cordons de S. François, les Chapelets, les Grains Benits, & Agnus-Dei, qu'une methode puerile & ridicule, qui attribuant une vertu specifique à ces inventions humaines, propres à entretenir des femmelettes, des petits enfans, & des idiots, a mis la Religion Chrêtienne dans la derision & le mé-

mépris, & ſupprimé toute la veritable devotion ?

Quel honteux trafic n'ont ils point fait, & ne font ils point encore tous les jours, des Reliques, & de tous ces Corps qu'on ne peut épuiſer des Catacombes de Rome, auſquels le Pape donne le nom de tel Saint qu'il lui plaiſt? Que de ſuppoſitions, que de fraudes pieuſes, pour établir un faux Culte, & un faux ſervice, & pour ſatisfaire à l'humeur ſuperſtiteuſe & avare des poſſeſſeurs ou dépoſitaires de ces Corps, & de ces Reliques! *Enterrons honorablement les corps des Martirs, & des veritables Saints, ou ce peu que nous en avons de reſte; & que leur memoire nous ſoit à jamais en benediction, & leurs ſaintes actions continuellement en exemple; mais adorons, mais invoquons celui qui les a faits & Saints & Martirs.* Voila comme on parloit dans l'Antiquité Chrétienne, & le correctif que les Saints Peres apportoient au zele inconſideré de quelques-uns du peuple, qui ſe laiſſoit déja emporter à ce Culte ſuperſtitieux. Mais depuis, les choſes

S. Auguſt. lib. de cura pro mortuis cap. 13. & Contra Parmen. lib. 2. cap. 8. Et de Civit. lib. 8. cap. 27. Cyril. contra Jul. lib. 6. Chryoſtom. Homil. 5. in Matt. Theodor. in Epiſt. ad Coloſſ. cap. 2.

ſes ont eſté toujours en empirant, tant que l'ignorance & l'intereſt les a conduites au comble de l'erreur, & de l'égarement où nous les voyons aujourd'hui.

Tu ne te feras image taillée, &c. Tu ne te proſterneras point devant elles, & ne les ſerviras, &c. Exod. 20.

Leurs images miraculeuſes du Crucifix, de la Vierge, & des Saints, quoy qu'ils en puiſſent dire, les ont portez à enfraindre directement le ſecond Commandement de la Loy de Dieu: Et je m'aſſeure que les ſuperſtitieux d'entr'eux n'ont jamais adoré Dieu avec plus de devotion, qu'ils ont fait les images de la Vierge qu'ils gardent à Lorette, à Montſerrat, à Lieſſe, aux Ardillieres, & en je ne ſçay combien d'autres lieux. Ceſt un trafic pareil à celui de leurs Reliques, mais qui leur eſt encore d'un plus grand revenu: Car de toutes parts il ſe fait des voeux pour aller viſiter ces images, les baiſer, & leur faire toucher des Medailles, & des Chapelets. En conſcience, je ne ſçay comment

Lors que Philippe IV. Roy d'Eſpagne eſtoit à l'agonie, on mit aux pieds de ſon lit les images de S. Didaque d'Alcala, & de S. Iſidore; & on porta en proceſſion par le Palais l'image de la Vierge d'Atocha. Ils ont en Pologne une image miraculeuſe de Noſtre Dame de Czeſtachovie, ou de Clairmont. Et aux Pays-bas, une Noſtre Dame de Hall, où la ſuperſtition eſt extreme.

ment ils n'en ont point de honte, & comme il eſt poſſible que des perſonnes, qui ſe diſent eſtre raiſonnables, puiſſent lire, ſans fremir d'indignation, les contes fabuleux du tranſport de cette maiſon de Lorette, & de l'Image de la ſainte Vierge qu'ils y adorent, fait de Bethlehem en Dalmatie; puis de là en Italie, en ce lieu de Lorette; Et de celui de la fille du Sultan d'Egypte, & de ces trois Chevaliers avec leur Image de Lieſſe, fait comme en un moment de la ville du Caire, & des bords de la riviere du Nil, à ceux de la Somme: Et tous les autres recits auſſi peu croyables, leſquels ils nous font des autres Images, & de leurs pretendus miracles. Mais, quand bien même il s'y rencontreroit quelque choſe de ſurprenant, Noſtre Seigneur J. C. nous a premunis à l'encontre de ces illuſions; nous ayant avertis que les faux Docteurs feroient des miracles, capables de ſeduire les éleus mêmes, ſi cela pouvoit eſtre poſſible: leſquels pretendus miracles S. Paul appelle, *miracles de menſonge*. C'eſt ce qui ſert de matiere aux predications de leurs Moines, & ce qui fait leur princi- 2 *Theſſ.* 2. 9.

pale devotion aux lieux où le Soleil de la pureté de l'Evangile ne découvre point l'épaisseur de ces tenebres. Grand Dieu, jusques à quand souffriras tu que ta gloire soit donnée à un autre, & ta louange aux Images taillées! Seigneur, réveille ta jalousie; & pour l'amour de ton grand nom, fay tomber les écailles des yeux de l'entendement de tant de peuples, qui courent encore aprés ces Images, qui sont les ouvrages de leurs mains.

Leurs Medailles benites par le Pape, pour obtenir la remission de leurs péchez, & une Indulgence pleniere; l'Encens dont ils parfument leurs Images, &c. Les luminaires dont ils les éclairent, &c. sont aussi des dépendances de leur Service controuvé, lequel sous le Christianisme conserve encore le Judaïsme, ou semble rappeller le Paganisme. Pareillement leurs Huiles sacrées, & leur Eau benite, par où ils pretendent conferer les habitudes & les graces spirituelles, & de chasser les demons; à quoy ils font aussi servir le son de leurs Cloches, dont même ils étendent l'effet jusqu'aux ames de ceux qu'ils croyent estre en leur feu de Purgatoire; Toutes

tes ces choſes ſont également abuſives, & doivent eſtre miſes en un même rang, puis qu'elles ſont d'un même caractere.

Or comme toutes ces Obſervations ineptes & ſuperſtitieuſes, ſont nées, & ont eſté miſes en uſage en des Siécles d'ignorance & de tenebres; pendant leſquels, la Parole de Dieu n'eſtant point connue, on ne parloit que de Legendes, remplies de faux miracles, d'apparitions & de revelations fantaſtiques, &c. il n'y a point de doute, que ſi par une bonne Reformation, ce Divin Soleil des Ecrits ſacrez reprenoit ſa premiere ſplendeur, alors toutes ces tenebres, par leſquelles Satan, qui en eſt le Prince, a fait trébucher les hommes pendant cette épaiſſe nuit de l'ignorance, ne fuſſent entierement diſſipées, & que l'on ne viſt en leur place ce beau jour de l'Evangile luire à ceux qui ſont encore à preſent dans l'obſcurité, & dans l'ombre de la mort, afin de conduire leurs pieds au chemin de la verité & de la paix *Luc. 1. 79.*

Je finirois icy ce Chapitre; Mais il faut que j'y ajoute encore, Que ce n'eſt pas un petit moyen pour entre-

tenir toute cette ſuperſtition Romaine, que la Béatification, & la Canoniſation que le Pape fait preſque tous les ans de quelque nouveau Saint ou Sainte, que ce Pontife ne fait pas venir de France, ny d'Allemagne, ny des autres lieux où nous pourrions les avoir obſervez de prés; Mais il leur fait paſſer les Alpes & les Pirenées; & afin qu'il ne manque rien à ce treſor Papal, il nous les envoye même du Perou. Mais il ne faut que lire ce qu'ils nous baillent de leurs vies, & de leurs pretendus miracles, pour en voir auſſitoſt la ſuppoſition & la futilité, & pour reconnoître quel a eſté le but de cette politique Papale, dont l'Empire, comme une machine artificieuſe, ne s'entretient que par des moyens propres à ſurprendre la foibleſſe & la credulité du peuple ignorant, lequel aveuglé par la coutume, ou ſollicité par ſes interets, ſe laiſſe inſenſiblement, par une lâche & malheureuſe complaiſance, emporter au courant de cét excez d'erreur.

Pour proceder à ces Apothéoſes, ils s'en raportent aux témoignages de pauvres Superſtitieux, ou à des perſonnes intereſ-

reſſées à ces ſortes d'elevations, dont la melancholie & la fauſſe devotion a rempli le cerveau de chimeres; & qui n'ayant autour d'eux que des ignorans, leurs admirateurs, de telles gens ſont peu capables du diſcernement qu'on leur fait faire. Tel eſtoit un Jean d'Avila, Preſtre Eſpagnol; lequel décida magiſtralement en faveur de ſainte Thereſe, & réprouva avec non moins d'authorité Magdeleine de la Croix Abbeſſe de Cordoue. Cependant, lors qu'il eſtoit prés d'expirer, & qu'on croyoit de lui, qu'il eſtoit rempli d'une joye Divine & Celeſte, ce pauvre homme craignoit le ſuccez de la fin, & demandoit des Meſſes à tout le monde, pour lui alleger les peines du Purgatoire, auſquelles il s'attandoit. On lui offrit, nous dit l'autheur de ſa vie, la Meſſe du Saint Sacrement, ou de Noſtre Dame; Mais il choiſit celle de la reſurrection. Ne ſont-ce pas là des expreſſions barbares & inouïes dans les premiers Siécles de l'Egliſe, & fort dignes de ces ſortes d'examinateurs des Saints & des Saintes que l'on nous donne aujourd'hui? En verité s'ils continuent

Voyez ſa vie écrite par L. de Grenade. imp. à Paris, par la veuve Camuſat 1641.

nuent à en faire encore beaucoup de ſemblables, jamais ils n'ont travaillé plus avantageuſement afin de détromper ceux auſquels il reſte quelque lumiere du vray Chriſtianiſme, & de la ſolide pieté. Car par ce qu'ils font en ces rencontres, ils ſapent les fondemens de l'un, & renoncent à la force de l'autre; ce qui n'eſt pas poſſible de voir, que l'on n'en conçoive une eſpece d'horreur. Mais toute cette marchandiſe eſt bonne chez eux, dautant qu'elle favoriſe leur trafic d'Indulgences, & qu'elle s'ajuſte & s'accommode au faux Culte que l'ignorance à introduit en l'Egliſe, au grand ſcandale, & à la honte du nom Chrétien.

CHAPITRE IX.

Du Service Divin en Langue Latine. De la Lecture des Livres Sacrez du Vieux, & du Nouveau Teſtament; & de la matiere, & de la forme des Sermons: Pareillement ce qui ſeroit à obſerver en l'adminiſtration des Sacremens: Comme auſſi des heures Canonialles.

C'eſt une verité qui ne peut eſtre conteſtée, qu'au commencement de

la

la predication de l'Evangile, la Langue Grecque eſtoit preſque par tout l'Orient, celle qui y eſtoit la plus ordinaire & la plus uſitée & que dans les autres Provinces de l'Empire Romain, comme les Gaules, l'Eſpagne, l'Afrique, &c. la Latine n'y avoit pas pris une moindre autorité, ny formé un moindre établiſſement que celui de ce puiſſant & vaſte Empire; ceux qui en avoient le Gouvernement ayant, par le moyen de leurs Colonies, & les autres adreſſes de leur ſage Politique, établi & affermi par là leur domination: De ſorte qu'il ne faut pas trouver étrange, que ſi en la Grece, en l'Aſie mineure, & en quelques autres lieux, le Service Divin ſe faiſoit en cette Langue Grecque; (comme cela nous paroit par leurs Liturgies, & par toute l'hiſtoire Eccleſiaſtique) en ces autres Provinces Romaines des Gaules, d'Eſpagne, d'Afrique, &c. la predication de la Parole de Dieu, & le Service Divin, s'y fiſt en cette Langue Latine, puis qu'elle y eſtoit commune & familliere à tout le monde. Et ſi les

En Syrie, Paleſtine, &c. On ſe ſervoit de la Langue, Syriaque. Et aux lieux plus éloignez, comme Armenie, Perſe, Ethiopie, &c. de celle de ces pays-la. Cela ſe voit clairement par leurs Liturgies.

Nations barbares qui ont déchiré cet Empire, & qui s'établirent, ſavoir les Francs en Gaule, les Viſigots & Vandales en Eſpagne & Afrique, les Gots & Lombards en Italie, ne l'euſſent preſque abolie, par le mélange de la leur, ce qui forma dans la ſuite du temps d'autres Langages; il n'y a point de doute que ce Service Latin n'y fuſt reſté, comme le plus propre & le ſeul intelligible. Tellement qu'il n'y a pas tant dequoy s'étonner, ſi cette Langue Latine a conſervé ſon uſage en Occident dans les Egliſes, & ſi long temps dans les Actes publics; puis qu'elle y eſtoit comme vulgaire juſqu'au 7 & 8 Siecle; & juſques-là, il n'y avoit pas tout à fait lieu de crier contre cette continuation. Mais depuis que les Langues Françoiſe, Eſpagnole, & Italienne, ont pris la place de la Latine, que celles-cy ſont devenues vulgaires, & celle-là une Langue étrangere & barbare au peuple; il devoit eſtre de la ſage conduite des Directeurs, s'ils ne la vouloient pas d'abord entierement abolir au Service Divin, dautant qu'elle eſtoit encore alors entendue de beaucoup de perſonnes, de

faire

faire expliquer en ſuite, en Langue vulgaire, les mêmes choſes qui eſtoient contenues en ce Service Latin, afin que le peuple y puſt profiter.

C'eſt pourquoy auſſi, au 3 Concile de Tours tenu l'an 812. il eſt enjoint à tous les Evêques, de reciter leurs Sermons, ou Homelies, en la Langue Latine, ou Romaine vulgaire, laquelle eſtoit entendue du peuple, & en la Thioiſe ou Allemande, qui eſtoit auſſi en uſage en France ſous les Roys de la ſeconde race; & qu'ils euſſent à leur apprendre le Symbole des Apoſtres, avec l'Oraiſon Dominicale en leur Langue maternelle, & intelligible. Mêmes, le Pape Jean 8. écrivant l'an 880. à Sfento, Prince de Moravie, ſur le ſujet du Service Divin en Langue Sclavonne, qui eſtoit celle de ce-païs de Moravie; aprés en avoir parlé avec recommandation, & enjoint avec beaucoup d'inſtance que l'on euſt à celebrer en cette Langue les louänges de Chriſt, Noſtre Dieu; à quoy, dit-il, toute la Parole ſacrée invite tous les peuples, ſans exception: Surquoy il allegue l'exemple des S. S. Apoſtres, leſquels rem-

Concil. Turon. cap. 17. Vignier Hiſt. Eccleſ.

Annal. Baron. Tom. 10. Sect. 16.

Pſ. 116.

Act. chap. 2.

remplis du Saint Esprit, ont parlé en toutes les Langues du monde, des choses magnifiques de Dieu; & pour faire voir qu'il n'entend pas que cela se fasse sans intelligence, il fortifie son raisonnement par ce que dit S. Paul en sa 1. aux Corinth. chap. 14. que si nous parlons divers Langages, que ce soit avec édification des auditeurs: Aprés, dis-je, s'en estre expliqué de cette force; il ajoute en suite, comme decidant la qustion. *Cela ne nuit aucunement à la saine foy, ou à la Doctrine; Soit de chanter la Messe, en la même Langue Sclavonne, ou d'y lire le S. Evangile, ou les Divines leçons du vieux, & du Nouveau Testament, estant bien translatées, & interpretées, ou d'y Psalmodier les autres Offices des heures; pource que celui qui a fait les trois Langues principalles, savoir l'Hebraïque, la Grecque, & la Latine, a aussi créé toutes les autres, à sa louange, & à sa gloire.*

Mais les Successeurs de ce Jean 8. n'ont pas tenu le même langage: L'interest qu'ils avoient que les peuples demeurassent dans l'ignorance, afin qu'en sa faveur ils affermissent leur autorité,

leur

leur a fait maintenir cette Lange Latine dans le Service Divin ; où ils ont fourré des pieces ſi groſſieres, & qui marquent ſi fort l'ignorance & la ſuperſtition des Siécles où elles ont eſté forgées, que ſi elles eſtoient entenduës & recitées en Langue vulgaire, chacun en decouvriroit bientoſt le foible, & donneroit gloire à Dieu ; d'autant pluſtoſt, que dans les beaux reſtes des anciennes Liturgies qui y ſont demeurez, ils y verroient une Doctrine toute contraire & oppoſée à ce qui y a eſté depuis ajouté. Mais ce n'eſt pas mon deſſein de particulariſer davantage, ny de remuer icy la Controverſe : Il me ſuffit de dire, que depuis que la Langue Latine a ceſſé d'eſtre entendue d'un chacun, on a ſoupiré & toujours demandé en divers lieux de France, d'Allemagne, & d'Angleterre, la delivrance de ce joug ; & que Dieu, par ſa merveilleuſe providence a ſuſcité de tems en tems, juſques à celui de la Reformation, quelques fidelles Paſteurs, & Docteurs, qui ont enſeigné ſincerement, & intelligiblement ceux qui recherchoient le lait d'intelligence de ſa Parole, lequel eſt ſans fraude. 1 S. Pierre 2. 2.

Ce rétabliſſement du Service Divin, en la Langue vulgaire, a toujours ſemblé ſi raiſonnable, que dans le Memoire qui fut baillé au Cardinal de Lorraine allant au Concile de Trente; lequel Memoire eſtoit ſigné du Roy, de la Reine Mere, des Princes du ſang, du Conneſtable, du Chancelier, & autres des plus Grands du Royaume; entre pluſieurs Articles, leſquels y eſtoient propoſez pour une bonne Reformation, celuy-cy y eſt couché en ces propres termes; *Que toute adminiſtration des Saints Sacremens, qui ſe fera aux Lais, ſoit faite en la Langue Françoiſe; & qu'és Egliſes Paroiſſialles on euſt auſſi à faire lecture & interpretation de la Parole de Dieu, Catechiſmes & Prieres publiques, en François. Sa Majeſté requiérant en outre inſtamment, Qu'il fuſt loiſible de chanter en pleine Egliſe, en la même Langue vulgaire, les Pſeaumes & autres Hymnes ſacrez, comme eſtant plus propres à louer Dieu, que ceux qui ſont en Langue non entendue par le peuple.* Les Ambaſſadeurs de l'Empereur eſtoient auſſi chargez de faire pareille inſtance, à ce que les Prieres & Oraiſons

Memoir. du Concile de Trente, depuis la page 335. juſqu'à la 340. Item page 225. imprimez à Paris 1654. par Cramoiſy avec Privil. du Roy Hiſt. du Concile de Trente de P. Paolo. In 4. page 683.

ſons ſe fiſſent en Langue vulgaire: Mais comme il ne ſe fit rien en ce Concile, que ce que le Pape & la Cour de Rome voulurent, & qu'ils y eſtoient Juges & parties; toutes ces bonnes intentions furent éludées, & n'eurent aucun ſuccez.

Les raiſons qu'alleguent ceux de cette Communion Romaine, pour ne pas admettre ce changement, ſont ſi frivoles qu'elles ſe détruiſent d'elles-mêmes: & pour peu qu'ils vouluſſent ouvrir les yeux, ils reconnoitroient bientoſt combien il eſt neceſſaire d'inſtruire les fidelles, chacun en leur propre Langue, des choſes qui regardent leur ſalut, afin que celui qui leur parle ne leur ſoit plus barbare, comme il ſe voit à preſent au milieu d'eux. *Act.* 2. 11. 1 *Cor.* 14. 11.

De la lecture des Livres Sacrez du Vieux & du Nouveau Teſtament.

Je pourrois commencer cet Article, où je dois parler de la lecture des Livres Divins, par les excellens eloges que des Docteurs fameux de la Communion de Rome leur ont à bon droit donnez, y ayant eſté obligez par les ſentimens de leur

ment. Voyez la belle & docte Preface de M. Godeau Evêque de Vence, ſur ſa Traduction du N. T. Et celle du N. T. de Mons.

leur conſcience, & par la force de la verité: Mais comme j'ayme mieux m'expoſer à la Cenſure charitable des fidelles, en ne faiſant voir que ce qui eſt mien, que de paſſer pour plagiaire en me parant des ornemens d'autrui; Je me contenteray de faire cette ouverture par deux excellens paſſages de l'Antiquité Chrétienne, que ces hommes ſçavans ont donnez au public, en la belle Préface qu'ils ont miſe à la teſte de leur Traduction du Nouveau Teſtament. Le 1. eſt de Saint Cyprien; & voicy comme s'en exprime admirablement bien ce Saint Martyr. *Les préceptes de l'Evangile ſont les fondemens de noſtre confiance, & la nourriture de noſtre cœur; C'eſt dans cette lecture que nous trouvons la lumiere qui nous conduit, la force qui nous ſoûtient, & les remedes qui nous gueriſſent.* C'eſt auſſi ce qui a fait dire à Saint Ceſaire Evêque d'Arles, en ce beau paſſage, qui eſt le ſecond que ces illuſtres Traducteurs nous ont fourni, Que ceux-mêmes qui ne ſçavent pas lire, ne ſont pas exemts pour cela d'ignorer ce que l'on aprend par la lecture de l'Evangile. *Car*, dit ce Saint, *ſi les per-*

Il vivoit vers la fin du 4. Siécle.

personnes les plus simples & les plus grossieres, non seulement des villes mais des villages, trouvent bien moyen de se faire lire & d'apprendre des chansons prophanes; comment pretendront ils aprés cela s'excuser sur leur ignorance, de ce qu'ils n'ont jamais rien appris de l'Evangile? Vous avez assez d'inventions, (ajoute-t-il) *pour apprendre, sans savoir lire, ce que le demon vous enseigne pour vous perdre; & vous n'en avez point pour apprendre de la bouche de Jesus Christ la verité qui vous doit sauver.* Qui sera donc le Chrétien qui de cecy ne puisse asseurement conclurre, que tous ceux qui liront l'Ecriture Sainte avec humilité, & avec dessein d'y profiter, se souvenant toûjours que ce sont là les Paroles de Dieu; ils y trouveront une joye & un contentement tout-a-fait indicible: Et j'en appelle à temoin tous ceux, même d'entre nos Adversaires, qui en ont savouré les douceurs. Car si en leur profondeur, comme a dit un Ancien, les Elephans y peuvent nager, les petits agneaux ne laissent pas d'y trouver un gué. Aussi il n'est que trop evident que ce n'a esté que par une conduite artificieuse, ou par

S. August. Epist. 42. ad Demetrias.

S. Gregoire.

par une ignorance affectée, qu'ils en ont à Rome defendu la lecture au peuple, & qu'ils lui en ont fait peur. Ils ont bien jugé que n'y trouvant point les choſes qu'ils enſeignent en leur Religion; ſavoir la Tranſubſtantiation, le Sacrifice de la Meſſe, le retranchement du Calice, l'Invocation des Saints, l'Adoration ou Veneration des images, le Merite des œuvres, le Purgatoire; Que l'Evêque de Rome eſt le Chef viſible de l'Egliſe, & qu'il eſt infaillible; & tout ce qui compoſe le corps de la Papauté: Mais au contraire, des armes pour combatre & détruire ſes erreurs, & des autoritez invincibles pour établir la Doctrine des Egliſes Reformées; ils ont dis-je bien jugé, & ont eû crainte que cela ne miſt au décry la leur, & ne renverſaſt entierement leur regne Papal. Ce Pontife Romain, au milieu de toute ſa grande proſperité mondaine, tant lui que ſa ſuperbe Cour, ſont en d'étranges allarmes; parce qu'ils voyent cette main toute puiſſante de la Parole de Dieu, laquelle écrit leur condamnation. Ce leur eſt une épée qui leur pend ſur la teſte, & qui trouble toute la joye de leur feſtin.

Il

Il n'y a que les ignorans, & les eſclaves du Pape, qui oſent ſoûtenir que les Originaux de l'Ecriture ſainte, ſavoir l'Hebreu pour le vieux Teſtament, & le Grec pour le Nouveau, ne ſoient pas les ſources où nous devons avoir recours, afin d'avoir la naïve intelligence des Livres ſacrés. La Verſion Latine, que l'Egliſe Romaine veut faire paſſer pour ſeule authentique, n'eſtant, par la propre confeſſion des Doctes d'entreux, qu'une traduction où il s'eſt trouvé plus de huit mile endroits à corriger. Le Cardinal Bellarmin même reconnoit, que ce n'eſt qu'un ramas de divers traducteurs; *Car*, (dit il,) *elle a quelque choſe de Saint Hierôme, quelque choſe de Lucien, quelque choſe de Theodotion, & quelque choſe d'un interpréte ſans nom.* Ce n'eſt donc point en ſa pureté celle de Saint Hierôme, ny la Vulgaire, ny celle que Saint Auguſtin appelle Italique, puis que lui & tous les Peres Latins, juſqu'à Gregoire le Grand excluſivement, n'ont point allegué l'Ecriture aux termes de

Loca ad octo millia annota. atque emend. à nobis ſunt. Iſidor. Clarius in Præfat. Bibli. Sacro-Sanct. propoſuerit Præfat. edit. 1542.

Venetiis. Bellarmin. de Verbo Dei, lib. 2. cap. 11. Sixte Senens. Biblia, lib. 8. pag. 664. D. Auguſt. de Doct. Chriſt. lib. 2. cap. 15.

de cette version Vulgate, dont l'Eglise Romaine se sert aujourd'hui, ainsi que cela a esté observé par un des doctes de nostre Communion. Partant tout ce que dessus prouve incontestablement, que c'est sur les Originaux, que nous devons former & perfectionner toutes nos traductions. C'est pourquoy celles qui ont esté en France, en Angleterre, &c. faites par ceux qui se sont separés de la Communion de Rome, approchent davantage du texte sacré, & ne s'en éloignent pas comme fait en plusieurs lieux celle qui nous a esté donnée par les Docteurs Catholiques Romains.

Rivet. Contre le Jesuite Bayle. Lindan. de opt. genere interpret lib. 3. cap 1.. 2. 4. & 6.

Sixte 5 ayant lui-même corrigé la Vulgate, par une Bulle qu'il publia en même temps, il anathematisa

Encore que nostre traduction Françoise soit excellente, & qu'elle soit conforme aux Originaux; Neanmoins, comme depuis prés de 100. ans, qu'elle a esté perfectionnée, nostre Langue s'est rendue & plus pure, & plus elegante; il n'y a point de doute qu'il seroit à souhaitter, que nous pussions avoir une tra-

tous ceux qui auroient la temerité d'y retoucher. Cette Bible fut imprimée au Vatican avec grand soin l'an 1592. Ayant esté approuvée par Urbain 7. Gregoire 14. & Innocent 9. ses successeurs. Nonobstant Clement 8. 7. ans aprés la mort de Sixte, en fit faire une autre edition, où il a corrigé en plusieurs lieux cette premiere.

traduction nouvelle, repurgée non ſeulement des termes rudes, & des mots inintelligibles qui ſe trouvent en quelques endroits de celle que nous avons, mais auſſi qui accommodaſt autant que cela ſe pourroit faire, la phraſe Hebraïque & Grecque à la noſtre Françoiſe; ſans pourtant ſe donner aucune licence, mais d'une telle maniere, qu'on puſt toujours reconoitre viſiblement, par le raport d'autres lieux de l'Ecriture, que ce ſeroit là le ſens naïf du texte dont il ſeroit queſtion: Car je ne voy pas qu'il y ait aucune raiſon de nous faire parler Hebreu, ou Grec, en François. Il faut demeurer d'accord, que châque Langue a ſes graces & ſes proprietés, & principalement les Langues Orientalles ont des manieres de s'exprimer, relatives aux mœurs, ou aux coûtumes des peuples de ces païs-là, qui ſe trouveroient ineptes & ridicules, ſi elles n'eſtoient traduites conformement à l'analogie & au raport qu'elles ont avec noſtre Langue, ou avec les autres auſquelles on voudroit traduire.

Pour la perfection d'un ouvrage ſi excellent; Je ſouhaitterois que 12. Docteurs

cteurs ou Theologiens tres-ſçavans aux Langues Hebraïque, Chaldaïque, Syriaque, & autres Langues Orientales, euſſent le ſoin de la traduction du vieux Teſtament: Et que pour celle du Nouveau, 8. autres, qui ſeroient conſommez en la Langue Grecque, & qui auroient auſſi beaucoup de connoiſſance des autres Langues, y fuſſent employez. Ce nombre, comme il me ſemble, ſeroit ſuffiſant, dautant qu'un plus grand pourroit apporter de la confuſion.

Afin de donner la grace neceſſaire à cette importante traduction, & en bannir abſolument tous les termes, & toutes les expreſſions rudes, &c. qui peuvent avoir quelque dureté, il faudroit joindre à ces 20. deputez, 4. autres d'une probité connue, & qui ſeroient non ſeulement ſçavans dans les belles lettres, mais qui auſſi excellaſſent tant en l'élegance, qu'en la pureté de la diction de noſtre Langue; Leſquels donnant leurs âvis ſur les difficultez que l'on trouveroit aux manieres differentes de s'exprimer que l'on pourroit avoir ſur un même ſujet, ils confirmeroient ceux qui ſeroient dans le ſentiment plus raiſonnable, ou trouveroient,

par

par le moyen de cette connoiſſance plus étendue & plus achevée qu'ils auroient de toutes les proprietez, & de toutes les beautez de nôtre Langue, un biais, & quelque maniere aiſée, pour pouvoir, ſans s'éloigner du texte, s'énoncer avec plus de grace & plus de netteté.

Auſſi, pour faire les choſes plus meurement & avec plus de perfection; Je croy qu'il ſeroit bien, aprés que les 12 Deputez pour la traduction de l'Ancien Teſtament auroient achevé un Chapitre, qu'ils le reviſſent avec les 8 autres qui travailleroient ſur le Nouveau, en preſence des 4 ſçavans en l'élegance de noſtre Langue, pour arreſter enſemble & d'un même concert, ce qui auroit eſté traduit, afin qu'il demeuraſt fixe, & qu'il n'y euſt plus rien à y retoucher.

Le même ordre ſeroit pris pour la traduction du Nouveau Teſtament, ou tel autre, que ceux qui preſideroient ſur ce grand & magnifique Ouvrage trouveroient plus propre & plus convenable : Car je ne prétens pas faire icy autre choſe que d'expoſer ſimplement mes penſées.

Mais

Mais si on dit que nostre Langue peut avec le temps recevoir encore de nouveaux changemens, & souffrir quelque autre alteration, comme cela n'est que trop visible, quand même on ne voudroit regarder seulement, que ce qui y a esté innové depuis 50. ans, & qu'ainsi ce seroit toujours à recommancer? Je répons à cette objection; Que toutes les Langues du monde ont eû leur periode & leur perfection, aussibien que les Estats. On sçait en quel tems la Grecque estoit en sa plus grande beauté, & celuy auquel la Latine se parloit avec plus d'élegance. Or comme c'est principalement de ces deux Langues que la nostre a emprunté une partie de toutes ses graces, avec un tel excez, que honteux du larcin que nous avions fait, l'on en a en nos jours rejetté ce qui marquoit trop son origine; avec tout ce qui n'avoit pû recevoir le caractere de naturalité que nous lui voulions donner. Lequel changement, bien loin de faire apprehender pour l'avenir, doit au contraire bannir absolument la crainte, puis que nous n'avons retenu que ce qu'il y avoit de plus énergique. Et ayant

aussi

aussi avec un choix fort exquis, pris avec beaucoup de liberté des Langues Jtalienne, & Espagnole, à cause de l'affinité qu'elles ont avec la Françoise, tout ce qu'elles ont de plus doux, de plus fort, & de plus agréable; on peut veritablement affirmer, que cela a achevé de perfectionner la nostre, & que c'est ce qui y a mis la derniere main. Tellement que nous n'y devons point apresent apprehender de grands changemens. C'est pourquoy on peut dire asseurement, qu'il se pourra passer des Siécles entiers, sans qu'elle perde rien de son élegance, ou deviene moins intelligible: Et quand cela même arriveroit, ce que l'on peut difficilement prevoir, pour les raisons que je viens d'alleguer; si on y peut bien remedier apresent, il seroit incomparablement plus facile en une autre tems.

Il n'y a point de doute qu'une version ainsi perfectionnée ne deust estre entierement authentique; & qu'elle ne fust la seule dont on se devroit servir en l'Eglise, soit pour le Service Divin, ou dans les Sermons. Que si aprés cela quelque témeraire vouloit encore aller

à l'en-

à l'encontre, on pourroit bien dire qu'il ne témoigneroit pas moins de malice que de preſomption & d'orgœuil. Ce n'eſt pas que s'il y avoit quelqu'un entre ceux qui n'auroient point travaillé à cette traduction, qui vouluſt pretendre, par quelque connoiſſance particuliere, à une intelligence plus exacte, ſoit des mots ou des termes Hebreux, ou Grecs; Je penſe qu'on pourroit lui permettre de propoſer ſes ſentimens, pourveu que ce fuſt avec une grande humilité: Neanmoins, je tiens qu'il devroit toujours les raporter & les conformer à l'explication qui ſeroit autoriſée: Car ces Livres Sacrez eſtant traduits de la maniere que nous avons repreſentée cy-deſſus; & s'il s'y peut ajouter encore quelque autre choſe, pour une plus grande perfection; Je ne ſçay pas ce que l'on trouveroit davantage à y deſirer. Même je croy pieuſement, qu'il ne faudroit point douter, que Dieu, qui auroit eſté invoqué par l'aſſemblée de ces excellens Deputez, en toutes leurs ſeances, n'euſt preſidé par ſon Eſprit ſur toutes leurs deliberations & déciſions, & qu'il ne les euſt éclairez de ſes Divines lumie-

lumieres, en tout cet excellent & incomparable Ouvrage.

Il ſeroit auſſi à ſouhaitter que les mêmes Deputez qui auroient travaillé à cette traduction, dreſſaſſent des Notes ou petits Commentaires, pour l'explication du texte. Ce qu'ils feroient d'une maniere aiſée, facile, & populaire; non pas tant pour contenter la curioſité des Lecteurs & les rendre plus ſçavans, que pour les faire plus gens de bien, par la connoiſſance de Dieu, & de celui qu'il a envoyé, Jeſus Chriſt; afin que comme membres de ce Divin Chef, ils faſſent luire & briller de toutes parts la lumiere de leurs bonnes œuvres; & qu'apprenant à ſupporter pour l'amour de lui toutes les croix & toutes les afflictions, par où il lui plaiſt de les faire paſſer, ils puiſſent avec une ſainte patience, & par la conſolation de ces Divines Ecritures, avoir l'eſperance d'entrer un jour dans la gloire & la felicité éternelle que ce bon Sauveur nous a aquiſe par ſa precieuſe mort.

Quoy que tous les fideles peuvent & doivent indiſpenſablement s'appliquer à la lecture de cette Parole de Dieu,

neanmoins, ils ne devroient jamais l'entreprendre qu'avec une grande circonſpection, & une profonde humilité. C'eſt ce que je ne ſçaurois m'empeſcher que je ne blâme icy la maniere negligente, ou le peu de reverence que la pluſpart des Chrétiens y apportent. On peut avec raiſon accuſer la ſuperſtition des Juifs, leſquels ne touchent point les Cayers de l'Ancienne Loy, qu'avec des obſervations ſuperſtitieuſes & ridicules; Mais certes, on ne ſçauroit excuſer noſtre irreverence, & le peu de reſpect & de zele que nous y apportons : Il faut avouer que ceux qui en uſent de cette ſorte, ſont d'autant plus coupables, que les Divins Ecrits de la Nouvelle Alliance brillent tout d'une autre maniere que ne faiſoient pas ceux de l'Ancienne. Moyſe avoit un voile ſur ſon viſage, lequel ayant eſté ôté par la revelation de l'Evangile, noſtre reſpect en devroit eſtre incomparablement plus grand; puis que nous ne voyons pas ſeulement la face de celui qui n'eſtoit qu'un Prophete, & un ſerviteur en la maiſon de Dieu; mais celle du Seigneur même de la maiſon; par la-

laquelle nous ſommes transformez en ſon image, de gloire en gloire, puis que Jeſus Chriſt eſt le but où tendoient toutes ces figures & toutes ces ombres, & qu'il eſt la fin de la Loy.

Il faut ignorer quelle eſt la veritable conduite du Chriſtianiſme, pour ne pas avoüer que c'eſt bien fait de porter non ſeulement les hommes, mais auſſi les femmes, les enfans, les ſerviteurs à la lecture de l'Ecriture ſainte; ſuivant cette belle exortation de S. Chryſoſtome en l'Homelie du Lazare, laquelle il emploie preſque toute entiere ſur ce ſujet : Nous avons veu auſſi ce que nous en ont dit cy-deſſus, & S. Cyprien, & S. Ceſaire : Mais il ſeroit de beſoin que les Paſteurs, les Peres, & les Maiſtres leur preſcriviſſent de quelle maniere, avec quelle humilité, avec quel reſpect, ils le doivent faire. Il vaudroit mieux qu'ils n'entendiſſent qu'un Chapitre du Prophete Eſaye, par exemple le 53. où les ſouffrances de Noſtre Sauveur & la Vocation des Gentils ſont ſi naïvement, & ſi excellemment bien dépeintes, que de s'aller rompre la teſte ſur les viſions des Prophetes

Ezechiel, & Zacharie; Ou sur les difficultez de la Chronologie des Roys d'Israel & de Juda, &c. ô qu'il vaut bien mieux, & qu'il y a bien plus de joye & de satisfaction, de ne sçavoir avec S. Paul, que Jesus Christ, & Jesus Christ crucifié, avec cet Abregé de la Morale Chrétienne du 12 Chapitre de son Epître aux Romains, que de tomber dans le trouble & dans l'inquiétude où plusieurs se sont jettez, pour avoir voulu curieusement & temerairement entreprendre à examiner les hauts & inexplicables mysteres de l'Election, & de la Reprobation, lesquels nous ne connoitrons que d'une maniere obscure & imparfaitte, tant que nous serons en la terre! Ce ne sera que dans le Ciel que Dieu nous en decouvrira toutes les veritez.

Il est assez aisé à juger de ce que je viens de dire, quelles sont les matieres de l'Ecriture, sur lesquelles il faut avoir cette grande retenuë; Mais il ne faut pas inferer de là; lors que je parle des Visions des Prophetes, Ezechiel, & Zacharie, que je veuille insinuer & faire croire, que tous les Ecrits Prophetiques

du

du Vieux & du Nouveau Teſtament ſont tellement obſcurs que l'on n'y puiſſe rien comprendre, puis que l'évenement nous a developé la pluſpart de ceux du Vieux Teſtament, tant au regard de la venue de Noſtre Seigneur; que pour celui de la Vocation des Gentils. Et c'eſt ce même evenement des choſes, qui nous montre d'une maniere claire & debaraſſée, à qui nous pouvons appliquer ce que S. Paul en pluſieurs de ſes Epitres, & S. Jean en ſon Apocalypſe, nous ont dit de cette grande revolte qui devoit arriver en la foy, & de l'horrible perſecution que la veritable Egliſe auroit à ſouffrir ſous le Regne Antichrétien. Mais de vouloir deſigner preciſement quels ſont les tems des divers degrez de la chûte qui doit arriver à cet Adverſaire; & quelle eſt la nature du repos dont l'Egliſe doit jouïr en ſuite, encore que cela ſoit promis, & qu'il n'en faille pas douter; neanmoins, il vaut mieux avec une ſainte humilité attandre que Dieu, par l'accompliſſement de ſes promeſſes, nous en faſſe experimenter la verité, que de nous ingerer temerairement à

Rom. 11. 21. 2 *Theſſ.* 2. 4. *Apoc. chap.* 13. *Item. chap.* 17, *&c.*

vouloir ſonder & penetrer ce qu'il nous a voulu tenir comme caché. Ce ſont divers Actes de cette grande piece de l'hiſtoire de l'Egliſe, que nous ne decouvrons dans leur étendue qu'à meſure qu'ils ſont repreſentez ſur cette Divine Scene. C'eſt pourquoy mettons des bornes à noſtre curioſité, & ceſſons de nous informer, où Dieu ceſſe de nous inſtruire.

C'eſt une extreme preſomption que de vouloir croire eſtre en tout tems capable de pouvoir approfondir les myſteres que cette ſacrée Parole nous enſeigne. Aſſurement qu'il faut uſer d'une grande diſcretion en cette ſublime lecture, & ſelon le ſentiment de l'Apoſtre; C'eſt aux foibles & aux enfans, à ſe ſervir du lait d'intelligence qu'ils y trouvent, juſqu'à ce que leurs eſtomachs ſoient rendus capables d'une viande plus ferme & plus ſolide; laquelle n'y eſt pas moins pour ceux qui la peuvent porter: C'eſt pourquoy, je croy, qu'il n'y auroit point de mal, ſi les Paſteurs donnoient là-deſſus à leurs troupeaux quelques bons advertiſſemens; afin que leurs avis puſſent ſervir d'ayde, & d'une eſpe-

eſpece de Directoire, à ceux qui en auroient beſoin: Comme il faut ôter le joug & la ſervitude de l'economie Evangelique, il n'en faut pas auſſi moins bannir la licence & la temerité.

De la matiere, & de la forme des Sermons.

Quant à ce qui regarde la matiere & la forme des Sermons; Si on conſidere à l'égard de la matiere ceux qui ſe font en l'Egliſe Romaine, n'eſt-ce pas une choſe pitoyable de voir que pour la pluſpart, ce ne ſont que des panegiriques des Saints, & le plus ſouvent de leurs Saints, qui ſont d'une eſtampe nouvelle & Papale, & remplis d'hiſtoires & de contes fades, que la credulité d'un peuple ignorant embraſſe facilement, ne s'appercevant pas que tout cela n'eſt autre choſe qu'une methode artificieuſe pour étançonner l'erreur, & affermir cette Religion Romaine. Que ſi quelques-uns d'entr'eux s'y prennent d'une autre maniere, quoy qu'elle ſoit moins blâmable, elle n'eſt pas beaucoup plus édifiante, puis qu'ordinairement ils y traittent les choſes Divines à la mondaine, & en font des deſcriptions purement poëtiques; & en des termes enflez & fleuris, preſchent bien

plus la Morale d'Ariſtote, ou de Seneque, que celle de Jeſus Chriſt. D'autres ſe plaiſent à étofer leurs actions de toutes les épines de l'Ecole, & par des diviſions, & ſubdiviſions ils embaraſſent tellement les eſprits de leurs auditeurs, qui n'y pouvant rien comprendre ayment mieux s'en tenir à leurs hiſtoriettes, & à leurs contes de Legendes, qu'à diſcuter ce qui concerne la Doctrine, ou à rechercher les veritez de la Parole de Dieu, où ils trouveroient la paix & le repos de leurs conſciences, & des moyens infaillibles & entierement aſſûrez pour pouvoir parvenir au ſalut.

Enfin, ce qu'ils ſemblent baſtir d'une main, ils le détruiſent de l'autre, & n'expoſent de la bonne monoye que pour faire paſſer leur billon, auquel ils ont malheureuſement donné le cours, quoy qu'il n'ait ny le caractere ny l'image de Dieu noſtre ſouverain Roy, mais bien de ceux qu'ils ont ſubſtituez en ſa place; transferant aux creatures, par un horrible ſacrilege, l'honneur qui eſt deu au ſeul Createur.

Mais quant à nous, nous n'avons point ainſi appris Jeſus Chriſt; C'eſt pour-

pourquoy, comme nous l'avons déja dit, les Predicateurs doivent eviter de traiter le ſujet qu'ils auront en main, d'une maniere Scolaſtique, qui eſt plus propre à embaraſſer l'eſprit de la pluſpart des auditeurs qu'à les edifier: Ils ſe devroient toujours tenir à l'explication qui eſt la plus univerſellement receuë: S'ils en ont quelque autre, il eſt neanmoins de leur devoir, de parler de la premiere avec beaucoup de reſpect, & de prendre bien garde de ne point faire paſſer leurs imaginations pour deciſions, & pour des lumieres nouvelles. Comme ce pas eſt fort gliſſant, on y doit marcher avec beaucoup de circonſpection; veu que nous nous aymons naturellement nous-mêmes, & devenons inſenſiblement idolatres de nos propres productions. Je croy auſſi qu'il ſera fort bien, s'ils evitent de raporter une quantité d'explications, puis que tres-ſouvent il ſe remarque que ce n'eſt, pour ainſi dire, que du remplage. Une multitude & un entaſſement de raiſons & d'authoritez, ſoit qu'il ſoit queſtion de deffendre la verité des attaques du menſonge, ou de le combatre, ne vaut pas mieux:

Mêmes cela peut faire un tres-méchant effet, n'eſtant pas poſſible que dans le grand nombre, il n'y en ait quelques-unes de foibles, ou qui peuvent donner priſe à ceux qui veulent conteſter: & tel s'arrêtera à quelques-unes de ces authoritez qui ſeront les moins fortes, qui aura laiſſé paſſer ce qui ſeul eſtoit capable de l'inſtruire ou de le convaincre. J'avouë qu'il faut expliquer le texte de l'Ecriture que l'on a en main, & en donner l'intelligence à ſes auditeurs; Mais cependant il faut confeſſer, que ce ne doit pas eſtre là la principalle application du Predicateur: Il vaut bien mieux qu'il apprenne à faire valoir les talens de ce trêſor ſacré, qu'à travailler à en vouloir accumuler une grande multitude ſans aucun uſage. Celui dont il eſt parlé en l'Evangile, qui n'en avoit receu qu'un, ſi l'ayant bien ménagé il en eût ſeulement gagné un autre, auroit ſans doute eſté bien plus recommendable que celui qui en avoit receu cinq, s'il les eut cachez, & quil ne les euſt pas fait profiter. La ſcience enfle, mais la charité edifie. Ces eſprits voltigeans, qui ne fixent point leurs études ſur la veritable

Matt. 25. 18.

ble connoiſſance, & qui veulent toujours apprendre des choſes nouvelles, ne ſçavent jamais rien. J'accompare ces gens-là, à ceux qui amaſſent continuellement des Livres, & qui neanmoins n'en ſont pas pour cela plus ſavans; ou à ceux qui achettent des outils, bien qu'ils ignorent l'art ou la profeſſion où ils ſeroient propres.

Comme il y a diverſes façons d'expliquer l'Ecriture ſainte, je ne preſume pas de pouvoir m'étendre ſur un ſujet qui eſt ſi fort élevé au deſſus de ma portée; je me contenteray des reflexions ſuivantes, leſquelles, je croy, ne ſeront pas entierement inutiles.

Dans les premiers Siécles du Chriſtianiſme, on ſe contentoit de faire un ample Paraphraſe ſur le Chapitre qu'on avoit en main: Telles ſont apeuprés toutes les Homelies des anciens Peres Grecs, & Latins: Pluſieurs Predicateurs plus modernes ont auſſi ſuivi cette maniere; Et il s'en trouve encore qui ne la rejettent pas, ſoit acauſe de la facilité qu'ils y rencontrent, que pour s'accommoder avec plus de familiarité à la foibleſſe de leurs auditeurs. Cependant j'oſe eſpe-

rer qu'on ne me blâmera pas, ſi je tiens que celle-là eſt bien plus propre & edifiante, laquelle eſtant methodique, d'abord, par un Exorde bien menagé, prepare les eſprits, en les conduiſant agreablement au texte que l'on veut expoſer, & laquelle aprés en avoir fait la diviſion, & en avoir expliqué brevement toutes les parties, en fait en ſuite toutes les applications neceſſaires pour l'inſtruction & la conſolation des fidelles. Je ne penſe point auſſi, que l'on trouve à dire, ſi le Predicateur, ſur châque partie de ſa diviſion, aprés l'avoir expoſée ſuccinctement, tire en même temps le ſuc & le preſſis qui ſe trouve en cette viande ſpirituelle, pour la nourriture de l'ame de ceux qui la reçoivent avec humilité, & la ſoumiſſion d'une veritable foy. Les Doctes qui veulent ſçavoir la force des mots & des termes de l'Original, peuvent y avoir recours, ou aux Commentaires : Ces façons d'expliquer, ainſi que nous l'avons déja dit, n'eſtant propres que pour des Leçons, & pour des Academies, & non pas pour des Sermons populaires.

C'eſt pour la même raiſon, quil faut pa-

pareillement que le Predicateur évite les queſtions curieuſes, & qui ne ſont point d'edification; propoſant les matieres les plus hautes & les plus relevées; Comme de la Trinité des perſonnes en l'unité de l'eſſence Divine; De l'Incarnation de Noſtre Seigneur; De l'Election, & Réprobation; Du peché Originel, &c. en des termes faciles & intelligibles, ſans s'éloigner aucunement de ce que la Parole de Dieu nous en enſeigne. C'eſt là-dedans que nous apprenons ces ineffables myſteres, & ces dogmes ſi hauts & ſi relevez, autant qu'il eſt neceſſaire de les connoître pour noſtre ſalut: & cela d'une maniere, laquelle eſt ſi claire & ſi evidente qu'il n'y a point de fidelle qui n'y doive aquieſcer. Car puis que nous ſommes Chrétiens, nous devons convenir de l'autorité de ces Divines Ecricures. C'eſt pourquoy, on ne nous doit pas parler comme ſi nous eſtions des Payens, des Juifs, ou des Mahômetans; ou comme ſi nous eſtions du nombre de ces abominables Heretiques, leſquels ont au commencement du Chriſtianiſme attaqué les fondemens de la foy. Comme leur nom a eſté aboli,

auſſi-bien que leurs damnables Hereſies, ſi quelques monſtres les ont voulu reſſuſciter; je tiens, quoyque le but ſoit de les vouloir réfuter, qu'il vaudroit bien mieux ne pas propoſer des choſes ſi méchantes & ſi blaſphematoires, de crainte de faire naiſtre des ſcrupules & des doutes en l'eſprit de pluſieurs; veu que tres ſouvent il ſe trouve que l'on propoſe l'objection plus fortement que la ſolution qu'on y donne, & que par le manquement que nous avons déja marqué, dans un entaſſement de raiſons & d'authoritez, il y en a toujours de moins fortes & concluantes, ſur leſquelles on s'arrêtera, & laiſſera paſſer les meilleures; comme cela n'arrive que trop ordinairement: Ainſi, aulieu d'affermir un Chrétien, on le jettera dans le trouble & dans l'irreſolution.

Ce n'eſt pas que lors que le texte eſt formel pour combatre ces monſtres, on ne s'en puiſſe ſervir; Mais neanmoins, je tiens quil eſt plus neceſſaire pour l'édification des fidelles, d'établir fortement la doctrine affirmative, que de s'amuſer à refuter ce qui y eſt contraire. Cela eſt, comme je l'ay déja dit, propre

pour

pour les Ecoles, & non pas pour l'Egliſe, où l'eſprit doit eſtre toujours docile & diſpoſé à recevoir avec humilité les Divins enſeignemens, bien loin d'eſtre preparé à la diſpute & en humeur de conteſter. Auſſi eſt-il indubitable que la doctrine affirmative eſtant une fois bien prouvée par la Parole de Dieu, & par des raiſons ſolides & concluantes, rejettant toutes celles qui ne ſont point de cette force, la negative ſe refutera d'elle-même ; & pour peu d'intelligence qu'aura le fidelle, il pourra ſans beaucoup de peine combatre l'erreur & la detruire.

Sur toutes choſes, c'eſt à l'encouragement à la pieté, c'eſt à l'obſervation des bonnes Oeuvres, que le Paſteur de l'Evangile doit principalement inſtruire, & exorter ſon troupeau. Ce doit eſtre là la plus grande & la principale partie de ſes Predications. Il n'en doit faire aucune qu'il n'arrache & qu'il ne coupe quelque membre à ce corps de peché que nous portons tous naturellement, & en formant par la Parole de Dieu des hommes nouveaux créez en vraye juſtice & en vraye ſainteté, il doit auſſi

auſſi travailler continuellement à leur perfection, juſqu'à ce que Jeſus Chriſt ſoit formé en eux. C'eſt pour cet effet qu'il faut qu'il preſche la Parole, qu'il inſiſte en temps & hors temps, qu'il reprenne, quil tance, & exorte avec toute doctrine, ainſi que l'enſeigne un grand Apoſtre. Ce doit eſtre là ſes plus nobles emplois, ſes plus charmantes converſations, ſes plus aymables divertiſſemens, ſes plus belles promenades, ſes plus agreables viſites, ſes nopces, ſa joye, ſa couronne, en un mot ſes plus cheres & ſes plus parfaites delices. O, ſi tous s'en aquitoient de cette ſorte, que l'on verroit d'admirables & de Divines metamorphoſes ! Combien d'hommes, animaux brutes, deviendroient raiſonnables? Combien d'enfans de la terre, engendrez à l'image de l'homme, porteroient celle de Dieu ?

2 *Tim.* 4. 2.

Mais il ne faut pas s'étonner ſi nous voyons tant de dereglemens; Dieu juſtement irrité du mépris & de l'averſion que l'on a pour ſa verité; & du train debordé & criminel de la pluſpart de ceux-là-mêmes qui ſe diſent Chrétiens, les a abandonnez à leurs propres conſeils

Pſ. 81. 13.

ſeils, & à la dureté de leur cœur mauvais. Mais quoy•que par là il puniſſe avec toute ſorte de juſtice, l'impieté & la perverſité des fils des hommes, ſi eſt-ce pourtant qu'il ne laïſſera point de redemander leur ſang de la main des lâches Paſteurs, leſquels n'ont pas eſté ſeulement des chiens muets ; mais qui même, au lieu d'eſtre en exemple de pureté & de ſainteté, ont eſté au contraire en ſcandale, & ont ſervi de pierre d'achopement à pluſieurs fidelles. Une petite tache en leurs perſonnes paroit comme une ſouilleure toute entiere ; & ce qui même pourroit paſſer pour indifferent à l'endroit des autres, eſt en eux blàmable & criminel. Comme chacun a les yeux fichez ſur leur conduite, il y en a beaucoup qui croyent pouvoir defendre l'irregularité de celle qu'ils mênent, quand ils ne feront que les mêmes choſes qu'ils leur voyent faire: Et ainſi ces Paſteurs indulgens, au lieu de conduire leurs troupeaux dans le chemin du Ciel, les pouſſent inſenſiblement dans celui des Enfers.

Ceux qui parlent au peuple de Dieu en ſon nom, doivent eſtre remplis d'un zele

zele ardent & d'une vehemente charité pour leur salut; & n'avoir pas moins d'affection & de bien-veillance pour le plus pauvre & le plus contemptible, où ils verront l'image de Nostre Pere Celeste, qu'ils en auroient pour le plus considerable selon le monde. La tendresse de S. Paul envers Onesime, qui estoit un Esclave fugitif, dont même la fidelité estoit soupçonnée, leur devant à cet égard servir à jamais d'exemple & de modele. *Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres de ce monde, qui sont riches en foy, & heritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'ayment?* Le pauvre Lazare tout couvert d'ulceres, & mandiant à la porte du riche qui le voit mourir de faim, qui n'a que des chiens pour compagnie, lesquels lechans ses playes témoignent estre plus benins & avoir bien moins de dureté que cet execrable mondain, ne lui est-il pas infiniment preferable? Il est vray qu'il meurt en cette extreme misere; Mais ce qui sembleroit en estre le comble, devient le commencement de sa felicité, & de son souverain & éternel bonheur. Ce dernier acte de sa vie qui paroit

Epist. à Philemon. Colos. 4. 9.

S. Jaq. 2. 5.

Luc. 16. 19.

roit le plus triſte, eſt celui qui le va faire briller & le dégager de tous ſes malheurs. En ce même moment, ce pauvre homme eſt tranſporté par les Saints Anges, & placé dans le ſein de la gloire; cependant que ce mauvais riche eſt précipité par les demons dans l'étang ardent de feu & de ſouphre, pour y eſtre tourmenté à jamais. Cette belle Parabole, que noſtre Seigneur a bien voulu nous faire, eſt indubitablement fondée ſur ſa maniere d'agir, & il ne faut point douter qu'il ne l'ait propoſée pour noſtre inſtruction & pour noſtre conſolation éternelle. Aſſeurement que ſi ces choſes eſtoient conſiderées comme elles le devroient eſtre, il n'y auroit pas un ſi grand mépris pour les pauvres & les miſerables, & on ne les traitteroit point avec tant de dureté & d'ignominie comme on fait tous les jours, afin d'ajouter la confuſion & la honte, à la grandeur de leur affliction: Et on ne verroit pas à cet égard un relâchement ſi blâmable & ſi criminel que celui que l'on remarque en beaucoup de Paſteurs, auſſi-bien qu'en la pluſpart du peuple.

Ce ſeroit ce me ſemble vouloir eſtre un

un peu trop rigide, que de marquer préciſement l'étendue que doit avoir un Sermon. Mais encore que cela doit eſtre laiſſé à la conduite des Prédicateurs ; je croy neanmoins, qu'ils doivent faire en ſorte, en luy donnant autant d'amplitude qu'il lui en faut pour l'intelligence de leur texte, de ne laſſer point cependant l'attention de leurs auditeurs, & de n'abuſer point de leur patience par une longueur exceſſive. Cela ſurcharge d'une telle ſorte la memoire, que difficilement ſe peut on ſouvenir à la fin d'une action, de ce qui n'en a eſté que le milieu ; combien moins de ſon commencement, principalement lors qu'elle va au delà de l'eſpace d'une heure. Et ſi j'en oſe dire icy mon âvis, j'eſtime qu'il ſeroit bien que toutes les Prédications n'excedaſſent point ce terme-là ; & qu'il ſerviſt d'extremité à leurs bornes. Les Homelies ou ſermons des Peres Grecs, & Latins, ceux de nos Reformateurs, & ceux des plus illuſtres modernes, même de la Communion le Rome, ayant encore une moindre eſtenduë.

Mais c'eſt aſſez parlé de ce ſujet que j'ay pouſſé plus loin que je ne voulois ; mais quand bien on y trouveroit quelque cho-

ſe

ſe qui excede, la conſideration de tant de manquemens m'y a contraint : Neanmoins, je n'ay, pour ainſi dire, fait que toucher & comme en paſſant, tout ce qui ſeroit à y regler; je laiſſe à ceux qui pourroient eſtre deſtinez à cela, à faire le reſte: tout ce que j'ay mis en avant n'eſtant que comme une préparation à une réforme, qui ſeroit bien neceſſaire à l'endroit de ceux lesquels, ſoit à l'égard de la matiere, ou en la maniere de leurs Sermons, ainſi que nous l'avons fait voir, obſervent à peine aucune régle ou meſure.

Ce qui ſeroit à obſerver en l'adminiſtration des Saints Sacremens.

Il eſt évident par la Parole de Dieu, que le Sacrement du S. Baptême ne s'adminiſtroit au commencement de la prédication de l'Evangile, qu'avec une ſimple aſperſion d'eau, & quelques fois par immerſion ou plongement: ſelon les lieux & les temps auſquels on baptiſoit. Tout ce qui y a eſté depuis ajouté n'eſt que d'une pure addition humaine. Et je m'aſſeure qu'il n'y a point d'homme raiſonnable qui ne trouve presque tout ce que l'Egliſe Romaine y obſerve, outre l'inſtitution de Noſtre Seigneur, & ce qui a eſté pratiqué par les Apoſtres, tout à fait à rejetter. Comme ils n'y donnent

nent plus aux enfans du lait & du miel, ainſi que cela s'obſervoit du temps de Tertullien, ny la Sainte Euchariſtie comme cela ſe faiſoit du temps de Saint Auguſtin, je penſe qu'ils ne doivent pas faire plus de difficulté d'oſter auſſi, & l'huile, & le ſel, dont ils ſe ſervent encore en leur Baptême.

Pour ce qui regarde le Signe de la croix que l'Egliſe Anglicane à encore retenu en cette ſainte ceremonie. Si on le prend avec elle comme une marque exterieure, que ceux qui ſont baptiſez ſont enrollez en la milice Chreſtienne, & que par là ils ſont obligez de ne point prendre à honte les ſouffrances de Jeſus Chriſt: que c'eſt ſous ſes enſeignes qu'ils ont à combatre le Diable, le monde, & la chair; Si on s'en tenoit là preciſement, ſans attribuer aucune vertu à ce ſigne exterieur, mais ſeulement à la mort & paſſion de Noſtre Sauveur; Pourveu diſje, qu'on ſe tint dans ces bornes, ſoit qu'on s'en ſerviſt en l'Egliſe, ou en l'uſage civil, comme dans les enſeignes militaires, ou dans les monnoyes, s'il n'eſtoit employé qu'afin de marquer que l'on fait une profeſſion

ouver-

ouverte du Chriſtianiſme; Je ne croy pas qu'il faluſt, pour cette obſervation, condamner cette Egliſe Anglicane, ny ceux qui voudroient encore la retenir.

Auſſi eſt-ce dans cette même veuë, que les anciens Docteurs de l'Egliſe en ont parlé. Les Payens leur reprochoient la Croix de Chriſt, comme une choſe honteuſe: Mais afin de leur faire voir combien, au contraire, ils la tenoient pour honorable, & que cette précieuſe mort faiſoit tout leur ſouverain bonheur, & qu'elle eſtoit toute leur gloire, marquoient leur front de ce Signe, qui étoit une Confeſſion tacite de leur foy, & un témoignage de la merveilleuſe eſtime qu'ils faiſoient des bienheureuſes ſouffrances de Noſtre Seigneur. C'eſt pourquoy S. Cyrille Evêque de Jeruſalem en parloit ainſi; *N'ayons point de honte de confeſſer le Crucifié, mais imprimons confidemment avec nos doigts, le ſigne de la Croix ſur nos fronts.* Et S. Auguſtin avec beaucoup d'élegance; *Ces ſages du monde nous inſultent à cauſe de la Croix, & nous diſent, avez vous bien le cœur d'adorer un Dieu crucifié? Mais,* (dit il,) *que l'humble embraſſe le Sycômore*

Cyril. Catech. 13.

De Verb. Apoſtol. Serm. 8.

more comme Zachée, qu'il monte en la Croix; Ce n'eſt pas aſſez qu'il y monte; Mais afin qu'il ne rougiſſe point de la Croix de Chriſt, qu'il la forme au front où eſt le ſiege de la honte, qu'il mette ce dont on ne doit point rougir, en la partie en laquelle on a accoûtumé de rougir.

Baſil. Lib. de Spirit Sanct. cap. 27.

C'eſtoit une obſervation qui avoit lieu dés le temps de Tertullien; S. Baſile dit, qu'elle paſſoit pour une Tradition Apoſtolique: Les fidelles s'en ſervoient en toutes leurs benedictions: Mais tout cela n'eſtoit, ainſi que nous venons de le remarquer, que pour montrer aux Juifs, & aux Payens que quoy que la Predication de la Croix, fuſt à ceux-là une occaſion de ſcandale, que ceux-cy la fiſſent paſſer pour une pure folie, que neanmoins toute cette honte, & cette ignominie des ſouffrances de Jeſus Chriſt, eſtoient non ſeulement nos plus conſiderables trophées, mais auſſi la veritable ſource de toutes les graces que nous poſſedons. C'eſt pourquoy ce Signe pouvoit alors avoir ſes raiſons & ſon uſage à l'endroit de ces infidelles; Mais comme les choſes ont changé, & que nous ne ſommes plus ſous l'enfance

ce du Chriſtianiſme, il faut éviter la ſuperſtition, & prendre garde de ne pas trop s'arreſter à l'ombre, de crainte de s'éloigner du corps & de la verité.

Quant au Sacrement de la ſainte Cene du Seigneur, on ne ſçauroit, ſoit à l'égard de ceux qui l'adminiſtrent, ou de celui de ceux qui reçoivent ce ſacré gage de l'amour de noſtre Redempteur; y apporter trop d'attention, d'humilité, & de reſpect. Je ſçay que tous conviennent de ces preparations à l'égard de l'ame; Cependant combien y en a-t-il, leſquels s'imaginent, ſi on y ajoutoit quelque choſe d'exterieur pour l'honneur d'une ſi ſainte action, que ce ſeroit tout auſſi toſt un penchant à l'idolatrie. Mais ſi Noſtre Seigneur Jeſus, dans le temps même de ſon abaiſſement, a bien voulu faire choix d'une chambre ornée & parée, pour la celebration de ce Celeſte feſtin, ce que les Evangeliſtes n'ont pas remarqué ſans ſujet; Combien plus les fidelles, en faveur deſquels il l'a inſtitué, doivent ils, par des témoignages exterieurs, marquer viſiblement leurs reſſentimens interieurs, & leur gratitude pour une pro-

Marc 14. 15. *Luc.* 22. 12.

fusion si merveilleuse qu'est celle de ce misericordieux Sauveur, lequel, par un effet de son incomparable amour, nous donne encore tous les jours en cette sainte Table, son sacré corps, & son precieux sang; afin de nourrir nos ames en l'esperance de la vie éternelle.

Mais comme ce n'est pas mon dessein ny de mon sujet de traitter icy des dispositions interieures & essentielles, qui sont celles que principalement Dieu demande de tous ceux qui veulent participer à ce S. Sacrement; C'est assez de ramentevoir, que l'on ait soin de prevenir la negligence avec laquelle il semble que quelques-uns l'administrent, comme aussi le peu de reverence avec laquelle plusieurs le reçoivent. On pourroit interpeller là-dessus la conscience des uns & des autres, & leur demander avec S. Paul; Si c'est là celebrer, si c'est là manger la Cene du Seigneur.

1 *Cor.* 11. 20.

La crainte qu'on a eue de retomber dans la superstition & l'erreur, a fait qu'au milieu des Reformez plus rigides, on celebre cette sainte action, d'une maniere si nuë, & en son exterieur si negligée, que cela en a causé, à l'endroit

de

de beaucoup de foibles, une eſpece de mépris. Et ſi les ames vrayement Chrétiennes, aprés toute la douleur qu'elles en doivent reſſentir, font là-deſſus une ſerieuſe reflexion; ſans doute, il n'y aura point de fidelle qui ne demeure d'accord, qu'il ſeroit tres-neceſſaire, afin de prevenir ce relâchement, que l'on receuſt la Communion à genoux, comme on fait en l'Egliſe Anglicane, & en celles d'Allemagne de la Confeſſion d'Augsbourg; & qui ne conviene que cette poſture ſeroit plus raiſonnable, & qu'elle auroit plus de raport à l'excellence de ce grand Myſtere, que non pas d'eſtre debout, comme on eſt en France, ou aſſis, ſelon la forme laquelle s'obſerve en Hollande, & ailleurs. Aſſeurement, ainſi que l'avoue même Theodore de Beze, *il y a en cette genüflexion une eſpece de pieuſe reverence.* C'eſtoit le ſentiment de nos Reformateurs, lors qu'ils écrivoient dogmatiquement, & non pas contentieuſement, non ſeulement ſur ce ſujet particulier de la maniere de la Communion, mais auſſi ſur toutes les ceremonies qui pouvoient eſtre ordonnées pour la décence du Ser-

Beza Epiſt. 12.

vice Divin. Car voicy comme en parle Calvin, un des principaux d'entreux,

Instit. Livre 4. Chap. 10 Sect. 28. & 29.

Depuis qu'on a une fois connu qu'une loy est mise pour régle d'honnesteté, la superstition en est déja ôtée. &c. La fin de l'honnesteté tand à cela que, quand on institue des ceremonies pour donner reverence & majesté aux Sacremens, le peuple soit émû comme par une ayde à honorer Dieu.

Puis, s'explicant plus particulierement, il ajoute; *Nous tiendrons pour honnesteté ce qui sera tellement réglé pour donner reverence aux saints mysteres de Dieu, que le peuple en soit exercé à devotion vrayement Chrêtienne, ou bien que l'acte auquel cela doit servir en soit orné decentement; & qu'en tout on regarde l'edification, c'est assavoir que les fidelles soient admonestez par ce moyen, en quelle modestie, crainte & reverence ils se doivent disposer à servir à Dieu.*

Bucer. Epist. ad Hooper.

Bucer n'y est pas moins exprés; *Il n'est pas*, (dit il,) *en aucune des créatures de Dieu, en aucun vestement, en aucune figure ou couleur, de faire qu'une ceremonie ou Service soit antichrêtien; Mais en l'entendement & profession de ceux qui en abusent.*

C'est

C'eſt pourquoy Pierre-Martyr ne craint point d'avouer avec bien de l'ingenuïté, *Qu'il ne ſauroit eſtre perſuadé que la perverſité du Pape ſoit telle, qu'il faille que tout ce qu'il touche ſoit à cauſe de cela tellement ſoüillé, qu'il ne puiſſe puis aprés eſtre d'uſage aux fidelles.*

Cecy, comme il me ſemble, doit ſufire pour ce qui regarde les ceremonies requiſes en l'adminiſtration de la Cene du Seigneur, lesquelles je ne particulariſerai point davantage, puis que les anciennes Liturgies, la noſtre, & ſur tout celle dont l'Egliſe Anglicane ſe ſert, ſeront de bonnes aydes afin d'en pouvoir former & fixer une qui ſoit convenable à l'excellence d'un ſi haut & ſi ſublime myſtere: Mais principalement on ſe doit régler ſur la ſouveraine & parfaite régle de la Parole de Dieu, & ſur la maniere de la primitive Egliſe, comme auſſi ſur les Canons des anciens Conciles: aprés quoy je ne croy pas qu'il y euſt lieu de ſe pleindre, ny rien de plus à y deſirer.

Des heu es Cano-nialles.

Je ne ſçaurois blâmer l'ordre des divers temps que l'ancienne Egliſe a établis pour les Prieres, & pour le reſte du Service Divin, lors que cela ſera repurgé

des choſes que la ſuperſtition y a ajoutées au prejudice des veritez de l'Evangile. Et je me perſuade qu'il ne peut eſtre qu'on ne trouve une grande édification, & beaucoup de conſolation, ſachant que preſque à toutes les heures du jour, & de la nuit, il y a des perſonnes lesquelles invoquent le nom de Dieu, & qui pſalmodient ſes divines louanges. Et quand une bonne ame entendra le ſon de la cloche, qui lui annoncera le temps de ces ſaints exercices; aſſurement qu'elle en reſſentira une ſainte joye, & prendra de là occaſion de s'y joindre. Mêmes il arrivera que des perſonnes abandonnées au peché, entendant cet avertiſſement, principalement dans les tenebres de la nuit, en ſeront frapez de frayeur, & pourront par ce moyen eſtre divertis de commettre quelque crime, ou quelque méchante action, ſoit de violence, ou d'impureté. Le chant du Cocq avertit Saint Pierre de ſa chûte, & Noſtre Seigneur l'ayant regardé en ſes grandes compaſſions, il le retira du precipice effroyable où il eſtoit tombé. Auſſi je ne doute point que tous ceux, à qui Dieu fera la grace de prendre garde à ces ſalu-

taires

taires invitations, ne ſoient pareillement regardez d'un œuil favorable par ce miſericordieux Sauveur, lequel promet de ne rejetter pas un de tous ceux qui viendront à lui.

Nos perſonnes ſont compoſées de deux parties; de celle du corps, & de celle de l'ame: Si nous n'avions que celle-cy, nous agirions à la maniere des eſprits, & n'aurions pas beſoin d'emprunter l'ayde & le ſecours de celle-là; Mais l'ame, tant qu'elle eſt enfermée en cette priſon de terre, ne conçoit les choſes, & n'agit, que par l'ayde des ſens & des organes corporels; & même ce n'eſt que ſous l'idée des eſpeces ſenſibles & materielles, qu'elle ſe repreſente l'excellence & la grandeur des choſes Celeſtes & Divines. Pourquoy donc trouveroit on étrange, ſi pour ayder à noſtre foibleſſe, & s'accommoder en quelque ſorte à l'eſtat preſent de noſtre chetive nature, on ſe ſert de moyens qui nous attachant plus fortement aux ſaints devoirs que Dieu nous demande, ſont, pour ainſi dire, autant de lieux d'une memoire artificielle, où plaçant nos divers ſujets, nous nous les rendons par

là toujours presens d'une agreable façon, & les possedons avec plus de methode & de facilité.

Je ne sçaurois mieux finir ce chapitre qu'en proposant le bon & le judicieux avis, que nous donne là-dessus le docte Calvin; Voicy comme il s'en exprime. *Quant à la Discipline externe, & aux Ceremonies, Dieu ne nous a point voulu ordonner en particulier, & comme de mot à mot comment il nous faut gouverner; dautant que cela dépendoit de la diversité des temps, & qu'une même forme n'eut pas esté propre & utile à tous âges, &c. Nous avons,* (dit-il,) *à conclurre qu'on les peut changer, & en instituer de nouvelles, & abolir celles qui ont esté, selon qu'il est expedient pour l'utilité de l'Eglise, &c.* Surquoy, pour s'expliquer de la maniere avec laquelle il croit qu'on s'y doit prendre, il ajoute. *Pour nous bien gouverner en ces choses, nous avons à suivre la coûtume & les loix du païs où nous vivons, & une certaine regle de modestie, laquelle montre ce que c'est qu'il faut suivre ou éviter.*

Qua-

QUATRIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

Du terme nouveau de Messe. De la Consubstantiation, & Transubstantiation. Du retranchement du Calice. Des Sacrificateurs du corps de Nostre Seigneur; & de leur Sacrifice non sanglant pour les pechez des vivans & des morts. Que toutes ces Doctrines aneantissent la veritable institution de ce S. Sacrement. Ce qui se pourroit faire afin de remettre le tout selon la regle de la Parole de Dieu, & la sainte observation de l'Eglise primitive.

C'Est assez parlé du Gouvernement & de la Discipline, comme aussi des ceremonies que l'on pourroit établir en l'Eglise; Sur quoy je n'ay pas voulu entreprendre de m'étendre davantage, me remettant du surplus à la direction & à la sage conduite d. ceux

qui estant deûement choisis, pourront, si Dieu le permet ainsi, travailler à ce grand ouvrage d'une entiere & parfaite reformation. Cependant, comme je me suis engagé à parler aussi de la Doctrine, je le ferai avec toute la briveté qu'il me sera possible, veu qu'elle est expliquée avec tant d'evidence & de netteté, & mise en un si beau jour dans les doctes écrits de nos Theologiens modernes, que d'ajouter encore quelque chose à ce qu'ils en ont dit, ce seroit, à mon égard, vouloir pretendre augmenter la lumiere du Soleil avec une foible bougie, & s'imaginer de pouvoir enfler l'Ocean avec une petite goute d'eau.

Ce terme de Messe estoit entierement barbare & tout à fait inconnu en l'Eglise avant le 5. ou 6. siecle: il se trouve seulement en deux ou trois endroits de quelques autheurs de ces temps-là, mais en un sens tout autre que celui que l'Eglise Romaine lui a donné depuis. Il signifioit alors, par une corruption du mot Latin, le Congé des Catechûmenes, &c. avant la Communion,

Missa, pour Missio. Comme, remissa, pour remissio

nion, & celui que l'on donnoit puis aprés aux fidelles. Mêmes il se prenoit aussi pour designer en general tout le Service Divin qui se faisoit en l'Eglise. Et enfin comme les mots sont d'institution, & qu'on leur fait signifier ce que l'on veut; celui-cy par un étrange abus, & une crasse ignorance, a esté affecté au Sacrement du corps & du sang de Nôtre Seigneur. Ceux de fraction du pain, de Cene du Seigneur, & d'Eucharistie, ayant sans doute esté trouvez incommodes à ceux qui vouloient introduire en ce dogme des opinions contraires à l'Ecriture sainte.

Pleust à Dieu qu'il n'y eust point d'autre different entre ceux de l'Eglise Romaine & nous, que de ce nom de Messe; pourveu qu'ils eussent retenu la verité de la chose, il ne seroit pas possible qu'ils n'en reconnussent aussitost l'improprieté, & qu'ils n'aymassent mieux avec S. Paul, donner à cette sainte ceremonie celui de *Cene du Seigneur*, ou celui *d'Eucharistie*, & de *Sainte Communion*, avec la primitive Eglise, que de la designer par un nom barbare, inconnû en l'Antiquité Chré-

tienne, & lequel n'a aucun raport ny ſignification qu'on puiſſe adapter à ce ſaint & ſacré Banquet. Outre que là où la Parole de Dieu s'explique nettement, ce n'eſt point à nous à changer les termes dont elle ſe ſert; C'eſt pourquoy il faudroit s'en tenir là: Et je m'aſſeure qu'il n'y aura point de veritable Chrétien, pour peu qu'il veuille employer l'uſage de ſa raiſon, qui ne nous donne auſſi-toſt les mains, & qui n'acquieſſe à une choſe ſi juſte & ſi raiſonnable.

La Creance de la Conſubſtantiation, quoy qu'elle ſoit tres-groſſiere, neanmoins, ſi on la conſidere en toute ſon étendue, elle n'eſt pas d'un pareil inconvenient au ſalut des fidelles, qu'eſt celle de la Tranſubſtantiation, de laquelle on peut dire qu'elle a eſté l'introductrice. Elle commença d'eſtre propoſée par quelques particuliers dés le 7. ou 8. ſiécle. Et combien que ce fuſt en differentes manieres, & qu'on en parlaſt alors fort obſcurement, cela ne laiſſa pas de faire quelque impreſſion ſur l'eſprit des foibles. Les autres, ſans en bien conſiderer les conſequences, en ſouffrirent d'autant plus aiſement le

pro-

progrez, qu'ils s'imaginerent qu'elle produiroit un bon effet, en ce qu'elle empécheroit la negligence & la prophanation, & obligeroit les peuples au reſpect, & à avoir une plus grande veneration pour ce myſtere de l'Euchariſtie: Même ce qui leur pouvoit auſſi donner du penchant pour cette Creance, c'eſt que pluſieurs des Peres, des 3. ou 4. ſiécles auparavant, avoient dit en leurs Ecrits, en parlant de l'Euchariſtie, Qu'il y avoit en ce Sacrement une infuſion ineffable de l'Eſſence Divine: Et même s'eſtoient exprimez comme s'il y eut eû quelque union, ou adombration de la Divinité avec les ſignes Sacramentaux. Mais veu qu'ils n'y conjoignoient point la nature Humaine de N. S. mais ſeulement la vertu de ſon Eſprit Divin, & qu'ils conſideroient toujours les ſignes employez en ce ſacré myſtere, comme eſtant des ſubſtances corporelles; ny les Conſubſtantiateurs, ny les autheurs de la Tranſubſtantiation, n'en ſçauroient tirer aucun avantage: Au contraire, puis que les mêmes Peres, comme ſi c'euſt eſté de concert, accomparent

cette union, & cette efficace, à celle qui se deploye en l'eau du Sacrement du Baptême ; Nous y avons dequoy tirer des argumens invincibles en faveur de la verité que nous professons. Et si les termes dont ils se sont servis estoient bien examinez, soit par le raport ou la liaison qu'ils ont avec ce qui les a precedez, ou par leur suite laquelle fait voir nettement quels ont esté les sentimens de ces Peres ; Il se trouvera qu'en tout ce qu'ils ont dit, ils n'ont eû pour but que de discerner, avec S. Paul, le Corps & le sang du Seigneur, d'avec le pain & le vin, qui en sont la figure ; & de nous marquer d'une maniere forte & expressive, l'union Morale, & Sacramentalle, qu'il y a entre les signes & la chose signifiée, en laquelle seulement consiste la Consubstantiation.

La Transubstantiation est une Doctrine si nouvelle, qu'avant ce qu'en a determiné le Concile de Trente, les plus considerables Docteurs de l'Eglise Romaine en ont parlé douteusement. Elle ne s'est pas introduite ny établie du premier coup. Jean Damascene, qui

qui vivoit dans le milieu du 8 Siécle; Paſchaſe Abbé de Corbie, dans le commencement du 9; & Theophilacte, Landfranc, Alger, & Guitmond, leſquels ont écrit dans le commencement, & au milieu de l'onziéme, en ont eſté les fomentateurs & les premiers Patrons.

Damaſcene ne ſe contenta pas de dire; *Que la Divinité eſtoit unie avec le pain, comme le feu* avec le charbon ardent que vid le Prophete Eſaye; Mais auſſi que le pain & le vin eſtoient changez au corps & au ſang de Jeſus Chriſt: Neanmoins, ſi on examine de prés de quelle maniere il s'en explique, on ſera obligé de reconnoître, que ce qu'il en a dit, détruit plutoſt cette Tranſubſtantiation que de la favoriſer.

Damaſc. de Ortho. fidei. lib. 4. cap. 14.

Il eſt tres viſible que Damaſcene n'a point enſeigné ni crû la Tranſubſtantiation.

C'eſt ainſi qu'il s'en exprime; *Comme au Baptéme* (dit-il,) *N. S. a joint la grace du S. Eſprit à l'huile & à l'eau, & en a fait le lavement de noſtre regeneration; ainſi parce qu'on a accoûtumé de macher du pain, & de boire du vin & de l'eau, il a joint à ces choſes ſa Divinité,*

Mais il a eſté l'introducteur d'une eſpece

de Conſubſtantiation, en quoy il a eſté ſuivi par les Grecs. Damaſcene Ibid. de Ortho. fidei. lib. 4. cap. 14.

té, & les a faits ſon corps & ſon ſang, afin que par les choſes familieres à la nature, il nous élevaſt au deſſus de la nature. Deſquelles Paroles, nous pouvons recœuillir; Qu'en la ſainte Communion le pain & le vin ſont receus, & non pas ſeulement les accidens, comme le veulent les Adverſaires; Que Dieu, pour s'accommoder à la foibleſſe de ſes enfans, a joint à ces eſpeces ſa Divinité, comme il a fait à l'eau & l'huile la grace de ſon Eſprit; Qu'elles ne ſont pas reduites au neant, ny converties en la ſubſtance de Jeſus Chriſt; mais que comme par la jonction & l'union ineffable du S. Eſprit l'eau eſt faite un lavement de regeneration, ainſi par la conjonction de la Divinité de ce même Eſprit, le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de Noſtre Seigneur, par conjonction, & non par converſion; une conjonction de la Divinité, & non pas de l'Humanité; par une union Sacramentelle qui eſt l'ouvrage du S. Eſprit, & non par une mutation reelle & un changement de la ſubſtance du pain, qui n'eſt qu'une imagination groſſiere & toutafait charnelle. Auſſi, puis que par les cho-

choſes qui ſont ſelon la nature, cet Auteur nous enſeigne que nous parvenons à celles qui ſont élevées au deſſus de la nature; Qu'eſt-ce que cela, ſinon, que par la nourriture corporelle, il veut que nous montions à la meditation de la ſpirituelle, que Dieu donne à nos ames en ce S. Sacrement? Et non pas que par les choſes ſelon la nature nous en imaginions qui bouleverſent toutes les regles & l'ordre de la nature; des accidens, ſans ſubſtance; des corps, ſans quantité; des quantitez, ſans dimenſion, &c. Tout cela non pour ayder, ſelon l'inſtitution des Sacremens, à l'infirmité de noſtre foy, & pour par les choſes materielles l'acheminer & la conduire aux ſpirituelles & Celeſtes; mais pour lui eſtre en occaſion de ſcandale & d'achopement, en détruiſant la fermeté des Articles du Symbole, puis que cette creance ruïne les natures de N. S. Jeſus Chriſt, & Divine & Humaine, & oſte à ſon corps toutes les proprietez corporelles, ainſi que nous l'avons déja fait voir en la premiere Partie de cette Apologie.

Paſchaſe, Abbé de Corbie; qui vivoit

voit au milieu du 9 Siecle, peut estre à bon droit mis pour le Chef de ces innovateurs. Voulant se mesler d'éclaircir cette Doctrine, il l'a, par l'ambiguité de ses expressions, couverte de tenebres, lesquelles s'estant encore depuis épaissies, ont fait malheureusement égarer ceux qui l'ont suivi. Or pour faire voir que cette fausse doctrine de la conversion substancielle n'estoit encore qu'alors ébauchée, c'est que cet innovateur ne savoit comment s'en exprimer: Car quoy qu'il die dans son Traité du corps & du sang du Seigneur; Que nonobstant que la figure du pain & du vin soit au Sacrement, il ne faut pas toutefois croire, que aprés la consecration ce soit autre chose que la chair & le sang de Christ; il ne laisse pas en suite de s'en expliquer d'une maniere qui fait voir qu'il l'entendoit tout autrement que ne fait aujourd'hui l'Eglise Romaine, veu que puis aprés il enseigne en ce même livre; Que ce sont Sacremens spirituels, qu'il faut recevoir du palais de l'esprit, & du goust de la foy; & que comme c'est par l'operation du Saint Esprit, lequel éclaire nos cœurs que nous em-

Paschas. de Corpore & Sangui. Domi. cap. 1. 2. & 3.

embraſſons les veritez qui ſont contenues dans les Divines Ecritures, & que nous ſommes tous regénerez par l'eau du Baptême; *Ainſi*, (dit il,) *Par la même vertu nous ſommes tous les jours nourris du corps de Chriſt & abreuvez de ſon ſang, entant que lui-même opere que la ſubſtance du pain & du vin, par une inviſible puiſſance en la ſanctification du Sacrement, ſoient ſa chair & ſon ſang, leſquels*, (ajoute-t-il,) *parce qu'ils ſont ſpirituels, ſont tres pleinement reçeus par foy, & par la comprehenſion de l'intellect, & ſavourez par le gouſt ſpirituel de l'eſprit.*

Comment donc ſe peut il entendre, que la ſubſtance du pain & du vin ſoient le corps & le ſang de N. S. ſinon figurement, & ſacramentellement, ſavoir entant qu'ils le repreſentẽt, & qu'ils nous ſont des moyens par leſquels nous participons réellement, mais par la foy, aux choſes dont ils ſont ſignes & Sacremens? Auſſi eſt-ce à cet égard qu'ils en portent le nom: C'eſt ainſi que la Circonciſion eſt apellée l'alliance; la manducation de l'agneau, le Paſſage; & qu'il eſt dit que la pierre d'où decoulerent les eaux dont

Geneſ. 17. 20. *Exod.* 12. 21. *1 Cor.* 10. 4.

les

1 Cor. 10. 4. *Comme cette Colombe qui descendit sur N. S. lors de son baptême; & ces langues de feu qui se poserent sur les Apostres le 10. de la Pentecoste, sont appellez le S. Esprit, parce qu'ils en estoient la figure & la representation;*

les Israellitez beurent dans le desert, *estoit Christ.* C'a esté de cette façon que toute l'Antiquité a interpreté cette doctrine des Sacremens, comme les Doctes de nostre Communion l'ont fait voir en leurs écrits, à la gloire de Dieu, & à la confusion éternelle de l'erreur. Ceux qui voudront s'en instruire plus amplement peuvent y avoir recours. Il me suffit de dire, qu'il est certain, que ces Autheurs qui ont écrit depuis le milieu du 8 siecle, jusqu'au commencement du 10. & même quelques autres qui sont venus aprés, faute de s'entendre, combatoient l'opinion de la figure nuë; Mais que cependant, s'ils se fussent bien écoutez en la figure que nous entendons, non seulement significative, mais aussi exibitive de la vie & nourriture que nous avons en Jesus Christ, ils se fussent trouvez d'accord. Chose étrange, & laquelle pourtant n'arrive que trop souvent, que d'un point de Theologie, on en fait une dispute & une chicane de Grammaire, en s'arrêtant aux mots & aux

Ainsi, le Sacrement de l'Eucharistie est appellé le corps de Christ, dautant qu'il le signifie, & qu'il nous en est une figure bien expresse.

aux termes, c'eſt à dire, aux feuilles & à l'écorce, au lieu de rechercher la moëlle & le fruit !

Au commencement de ce 10 ſiécle les diſputes qui s'eſtoient formées ſur cette matiere du Sacrement, dés le milieu du 9, s'échauferent de telle ſorte, que les Ecoles, & les Monaſteres ſe trouverent comme partagez ſur ce dogme: Mais les termes nouveaux & hyperboliques dont quelques-uns ſe ſervirent, les queſtions que d'autres agiterent touchant le changement des Signes, l'ignorance de toute la bonne literature, la ſuperſtition laquelle augmentoit de jour en jour, tout cela, aydé d'un zele aveugle, fit peu à peu concevoir une nouvelle opinion de ce Sacrement, & pouſſa inſenſiblement l'erreur à ſon comble.

Odo, Archevêque de Cantorbery, environ l'an 950. fut auſſi un des defenceurs de cette nouvelle opinion, laquelle en ces ſiécles de tenebres & de barbariſme alloit toujours en s'avançant. On commença alors à ſe ſervir de la violence contre les contrediſans, & à forger des miracles, & des apparitions, afin de perſuader les foibles : Mais tout

cela

cela eſt ſi ridicule & ſi groſſier, que le ſeul recit en fait voir l'impertinence & la fauſſeté.

Theophilacte qui écrivoit au commencement de l'onzieme ſiécle eſt auſſi un de ceux que nos adverſaires pretendent eſtre de leur party. Mais quoy que cet autheur ſe ſoit ſervi de termes desquels ils voudroient bien tirer quelque avantage; cependant puis qu'il s'en eſt expliqué lui-même, comme nous l'alons voir préſentement, ils n'en ſçauroient tirer aucun. Il nous parle de ce ſacré myſtere de l'Euchariſtie en ces termes; *Le Seigneur condeſcendant à noſtre infirmité conſerve l'eſpece du pain & du vin, mais il la change en la vertu de ſa chair & de ſon ſang.* Et pour donner à connoître de quelle maniere il conçoit ces choſes; voicy ce qu'il nous en dit en expliquant le 6 chapitre de l'Evangile de Saint Jean. *En la reception des myſteres Divins, il nous faut*, (dit-il,) *retenir une foy indubitable, & ne demander point, Comment? Car l'homme animal, c'eſt à dire, qui ſuit les penſées humaines, n'eſt point capable des choſes qui excedent la nature, & qui ſont ſpirituelles;*

In Marc. cap. 14.

les, comme auſſi il n'entend point la manducation ſpirituelle de la chair du Seigneur, de laquelle ceux qui ne ſont point participans, ne le ſont point auſſi de la vie éternelle. Le charnel ne ſçauroit recevoir la viande ſpirituelle, le pain qui eſt deſcendu du Ciel & cette chair qui eſt mangée.

En conſcience, eſt-ce là le langage des Tranſubſtantiateurs d'aujourd'hui? Voicy un changement du pain & du vin, non pas en la ſubſtance du corps & du ſang de N.S. comme Rome l'a determiné; mais en la vertu efficacieuſe de ce corps & de ce ſang precieux; non un aneantiſſement de l'eſpece, mais un aveu quelle demeure, & qu'il n'eſt point beſoin de ce prodige pour participer au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, parce que c'eſt par la foy que nos ames ſont nourries de cette paſture ſpirituelle. *Epheſ.* 3. 17.

Mais pour faire voir clairement combien ces batiſſeurs de l'erreur ſe confondent eux-mêmes, & en combien d'abſurditez ils ſe ſont jettez; C'eſt que le Pape Nicolas 2. au Concile tenu à Rome au palais de Latran l'an 1059. ayant determiné; *Que le pain & le vin, qui ſont mis ſur l'autel, ſont aprés la conſe-*

De Conſe. Diſt. 2. Can. Ego Berengar. 42. Lanfranc. de Corpor. & ſang. Dom. libr. 2. cap. 5.

ſecration non ſeulement le Sacrement, mais auſſi le vray corps & le vray ſang de Noſtre Seigneur, & qu'il y eſt ſenſiblement manié & rompu des mains des Preſtres, & briſé des dents des fidelles, &c. & prononce eſtre digne d'eternel anatheme ceux qui contreviennent à cette foy, avec leurs doctrines & leurs ſectateurs. Ce nonobſtant, & ſans avoir égard à cette fulmination, ces expreſſions ont eſté trouvées ſi rudes & ſi abſurdes, que la Gloſe ſur ce Canon n'a point craint de dire, *Si tu n'entens ſainement ce que dit icy Berenger*, (auquel ce Concile de Latran, où le Pape preſidoit en perſonne, avoit dreſſé cette retractation;) *tu tomberas en plus grande hereſie que lui, & partant refere tout aux eſpeces. Il a parlé hyperboliquement & excedé la verité.*

Landfranc, Alger, & Guitmond, contemporains de Berenger, écrivirent contre lui: Mais en leurs écrits ils parlent de cette Doctrine, d'une maniere ſi embaraſſée, que l'on n'en peut recœuillir determinement, s'ils ont eſté Conſubſtantiateurs, ou Ubiquitaires: Ils donnent aux eſpeces, même aprés la con-

conſecration, le nom de Signes, & de Symboles. Et Landfranc diſoit ſouvent avec les Peres; Le Sacrement de l'Autel eſt la figure du corps & du ſang du Seigneur: Car alors, cette creance groſſiere & abſurde de la Tranſubſtantiation n'eſtoit pas encore enfantée, & le nom même n'en fut inventé que plus de 160 ans aprés, par Innocent 3. au Concile de Latran, tenu l'an 1215.

Auſſi voyons nous par le recit que nous fait le Cardinal Beno, & Matthieu Paris; Que le Pape Gregoire 7. lequel commença ſon Pontificat l'an 1073. doutoit encore ſi fort de ce dogme, qu'il ordonna à deux Cardinaux & à un Archipreſtre, de jeuner trois jours conſecutifs, chantant le Pſautier & la Meſſe, afin que Dieu leur montraſt par quelque ſigne, quelle eſtoit la plus ſaine opinion, ou celle de l'Egliſe Romaine, ou celle de Berenger. Et non content, de cela, il en fit faire autant à tous les Cardinaux; & pour tout cela, nous dit ce Cardinal Beno, il ne leur en fut non plus rien revelé. Même, ce Pape eſtant aſſis ſur la Chaire de S. Pierre, ſelon que le recite encore cet Autheur, qui eſtoit

Beno In vita & Geſtis Gregor. 7.

ſon contemporain, aprés avoir interrogé le Sacrement contre l'Empereur Henry, ſon ennemy, il le jetta au feu en preſence de pluſieurs Cardinaux qu'il avoit pour aſſiſtans. Que peut on raiſonnablement inferer de là, ſinon, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il cruſt que ce fuſt le corps de Jeſus Chriſt?

Mais que pouvoit on eſperer de mieux, en un tems où tout eſtoit perverti. Les Papes tiroient au baſton contre les Empereurs, & eſtoient bien-aiſes de voir introduire une Doctrine qui exaltoit leur puiſſance à un ſupreme degré, ſe ſouciant fort peu de l'examiner par la Parole de Dieu, qui eſtoit alors comme un Livre inconnu, & auquel ils n'euſſent pas voulu deferer, puis qu'eux-mêmes travailloient à s'ériger en Souverains, & en Juges. On ne voyoit ſur le Siege Papal, que des ignorans, des ſacrileges, & des monſtres; ainſi que les qualifient leurs propres hiſtoriens: Tout y regorgeoit d'impureté & de ſouilleure, comme nous l'avons fait voir cy-deſſus au 1. Chap. de la 3. partie de cette Apologie. Il ne faut donc point s'étonner, ſi à la faveur de toutes ces épaiſſes tenebres,

bres, cette doctrine de la Transubstantiation a, avec tant de facilité, jetté de si profondes racines, & si la pluspart des abus de cette Eglise Romaine se sont aussi si puissamment établis.

Or comme ce point du Sacrement fait le principal sujet de nostre separation d'avec Rome; Je me croy obligé, aprés avoir jusques icy fait voir l'origine & le progrez de l'erreur, de dire quelque chose de ceux qui s'y sont opposez, afin que l'on connoisse que Dieu, en faveur de la verité que nous professons, lui a toûjours conservé & suscité des protecteurs, & des defenceurs, qui l'ont hautement soutenue.

Anastase Sinaïte est le premier qui a changé les termes des Peres de l'Eglise.

Dans le milieu du 7 siécle, quelques particuliers, par je ne sçay quelle affectation de singularité, ayant voulu, en parlant de l'Eucharistie, s'éloigner des termes & des expressions anciennes; cela insensiblement, peu à peu, & comme par degrez, fit concevoir une nouvelle opinion de ce Sacrement. D'abord on agina une implicite Consubstantia- n; puis une Transelementation, res, une Presence locale; & enfin le Transubstantiation; n'ayant pas

esté fort difficile de passer de l'une de ces creances à l'autre; la fraude pieuse des Pasteurs, leur ignorance, & sur tout celle des peuples, qui estoit extreme, selon que nous l'avons remarqué au commencement de ce Chapitre, y ayant aussi beaucoup contribué; tant il est dangereux de permettre l'abus, quelque bien imaginaire qu'on s'en promette, & de ne pas chasser l'ignorance, comme estant la chose du monde la plus pernicieuse & la plus dommageable, puis que sans contredit elle a esté toujours la source & l'origine de l'erreur.

L'an 840. Raban, Archevêque de Mayence, qui pour les belles lettres, & pour la doctrine, estoit estimé le plus savant de tous les Doctes de ce temps-là. Ce grand homme, pour fermer la bouche à tous ces innovateurs, a parlé si clairement de ce Sacrement de la sainte Eucharistie, & d'une maniere si conforme à la Parole de Dieu, & à toute l'Antiquité Chrétienne, qu'il faut avoir renoncé entierement au bon sens, & à la raison, pour ne le pas reconnoître. Car voicy ce qu'il a enseigné, & la maniere en laquelle il s'en exprime; *Parce*, (dit-

Baron. ad Ann. 847.

De Sacram.

(dit-il,) *qu'il faloit que Christ montaſt aux Cieux, il nous a laiſſé au pain, & au vin, des figures & des caracteres de ſa chair & de ſon ſang, que nous recevons par la foy, &c. Qu'autre choſe eſt le Sacrement, & la vertu du Sacrement. Le Sacrement,* (ajoute-t-il,) *eſt pris de la bouche, mais la vertu du Sacrement par l'homme-interieur: Le Sacrement eſt reduit en nourriture du corps, mais la vertu du Sacrement nous eſt en vie eternelle, &c. Comme donc le Sacrement eſt converti en nous, quand nous le mangeons & beuvons; Ainſi nous ſommes convertis au corps de Christ, quand nous vivons en la pieté & en l'obeïſſance, &c.* Et ailleurs, en parlant auſſi du même Sacrement, il dit encore, † *Que quand il nous y eſt commandé que nous mangions la chair & que nous beuvions le ſang du Seigneur, que c'eſt une locution figurée, & que ce myſtere eſt ſpirituel.*

Euchar. Lib. 4. &c.

† *De inſtituti. Clericor. Lib. 3. cap. 12. 13. lib. 1. c. 31. & l. 2. 2. & 14.*

* L'an 849. Bertram, Preſtre de grande reputation, ayant eſté conſulté par l'Empereur Charles le Chauve, ſur ce ſujet du Sacrement, à cauſe des penſées nouvelles que quelques particuliers en avoient, ce qui formoit des diſputes,

* *Où Ratram. Il eſtoit auſſi Moine en l'Abbaye de Corbie.*

châcun voulant faire valoir son opinion. Il en écrivit à cet Empereur; & ce Livre, comme un précieux témoin de la verité, a esté conservé jusques à present, pour la conviction des Adversaires. Il y répond à deux questions; la premiere, si le pain & le vin, pris par la bouche des fidelles, est le corps & le sang de Christ en verité, ou en mystere; la seconde, si c'est ce même corps né de la Vierge, &c. seant à la dextre du Pere, &c. La resolution qu'il donne là-dessus est deduite d'une si belle & d'une si forte maniere, & par la sainte Ecriture, & par le témoignage de l'Antiquité, que l'Abbé Thriteme, qui écrivoit à la fin du 15 siécle, appelle cet ouvrage, une piece excellente, & tout à fait digne de recommandation; la substance de laquelle en revient là, *Que les Peres sous la Loy, en leurs Sacremens, ont mangé la chair & beu le sang de Christ, comme nous; Que la manducation en la sainte Cene se fait par la même voye que la regeneration au Baptême, par une vertu vitale qui accompagne l'element; Que les elemens visibles en sont Sacremens, Signes, Mysteres, Representations, Simi-*

Thritem. de Script. Eccles. de Bertramo.

Bertramus de Corpore & sanguine Domini.

militudes ; qu'ils prennent le nom des choſes qu'ils ſignifient : Qu'ils ſont pris de la main ; Mais que les choſes inviſibles, ſavoir la chair & le ſang de Chriſt, ſont receus en l'ame, & priſes par la foy ; Que les elemens ſanctifiez demeurent en leur ſubſtance, & neanmoins nous exhibent par l'inſtitution du Seigneur, ce qu'il a promis par ſa Parole ; dont le fruit eſt, d'eſtre conjoint à Chriſt, & aſſocié à ſes ſouffrances, deſquelles l'image & la memoire eſt celebrée en ce Divin myſtere.

Voilà quelle eſtoit au 9. ſiécle la creance de l'Egliſe ; Puis qu'Amalarius, Archevêque de Treves ; Haymo, Evêque d'Alberſtad ; Prudence, Evêque de Troyes ; Heribald Evêque d'Auxerre ; Valafridus Strabo, Abbé de S. Gal ; Loup, Abbé de Ferrieres ; Jean Erigene ; Flore, Moyne de Clugny ; Chriſtien Drutmar ; Frudegard ; Remigius, qui eſt tout ce qu'il y a eu de grands perſonnages pendant ce 9 ſiécle, & dans le 10. où une partie d'eux a paſſé ; quoy qu'ils fuſſent dans les mêmes ſentimens de Bertram, comme il ſe voit par leurs écrits, ainſi que les Doctes de noſtre Communion

l'ont prouvé avec une evidence toute entiere; Cependant, ny lui, pour s'en eſtre ainſi expliqué, ne fut point alors, ny depuis aucun des autres n'a eſté non plus, pour ce ſujet, mis au rang des Heretiques.

Dans le reſte de ce 10. Siécle, qui a eſté la ſentine & l'égout de tous les autres qui l'ont précedé; ſiécle de barbariſme & de tenebres, pendant lequel, comme l'avouë le Cardinal Baronius, *Chriſt dormoit en la naſſelle, & il n'y avoit perſonne qui l'éveillaſt, &c.* Neanmoins, Dieu ne s'y eſt point laiſſé ſans d'illuſtres témoignages. Volſtan, Archevêque d'Yorc, fit traduire du Latin en Langue vulgaire, par Elfrick, que quelques-uns diſent avoir eſté depuis Archevêque de Cantorbery, une Homelie Paſchale, dont l'original eſt juſqu'à preſent conſervé en la Bibliotheque d'Oxford; laquelle Homelie eſt en ſa plus grande partie tirée du Livre de Bertram: Même du temps de cet Elfrick, il fut ordonné en un Synode de l'Egliſe Anglicane, qu'elle ſeroit leuë au peuple le jour de Paſques avant la Communion. Entre pluſieurs paſſa-

C'eſtoit vers la fin de ce 10. ſiécle.

lib. Catholicor. Sermon. ad Bed. hiſto. Lib. 5. cap. 22. Abraham. Voloci.

ges

ges qui depoſent pour la veritable créance, en voicy un fort conſiderable; *Il y a grande difference*, (dit-il,) *entre le corps auquel Jeſus Chriſt ſouffrit, & le corps qui eſt receu par les fidelles. Le corps auquel vrayement Jeſus Chriſt ſouffrit, nasquit de la chair de Marie, avec du ſang & des nerfs, avec des membres humains, & une ame vivante & raiſonnable. Mais quant à ſon corps ſpirituel, duquel les fidelles ſont nourris ſpirituellement, il eſt recœuilli de pluſieurs grains, ſans ſang, & ſans os, ſans membres, & ſans ame * Et partant, il n'y a rien qui ſe doive entendre corporellement, mais ſpirituellement.*

* *C'eſt à dire, en ce Sacrement de l'Euchariſtie.*

L'an 1050. l'erreur ayant déja jetté de profondes racines, & s'eſtant inſinuée avec d'autant plus de facilité, qu'alors l'adoration de l'Hoſtie, la maniere de la porter par les rues avec le ſon d'une clochette, la feſte du Sacrement, & tout ce faux culte que la Tranſubſtantiation a introduit, n'eſtoient point encore établs: Il eſtoit bien aiſé d'entrainer les peuples à une créance qu'ils ne connoiſſoient que d'une maniere embarraſſée: Et comme ils eſtoient plongez dans une

ignorance effroyable, & qu'ils s'en raportoient entierement à leurs directeurs, lesquels se servirent de l'autorité exorbitante que les Papes usurperent en ce temps-là, non seulement sur les Empereurs, mais aussi sur tous les Chrétiens de leur Communion, ils n'eurent dis-je pas grand peine à leur faire embrasser le mensonge, & à les obliger à lui donner les mains. Mais afin d'en venir plus facilement à bout, & pour mieux caracteriser le genie par lequel ils agissoient, c'est que ces Pontifes y employerent la derniere violence, & les supplices les plus cruels, & enfin des Croisades pour exterminer & faire une exécrable & une horrible boucherie de ceux qui ne pouvoient consentir à leurs innovations, tant en ce qui regarde ce point de l'Eucharistie, qu'en tous les autres de la Religion Chrétienne, de laquelle ils renversoient les plus solides fondemens. Tellement qu'il fut donné en ce temps-là à ces Novateurs, non seulement de faire la guerre aux fidelles membres de Jesus Christ, mais même aussi de les vaincre, & d'en triompher exterieurement, ainsi que Dieu nous l'avoit auparavant predit

Apoc. 13. 7.

dit. De ſorte que l'on vid alors la fauſſe doctrine lever la teſte, pendant que la verité qui eſtoit opprimée & perſecutée oſoit à peine paroître.

Neanmoins, en ces malheureux temps, Berenger, Archidiacre d'Angers en fut un tres-illuſtre defenceur, contre cette preſence locale, & ce changement fantaſtique que l'on introduiſoit aux eſpeces, en la ſainte Cene du Seigneur: car quoy qu'en l'an 1059, ayant comparu à Rome, la crainte d'un mauvais traittement dont il eſtoit menacé, lui fit ſigner une Confeſſion qui lui fut preſentée, laquelle neanmoins ne s'accorde point avec la créance qu'ils ont aujourd'hui; il s'en retracta dés qu'il fut de retour en France, où il avoit un grand nombre de diſciples, tout y eſtant rempli de ſa doctrine, comme auſſi en Italie & en Angleterre, au raport de Guillaume de Malmesbury. Ses adverſaires nous aſſeurent, & notamment Landfranc Abbé du Bec Hellouin en Normandie, depuis Archevêque de Cantorbery, qui nous dit en termes exprés; Qu'elle eſtoit entierement conforme à celle de Bertram, & de Jean Erigene.

De Geſtis Angl. Lib. 3.

Nous n'avons point le Traité que Berenger a fait de la Cene du Seigneur: il y a bien de l'apparence que Landfranc à ôté de la grace & de la force de ſon raiſonnement, quoy que ce qu'il nous en raporte ſoit pourtant aſſez conforme à la droite creance; Voicy comme il nous la repreſente. *Le Sacrifice de l'Egliſe,* (dit Berenger,) *eſt compoſé de deux choſes, l'une viſible, & l'autre inviſible: du Sacrement, & de la choſe ſignifiée au Sacrement, laquelle choſe ſignifiée, c'eſt à dire le corps de Chriſt, ſi elle eſtoit neanmoins devant nos yeux, ſi elle eſtoit preſente, elle ſeroit viſible: mais eſtant élevée au Ciel, & eſtant aſſiſe à la dextre du Pere jusqu'au rétabliſſement de toutes choſes, comme en parle l'Apoſtre S. Pierre, elle ne peut eſtre attirée du Ciel; car il eſt évident que Chriſt eſt en ſa perſonne, & Dieu & homme tout enſemble. Or les Sacremens de la table du Seigneur, ſavoir le pain & le vin conſacrez, ne ſont point muez, ni changez, mais demeurent en leurs ſubſtances, ayant ſimilitude avec les choſes desquelles elles ſont Sacrement, &c.* C'eſt ce que malgré les foudres du Pape, il enſeigna juſqu'à ſa mort

Land-franc. de Eucharistia.

Act. 3. 21.

mort, ayant veſcu juſqu'en l'an 1091. Sa doctrine & ſa vie furent d'une ſi haute réputation, & répandirent une ſi bonne odeur, que Hildebert, Evêque du Mans, lui dreſſa ſon Epitaphe, où il déplore ſa mort comme du plus grand & du plus ſaint perſonnage de ſon ſiécle. Il dit, qu'elle eſtoit ruïneuſe à toute l'Egliſe, parce qu'il eſtoit la gloire & l'eſperance du Clergé; Que l'envie, qui l'a opprimé, le pleure elle-même, &c. Puis conclud par un ſouhait ardent, de pouvoir repoſer, & vivre avec lui; & que lorsqu'il partira de cette vie, que ſa condition ne ſoit point meilleure que la ſienne, &c.

De cet Hildebert, ou d'un qui eſtoit Archevêque de Tours, il ſe trouve encore aujourd'hui un recœuil d'Epîtres, en l'une desquelles il reprend la coûtume de donner en la ſainte communion le pain trempé au vin du Calice, remontrant que les Signes de ce Sacrement doivent eſtre pris ſeparez. Ce qui fait voir combien on brouilloit alors cette ſainte ceremonie de l'Euchariſtie. Et on peut auſſi recœuillir de là, que le peuple n'y eſtoit pas encore privé de l'uſage du Sacré Calice.

S. Anſelme, Archevêque de Cantorbery, lequel parvint à cette dignité l'an 1094. enſeignoit conformement aux Anciens; *Que les Peres ſous la Loy ont receu & mangé la même viande ſpirituelle que nous, le corps & le ſang de Chriſt; Qu'aux Sacremens, les choſes ſignifiantes prenent le nom des ſignifiées, & en quelque façon tiennent leur place. Et ainſi la pierre eſtoit Chriſt: il n'eſt pas dit la pierre ſignifioit Chriſt. Que la fraction du pain eſtoit le ſigne de la fraction du corps qui ſe feroit en la Paſſion. Que manger indignement c'eſt manger de la bouche du corps, dignement de la bouche du cœur.*

Anſelm. in 1. ad Corinth. Cap. 10. Id Cap. 11.

Voyez y^a 308

S. Bernard, digne certes d'un meilleur ſiécle, en un Sermon de la Cene du Seigneur, où expreſſement il explique ce ſacré myſtere, parle ainſi. *Il eſt appellé Sacrement, parce que c'eſt un ſigne ſacré, ou un ſacré ſecret. Pluſieurs choſes,* (dit il,) *ſe font par elles-mêmes ſeulement, mais d'autres auſſi pour en deſigner d'autres, dont elles prennent leur denomination & desquelles elles ſont ſignes: Car, afin que nous prenions un exemple de choſes qui ſont dans l'uſage, un anneau ſe baille pour un anneau abſolument, & n'a point d'au-*

Il mourut l'an 1153.

Sermo. in Cœna Domini.

tre

tre ſignification: On le baille auſſi pour inveſtir de quelque dignité, ou d'un heritage: Alors c'eſt un ſigne, tellement que celui qui l'a receu peut dire, l'anneau eſt de nulle valeur, mais c'eſt l'heritage que j'y cherche. En cette maniere donc N.S. approchant de ſa paſſion a eu ſoin d'inveſtir les ſiens de ſa grace, afin que ſa grace inviſible nous fuſt baillée, par quelque ſigne viſible. C'eſt pour cela que ſont inſtituez tous les Sacremens, pour cela auſſi eſt la participation de l'Euchariſtie, & le Baptême, le commencement de tous les Sacremens, auquel nous ſommes entez en la reſſemblance & ſimilitude de la mort de Chriſt.

Le même, en un autre lieu; *Qu'eſt-ce manger la chair de Chriſt, & boire ſon ſang, ſinon communiquer à ſes ſouffrances? Comme cette forme de pain ſe voit entrer en la bouche, ainſi ſachons que Chriſt entre en nous, pour habiter par la foy en nos cœurs.* *Super Cantica. Serm. 76.*

Hugues de S. Victor, dans le même ſiécle; *Cette eſpece viſible eſt nommée chair, par la coûtume de l'Ecriture, qui donne aux Sacremens, les noms des choſes dont ils ſont Sacremens.* Item, *l'eſpece de la principalle ſubſtance de la réfection, eſt* *Hugo de S. Victor. Erud.*

Theol. Sum. Sentent. Tract. 6. cap. 7. *est proposée, afin qu'en elle soit prise, que par elle soit signifiée la verité du corps & du sang de Christ.* (& peu aprés il ajoute,) *Partant il est évident que la reception de la tres-Divine Eucharistie est le Sacrement & l'image de la participation de Jesus: Car ce sien Sacrement, que nous prenons visiblement, est le signe que nous devons estre unis à lui spirituellement.*

Idem Erud. Theol. de Sacrament. lib. 2. parte 8. cap. 8. &c.

Si ceux de la Communion de Rome ne veulent point nous écouter, ny nous croire lors que nous leur representons nostre créance sur ce Mystere de l'Eucharistie, Qu'ils écoutent, & qu'ils ayent au moins de la deference pour ces trois grands hommes, desquels nous venons de faire voir le témoignage. S'ils ont parlé ailleurs moins proprement, le barbarisme & l'ignorance qui regnoit alors en a esté la seule cause: Mais, quoy qu'il en soit, il faut demeurer d'accord, que l'on n'avoit pas encore arraché du cœur des hommes l'ancienne verité, ny étouffé entierement le Langage ancien de l'Eglise.

Ils vivoient l'an 1160.

Gratien, & Pierre Lombard, que l'on dit avoir esté freres: l'un Patron des Canonistes, l'autre des Scolastiques;

l'un

l'un compilateur du Decret, l'autre des Sentences ; tout cela pour la pluſpart tiré des Peres, mais quelquefois hors de leur ſens, pour s'en ſervir à leur deſſein, & l'accommoder à leur temps. Neanmoins, bien loin de recœuillir de leurs écrits qu'ils ayent creû céte erreur de la Tranſubſtantiation, qu'au contraire on y trouve par tout dequoy la combattre, & des armes qui font triompher la verité.

Pour une bonne preuve de ce que je mets en avant, je me contenteray de raporter un ſeul paſſage de Gratien, lequel il a tiré de S. Anguſtin, en ſon Sermon aux petits enfans, mais avec quelque varieté, à l'ordinaire de ces compilateurs; neanmoins, & ce paſſage & la gloſe que l'on y a faite ſont de cette force. *Comme donc le pain Celeſte qui eſt la chair de Chriſt, eſt à ſon imitation apellé le corps de Chriſt, combien qu'à la verité il ſoit le ſigne ſacré du corps de Chriſt, ſavoir de celui lequel eſtant viſible, palpable & mortel, a eſté mis en croix; Auſſi l'immolation de la chair qui eſt faite par les mains du Preſtre, eſt appellée la Paſſion, mort & crucifixion de Chriſt,*

N. S. a appellé le pain ſon corps

corps, ce que nous faisons aussi à sa maniere; Suivant laquelle nous voulons bien lui donner ce nom-là.

Christ, non pas selon la verité de la chose, mais par un mystere signifiant. La gloſe eſt merveilleuſe; *Le Celeſte Sacrement, lequel veritablement repreſente la chair de Chriſt, eſt appellé le corps de Chriſt, mais improprement; & pourtant il eſt ainſi appellé à ſa maniere, mais non point ſelon la verité de la choſe, mais par un myſtere ſignifiant, tellement que le ſens de ces mots eſt, il eſt appellé le corps de Chriſt, c'eſt à dire, qu'il eſt ſignifié.*

Veut on une preuve plus claire de la nouveauté de ce dogme: Innocent 3. lequel en a eſté le Pere, au Concile tenu en ſon Palais de Latran l'an 1215. ne ſçait encore comment reſoudre toutes les difficultez qu'il y trouve. Car quoy qu'il incline à croire que la Tranſubſtantiation ſe fait par ces Paroles, *Cecy eſt mon corps.* Neanmoins, il en parle douteuſement; *Il eſt croyable.* (dit-il,) *que Noſtre Seigneur conſacra par ces mots, Hoc eſt, &c.* & n'en oſe affirmer davantage

Innocent 3. Myſterior. Miſſæ, lib. 4. cap. 9. Idem cap. 6.

Depuis la publication du Decret que ce Concile a fait pour établir cette pretendue Tranſubſtantiation, lequel Decret eſt conceu en ces mots; *Nous croyons*

yons fermement qu'au Sacrement de l'Autel, le corps & le ſang de Chriſt ſont vrayement contenus ſous les eſpeces du pain & du vin, le pain eſtant Tranſubſtantié en ſon corps, & le vin en ſon ſang, par la puiſſance Divine. Les Scolaſtiques qui ont travaillé de tout leur pouvoir à le ſoûtenir, n'ont jamais pû en eſtre bien d'accord entr'eux. Vous diriez qu'ils ne ſçauroient goûter cette nouveanté. Ils agitent ſur ce dogme mille queſtions diverſes : Soit ſur la maniere de la converſion des eſpeces, ſur leurs qualitez, ſur les divers accidens où elles peuvent tomber, que ſur la maniere de la participation à ce Sacrement. Toute cette varieté que l'on voit dans leurs ſentimens, cette grande altercation, & cette anxieté d'eſprit qu'ils nous marquent, juſtifie aſſez, qu'alors on achevoit de pervertir l'ancienne creance, & que cette Tranſubſtantiation eſtoit une choſe nouvelle & inouïe, que l'on mettoit en leurs oreilles, & qu'ils avoient de la peine à recevoir une deciſion ſi choquante.

Concil. Lateran. ſub. Innocent. 3. Can. 1.

Ce Concile Papal attribué à ces Pontifes Rom. le pouvoir de dépoſer les Rois. Ce Pape excommunia Jean, Roy d'Angleterre, & donna ſon Royaume à la charge de le conquerir, &c.

Thomas d'Aquin, & Bonnaventure, *Il fit auſſi publier la Croiſade contre les Vaudois & Albigeois.*

re, les plus considerables de ce grand corps, en ont même parlé diversement, & d'une maniere opposée. Le premier, lequel ils qualifient du nom de Docteur Angelique, quoy qu'il veuille donner dans les sentimens d'Innocent 3. neanmoins, aprés s'estre bien travaillé pour les soutenir, en revient finalement là; *Que comme le charbon n'est pas du bois simple, mais il est uni au feu; ainsi le pain de la Communion n'est pas pain simple, mais uni à la Divinité*; qui est l'opinion de Damascene que nous avons raportée cy-dessus, laquelle peut estre receue, pourveu que l'on entende parler d'une union Morale, & Sacramentalle; cela ne pouvant estre autrement expliqué sans induire une impieté toute manifeste. Bonaventure, ayant refuté l'interpretation que Thomas d'Aquin fait des Paroles de N. S. en l'institution du Sacrement, declare que c'est une erreur de croire; *Que la grace, en quelque maniere que ce puisse estre, soit contenuë essenteillement aux Sacremens comme la medecine en la boëte, mais que c'est entant qu'ils la signifient.* Et en suite parle admirablement bien de la manduca-

D. Thom. Part 3. Quest. 79. Art. 1. ad Second.

Bonavent. lib. 4. Sentent. Dist. 8. Quest. 1. Idem Dist. 9. Quest. 2.

ducation qui ſe fait au Sacrement; il dit entr'autres choſes; *Que c'eſt par le diſcours de la foy, & l'affection de la charité; au premier c'eſt le mâcher, au ſecond l'incorporer, & des deux ſe parfait la manducation ſpirituelle.*

Tout cela n'eſt-il pas contraire à la creance de l'Egliſe Romaine d'aujourd'hui? Et que diront-ils à ce que ſoutient Odo, Archevêque de Cambray; *Que Noſtre Seigneur conſacra le pain alors qu'il le benit, autrement aprés la benediction il n'eut pas dit, Cecy eſt mon corps.* Dans leſquels ſentimens ont eſté Durand Evêque de Mande, & le Cardinal Hugo. Ce dernier propoſe quatre manieres de cette converſion, & toutefois, comme il le dit lui-même, *il n'y en peut avoir qu'une de vraye.* Laquelle il laiſſe à deviner.

Odo Camerac. in Canon, Diſt. 3. Durand. in Ration. lib. 4. cap. 41. Hugo in Luc. 22. Idem. in Marc. cap. 14.

Jean Duns, connû ſous le nom de l'Eſcot, ou du Docteur ſubtil, confeſſe avec beaucoup d'ingenuïté, *Qu'il n'en ſçait rien, & que cette ignorance eſt permiſe, & que qui penſe ſavoir quels, & combien de mots il y faut, ſe trompe. Que de dire que le Preſtre pour avoir intention de conſacrer le doit neceſſairement ſavoir, eſt*

Scotus in Report. Lib. 4. Diſt. 8.

eſt une manifeſte fauſſeté, & une pure ſophiſterie; Que les Grecs qui ne s'arreſtent point à ces mots, ne laiſſent pas de conſacrer. Ces difficultés lui ont fait dire en un autre lieu; * *Que le corps de Chriſt demeurant avec le pain, le myſtere en euſt eſté plus facile;* † *Qu'il n'y a aucun lieu en l'Ecriture ſainte aſſez exprés, pour contraindre d'admettre la Tranſubſtantiation ſans la determination de l'Egliſe: Et que devant le Concile de Latran, cette Tranſubſtantiation n'eſtoit point un Article de foy.*

* *Scotus in 4. Sentent. Diſt. 11. Queſt. 3.*

† *Ibid.*

Jean de Paris de l'Ordre des freres Preſcheurs, Profeſſeur en Theologie, qui vivoit ſur la fin du 13. ſiecle & au commencement du 14. ſelon que nous l'apprenons de Thomas Walden, oſa diſputer & ſoûtenir hautement, *Que le pain n'eſt point Tranſubſtantié en la Meſſe aprés la conſecration:* Et en écrivit un Livre, *Du Verbe impané*, qu'il adreſſe à Guy de Perpignan, avec un autre Traité de l'Antechriſt. C'eſt ce que nous apprenons pleinement par le Manuſcrit qui ſe voit en la Bibliotéque de S. Victor, intitulé, *Determinatio fratris Joann. de Pariſüs predicatoris, de modo*

Hiſt. Eccleſ. de N. Vignier. Hiſtor. du Roy. Thom. Valdenſ. Tom. 2. de Sacrament. cap. 65.

modo existendi Corp. Christi in Sacr. Alter. &c. où il ne craint point de dire, *Qu'encore qu'il approuvast l'opinion commune touchant la conversion de la substance du pain au Corps de Jesus Christ, il n'osoit pourtant pas dire que ce fust un point de foy, qu'il fust necessaire de tenir comme estant determiné par l'Eglise, & qu'il y avoit un autre moyen plus populaire, & peut-estre plus raisonnable, & plus conforme à la verité du Sacrement, savoir l'assomption de la substance du pain par la Personne du Verbe.* Surquoy les Theologiens de Paris ayant donné leur jugement environ l'an 1304. voicy ce qu'ils prononcerent, comme il se voit par le Manuscrit qui est dans cette Biblioteque de S. Victor. * *Jugement de la faculté de Theologie; En presence du College des Maîtres en Theologie, il a esté dit qu'elle tient l'un & l'autre moyen de mettre le Corps de Jesus Christ à l'Autel, pour une opinion probable, & qu'elle approuve l'un & l'autre par ..... & par les témoignages des Peres. Elle dit toutefois qu'aucun de ces deux moyens n'a esté determiné par l'Eglise, & c'est pourquoy aucun d'eux n'est de foy; & si*

* *Le titre est. Judicium facultatis Theologiæ, in præsentia Collegii Magistrorum in Theologia, &c. Hic est lacuna....*

ſi elle euſt dit autrement elle euſt moins bien dit, & ceux qui diſent autrement diſent moins bien, & quiconque aſſureroit determinement que l'un ou l'autre de ces deux moyens eſt de foy, il encourroit la peine de l'anathéme. Certes pourroit-on trouver rien de plus convaincant, pour prouver qu'alors l'Egliſe n'avoit encore rien determiné ſur ce point de la Tranſubſtantiation, puis qu'une faculté illuſtre, & auſſi conſiderable que celle de Theologie de Paris, nous l'aſſure, & d'une maniere ſi forte, qu'elle dit que cette affirmative ne tombe point ſous la foy, & que quiconque ſoutiendroit le contraire encourroit la peine de l'anatheme?

Ces Docteurs, comme ceux qui bâtiſſoient la Tour de Babel, ne ſavoient où ils en eſtoient; la plupart travailloient à cet édifice d'erreur, mais diverſement, quelques-uns plus, quelques-uns moins: Les autres le combatoient, mais ils n'agiſſoient que foiblement, & parlementoient avec l'ennemy, lors qu'il le falloit pourſuivre, & ne lui donner aucun relâche. Achevons de repreſenter cette varieté.

Oc-

Occam, Cordelier, oſe mettre en avant, *Que le corps de Chriſt eſt par tout, comme Dieu eſt par tout*; ce qui eſt la creance des Ubiquitaires, laquelle confond & ruïne les proprietez des natures Divine & Humaine en Noſtre Seigneur. Ailleurs il tient, *Que l'opinion qui poſe que la ſubſtance du pain demeure, & que le corps de Chriſt coexiſte en elle, eſt la plus probable, ſujette à moins d'inconveniens, non repugnant à la raiſon, ny à l'authorité des Livres Divins.* *Occam in Centilogio. Concluſ. 25.* *Idem in 4. Sentent. Queſt. 10.*

Pierre d'Ailly Cardinal Archevêque de Cambray, qui vivoit au commencement du 15 ſiécle, a enſeigné la même choſe. *Cette maniere qui ſuppoſe que la ſubſtance du pain demeure toûjours, eſt poſſible, & n'eſt repugnante ny à la raiſon, ny à l'authorité de l'Ecriture, voïre elle eſt plus facile à comprendre & plus raiſonnable, ſi elle pouvoit s'accommoder avec la determination de l'Egliſe.* Et pour faire voir qu'elle n'en avoit pas juſques alors prononcé d'une maniere qui fuſt deciſive, c'eſt qu'en l'art. 4. de la même Section, il ajoûte; *Qu'il ne s'enſuit pas évidemment, à ſon avis, de la determination* *De Alliaco. In 4. Sent. Queſt. 6. art. 2.*

de l'Egliſe que la ſubſtance du pain ceſſe d'eſtre.

Gabriel Biel, ſi renommé chez nos adverſaires, n'en fait point auſſi à deux fois. *Si c'eſt par converſion*, (dit-il) *ou ſans converſion, que le corps de Chriſt eſt au Sacrement, il ne s'en trouve rien exprimé au Canon de la Bible.*

C'eſt auſſi dans les mêmes ſentimens qu'a eſté Jean Fiſcher, Evêque de Rocheſtre, grand defenceur du Papiſme: Car examinant les Paroles de l'inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, contenues en S. Matthieu; *Il n'y a pas icy* (dit cet Evêque,) *un ſeul mot, par lequel on puiſſe prouver qu'en la Meſſe ſe faſſe la vraye preſence du corps & du ſang de Chriſt. On ne le peut donc* (ajoute-t-il,) *prouver par aucune Ecriture.*

Fiſcher. contra capti. Babylonicam, cap. 10. n. 8. &c.

Enfin, Tunſtal, un autre Evêque Anglois de cette Communion de Rome, a bien oſé dire. *Que de la maniere & du moyen de la preſence réelle, & de quelle façon elle pourroit avoir lieu, ſi c'eſt par Tranſubſtantiation, ou autrement, il euſt peut-eſtre eſté mieux de le laiſſer à la propre conjecture d'un chacun qui voudroit eſtre curieux, comme*

Tunſtall. De Euchariſtia, Lib. 1.

me cela eſtoit libre avant le Concile de Latran.

On pourroit encore ajouter icy une infinité de témoignages de ces Docteurs ; & de pluſieurs autres de ce même party qui ont paru depuis ce Concile de Latran, juſques à la fin du 15 ſiecle, non moins forts que ceux que j'ay raportés ; Mais cecy eſt plus que ſuffiſant pour faire voir à ceux qui ne veulent pas ſe crever volontairement les yeux, la nouveauté & l'incertitude de cette doctrine de la Tranſubſtantiation, & que tous ceux qui en ont écrit avant le Concile de Trente, ç'a eſté d'une maniere ſi embarraſſée, & ils en ont parlé ſi douteuſement, que l'on voit aſſez qu'ils ne ſavoient ce qu'ils en devoient croire : Même depuis ce Concile Tridentin, auquel le Pape, ſeul Juge en ſa propre cauſe, preſidoit par ſes trois Legats, ne s'y eſtant rien fait qui n'euſt eſté premier arreſté à Rome, & combien que la verité y fuſt condamnée, ſans avoir ouï ceux qui la defendoient ; neanmoins, ſa force & ſon évidence a eſté telle, qu'Alfonce de Caſtro, Gregoire de

Valence, Maldonat, le Cardinal Bellarmin, quoy que Jesuites ; & encore plusieurs autres ont, aussi-bien que ceux dont nous avons cy-dessus raporté les témoignages, avoué franchement, que ny l'Ecriture, ny les Peres, ne leur sont pas des garands suffisans pour prouver un dogme si prodigieux, sans la determination de leur Eglise.

Voicy ce qu'en dit ce Docteur Alfonse de Castro, au sujet des Peres, & nous en forme cette réponce ; *De la conversion du pain au corps & au sang de Christ, il en est rarement fait mention dans les anciens Peres*: Et la raison nous en est donnée par Jean Yribarne, grave & docte Ecrivain du même party. *En l'Eglise primitive*, (dit-il) *on croyoit pour un point de foy, que le corps de Christ estoit contenu sous les especes du pain & du vin*; *Mais on ne croyoit pas pour un article de foy, qu'aprés la consecration, la substance du pain fust convertie au corps de Christ.*

Alphons. lib. 8. contra. hares.

Joan Yribar. in 4. Sentent. Dist. 2. 3. Disp. 42. §. 1.

Gregoire de Valence examinant les témoignages de Theodoret, lesquels sont d'une évidence toute entiere ; car il a enseigné, que les elemens consa-

Gregor. de Valen. de Transs. lib. 1. cap. 7.

crez

crez demeurent en leur propre ſubſtance, forme, & figure : Il y répond en ces termes ; *Il ne faut pas s'émerveiller, ſi un ou pluſieurs des anciens Peres, avant que la queſtion de la Tranſubſtantiation fuſt entierement debatue en l'Egliſe, ont eû une opinion moins conſiderée droite touchant la Tranſubſtantiation : Et cette réponce* (dit-il) *eſt breve & ſimple, & ſans aucun inconvenient.* *Theodoret. 1. Dialogue intitulé l'Immuable. 2 Dialogue. intitulé. l'Inconfus.*

Le Jeſuite Maldonat, expoſant ces Paroles de l'Ecriture ; *Les Peres ont mangé la manne & ſont morts, &c.* Aprés avoir fait reflexion ſur la maniere en laquelle S. Auguſtin explique ces Paroles, il fait cette naïve confeſſion. *Je ſuis perſuadé que S. Auguſtin eſtant ſi grand ennemy des Heretiques, s'il euſt vêcu en noſtre tems, il eut eſté d'une autre opinion, quand il euſt veu que l'interpretation des Calviniſtes eſt preſque la même.* De ſorte qu'au dire de ces Docteurs de Rome, & S. Auguſtin, & Theodoret, & les autres Peres eſtoient des ignorans dans les plus grands myſteres de leur ſalut, & que ce grand Evêque d'Hypone n'entendoit pas bien la preſence corporelle ; & que ſi lui & les autres qui *Maldonat in Joan, 6. Verſ. 50. Num. 80. & 81.*

ſont dans nos ſentimens, euſſent veſcu du temps des Conciles de Latran & de Trente, ils auroient changé d'opinion.

Que ſi les Peres ne ſont point pour nos Adverſaires, l'Ecriture l'eſt encore bien moins : En voicy un aveu ſolennel paſſé par le Cardinal Bellarmin, dans lequel il a validé tous les témoignages des Scolaſtiques, & de tous les Docteurs de ſa Communion. *Il n'eſt pas* (dit ce Cardinal,) *tout à fait improbable, qu'il n'y ait point de paſſage exprés en l'Ecriture, pour prouver la Tranſubſtantiation, ſans la determination de l'Egliſe;* (comme dit Scotus,) *Car encore que l'Ecriture nous ſemble ſi claire qu'elle puiſſe forcer tout homme à la croire, s'il n'eſt entierement refractaire; Toutefois, on peut à bon droit douter ſi le texte eſt aſſez clair pour le pouvoir perſuader, veu que des hommes tres-doctes & tres-aigus, entre leſquels eſtoit Scotus, ont eſté d'opinion contraire.*

Bellarm. De Euchar. lib. 3. cap. 23. Tom. 3. Sect. Secund.

Mais quelle certitude ces Catholiques Romains peuvent ils trouver en la creance qu'ils ont établie? Puis que ſelon eux l'effet du Sacrement ne dépend point, ny de l'inſtitution de Noſ-

tre

tre Seigneur, ny des Paroles consacrantes, *Hoc est &c.* mais de la seule intention, & de la forte imagination du Missifiant; lequel pouvant estre un méchant, & un ennemy de toute pieté & de toute Religion, comme il n'y a que trop d'exemples, quelle assurance peuvent ils avoir, que ce que le Prestre a consacré soit le corps de Christ? quelle apprehension ne doivent ils point se donner d'adorer la creature, du pain & du vin, au lieu du Createur? C'est ainsi qu'un abyme en appelle un autre, & qui fait bien voir que les épines de l'erreur percent & navrent tous ceux qui le veulent embrasser.

Les Messes sans Communians sont une suite de la subversion de ce Sacrement de l'Eucharistie, faite par cette Eglise Romaine: cette maniere de celebrer estant entierement contraire à l'observation de toute l'Antiquité, par l'aveu même du Pape Innocent 3. & de tous leurs plus fameux Docteurs, je ne m'arrêteray point à combatre une erreur qui se détruit d'elle-même.

Inno. 3. de Myster. Miss. Lib 2. cap. 24. Ibid. lib. 6. cap. 5. Durand. Tholosan. de Ritibus cap. 58.

Beleth. in explica. Canonis, cap. 50. Hugo in Speculo Ecclesiæ, &c.

Le retranchement du Calice eſt un attentat & un ſacrilege inconcevable. Il s'eſt introduit inſenſiblement à meſure que l'erreur de la Tranſubſtantiation s'eſt établie. Et pour faire voir que cela ne s'eſt pas fait tout d'un coup, & qu'en ce changement, comme en tous les autres qu'ils ont apportez en la Doctrine, l'on y a procedé par degrez; C'eſt qu'en France, du temps de Hildebert Archevêque de Tours, l'an 1031. on commençoit à ne bailler au peuple que le pain ſacré trempé dans le Calice; laquelle coûtume, ainſi que nous l'avons remarqué cy-deſſus, eſt blâmée par cet Archevêque, lequel dit qu'on leur devoit bailler le Calice tout entier. Ce qui eſt une preuve bien convaincante que cette defence n'avoit pas encore de lieu, & que l'abus n'eſtoit pas alors parvenu à ſon comble. Auſſi on peut recœuillir du decret du Concile de Conſtance, qui les en a privez contre l'inſtitution de Jeſus Chriſt, & l'uſage de toute l'Egliſe ancienne, comme ce même Concile le reconnoit; que le peuple avoit encore conſervé ce Sacré Calice juſques peu avant l'attentat de ce

Hiſt. Eccleſ. de M. Vignier, Hiſtoriographe du Roy, anno. 1031.

Concil. Conſtan. Seſſ. 13

De-

Decret. C'eſt une verité ſi évidente, qu'il faut que nos Adverſaires, malgré qu'ils en ayent, ſoient obligez de la reconnoître. Que peut on dire ſur cela autre choſe, ſinon, qu'ils ont tout gaſté en ce ſacré myſtere de l'Euchariſtie, & qu'ils y ont changé & deſtruit l'inſtitution de Noſtre Seigneur, par leurs malheureuſes innovations.

Qu'ils ceſſent donc de nous accuſer de nouveauté, puis que viſiblement ils ſont les innovateurs. *Car quoy qu'ils louent toûjours l'Antiquité, ils n'ont pas laiſſé de recevoir tous les jours des choſes nouvelles.* Mais ſans m'arrêter davantage à refuter cette creance erronée & tout-a-fait groſſiere, aprés tant de Doctes de noſtre Communion, leſquels en ont montré & l'origine & le progrez, avec une evidence ſi grande, qu'il y a lieu de croire que par une obſtination affectée on ſe veut aveugler les yeux de l'entendement, pour n'en pas reconnoître tous les defauts : Voyons, puis qu'il faut ſuppoſer charitablement, qu'ils ne ſont pas tous dans une même obſtination, ny tombez dans un pareil endurciſſemẽt, s'il ne ſe pourroit pas fai-

Tertul. Apol. lib. 6.

re quelque choſe ſur ce dogme, qui fait la principalle cauſe de noſtre ſeparation, qui puſt faciliter les approches entre les Cathol. Rom. & nous.

Il n'y a point de Chrétien qui ne convienne, & qui ne demeure d'accord, que le Sacrement de la Cene du Seigneur eſt une ſainte ceremonie inſtituée par Jeſus Chriſt, afin que nous y celebrions la commemoration de ſa precieuſe mort; & que les eſpeces du pain & du vin ne ſont pas ſeulement des Signes, & des Sacremens nuds, & repreſentatifs, comme fauſſement on veut faire croire que nous enſeignons; Mais qu'ils ſont auſſi tout enſemble exhibitifs, & communicatifs, des choſes mêmes qu'ils nous repreſentent. C'eſt ce que le docte & judicieux Calvin exprime admirablement bien en ſon Traité de la ſainte Cene du Seigneur. *Nous Confeſſons* (dit-il,) *tous d'une bouche, qu'en recevant en foy le Sacrement, ſelon l'ordonnance du Seigneur, nous ſommes vrayement faits participans de la propre ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus Chriſt. Comment cela ſe fait, les uns le peuvent mieux deduire & plus clairement*

Calvin, au Traitté de la Cene du Seigneur. à la fin.

ment exposer que les autres ; tant y a que d'une part il nous faut, pour exclurre toutes fantaisies charnelles, élever les cœurs en haut au Ciel, ne pensant pas que le Seigneur Jesus soit abaissé jusques-là, d'estre enclos sous quelques elemens corruptibles : D'autre part, pour ne point amoindrir l'efficace de ce saint mystere, il nous faut penser que cela se fait par la vertu secrette & miraculeuse de Dieu, & que l'Esprit de Dieu est le lien de cette participation ; pour laquelle cause elle est apellée spirituelle.

Sans doute que tous ceux de la Communion de Rome qui s'appliquent à la recherche de la verité, & à l'explication naïve de l'Ecriture Sainte, où nous avons l'institution, & les raisons de ce sacré mystere, s'ils veulent donner gloire à Dieu, ils avoueront avec nous, qu'ils n'en ont point d'autres sentimens que ceux que nous venons de representer : Car croire qu'il y ait, outre cela en l'Eucharistie, un Sacrifice non-sanglant, propitiatoire pour les pechez des vivans & des morts, & des Sacrificateurs, afin de le celebrer ; c'est comme nous l'avons cy-devant fait voir par le

felicité éternelle ; puis qu'il eſt encore vray, que nous croyons tous, que le ſacré corps & le precieux ſang de N.S. nous eſt donné réellement & veritablement en ce Sacrement, afin qu'eſtant incorporez & unis avec lui par la vertu incomprehenſible de ſa Divinité, nous ayons non ſeulement part au benefice de ſa precieuſe mort ; mais qu'auſſi nous vivions de ſa vie : Car, comme nous dit l'Apoſtre, *Le Calice de benediction, que nous beniſſons, n'eſt il pas la communion du ſang de Chriſt ? & le pain que nous rompons, n'eſt il pas la communion du corps de Chriſt ?* Certes dis-je puis qu'en ce point nous ſommes d'accord au principal, pourquoy nous mettre tant en peine du *Comment* ? Pourquoy forger une Tranſubſtantiation, qui eſt contraire à la Parole de Dieu, aux ſentimens des Peres, & à la droite raiſon. Mais, ce qui eſt le plus déplorable, outre qu'elle détruit la verité de la nature humaine de N. S. comme nous l'avons déja fait remarquer ; c'eſt qu'en ſubſtituant la creature en la place du Createur, elle lui fait rendre, en conſequence d'une creance ſi étrange & ſi abſur- 1 *Cor.* 10. 16.

de, l'adoration qui n'eſt duë qu'à Dieu ſeul.

Pourquoy s'imaginer une groſſiere Conſubſtantiation, comme font ceux de la Confeſſion d'Augsbourg? leſquels, encore qu'ils n'y joignent point l'adoration des eſpeces, ny le Sacrifice propitiatoire, ny le retranchement du Calice, ne laiſſent pas d'avoir à cét égard, en la maniere en laquelle la pluſpart de leurs Docteurs s'en expriment, quelque choſe qui n'eſt point entierement conforme à l'analogie de la foy. Cependant je ne laiſſeray pas de dire, que quoy qu'en cela ils errent grandement; neanmoins, veu qu'avec tous ceux qui ſe ſont ſeparez de la Communion de Rome, ils declament non ſeulement contre toutes les conſequences fâcheuſes que l'on peut tirer de cette Conſubſtantiation; mais auſſi, contre la Tranſubſtantiation, & l'authorité du Pape & ſon infaillibilité; contre l'Invocation des Saints, le Purgatoire, les Indulgences, & Satisfactions humaines, le Service en une Langue non entendue du peuple, & toutes les autres Doctrines que l'Egliſe Ro-

Romaine enſeigne qui ſont contraires à la Parole de Dieu; nous ne faiſons aucune difficulté de les recevoir à noſtre Communion, lors qu'ils la demandent; & nous pouvons auſſi avec la même facilité nous unir avec eux, parce qu'ils n'exigent rien de nous, dans toute l'étendue de leur Culte, qui puiſſe bleſſer noſtre conſcience. C'eſt de cette maniere que l'Apoſtre veut que nous ſupportions les foibles. Il y a des infirmitez & des maladies, qui ne ſont pas de telle nature, qu'elles tendent à la mort. Et pluſt à Dieu, que les Catholiques Romains, & nous, fuſſions en de pareils termes: Il ne ſeroit pas alors fort difficile de remedier au Schiſme, & nos approches en ſeroient plus faciles & aiſées; & pour peu que l'on vouluſt s'entendre, nous pourrions bien toſt nous promettre de voir entr'eux & nous, une bonne & une Chrétienne reünion. Que ſi juſqu'à preſent ceux de cette Confeſſion d'Augsbourg ſe ſont éloignez de noſtre Communion; il en faut attribuer la cauſe à la paſſion des hommes, qui ſouvent ſont bien plus jaloux de leurs opinions que de la verité. Mais il n'y a point

de

de doute que la principale eſt l'artifice de nos Adverſaires qui par des moyens obliques, fomentent & entretiennent cette malheureuſe diviſion. Quoy qu'il en ſoit, cela n'empeſche pas, que tout ce qu'il y a de gens raiſonnables entre ceux qui ſont dans les ſentimens de Luther ſur ce point de l'Euchariſtie, & principalement tous leurs Doctes, n'ayent pour nous toutes les liaiſons d'une veritable fraternité; en telle ſorte, qu'il n'en vient aucun aux lieux de noſtre Confeſſion, qui ne ſe joigne auſſi-toſt à nos aſſemblées. La conjoncture des affaires de la Chrétienté a retardé une parfaitte reconciliation, que Dieu rendra entiere avec les uns & les autres, quand le temps qu'il a ordonné à cela ſera venu, qui ſera lors que nos pechez n'arréteront plus le cours de ſes miſericordes.

Mais pour reprendre noſtre ſujet un peu de plus prés; il n'eſt que trop viſible, que les uns pour avoir par trop attribué aux Signes Sacramentaux, & les autres pour ne les avoir pas aſſez conſiderez, ont peu à peu, & comme inſenſiblement, jetté les choſes aux extre-

tremitez où elles ſont tombées. Or je croy que pour remedier à ces manquemens, il faudroit prendre le contrepié de cette conduite, & eviter toutes ces extremitez-là. Nous avons veu cy-deſſus la nouveauté de l'opinion de la Tranſubſtantiation, & ſon incertitude, par la varieté des ſentimens des Docteurs de Rome, & même de leurs Papes; & que ce n'eſt que depuis 450 ans, ou environ, que ces Pontifes ont ordonné l'adoration de ce Sacrement; Qu'il n'y a pas 400 ans qu'ils lui ont établi une feſte; & à peine 300 que cette feſte s'obſerve en tous les lieux où le Pape étend ſon authorité. Puis donc qu'il eſt conſtant que c'eſt en cela que ſe rencontre le plus grand obſtacle entr'eux & nous, & que de là vient tout le ſcandale, & toutes les aigreurs; C'eſt par ce Culte ſi effrayant à tous ceux de noſtre Communion, à cauſe de toutes les violences & de l'extrême rigueur dont on uſe envers eux en ces rencontres; C'eſt, dis-je, par cette ſouveraine veneration, dont l'origine eſt ſi nouvelle, qu'il faudroit commencer à reformer: Car il n'eſt pas concevable, que ſi c'euſt eſté

eſté là la veritable creance de l'Egliſe, la pieté & le zele des Chrétiens, dans le temps que la Religion eſtoit en ſa ſplendeur, ſous les Empereurs Conſtantin, Theodoſe, & Charlemagne, & juſqu'au 13 ſiécle, ne les eut portez à une ſemblable devotion, de laquelle on ne voit en toute l'Antiquité aucun exemple, ny aucun reglement, ny nulle ordonnance, ſoit des Empereurs ou des Conciles, qui en ait enjoint, ou commandé l'obſervation.

Pour donc s'approcher, & auſſi pour faire les choſes auſquelles nous ſommes obligez par les mouvemens d'une veritable pieté; Ce ſeroit d'adorer, non le Sacrement, non les Signes; Mais Jeſus Chriſt, Dieu & homme, aſſis à la dextre du Pere; Elever en cette ſainte Communion nos coeurs en haut, & les avoir au Seigneur, & cela ſuivant l'exortation ancienne, laquelle eſt encore reſtée en la Meſſe, ainſi que beaucoup d'autres pieces, comme autant de diamans qu'ils ont, en quelque ſorte, enchaſſez en un anneau de fer & de plomb; Adorer dis-je, au Sacrement, & non pas le Sacrement, quoy que ſans dou-

te,

te, soit en consequence de l'union Morale, & Sacramentalle, qui est entre les Signes & la chose signifiée, ou à l'égard de ce qu'ils sont les sacrez types, & les sacrez Symboles du corps & du sang de N. S. dont nos ames sont nourries en l'esperance de la vie éternelle; cela nous devroit obliger à les avoir en une veneration religieuse & non commune. Lors que les S S. Apostres virent la Colombe qui descendit sur la sacrée personne de J. C. en son baptême, & les langues miparties de feu qui se poserent sur un châcun d'eux le jour de la Pentecoste, sous lesquelles figures le S. Esprit témoignoit la verité, & la réalité de sa presence, infailliblement ils regarderent ces magnifiques emblemes avec beaucoup de respect; & je croy qu'il n'y a point de Chrétien qui vouluſt soûtenir le contraire sans une extrême impieté. Or comme les Signes de la sainte Eucharistie, ne nous marquent pas moins la verité de la presence ineffable de N. S. au Sacrement, que ces figures faisoient celle du S. Esprit; Ne les devrions nous pas aussi considerer & avoir pour eux un respect conve-

Matth. 3. 16. *Act.* 2. 3.

na-

nable, non seulement à l'égard de ce qu'ils nous representent, mais aussi à ce qu'ils nous exhibent, nous communiquent, & nous donnent en possession?

Je ne peux que je ne die icy à la justification de l'Eglise Anglicane, que c'est ce qui a donné lieu aux Constitutions qu'elle a faites sur ce sujet; Par lesquelles tous les fidelles sont obligez de communier à genoux, & que c'est aussi la cause pour laquelle elle leur recommande de faire une inclination ou salutation religieuse vers la sainte Table de la Communion, & cela sur la reflexion que c'est là le lieu où Dieu donne à ses enfans, d'une maniere incomprehensible, & qui est toute spirituelle & Divine, le pain des Anges, lequel si quelqu'un mange dignement, il n'y a plus de condamnation pour lui, mais il est passé de la mort à la vie. Certes nos miserables esprits sont si aisez à se distraire des chose Celestes, & s'égarent avec tant de facilité, que nous avons tous besoin d'aydes & de vehicules, afin de les arrester, & de fixer nostre attention, comme par une douce & amoureuse contrainte, s'il

s'il m'eſt permis de m'en exprimer de la ſorte. Que ſi on dit que cela tend à l'idolatrie, & à la ſuperſtition; Je répons, que cette accuſation ne peut partir que d'un jugement temeraire, & tout à fait precipité; lequel condamne des choſes, ſans les avoir bien examinées, ny entendu les raiſons de ceux qui les ſoutienent; outre que la plus part de ces oppoſans ne ſont pas capables de raiſonner comme il faut ſur ces matieres, parce qu'eſtant peu inſtruits de la conduite de l'Antiquité Chrétienne, ils ſe laiſſent gouverner par leurs ſoupçons & par leurs prejugez; & faiſant tout mauvais, ils veulent que l'on s'en tienne entierement à la regle fallacieuſe de leur imagination: Mais comme cecy n'eſt pas tout à fait de mon ſujet, & que les Evêques, & les Docteurs de cette Egliſe Anglicane, ont, par des Traitez exprés, amplement juſtifié ces ceremonies, & ſatisfait à tous les ſcrupules des foibles, ce ſeroit une choſe ſuperflue ſi je m'y arreſtois davantage.

Aſſeurement, ſi cette maniere reſpectueuſe de participer à la Communion eſtoit par tout établie; c'eſt ſans dou-

doute que cela diminueroit de l'averſiõ que ceux de l'Egliſe Romaine ont pour nous; & que cela les obligeroit à nous écouter plus facilement, lors que nous leur voulons faire entendre quelle eſt noſtre créance ſur ce point de l'Euchariſtie; laquelle ils déguiſent, afin de la rendre odieuſe, nous faiſant paſſer pour des Sacramentaires, leſquels ne pretendent recevoir que des Signes vuides & nuds, & non pas accompagnés de la verité des choſes qu'ils nous repreſentent; ou pour des phanatiques, qui ne ſe repaiſſent que d'idées & d'imaginations; accuſations fauſſes & impies, leſquelles nous avons mille & mille fois réfutées! Mais comme la pluſpart de ceux, auſquels nous avons à faire, n'agiſſent point de bonne foy, ils ne ſe ſoucient pas quelles armes ils emploient, pourveu qu'elles ſervent à faire croire qu'ils ont raiſon, & qu'elles ſoient utiles à établir leurs erreurs; les peuples de cette Communion s'en rapportant entiérement à ce que leur en diſent leurs Docteurs, auſquels ils obeïſſent aveuglement.

Or comme on peut aſſez recœuillir de ce que j'ay dit cy-deſſus, quels ſont

nos

nos ſentimens ſur ce point de l'Euchariſtie; & que juſqu'à la tenue du Concile de Trente, tout ce qu'il y a eu de doctes en la Communion Romaine, y tombent entierement, le menſonge n'ayant point avant ce temps-là prevalu, comme il a fait depuis par l'artifice & la violence de nos adverſaires; ce qui reſteroit à faire, outre ce que j'ay déja propoſé en ce Chapitre, ce ſeroit de remettre les choſes comme elles eſtoient aux premiers ſiecles de l'Egliſe Chrétienne; celebrer ce ſaint myſtere en une Langue qui fuſt intelligible au peuple; le celebrer en commemoration de la mort & paſſion de N. S. qui eſt la fin pour laquelle il a eſté inſtitué; oſter les Meſſes privées, & le honteux trafic que l'on en fait, dont l'uſage eſt directement oppoſé au but de la ſainte Communion; communier ſous les deux eſpeces, le retranchement du Calice eſtant un attantat effroyable, & que l'on ne ſçauroit aſſez exagerer: Enfin il faudroit, ſans aucune reſerve, ſupprimer & oſter de ce ſaint Sacrement, tout ce que les Papes y ont ajouté de contraire à la Parole de Dieu, & à la

plus

plus pure Antiquité; n'eſtant que trop certain, par le témoignage même de nos adverſaires, que de tems en tems, depuis Gregoire appellé le Grand, inclusivement, ils y ont continuellement fourré quelques nouvelles pieces, qui encheriſſant les unes ſur les autres, ſont d'autant plus éloignées de la verité, que l'erreur, depuis le tems de ce Pape Gregoire, a eſté toûjours en augmentant; s'eſtant tellement fortifiée par l'ignorance & la ſuperſtition, qu'elle eſt finalement parvenue à ſon comble.

Il vivoit au commencement du 7 ſiecle.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que toute la Chrétienté demande, & ſoûpire aprés cette Reformation: Les Conciles de Piſe, de Conſtance, & de Baſle; ceux de l'Egliſe Gallicane ſous les Rois Charles VII. & Louïs XII. n'ont point eſté convoquez à autre fin; & même celui de Trente ſembloit y avoir d'abord quelque inclination: Reformation qui eſtoit demandée avec un empreſſement univerſel, & au Chef, & aux membres, non ſeulement à l'égard des mœurs; mais auſſi principalement en la Doctrine, comme cela ſe peut voir par les Actes de ces mêmes

Con-

Conciles. Mais l'artifice & la cabale de ces Pontifes Romains, leſquels ſur toutes choſes ont craint d'eſtre deſarçonnez de l'autorité qu'ils ont uſurpée en l'Egliſe, & de la puiſſance ſeculiere de laquelle ils ſe ſont emparez, en a depuis ce temps-là toûjours rompu le coup.

Pour ne pas repeter ce que nous avons déja dit en cette Apologie, pour la preuve de cette verité; nous apprenons par les Memoires du Concile de Trente, que Meſſieurs du Puy, perſonnages illuſtres en la Communion Romaine, ont donnez au public; que le Roy Charles IX. ayant écrit à Monſieur de l'Iſle ſon Ambaſſadeur à Rome, & l'ayant informé que tous les Evêques, & Docteurs de ſon Royaume l'avoient requis de ſoliciter le Pape à ce qu'il leur permiſt, & à tous les autres Paſteurs, d'adminiſtrer le Sacrement de l'Euchariſtie ſous les deux eſpeces; cependant, quoy que cette Saincteté euſt dit auparavant audit Sr. Ambaſſadeur, qu'elle avoit toûjours eſtimé le retranchement du Calice, & le Mariage des Preſtres, eſtre de droit poſitif; neanmoins, ayant depuis tenu ſur cela une Congregation

Lettres du Roy à Monſieur de l'Iſle, du 24 Octobre 1561. & du 6. Novembre, & 9 Decembre de la même année.

de Cardinaux, encore qu'elle y fuſt preſente, tout cela ne laiſſa pas d'eſtre éludé, par les raiſons & les maximes ordinaires de ce Siege de Rome : Les choſes s'y eſtant paſſées de telle ſorte, que le Cardinal de St. Ange, ſur cette demande du Calice pour le peuple de France, oſa bien prononcer cet horrible blaſphéme ; *Qu'il ne ſeroit jamais d'avis de lui bailler un ſi grand venin pour medecine, & qu'il valoit beaucoup mieux le laiſſer mourir.* Le Cardinal de la Cüeva ne marqua pas moins l'extravagance de ſon emportement, en diſant, *Que ſi le Pape l'otroyoit, il eſtoit reſolu de ſe mettre ſur les degrez de S. Pierre ; où il s'exclameroit à haute voix pour l'indignité du fait, & crieroit, Miſericorde.* L'avis de tous les autres Cardinaux fut ; *Que de cette permiſſion l'on auroit pris deux avantages : l'un que l'Egliſe a failli en ce retranchement ; l'autre que ſi le Pape l'otroyoit, il paſſeroit pour le premier Autheur de cette nouveauté, & qu'il n'intereſſeroit pas ſeulement ſon honneur & ſa reputation, mais même ſa dignité & ſon Eſtat.* C'eſt pourquoy ce n'eſt point de ce coſté-là que nous devons

vons attandre le remede ; mais du zele & de la pieté de noſtre Auguſte Monarque, lequel, à l'imitation du Grand Conſtantin, & du pieux Theodoſe, &c. peut convoquer, en un S. Concile libre, tous les bons Evêques, & les ſçavans Docteurs de ſon Empire, afin de remedier à tous ces deſordres, & remettre la face de l'Egliſe comme elle eſtoit aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme, ſous le regne de ces bons & de ces illuſtres Empereurs.

CHAPITRE II.

De l'Invocation des Saints. Des Prieres pour les morts. Du Purgatoire. Des Satisfactions humaines ; Et du Merite des Oeuvres, &c. où il eſt traité de l'abus de ces dogmes, & de leur correction.

C'Eſt une verité conſtante, que lors que les peuples ſortirent du Paganiſme comme à la foule, pour faire profeſſion de la Religion Chrétienne, (ce qui arriva dans le commencement du 3 ſiécle,) la plus grande partie de ceux qui embraſſerent noſtre ſainte verité,

n'en connoiſſant pas encore bien toute l'étendue, apporterent avec eux beaucoup des reſtes de leur vieille erreur : Et quoy que les S S. Docteurs de ces tems-là s'employaſſent de tout leur pouvoir afin de les inſtruire, neanmoins il faut avouer qu'ils ne purent jamais deraciner entierement de leurs eſprits les fortes impreſſions qu'une fauſſe creance y avoit imprimées.

Ils ſe perſuadoient que les ames de tous ceux qui eſtoient morts de mort violente, ſe tenoient autour de leurs tombeaux, ou proche des lieux où ils avoient perdu la vie. Cela leur fit croire qu'il en eſtoit demême des ſaints Martyrs; C'eſt pourquoy non ſeulement ils commencerent de s'adreſſer à eux, lors qu'ils eſtoient detenus par leurs perſecuteurs dans l'horreur des cachots & des priſons; ce qui fut comme la premiere marche de l'erreur: Mais comme la ſuperſtition n'a point de bornes; Aprés que ces Martyrs eurent ſéellé de leur ſang la verité de l'Evangile, ils les reclamerent comme leurs protecteurs, & demanderent à Dieu, que par leurs ſuffrâges ils puſſent eſtre ſecourus en leurs

Manilius lib. 1. aſtr. cap. 7.

leurs neceſſitez : & pour une preuve convaincante que ce n'eſtoit qu'à l'endroit des Martyrs qu'ils en uſoient de la ſorte ; C'eſt qu'ils ne s'addreſſoient point à la Sainte Vierge, à cauſe que ſa bienheureuſe courſe a eſté terminée, non par une mort violente, mais par la naturelle ; Auſſi ne ſe trouve-t-il point qu'elle ait eſté invoquée que bien avant dans le 7 ſiécle, qui eſt le temps auquel cet abus paſſa des Grecs chez les Latins. Neanmoins, ce n'eſtoit point encore là alors la creance de l'Egliſe, & celle qui eſtoit univerſellement receuë ; Mais bien un mauvais uſage, que l'ignorance & le zele indiſcret de quelque particulier introduiſoit inſenſiblement, contre tout ce que Dieu nous en a ordonné en ſa Parole, en laquelle il nous eſt propoſé pour ſeul & unique objet d'invocation, n'y ayant en toute l'étendue de cette régle unique de noſtre foy aucun commandement ny exemple du contraire. C'eſt en ce Grand Dieu ſeul que nous devons croire ; Auſſi eſt-ce lui ſeul que nous devons invoquer. Il nous dit, *Invoque moy au jour de ta detreſſe, je-t'en tirerai hors, & tu me glorifieras.* C'eſt *Pſ 50. 51.*

pourquoy N. S. en cet excellent formulaire d'invocation, qu'il nous a donné, ne nous envoye point à d'autre qu'à ce bon Pere Celeſte; *Quand vous prierez, dites, Noſtre Pere qui és aux Cieux.* Ce n'eſt pas un Trône qui ſoit couvert d'un feu brûlant, ny qui ſoit environné de foudres & d'éclairs, comme eſtoit le Sinay ſur lequel Dieu apparut autrefois pour y publier ſa Loy d'une maniere laquelle imprimoit de l'effroi & de la terreur; Les approches ne nous en ſont pas interdites, comme eſtoient celles de celui-là: Mais c'eſt un Trône de grace, vers lequel nous pouvons aller en toute aſſurance; le ſang de Jeſus a éteint toutes ces ardeurs, il a calmé toutes ces tempeſtes, & pour ainſi dire, il a arraché ces foudres des mains de ſon Pere, & deſarmé la juſtice de Dieu.

Matt. 6. 9. *Luc.* 11. 2. *Exod.* 20. 16. *&c.* *Heb.* 12. 18. *&c.* *Heb.* 4. 16. 1 *Tim.* 2. 5. 1 *S. Jean.* 2. 1. *Jean.* 14. 13. *Heb.* 7. 24. *Item.* 12. 24. *&c.*

S'imaginer que nous ayons beſoin de quelque aſſiſtance, & d'un autre direction que celle de cet excellent Mediateur, & incomparable Advocat; c'eſt vouloir fouler aux pieds les veritez de l'Ecriture ſainte, & renverſer entierement ce que nous avons de plus conſolant en la Religion. Car quant à toutes

les

les distinctions que ceux de Rome apportent pour soûtenir le contraire, & toutes les raisons qu'ils alleguent pour tâcher d'établir cet abus, ce sont autant de Chimeres forgées en leur cerveau, ou des armes qu'ils ont communes avec les Payens, qui s'adressoient aussi à leurs Heros ou demi-dieux, en la protection desquels ils se mettoient afin d'en estre secourus en toutes leurs necessitez. En quoy l'Eglise Romaine les a si bien imitez, qu'il n'est que par trop visible, qu'elle a en quelque sorte, à la honte & à l'opprobre du Christianisme, substitué la sainte Vierge, les Anges, & les Saints, en la place de ces fausses Divinitez du Paganisme. Mais comme les Doctes de nostre Communion ont solidement refuté & confondu céte erreur, & que tout ce qu'il y a de personnes raisonnables en celle de Rome, ne l'appuyent pas beaucoup, je ne m'arrêterai point plus long temps sur ce sujet, estimant que si on travailloit à bon escient à une Reformation, l'on n'auroit pas beaucoup de peine à abolir une chose si dérogeante & si opposée à la gloire de Dieu.

Arnob. lib. 6. & 7. Athenagor. con. Gent. Tertul. Lactan. lib. 1. cap. 5. & lib. 5. c. 10. Euseb. de prepar. Evang. Epiphan. hæres. 96.

Du Purgatoire.

Homer. Odyss. 11. Virgil. Æneid. 6. Plut. in com. de demon. Platon. 10. de leg. in Gorg. in phædr. Crinitus de hon. disc. l. 5. c. 11.

Le Purgatoire est encore une Doctrine empruntée des Payens, & laquelle s'est insinuée tant par la foiblesse de ces premiers Chétiens, de laquelle nous avons parlé en l'Article precedent; que par l'ignorance & l'avarice des Pasteurs. Neanmoins, elle avoit en son commencement si peu de rapport avec ce feu pretendu lequel on a depuis imaginé, que jusques à la fin du sixiéme siécle, on n'en croyoit point d'autre que celui du dernier jour. Or comme la pluspart estimoient que tous les fidelles, sans aucune exception, devoient passer par ce feulà, afin qu'il leur fust comme une espece de purgation, les prieres qu'ils faisoient à Dieu à cet égard, n'estoient à autre but, qu'à ce quil en temperast l'ardeur à l'endroit de ceux en faveur desquels elles lui estoient presentées. Et je ne veux point d'autres preuves de cecy que le *Libera me Domine*, qui est la priere ordinaire que ceux de la Communion Romaine font encore aujourd'hui pour les trépassez. Mais dans le 7. & 8 siecle, on forgea un Purgatoire Chimerique & ambulatoire, auquel on precipitoit les pauvres ames, tantost

dans

dans un feu ardent qui n'avoit point de lieu arrêté, & tantoſt dans des glaces, ou en quelque autre endroit, autant ou plus extravagant. C'eſt ce qui ſert de matiere aux Legendes de ces temps-là, leſquelles nous en ont fait des contes ſi goffes & ſi ridicules, que l'on ne ſçauroit les lire ſans quelque indignation, & ſans eſtre frapé d'étonnement de voir juſques où va l'aveuglement de l'eſprit humain, lors qu'il s'éloigne de la Parole de Dieu. Les ſiécles ſuivans ont encore encheri par deſſus; les Moines qui ſe ſont établis & multipliez pendant tous ces malheureux tems de tenebres, ayant beaucoup contribué à affermir cet abus. Auſſi comme cette fauſſe creance s'eſt trouvée fort propre à leur faire obtenir la pluſpart des grands biens qu'ils poſſedent aujourd'hui, par la credulité & la ſuperſtition des peuples; il ne faut pas trouver étrange, ſi principalement ce ſont eux qui veulent conſerver ce feu qui leur a eſté ſi avantageux, & qui leur eſt encore ſi utile. Mais comme céte erreur eſt même reconue par les Doctes d'entre nos Adverſaires, leſquels ne font paſſer ce feu que pour un feu ma-

taphorique, & duquel ils avouent qu'on ne sauroit rien determiner, n'osant pas en dire davantage; asseurement que cette creance grossiere, qui doit estre entierement rejettée, veu qu'elle aneantit la vertu & le prix infini du precieux sang de N. S. tomberoit d'elle-même & sans grand effort, aussi-bien que toutes les autres qui en dependent, pour peu que l'on vouluſt se servir des armes sacrées du Divin arsenal des saintes Ecritures.

Des Prieres pour les morts.

La priere pour les morts a un fondement aussi ruyneux que les precedens abus: Que si elle a eû lieu dés le 4. ou 5. siecle, c'a esté pour des fins bien opposées à celles pour lesquelles elle se fait apresent en l'Eglise Romaine; veu qu'alors on prioit pour tous les Saints du vieux & du Nouveau Testament, voire même pour la Sainte & bien-heureuse Vierge, que l'on ne croyoit pas estre en un feu de Purgatoire; (lequel on ne connoissoit point encore, ainsi que nous venons de le faire voir;) mais bien dans la gloire du Paradis, de laquelle on leur souhaitoit une gradation & une augmentation, par la bien-

bienheureuſe reſurrection de leurs corps; afin qu'en leurs perſonnes toutes entieres, ils poſſedaſſent la felicité eternelle du Royaume des Cieux. Or ſi cela eſtoit bien pris, & obſervé comme il faut, cette priere, à mon advis, ne pourroit pas eſtre tout à fait blâmée: Neanmoins, comme c'eſt un pas fort gliſſant, il faudroit conduire ces choſes-là avec une grande circonſpection, & prendre un ſoin tout particulier à bien inſtruire les peuples, de crainte que l'ignorance ou la ſuperſtition ne leur fiſſent faire, en ce rencontre, de lourdes & de dangereuſes bronchades.

Mais pour m'en expliquer un peu plus particulierement; il me ſemble que ce ne ſeroit pas une conduite qui fuſt contraire à la ſolide devotion, ny à l'analogie de la foy; ſi pour marquer la liaiſon que l'Eſprit de Dieu fait entre l'Egliſe Militante, & la Triomphante; comme infailliblement celle-cy prie pour nous, afin que dans nos combats nous remportions par la grace de N. S. la victoire ſur les ennemis de noſtre ſalut; que nous auſſi en faiſant commemoration de ceux qui ſont morts en la

foy, ayant juſqu'au dernier ſoûpir fait connoître qu'ils eſtoient unis à Jeſus Chriſt, adreſſions nos vœux & nos prieres à Dieu, afin que bientoſt il perfectionne leur joye & leur beatitude; ſoit en leur donnant des ſentimens particuliers du zele de leurs freres & compagnons de ſervice, qui combatent encore au Monde, ou par le comble de leur felicité, lequel n'aura lieu qu'aprés la bienheureuſe reſurrection, qui doit eſtre en ce rencontre le ſeul but de nos oraiſons. Cela, ſelon mon ſentiment, peut ſervir à nourrir la pieté, à enflâmer la charité, & à détacher les affections de la terre; entre laquelle & le Ciel, on peut dire, que ce ſeroit comme une belle ligne de communication.

Au reſte, ces prieres ne s'addreſſant qu'à Dieu ſeul, & n'ayant qu'une fin conforme à ſa Parole; je ne voy pas en quoy on les pourroit blâmer. Car encore que dans cette Divine Ecriture, elles n'y ſoient pas preciſement commandées, ſi eſt-ce neanmoins, qu'elles y ſont tacitement contenues; même en cette oraiſon que N. S. nous a baillée pour eſtre la régle de toutes les noſtres, com-

me

me il ſeroit fort aiſé de le faire voir. Outre que cela ſerviroit extremement à renverſer les fauſſes accuſations que l'on nous fait, de n'avoir aucun ſouvenir de nos Freres, aprés que Dieu les a retirez à ſoy. Cependant il eſt certain, que quoy que nos Liturgies n'en ayent rien ordonné, qui ſoit bien précis & particulier; nous ne laiſſons pas en termes generaux, de prier pour la beatification entiere des fidelles; & par nos vœux de haſter, en quelque ſorte, la manifeſtation & derniere venuë de N. S. Jeſus Chriſt. Partant ſi pour faciliter une ſainte reünion, on s'en tenoit-là, & ſi on régloit ces choſes ſelon l'analogie de la foy; je croy que l'on pourroit obſerver cette devotion, ſans bleſſer aucunement ſa conſcience.

Des Satisfactions humaines, & du Merite des œuvres.

Quant aux ſatisfactions humaines, & aux merites des bonnes œuvres, on ne ſçauroit, ſans une extreme vanité, & un orgœuil inimaginable, ſe perſuader que de pauvres & de chetives creatures, comme nous ſommes, puiſſions par la valeur de toutes celles que nous ſçaurions jamais produire, de quelque qualité qu'elles ſoient, ſatisfaire à la juſtice

de Dieu, & meriter par leur moyen la vie eternelle; veu que cette Justice Divine estant infinie, il faudroit aussi que nos Satisfactions fussent de la même nature, & qu'il y eust quelque proportion entre nos bonnes actions & la gloire du Paradis. Outre cela, quelque bonne mine que nous fassions, nous sommes obligez de reconnoitre, que tout ce qui est en nous, nous le tenons de la pure liberalité de Dieu; car comme nous enseigne l'Apostre, qu'est-ce que nous avons, que nous ne l'ayons receu? & si nous l'avons receu, pourquoy nous en glorifier, comme d'une chose propre & qui ne nous auroit pas esté donnée? Arriere donc cette presomption Pharisaïque, laquelle veut porter les hommes à ne pas avouër, que c'est à Dieu seul qu'ils ont l'entiere obligation de leur salut; & qui voudroit les persuader de coudre leurs chetifs haillons à la precieuse robe de N. S. contre ce qu'il nous dit lui-même, que l'on ne joint point une piece d'une étoffe neuve à un vieux vestement, parce que cela n'a aucun raport, & est entierement incompatible.

1 *Cor.* 4. 7.

Matt. 9. 16.

Mais

Mais encore, quelles satisfactions & quelles bonnes œuvres Rome a-t-elle inventées pour pouvoir acquerir le Ciel? Certes ils devroient avoir bien de la confusion, de ce qu'ils osent employer pour cela des haires, des coups de fouet, & des obediences ridicules; des scapulaires, des Cordons de leur Seraphique Saint François; des Prieres par nombre, contées sur des Rosaires, & sur des Chapelets benits par l'atouchement de je ne sçay quelles images, ou par celui de leurs Reliques; la visite desquelles, & leurs Pelerinages, sont encore partie de la monnoye dont ils se servent, & à laquelle le Pape a mis le prix, aussi-bien qu'aux pechez & aux crimes les plus noirs & les plus horribles, que sa Chancelerie a taxez: &, ce qui est une chose tout à fait execrable, ainsi que nous l'avons déja remarqué, ceux qui sont commis contre ce Pontife, y sont évaluez à un bien plus haut prix, que ceux qui ont esté commis contre la Majesté infinie de Dieu. C'est de cette sorte qu'ils ont mis tout en vente en cette Eglise-là, en laquelle ils ont élevé une banque honteuse, à l'opprobre eternel du

nom

nom Chrétien. Cependant, comme toutes ces choſes ſervent extremement à faire valoir cette authorité Papale, & qu'elles flattent l'ambition & la vanité de la pluſpart des Moines, qui en tirent un merveilleux profit par le commerce qu'ils en font; & comme c'eſt ſur cela que la devotion ſuperſtitieuſe des peuples eſt principalement fondée, puis qu'en beaucoup de lieux, notamment en tous ceux où noſtre Reformation n'a point paru, on fait conſiſter en ces devotions imaginaires toute la Religion; il ne faut pas s'étonner, ſi la crainte qu'ils ont de perdre ces avantages, les fait crier ſi haut; & ſi leur intereſt temporel les porte à vouloir defendre des Doctrines ſi abſurdes, & ſi contraires aux ſentimens du veritable Chriſtianiſme.

Encore que cette oppoſition ſoit des plus grandes, j'eſpererois pourtant, puis qu'aujourd'hui un tres-grand nombre d'Evêques, de Docteurs, & tout ce qu'il y a de perſonnes un peu éclairées en cette Communion Romaine, déclament contre ces abus, & voudroient bien que l'on y remediaſt; j'eſpererois dis-je

dis-je, qu'il ne seroit pas fort difficile d'arracher cette malheureuse ivroye. Et pour ce qui regarde l'interest des Moines, qui en effet y ont le plus à perdre; j'ose me promettre que s'ils pouvoient librement examiner ces choses, comme ils en reconnoîtroient bientost la futilité, ils abandonneroient aussi d'eux-mêmes toutes ces bagatelles; & qu'en même temps, en donnant gloire à Dieu, & se conformant à sa sacrée Parole, ils embrasseroient avec une foy vive, & operante en de veritables bonnes œuvres, la satisfaction parfaite de N. S. Jesus; à laquelle ces satisfactions humaines, & le pretendu merite que l'on en fait resulter, font non seulement une extreme injure, mais même lui sont diametralement opposez.

Ces personnes qui voudroient bien satisfaire à la justice de Dieu, avec une si méchante monnoye, parce que nous en faisons voir la bassesse & la fausseté, declament & crient contre nous, comme si nous estions des libertins, & ennemis des bonnes œuvres; quoyque nous ayons refuté une infinité de fois cete horrible calomnie, & que sans

cesse

ceſſe nous diſions qu'elles ſont la voye Royalle qu'il faut neceſſairement ſuivre pour arriver au Ciel; & que l'on ne ſçauroit ſe promettre d'y parvenir en tenant le chemin des enfers. Car, combien qu'il ſoit vray que c'eſt la juſtice imputative de N. S. qui nous ſauve, & qui nous ouvre la porte du Paradis; neanmoins elle ne ſçauroit eſtre embraſſée veritablement par la foy du fidelle, qui croit en ce bon Jeſus comme en ſon unique Redempteur, qu'en même temps il ne ſoit uni avec lui par la vertu incomprehenſible de ſon Eſprit, qui le regenere, le ſanctifie, & lui donne en ſon ame, par l'efficace de cette ſacrée union, les ſemences d'une vie Celeſte & toute Divine, qui lui fait dire avec l'Apoſtre, *Je ſuis crucifié avec Chriſt, & je vis, non pas maintenant moy, mais Chriſt vit en moy: & ce que je vis maintenant en la chair, je vis en la foy du fils de Dieu, qui ma aymé, & qui s'eſt donné ſoy-même pour moy.* Celui qui dit qu'il vit de cette ſorte, il faut neceſſairement, qu'il faſſe de bonnes œuvres, autrement c'eſt un menteur & un hypocrite. Cependant,

Gal. 2. 16.

quoy

quoy que nous sachions bien, & que nous enseignions, que sans cette sanctification & cette vie celeste, personne ne sera admis à la vision glorieuse de Dieu; neanmoins, nous ne laissons pas aussi de reconnoître, *Que toute grace excellente, & tout don parfait vient d'enhaut, & descend du Pere des lumieres*; & qu'ainsi, puis que ces graces nous sont dispensées par sa pure liberalité, il est bien raisonnable que nous lui en rendions un aveu solennel, & que nous concluïons avec Saint Paul, que comme les gâges du peché, c'est la mort; la vie éternelle est LE DON DE DIEU, par Jesus Christ Nostre Seigneur.

St. Jaq. 1. 17.

Rom. 6. 23.

Si les Jesuites n'eussent point, depuis le milieu du dernier siecle qu'ils sont au monde, travaillé à établir cette Doctrine orgœuilleuse, qui élevant les forces de l'homme, lui oste la gratitude & la reconnoissance qu'il doit de son salut à la main liberale de Dieu; ces ombres de la terre seroient déja entierement évanouïes & disparues, veu la lumiere resplandissante de l'Evangile, laquelle a relui depuis ce temps-là, d'une façon

façon merveilleuſe ; mais la forte liaiſon que cette Societé a particulierement avec le ſiege Papal, leur a fait trouver juſqu'à preſent une ſi puiſſante protection, que même ceux de cette Communion Romaine, lors qu'ils ont voulu ſoûtenir les veritables ſentimens que l'on doit avoir ſur ces matieres ; les intrigues & les artifices de ces nouveaux Docteurs ont tellement prevalu, que ça eſté aſſez de leur avoir eſté contraires, pour eſtre cruellement perſecutez, & pour eſtre mis au rang de ceux qu'ils appellent Heretiques.

Mais que la force de la verité eſt grande, puis que même elle arrache de la propre bouche de ſes perſecuteurs l'arreſt de leur condamnation ! En vain ces Prophetes de la Papauté montent ſur toutes les montagnes de Rome, pour maudire le peuple de Dieu : Il faut, malgré qu'ils en ayent, qu'enfin ils avouent ; Que les Tabernacles de Jacob ſont beaux, & que les Pavillons de l'Iſrael de Dieu doivent eſtre choiſis, comme eſtant, entre toutes autres retraittes, celle qui eſt la meilleure & la plus aſſeurée. C'eſt le Cardinal Bellarmin Je-

Nomb. 24. 5.

Jeſuite que l'evidence de nos argumens, tirez de la Parole de Dieu, contraint à faire cette confeſſion, & à depoſer en noſtre faveur. Ce Cardinal, aprés avoir fait tous ſes efforts à vouloir prouver que les hommes pouvoient ſatisfaire à la juſtice de Dieu, & eſtre juſtifiez devant ſon tribunal par leurs bonnes œuvres; ne pouvant ſe ſatisfaire lui-même, il eſt obligé de décider la queſtion par cet aveu ſolennel; *Qu'à cauſe de l'incertitude de la propre juſtice de l'homme, & le danger d'une vaine gloire, il eſt plus ſeur de renoncer à tous ces merites des hommes, & de mettre noſtre confiance*, ſeulement en la miſericorde de Dieu. Aprés ce témoignage, qui eſt-ce qui oſera pretendre aux œuvres de Surérogation, & à ces *Aureoles*, & Couronnes de gloire, auſquelles la vanité de la pluſpart des Moines aſpire, & qu'ils croyent avoir meritées?

Bellarm. de Juſtific. lib. 5. cap. 7. & cap. 17.

Que ſi on dit, n'eſt-ce pas là faire un oreiller à la ſecurité charnelle, & bânir tout ce qui pourroit ſervir d'encouragement & d'incitation aux bonnes mœurs? car à quoy donc ſervent les bonnes œuvres, & quel beſoin eſt-il de

nous

nous y donner tant de peine? Je répons à cela par augmentation aux raiſons que j'ay déja alleguées cy-deſſus; qu'il nous y faut appliquer, même nous y attacher entierement, non par aucun motif d'intereſt, ny pour les avantages qui nous en reviennent, mais parce que c'eſt Dieu qui nous les a commandées; lui, duquel nous tenons l'eſtre & la vie, noſtre ſouverain bien, & qui peut ſeul remplir toutes nos eſperances. Aprés ce qu'il a fait pour nous, pour leſquels il a bien voulu livrer ſon fils unique à la mort, qu'eſt-ce que nous ne devrions pas faire pour lui? Que ſi nous l'aymons veritablement, (& commẽt ne l'aymerions nous point, aprés de ſi grandes & de ſi infinies obligations?) nous devons prendre un ſingulier plaiſir à obſerver ſes commandemens, & à faire les choſes qui lui ſont agreables. C'eſt auſſi par le moyen de nos bonnes œuvres que nous faiſons luire noſtre lumiere devant les hommes, & que nous les obligeons à glorifier avec nous noſtre Pere Celeſte. Elles nous confirment & nous ſont comme un témoignage indubitable que nous ſommes du nombre

bre des enfans de Dieu, & qu'il nous a appellez afin de poſſeder un jour la vie bienheureuſe & éternelle, puis que dés icy-bas, par cette ſanctification, il nous en donne les premices : Et comme les dons de ſa vocation ſont ſans repentance, elles nous ſont encore comme un gage aſſeuré que ce bon Dieu ne laiſſera point ſon ouvrage imparfait ; mais que l'ayant commencé en nous, par les abondantes richeſſes de ſa grace en N. S. Jeſus Chriſt, il le conduira juſqu'à ce qu'il l'ait achevé & amené à ſa perfection, lors qu'il nous recœuillira en ſa gloire, & nous mettra en poſſeſſion du Royaume des Cieux.

Je ne ſçaurois quiter ces riches matieres ſans m'en expliquer un peu plus particulierement, afin de lever le ſcandale que nos Adverſaires prennent mal apropos, ſur ce que quelquefois nos Autheurs s'en ſont exprimez en des termes, qui ont fait croire à pluſieurs que nous eſtions ennemis des bonnes œuvres; Mais tous ceux qui les ont examinez entierement, ont trouvé que ces accuſations eſtoient tres-mal fondées: Car encore qu'ils ayent ſoutenu, que nous n'obte-

n'obtenons la gloire du Ciel que par la
Philip. pure liberalité de Dieu, qui fait en nous
2. 13. & le vouloir & le parfaire, comme nous l'alons voir au Chapitre ſuivant; cependant, afin d'encourager continuellement les fidelles à bien faire, ils ont toûjours enſeigné, que la bonté & la benignité de Dieu eſt ſi grande & ſi merveilleuſe, qu'il veut bien recompencer & remunerer nos bonnes actions, de la felicité & de la beatitude éternelle, non par un merite de condignité ou de proportion, car qu'eſt-ce qu'on pourroit egaler avec le Paradis; mais, pour ainſi dire, par un engagement volontaire, par lequel, en contemplation de la mort & paſſion de Jeſus Chriſt Noſtre Seigneur, il s'eſt miſericordieuſement obligé envers nous.

Il faut que nous demeurions d'accord que nous n'avons pas en nous-mêmes dequoy nous dégager de la ſervitude du peché, ny dequoy acquerir cette beatitude eternelle; noſtre monnoye reſſemble, en quelque ſorte, à ces pieces de cuir leſquelles ne ſont d'aucune valeur que parce qu'on y a mis quelque clou d'or ou d'argent, & qui à cet égard,

acau-

acauſe que telle eſt la volonté du Prince dont elles portent la marque, paſſent & ſont admiſes: Ainſi cet or de la ſatisfaction tres-parfaitte du Fils de Dieu, couvrant toutes nos imperfections, ce n'eſt qu'en ſa ſeule conſideration que nos bonnes œuvres ſont acceptées, & que nous ſommes receus en ſa grace: C'eſt pourquoy, donnons en à lui ſeul toute la gloire, & finiſſons ce Chapitre par le ſolide raiſonnement de ce fameux defenceur de la Doctrine de nos adverſaires, lequel, preſſé & forcé par la verité qu'il combatoit, confirme pleinement ce qu'il nous a déja avoué cy-deſſus. *Ou l'homme*, (dit-il,) *a un vray merite, ou il n'en a point; s'il n'en a point, il eſt dangereuſement deceu; & ſe trompe lui-même, pendant qu'il ſe confie en de faux merites; car, comme nous dit Saint Bernard, ce ſont des richeſſes trompeuſes qui nous dérobent les veritables: Mais s'il a de vrais merites, il ne perd rien en cela, s'il ne les conſidere point, mais met ſon entiere aſſeurance en la ſeule miſericorde de Dieu.*

Bellarm. de Juſtificat. Lib. 17. Ce même Cardinal en ſon Teſtament demande pardon à Dieu; non comme à un appreciateur de merites, mais comme à un diſtributeur de graces.

R CA-

CHAPITRE III.

De l'Election, & Reprobation; & du Libre Arbitre de l'homme. Qu'il seroit necessaire de regler la maniere d'exposer au Peuple les veritez Chrétiennes, & les termes desquels on se devroit servir, afin de pouvoir parler tous un même langage en Nostre Seigneur.

Genese 11.

COmme ceux qui voulurent élever cette superbe Tour, par laquelle ils pretendoient, en quelque sorte, braver le Ciel, & se mettre à couvert de ses attaques, furent confondus en cet orgœuilleux dessein, où leur execrable vanité les avoit portez; & ce qui leur sembloit devoir estre la matiere de leur ambition, & l'établissement de leur gloire, devint le sujet de leur confusion, & une marque éternelle de leur honte: Ainsi ces presomptueux, qui pretendent entrer jusques dedans le cabinet du Roy des Rois, afin d'en découvrir tous les secrets, en voulant approfondir & sonder les hauts & incomprehensibles mysteres de l'Election, & de la Reprobation eternelle qu'il a faite des fidelles, & des in-

incredules, ne doivent attandre que des effets épouventables de ſa juſte indignation, & d'eſtre non ſeulement confondus & diſperſez avec ces ſuperbes batiſſeurs de Babel; mais même, comme les Anges revoltez, leſquels voulurent s'élever juſqu'au Trône de ce Roy de gloire, ils ne meriteroient pas moins qu'eux d'eſtre precipitez eternellement dans le plus profond des abymes; le crime & l'attentat de ceux-là n'eſtant pas moindre, mais en quelque ſorte encore plus grand que celui de ceux-ci.

Si nous ne faiſons que begayer lors que nous parlons des ouvrages de la Nature, par laquelle nous n'entendons rien autre choſe, que l'ordre admirable que Dieu a mis en la production, en la conſervation, & en la conduite de tout ce grand Univers, & que nous ne ſçaurions dire, ſi les raiſons deſquelles nous nous ſervons ſont les ſeules que l'on peut donner, & s'il n'y en a point de plus ſolides; Si même elles ne ſont jamais aſſez fortes pour nous pouvoir entierement ſatisfaire, comment pourrions nous, & avec quelle audace oſerions nous entreprendre de penetrer,

& de vouloir fouiller de nos ſacrileges mains, dans les profonds & impenetrables conſeils de celui qui eſt le Createur de toutes choſes, & l'Autheur même de la Nature?

Cependant, il ſe trouve encore en la Communion Romaine, & même en la noſtre, de ces preſomptueux, qui oſent bien prononcer ſur ces hautes & ſublimes matieres, & leſquels, au lieu d'adorer ces merveilleux ſecrets que Dieu a cachez par devers lui, & s'écrier avec S. Paul, *ô profondeur des richeſſes de la ſageſſe, & de la connoiſſance de Dieu! que ſes jugemens ſont incomprehenſibles, & ſes voyes impoſſibles à trouver!* ont neanmoins la temerité de nous vouloir donner des raiſons des decrets de ce grand Dieu, & de nous parler de cette volonté ſecrette, comme s'il la leur avoit entierement declarée. Ils ne s'en tiennent pas-là; Mais parce que nous devons concevoir la nature Divine conſtante & invariable en ce qu'elle a determiné, ces temeraires s'arreſtant ſur cette ſpeculation, & ſur cette abſtraction Theologique, aulieu de conſoler & d'encourager les infirmes, ils les rem-

Rom. 11. 33.

pliſſent

pliſſent d'effroy, & les jettent dans un funeſte & lamentable deſeſpoir. C'eſt ce qu'ont fait tous ceux qui pour élever la puiſſance de Dieu, & le pouvoir abſolu qu'il a ſur toutes ſes creatures, en ont parlé en des termes ſi exceſſifs, que ce n'eſt pas ſans raiſon que beaucoup de fidelles en ont eſté ſcandaliſez, & qu'ils les ont eus en quelque eſpece d'horreur; eſtant bien certain, quoy qu'on en puiſſe dire, que ce n'eſt pas de cette maniere-là qu'il nous faut defendre la cauſe du Dieu fort. *Les Superlapſaires.*

C'eſt auſſi ce qui a donné lieu à ceux de l'Egliſe Romaine de diffamer noſtre Doctrine, & de l'accuſer d'impieté & de blaſphême; comme ſi elle faiſoit Dieu autheur de peché. Combien que cette accuſation ſoit entierement fauſſe, comme nous l'alons voir; j'avouë pourtant ingenûment, qu'il euſt eſté à ſouhaitter que pluſieurs des noſtres n'euſſent point employé, en leurs Ecrits, ces termes durs, rudes, & exceſſifs, ſur leſquels nos adverſaires prennent occaſion de declamer, notamment contre Calvin: Car encore qu'ils s'en ſoient enſuite expliquez conformement à la Parole

role de Dieu, ils n'ont pas laiſſé de donner priſe par là, en quelque ſorte, à ceux qui ne liſent point entierement leurs ouvrages, ou qui ne s'y appliquent que pour en tordre le ſens, afin d'en tirer cette fauſſe & infernale accuſation. Mais ſi ſur ces choſes ſi difficiles à entendre, on a bien traitté de la même maniere les Divines Epitres du Grand Docteur des Nations, comme nous l'apprenons de l'Apoſtre Saint Pierre; doit on s'étonner, & trouver fort étrange, ſi on n'agit pas d'une façon plus obligeante envers nos Ecrivains? Aſſeurement, ſi on examine ſans préoccupation leurs ſentimens ſur ces hautes & ſublimes matieres, on trouvera qu'ils n'en ont jamais eu d'autres que ceux de ce grand Apoſtre, & qu'ils ont adoré avec lui les jugemens incompreheniſibles de Dieu; duquel l'admirable conduite eſt tout juſtice, & tout équité.

2 Saint Pierre 3. 16.

Encore que noſtre Religion ne ſoit fondée que ſur les Divines Ecritures, & que nous ne ſoyons point obligez de defendre ſoit Calvin, ou quelque autre de noſtre Communion; qui eſtant hom-

hommes ont eu leurs infirmitez, & par conſequent ont pû faillir; je ne laiſſeray pas en faveur de la verité, & pour la juſtification de ce grand perſonnage, de raporter icy quelques paſſages, où il a expliqué ſa créance en des termes ſi clairs & ſi intelligibles, que ce peu ſuffira aux eſprits moderez: Ceux qui ſouhaitteront une plus ample & une entiere ſatisfaction, la trouveront dans les écrits de cet Autheur, & dans les Apologies particulieres qui ont eſté faites pour ſa Doctrine. Que ſi aprés cela, il s'en trouve encore qui font difficulté de ſe rendre; certainement, il faut confeſſer, que ces perſonnes-là n'ayment que la contention; & qu'eſtant ennemis déclarez de la verité & de la ſincerité, ils ne cheriſſent que la calomnie, & ne ſe plaiſent que dans le menſonge.

Voicy la maniere en laquelle il s'en eſt exprimé, tant ſur le ſujet de la Predeſtination, & volonté abſolue de Dieu, que ſur les cauſes du peché. *Or quant à moy*, (dit-il,) *je ne renvoye point les hommes à l'Election ſecrette de Dieu, pour attandre ſalut de là; mais je les exhorte d'aller droit à Jeſus Chriſt, auquel le ſalut*

Au Traité de la Predeſtination. En ſes Opuſcules imp. de Geneve. 1566. pag. 1262.

salut nous est exposé, lequel autrement demeureroit caché & inconnu au conseil secret de Dieu: Car quiconque ne chemine point en la pleine voye de la foy; l'Election de Dieu lui sera comme un labyrinte pour le plonger à la mort. Et pourtant, si nous voulons estre certains de la remission de nos pechez, avoir nos consciences en repos, nous asseurant de la vie eternelle, & invoquer Dieu sans doute, comme nostre Pere; il ne faut point commencer par ce bout, ce que c'est que Dieu a determiné de nous avant la creation du monde: Mais ce qui nous a esté revelé de son amour paternel en Jesus Christ, & ce qui nous en est journellement presché par l'Evangile, &c.

En ses Opuscules. Le même, en sa Réponce aux calomnies contre la Providence. *Tu choisis*, (dit-il à son adversaire,) *pour le premier Article, que Dieu, par le decret pur & nud de sa volonté, a créé à perdition la plus grande part du monde; mais tout ce que tu dis là de la plus grande part du monde, & du pur & nud decret de Dieu, est controuvé & forgé en la boutique de ta malice; car combien que dés le commencement Dieu ait decreté*

tout

tout ce qui eſtoit à advenir au genre humain ; ſi eſt-ce qu'on ne trouvera nulle part en mes écrits cette maniere de parler, que la fin de la creation des hommes ſoit la damnation éternelle, &c. *ceſt pourquoy je ne rejette pas ſeulement ce que les Scolaſtiques jargonnent de la puiſſance abſoluë, mais auſſi je le deteſte, d'autant qu'il ſepare la juſtice de Dieu de ſon commandement.*

Au Traité de la Predeſtination, duquel nous avons déja produit un beau paſſage, parlant de la cauſe du peché, il s'en explique en ces mots. *Combien que la volonté de Dieu ſoit la cauſe de toutes choſes, neanmoins je nie qu'il ſoit Autheur de peché.* Et encore au même Livre, *ils nous chargent d'une vilaine & indigne calomnie, mettant en avant que c'eſt faire Dieu Autheur de peché, ſi on croit que ſa volonté eſt cauſe de ce qui ſe fait.*

Enfin, en ſon Inſtitution Chrétienne, au Chap. 4. du 2. Livre, en la 1. Section, *l'aveuglement des méchans, & tous les malefices qui s'en enſuivent ſont nommez œuvres du Diable, & toutesfois il n'en faut pas chercher la cauſe*

hors de leur volonté, de laquelle procede la racine du mal, & en laquelle eſt le fondement du regne du Diable, c'eſt à dire, le peché. Et en la Section 4. il dit, aprés Saint Auguſtin ; *ce que les méchans pechent, cela eſt de leur propre; ce qu'en pechant ils font une choſe ou autre, cela eſt de la vertu de Dieu, lequel diviſe les tenebres comme bon lui ſemble.*

Saint Auguſt. De Predeſtin. Sanct.

Que ſi ſur cette cauſe du peché, l'Election & Reprobation eternelle, le Libre Arbitre, & s'il y a encore quelque autre Article dependant de ces matieres; ſi dis-je, ſur tous ces points-là, cet Autheur a en quelques endroits de ſes ouvrages pouſſé les choſes un peu loin; on peut dire pour ſa juſtification, qu'il ne s'eſt pas ſeulement contenté de ſe ſervir des termes de la Parole de Dieu, laquelle il a toûjours ſuivie comme un fil ſacré, afin de ſortir de ce terrible labyrinthe; mais il a même juſtifié ſes ſentimens par ceux de Saint Auguſtin, & de Saint Proſper ſon diſciple, qui ont eſté les plus grands defenceurs de la

Saint Auguſt. au 20. Chap. de la

grace, & du libre arbitre. Item, *au Chap.* 21. *En ſon Manuel à Laurent. Chap.* 100. *&* 101, &c. *Au 5 Livre contr. Julien, Chap.* 3. &c.

la grace contre l'orgœuil des ſuperbes. Cependant, ſi on vouloit traitter ces grands Saints avec la même ſeverité que l'on fait Calvin; on trouveroit que pluſieurs de leurs expreſſions n'ont pas eſté moins rudes que les ſiennes; particulierement celles de Saint Auguſtin: Tant il eſt difficile, même aux plus orthodoxes, de parler de ces hauts & ſublimes myſteres, ſans s'échaper quelque fois, & paſſer les bornes où l'on devroit s'arréter.

Je pourrois encore faire voir que les plus fameux de nos adverſaires; comme Saint Thomas d'Aquin, Lombard, l'Eſcot, Ferus, Driedon, Eſtius, Matthieu de Riſpolis, & toute l'Ecole, tombent ſur cette matiere dans nos ſentimens; Que même Bellarmin, Pererius, & le P. Petau Jeſuites, en approchent ſi fort, que nous pourrions ſouſcrire à ce qu'ils en ont écrit; Et que les principaux Docteurs de cette Commu-

Saint Thomas d'Aquin, en ſon Comment. ſur Rom. Chap. 9. en la 3. leçon, &c. Bellarmin. au 13. Chap.

du livre 2. de la perte de la grace, &c. Au §. Hoc igitur. Item, Au 14. Chap. §. illa igitur, &c. Item. t. 4. de grat. & lib. arbit. l. 2. cap. 10. Driedo de concordiâ gratiæ & liberi arbitrii. fol. 55. Pererius in epiſt ad Rom. Petau. t. 1. dogm. l. 9. cap. 8. p. 607. n. 4. Salmero in ep. ad Rom. diſp. 21.

nion de Rome, se sont servis d'expressions autant ou plus dures, que celles que l'on criminalise si fort en Calvin. Mais comme je me haste, afin de sortir d'un sujet qui est si rempli de difficultez, & où la foy doit agir, & non pas la raison; je diray qu'il est certain qu'en ce rencontre c'est assés d'adorer, sans vouloir sonder ce que Dieu ne nous a point revelé en sa Parole; & de bien comprendre, que tant que nous serons en ce corps mortel, nous ne serons pas capables de bien comprendre ces secrets, que nous ne découvrirons que lors que nous serons recœuillis au bien-heureux domicile de l'immortalité, & dans la gloire eternelle du Paradis. C'est-pourquoy je me contenteray de coter à la marge quelques-uns des lieux des écrits, où ces Docteurs Romains ont traitté ces hautes questions; les savans trouveront facilement le reste. Je fermeray cet Article, par ce qui se lit dans le Decret d'Yves Evêque de Chartres, au Chap. 35. de la Predestination, lequel est tiré des écrits de Saint Fulgence; *Croy fermement & ne doute aucunement*, (dit-il,) *que tous ceux que Dieu*

par

par ſa bonté gratuite, a fait des Vaſes de miſericorde, ont eſté predeſtinez de Dieu avant la fondation du monde en l'adoption des enfans de Dieu; qu'aucun de ceux que Dieu a predeſtinez au Royaume des Cieux ne peut perir: & qu'aucun de ceux que Dieu n'a point predeſtinez à la vie, ne peut en aucune façon eſtre ſauvé. Car cette predeſtination eſt une preparation gratuite de la donation par laquelle l'Apo re dit, que nous avons eſté predeſtinés en l'adoption des enfans de Dieu, par Jeſus Chriſt, en lui-même.

Or puis que tous les Catholiques Romains, ſoit Thomiſtes, Janſeniſtes, Moliniſtes, ou Jeſuites, tiennent que ces matieres ont tant de difficultez qu'il eſt impoſſible de les pouvoir ſoudre, ny les decider; Pareillement que tous les Proteſtans leſquels ſe ſont ſéparez de leur Communion, ſoit Lutheriens, Calviniſtes, Arminiens, &c. comme ils les appellent, avouent la même choſe; Pourquoy s'emporter d'une ſi épouventable façon les uns contre les autres? Pourquoy ſe vouloir ſi fort mettre en peine de vouloir donner la raiſon de choſes leſquelles ils confeſſent eux-mê-

mes n'entendre point: Et ſur des hypotheſes & ſuppoſitions imaginaires, ſe déchirer d'une maniere ſi cruelle & ſi éloignée de la charité Chrétienne?

Tous ſe diſent eſtre ennemis du Pelagianiſme & Semipelagianiſme; Tous avouent que toutes choſes ſont gouvernées & conduites par la ſage Providence de Dieu lequel diſpoſe de tous les évenemens ſelon ſon admirable ſageſſe, pour des fins & pour des raiſons qui nous ſont incomprehenſibles, leſquelles ſont toujours juſtes & équitables, & qui ne ſont jamais que pour ſa gloire, & pour le bien & le ſalut de tous ceux qui ont recours à ſa bonté & à ſa miſericorde. Tous confeſſent hautement que Dieu n'eſt point autheur du peché, & qu'il n'incite point les hommes à mal faire: Cela ſeroit contraire à ſa nature, qui eſt toute pure & toute ſainte, & on ne ſçauroit avoir cette penſée ſans un horrible & un épouventable blaſphême. Il n'y a auſſi aucun, en tous ces differens partis, qui ne demeure d'accord, qu'en cette merveilleuſe direction du bien & du mal, combien que rien n'arrive icy-bas ſans le concours & la dire-

direction de la Providence de Dieu; neanmoins, cela se doit entendre, que c'est au regard de l'action naturelle, & entant que c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement, & l'estre; mais non pas quant à la malice du cœur, & au regard de la perversité qui est attachée & qui reside en l'action de la volonté. Tous encore conviennent que l'homme ne se doit prendre qu'à soy-même de sa perdition, & que lors qu'il s'emporte dans la desobeïssance, & qu'il tombe dans le crime, c'est par un pur effet de sa volonté, & sans aucune contrainte; selon que Dieu nous l'apprend lui-même en sa Parole. *Ta perdition vient de toy ô Israel, ton ayde est seulement en moy.* Tous aussi avouent, que l'homme a dés sa naissance les malheureuses semences du peché, & que dés que nostre volonté commence à exercer ses fonctions, nous en faisons voir aussi-tost de tristes & de miserables effets: Pareillement que c'est de la source corrompue d'Adam, de ce premier pere de tout le genre humain, qu'est provenu tout ce grand desordre, & de laquelle nous puisons toute cette perversité, *Osee 13. 9.*

&

& qu'indubitablement nous peririons en cette funeſte & lamentable condition, ſi par une grace efficace, Dieu, qui eſt ſouverainement bon, ne nous retiroit de cet abyme de mort & de perdition eternelle, par la miſericorde infinie qu'il a déployée ſur tout le genre humain, en Jeſus Chriſt, la ſemence benite, qui a briſé la teſte du ſerpent: Car encore que les Arminiens, Moliniſtes, & Jeſuites pretendent, que l'homme a eſté rehabilité, ſoit par la promeſſe du Redempteur, faite à nos premiers parens, ou par le lavement de l'eau du S. Baptême; ſi eſt-ce pourtant que les uns & les autres, quoy que leur creance, principalement celle de ces derniers, enferme une infinité d'abſurditez; nonobſtant, dis-je, cette diverſité de ſentimens, ils ne laiſſent pas de reconnoître unanimement, que *Dieu a tellement aymé le monde, qu'il a donné ſon fils unique, afin que quiconque croit en lui ne periſſe point, mais qu'il ait la vie eternelle*: & que tous les avantages ſpirituels, leſquels ils poſſedent, tirent leur origine de cette miſericorde infinie de Dieu. Et quoy que ces Superbes ſemblent vouloir

Joan. 3. 16.

dí-

diminuer, en quelque ſorte, l'obligation toute entiere qu'ils lui doivent; cependant, ſi on conſidere de prés les raiſons des uns & des autres, encore qu'ils nous en raportent qui ſont fort abſurdes, & que leurs hypotheſes ſoient toutafait injurieuſes & derogeantes aux attributs & aux perfections de la nature Divine, neanmoins, il faut avouer, que la plus part des choſes qui font la matiere de toutes leurs conteſtations, n'eſt à le bien prendre, qu'une Logomachie, ou combat de paroles & de mots, plutôt qu'un veritable ſujet de diſpute.

Surquoy, pour m'en expliquer avec quelque liberté, je diray, quil y a beaucoup d'apparence, que parce qu'en la Communion de Rome les Thomiſtes, & Janſeniſtes; & en celle des Proteſtans les Lutheriens, & Calviniſtes, (ces noms ne ſont que pour les diſtinguer,) lors qu'ils traittent ces hautes queſtions, ſe ſervent, ainſi que nous l'avons déja remarqué, de termes durs & exceſſifs; & que voulant élever la toute puiſſance de Dieu, ils en parlent d'une maniere figurée & hyperbolique; Les Moliniſtes, Jeſuites, & Arminiens, voudroient non

non seulement faire croire qu'ils font Dieu autheur de peché; mais, ce que je ne sçaurois dire sans fremir d'horreur, qu'il prend plaisir à former des creatures, afin de les precipiter dans les enfers, sans aucune cause ny raison, que celle de sa volonté. Les autres se jettant en l'extremité oppoſée, accusent ces Molinistes, Jesuites, & Arminiens, d'estre ennemis de la grace de Jesus Christ, de ravir à Dieu ce qu'il lui appartient, & de vouloir faire dependre ses decrets & sa volonté, de celle de l'homme. En effet la maniere dont ils parlent de cette volonté de l'homme, & celle avec laquelle ils rehaussent celle de son libre arbitre, peut bien donner lieu à toutes ces accusations, puis que même il se trouve parmi eux des Superbes qui entreprennent la defence de tout ce qu'il y a de plus absurde & de plus heterodoxe en ces opinions: Neanmoins, je ne pense pas que, sans blesser la charité Chrétienne, on puisse dire que les autres qui ne tombent point en cet excez, doivent estre mis au rang de ces animaux de gloire: Veu même que la force & l'evidence de la verité a contraint le

Car-

Cardinal Bellarmin, Pererius, & Petau, quoy que Jesuites, à tomber dans les sentimens de ceux qu'ils vouloient combattre, ainsi que nous l'avons déja remarqué. Que si quelques Arminiens, & quelques Jesuites, s'emportent & semblent estre dechainez contre les defenceurs de la Doctrine orthodoxe; C'est une marque assez évidente qu'ils ne sont point conduits par l'Esprit de Dieu, & que ces ingrats, lesquels (pour me servir des termes de l'Ecriture,) sacrifient à leurs rets, & encensent à leur filet, font encore par là bien voir que leurs conseils & leur direction n'est point du Pere des lumieres, mais de l'esprit d'erreur, & de leur volonté méchante & corrompue: Tant il est vray que l'homme animal ne sauroit comprendre ces choses qui sont de Dieu, lesquelles, selon son jugement pervers & temeraire, lui semblent estre folie, dautant qu'elles se discernent spirituellement. Les voyant en ce miserable estat, ce que nous avons à faire, c'est de prier Dieu pour eux, qu'il leur face la grace de reconnoître la verité; afin que, selon l'obligation toute entiere que nous en avons,

ils

ils donnent à ce Pere des misericordes, qui est l'autheur de toute bonne donation & de tout don parfait, le commencement, le progrez & la fin de ce merveilleux ouvrage de leur salut.

Quant au regard du plus grand nombre de ceux de la Communion de Rome, & de ceux de la nostre; Puis que nous convenons ensemble des points fondamentaux de cette Doctrine, comme nous venons de le voir; & que nostre dissentiment n'est qu'avec une petite partie de leurs Docteurs, il ne seroit pas, à mon avis, fort difficile de trouver quelque biais, afin de proposer ces dogmes avec un temperament tiré de la Parole de Dieu, & en des termes si proportionnez à leur sublimité, que les esprits humbles & moderez auroient assez dequoy se contenter, & des éclairissemens capables de les pouvoir rendre satisfaits.

Mais je ne sçaurois achever ce Chapitre, sans y proposer quelques advis salutaires, & sans y faire quelques reflexions, que je ne croy pas devoir estre inutiles à servir de limites à la perverse & damnable curiosité de la pluspart des hommes. Que s'il semble que je m'é-

tens

tens un peu au dela des bornes de mon ſujet; ces belles & riches matieres m'ont emporté ſi agreablement, que je ne m'en ſuis pû defendre: Et comme à meſure que je les ay conſiderées, j'y ay trouvé de l'inſtruction & de la conſolation, j'ay creu que j'en devois auſſi faire part aux autres, & ne les priver pas d'un fruit qui eſt de ſaiſon, & qui doit eſtre commun à tous.

Souvenons nous; *Que les choſes cachées appartiennent à l'Eternel noſtre Dieu: mais que les choſes révélées ſont pour nous & pour nos enfans à jamais.* Deut. 29. 29.

Reconnoiſſons avec douleur, que nous ſommes entachez d'une miſerable corruption naturelle, laquelle n'a pas ſeulement rempli noſtre entendement de tenebres, mais auſſi a rendu toutes nos affections, & noſtre volonté, les eſclaves de nos paſſions les plus dereglées; & que c'eſt le peché & la funeſte ſuite du peché de noſtre premier pere, qui nous a fait tomber dans ce lamentable deſordre. Ne nous amuſons point à rechercher comment cette lepre ſpirituelle a pû ſe communiquer à ſa poſterité: Mais embraſſons le remede infail-

faillible qui nous eſt donné, Jeſus Chriſt, Noſtre bon Redempteur, remede par lequel, ſi nous voulons nous en bien ſervir, nous pouvons nous promettre d'eſtre entierement gueris.

Gardons nous bien de douter de la bonté & de la miſericorde de Dieu; ce ſeroit le plus grand outrage que nous lui ſaurions jamais faire. Car, *Il n'eſt point homme pour mentir, ny fils de l'homme pour ſe repentir.* L'Ancien Teſtament, quelque ſeverité que l'on s'y imagine, n'eſt rempli que de promeſſes de grace; auſſi-bien que le nouveau, lequel les a publiées par toute la terre. En voicy quelques-unes pour la conſolation des fidelles; *Je ne prens point de plaiſir à la mort de celui qui meurt, dit le Seigneur l'Eternel. Convertiſſez vous doncques, & vivez.* Le même Prophete en un autre lieu; *Di leur, je ſuis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que je ne prens point de plaiſir à la mort du méchant, mais plûtoſt que le méchant ſe détourne de ſon train, & qu'il vive. Detournez vous, detournez vous de voſtre méchant train, & pourquoy mourriez vous ô maiſon d'Iſrael?*

Nomb. 23. 19.

Ezech. 18. 32.

Item. 33. 1.

Et

Et Jesus Christ nous dit lui-même en l'Evangile, en ce beau passage que nous avons déja allegué cy-dessus; *Que Dieu a tellement aymé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais qu'il ait la vie eternelle.* Et Saint Pierre, au livre des Actes des Apostres, nous enseigne; *Qu'en toute nation celui qui le craint, & qui s'adonne à la justice, lui est agréable.* Conformement à cela, Saint Paul au 10. Chapitre de l'Epître qu'il a écrite aux Romains; *Si tu confesses le Seigneur Jesus de ta bouche, & que tu croyes en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé.* Et en la 1. à Timothée; *Cette parole est certaine, & digne d'estre entierement receue, c'est que Jesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Et pour nous marquer quelles sont les tendresses & l'amplitude de cet amour Divin, il ajoûte au 2 Chapitre, *Qui veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité.* C'est pourquoy en son Epître à Tite, il se récrie; *la grace de Dieu salutaire à tous les hommes est clairement apparue.* Et encore l'Apostre

Jean. 3. 16.

Actes. 10. 35.

Item. 15. 31.

Rom. 10. 9.

1 *Tim.* 1. 15.

Item. 2. 4.

à Tite 2. 11.

Saint

2 St. Pierre 3. 9. Saint Pierre en ſa 2. Epiſtre Catholique; *Le Seigneur eſt patient envers nous, ne voulant pas qu'aucun periſſe, mais que tous viennent à la repentance.* Enfin

1 St. Jean 2. 2. Saint Jean en ſa 1. au 2. Chapitre, car je n'aurois jamais fait ſi je voulois raporter icy tous les lieux de l'Ecriture Sainte qui dépoſent pour cette inconteſtable verité ; ce bien aymé diſciple de N. S. nous aſſeure, *Que c'eſt lui qui eſt la propitiation pour nos pechez, & non ſeulemt pour les noſtres, mais auſſi pour ceux de tout le monde.* Mettons en nôtre cœur l'univerſalité de ces promeſſes Evangeliques, & ne doutons point, ſi nous les embraſſons veritablement & ſincerement, que Dieu ne les effectue envers nous : Car, *l'Eternel eſt miſericordieux & pitoyable, tardif à colere, & grand en gratuité ; l'Eternel eſt bon envers tous, & ſes compaſſions ſont par deſſus toutes ſes œuvres.*

Pſeau. 145. v. 8. & 9.

Tenons pour une verité conſtante ; que la Predeſtination des fidelles au ſalut eternel, eſt toute gratuite & entierement fondée ſur la bonté & la miſericorde de Dieu en Jeſus Chriſt. Et que tous ceux qui croyent en ce bon

Re-

Redempteur, comme un Sauveur qui devoit venir au monde; & qui ſont ſoigneux de ſervir Dieu ſelon la pureté de ſa Parole; & qui, par une foy operante & fructifiante en toutes ſortes de bonnes & de ſaintes actions, témoignent juſqu'à la fin de leur vie, leur pieté envers Dieu, & leur charité envers leurs prochains; infailliblement ces perſonnes-là ſont du nombre des Elus, & qu'ils ſont Predeſtinez au Salut eternel: Car encore que pluſieurs des ces enfans de Dieu ayent quelques fois des défaillances ſpirituelles, même des chûtes qui ſemblent devoir eſtre mortelles, ainſi que cela ſe voit en l'exemple de Lot, de David, de Salomon, de Manaſſez, de S. Pierre, *&c.* Neanmoins, Dieu a pitié des pauvres pecheurs qui ſont repentans, & ne rejette jamais aucun de tous ceux qui ſe retournent vers lui. *Il ne briſe point le roſeau caſſé, & il n'éteint point le lumignon fumant.* *Eſaye 42. 3.*

Si la foy eſt une condition neceſſaire, & la ſanctification une marque viſible de l'Election; l'infidelité, & le peché en eſt une toute entiere de la Reprobation de

ceux qui avant que de partir de ce monde, ne renoncent point à leur incredulité, ny à leurs crimes, & n'en demandent pardon à Dieu. Si celle-là ouvre aux fidelles la porte du Ciel, celle-cy precipite les incredules dans le plus profond des enfers; il ne faut point qu'ils recherchent la cauſe de leur rejection qu'en eux-mêmes, veu qu'il n'y en a point d'autre que le mépris qu'ils font des promeſſes de l'Evangile, & leur endurciſſement au peché. C'eſt donc avec bien de la juſtice que Dieu abandonne, & qu'il punit ces impenitens aprés les avoir tant de fois, par ſa patience & par ſa longue attente, conviez à la repentance: & ils reconnoîtront un jour, à leur confuſion eternelle, que ſoit dans les ouvrages de la nature, ou dans les Divines Ecritures, ils ont eû des moyens ſuffiſans afin de pouvoir connoître le Createur de l'Univers, & pour apprendre à l'adorer & à le ſervir: Mais comme ils ne les ont point recherchez, ou qu'ils les ont miſerablement negligez, il ne faut pas s'étonner s'ils ſont devenus les objects de l'ire & de l'indignation de ce Grand Dieu tout puiſſant.

Mais

Mais ſi là-deſſus on vient à conſiderer quel nombre infini de peuples eſt encore envelopé dans les profondes tenebres du Paganiſme, leſquels ſont entierement privez de la connoiſſance de Dieu; Combien ſous le Judaïſme; & quelle effroyable quantité ſuit aveuglement les fureurs & les impoſtures de Mahomet; ſans parler de tant d'autres qui ſont pareillement dans l'infidelité; J'avoue que d'abord cela donne de l'étonnement: Neanmoins, ſi on vient d'autre coſté à examiner, que de la part de Dieu, il n'a rien manqué afin de les retirer de la perverſité de leurs égaremens; on ſe gardera bien de tomber en cette impieté, d'accuſer une ſi incomprehenſible ſageſſe, & une bonté ſi merveilleuſe que la ſienne, & de vouloir contrôler une conduite ſi ſainte & ſi juſte, laquelle ſe fait reconnoître en toute cette économie.

N'a-t-il pas donné aux Payens & mis devant leurs yeux ce grand & magnifique tableau de l'Univers, auquel il a peint ſa puiſſance, ſa bonté, & même quelques rayons de ſa miſericorde? afin que comme en taſtonnant, ils puſ- *Actes.* 17. 27. *&c.* *Rom.* 1. 19, *&c.*

ſent le rechercher, & l'appercevoir en ſes ouvrages. Et combien qu'il ne leur ait pas baillé une Loy expreſſe, ainſi quil a fait aux Juifs & aux Chrétiens; il n'a pas laiſſé de leur donner, auſſi-bien qu'à eux, une loy naturelle laquelle il a engravée en leurs conſciences, dont les caracteres ſont entierement ineffaçables : Voire, quelque aveuglement qu'il y ait en leurs entendemens, leurs penſées s'accuſant, ou s'excuſant, ce leur eſt une conviction aſſez ſuffiſante du droit de Dieu, de leur corruption, & de leur endurciſſement au peché, auquel ils ſe portent avec un conſentement tout entier de leur volonté, & ſans aucune contrainte, & duquel on connoit aſſez qu'ils ne veulent pas ſe deprendre. Tellement qu'abuſant ainſi des graces Celeſtes, c'eſt avec bien de la juſtice que Dieu les laiſſe de cette ſorte à eux-mêmes; & pour la punition de leur impieté, & de leurs crimes, il les prive auſſi d'une plus ample revelation.

Cependant, comme ils n'ont point entendu parler de l'Evangile, il eſt vray que ce ne ſera pas pour ne lui avoir point obeï que Dieu les condamnera au dernier

nier jour, cela ſeroit contraire à l'equité de ſa juſtice; Mais on peut bien dire, ſans paſſer pour temeraire; que ce ſera à cauſe qu'ils n'auront pas cultivé cette revelation qu'il a faitte par les ouvrages de la nature, & pour avoir effacé les ſentimens interieurs d'une bonté naturelle qu'il avoit emprainte en leurs ames. Car encore que le peché de noſtre premier pere les ait fait déchoir de la bonté & de la perfection ſurnaturelle avec laquelle il avoit eſté créé, neanmoins on ne ſauroit ſoutenir ſans blaſphême, que les ames qui ſont creées immediatement de Dieu ne ſoient creées avec cette bonté & integrité naturelle; & combien qu'elles ne peuvent eſtre rétablies en la ſurnaturelle, que par la grace du Redempteur apprehendé par la foy, ſelon les divers degrez de revélation que Dieu en a donné aux hommes, afin qu'ils puſſent eſtre ſauvez; Si eſt-ce pourtant que ces infidelles, ayant abuſé des reſtes de leurs lumieres, & les ayant miſerablement éteintes par leurs paſſions, & leurs dereglemens, c'eſt aſſeurement ce qui ſera la cauſe de leur rejection, & de leur damnation eternelle.

C'eſt pour d'autant plus exalter la bonté & la miſericorde infinie de Dieu, que je tiens qu'il n'a pas eſté toujours neceſſaire que cette revelation de la promeſſe de la Semence benite, Jeſus Chriſt N. S. fuſt communiquée d'une même maniere, & ſi explicitement, en un temps comme elle a eſté en d'autres, ſoit ſous l'economie de la Nature, ou celle de la Loy, comme nous l'alons voir cy-deſſous; & que Dieu en a des raiſons par devers lui, pour leſquelles, ſelon ſa profonde ſageſſe, il a trouvé bon d'en uſer de la ſorte. Car n'eſt-il pas vray, combien qu'avant le Deluge, cette ſalutaire promeſſe fuſt conſervée plus religieuſement au milieu des deſcendans de Seth, qu'entre ceux de Caïn; cependant il faut avouer que cela n'a pas empeſché que le ſalut que nous obtenons en vertu de cet unique moyen, n'ait eſté auſſi preſenté aux autres: & que Dieu, afin de les appeller à la repentance, ne les ait repris de leur irreligion, & de leurs méchantes actions: C'eſt pour cela qu'Enoch, & Noé, comme des herauts de juſtice, leur annoncérent en ce tems-là les jugemens de Dieu, pour convain-

Epiſt. S. Jude verſ. 14. S. Pierre 3. 20. &c.

cre

ere tous ces rebelles, & les rendre ſans excuſe devant ſon Tribunal. C'eſt auſſi pour la même raiſon, que Dieu a bien voulu qu'au milieu des Cananéens, il y euſt un Melchiſedech, lequel eſtoit non ſeulement un Sacrificateur du Dieu Souverain; mais bien plus, un type excellent, & tres-particulier de la ſacrée perſonne de Jeſus Chriſt: Et que les Patriarches Abraham, Iſaac, & Jacob, ayent demeuré parmi les infidelles en Chaldée, Syrie, Egypte, & Canaan; certes, pourroit on ſans crime, & ſans bleſſer la memoire de ces ſaints perſonnages, s'imaginer qu'ils n'ayent pas tâché de donner à connoître à ceux avec leſquels ils converſoient, quelle eſtoit la Divinité qu'ils adoroient, & à laquelle ils rendoient leurs voeux & leurs ſacrifices? Joſeph & les Iſraelites en Egypte, n'ont ils pas pareillement fait le ſemblable? N'eſt-ce pas en la même ecole que Jethro Madianite, beau pere de Moyſe, a eſté auſſi inſtruit? Et le ſaint homme de Dieu, Job, & ſes amis, n'ont ils pas, au milieu de l'Arabie, fait voir par leurs excellens diſcours, qu'ils n'eſtoient point ignorans de la connoiſ-

Gen. 14. 18. *Heb.* 7. 3.

fance du vray Dieu, puis que même il y avoit au milieu d'eux, des Sacrifices, & un Culte réglé qu'ils rendoient à la Divine Majesté de ce grand & admirable Createur des Cieux & de la Terre?

Se peut il ajoûter quelque chose de plus? Dieu même n'a-t-il pas envoyé vers ces peuples, lesquels il n'avoit pas honorez d'une revelation pareille à celle qu'il avoit faite à la posterité de Jacob, des Prophetes, comme ses Ambassadeurs pour leur annoncer ses jugemens, & les porter à la repentance? N'estoit-ce pas pour ce sujet-là, qu'il commanda au Prophete Jonas, d'aller à Ninive? Et pourrions nous dire, sans nous moquer de Dieu & de sa sainte conduite, qu'il y eust envoyé ce saint Homme, lequel a esté une excellente figure de N. S. s'il n'y eust pas eû parmi ce grand peuple quelques-uns ausquels il vouloit, par ce moyen-là, faire misericorde? C'est aussi pour la même raison que plusieurs d'entre ces Payens se joignoient au peuple de Dieu; & que la Loy même les y admettoit aprés de certaines observations; estant tres-croyable qu'il y en a eû d'entre ces Proselites, lesquels ont don-

Luc. 4. 26.

Jonas Chap. 1. *Item Chap* 3.

donné à connoitre le Dieu d'Iſrael aux nations d'où ils eſtoient ſortis. Mais ce qui nous doit faire encore admirer ſa bonté, & les profondeurs de céte merveilleuſe conduite; il n'y a point de doute que le tranſport des dix lignées en Aſſyrie, & en Mede, & que la Captivité de Babylone, n'ayent auſſi ſervi de moyens afin de convaincre toutes ces nations barbares, de la fauſſeté de leur culte, & pour leur inſinuer, comme par autant de degrez, la connoiſſance de ce vray Dieu Eternel. La Philoſophie n'a-t-elle pas eſté pareillement, à cet égard, la Servante de la veritable Religion? Et on peut bien dire ſans offencer la verité & la ſainteté de l'Evangile, que la raiſon dont ces ſages mondains abuſoient, ayant eſté, par les lumieres de la grace de Jeſus Chriſt, ramenée à ſon veritable uſage, elle a enfin obligé ces ſuperbes à plier le col ſous l'agreable joug de Noſtre Divin Crucifié, & de faire, du ſujet le plus grand de la honte & de l'ignominie, celui de leur bonheur & de leur gloire. C'eſt icy le doigt de Dieu, & une choſe merveilleuſe qui a eſté faite devant nos yeux.

Si donc ſous la diſpenſation qui a precedé les grandes lumieres de la manifeſtation de N. S. il n'a pas laiſſé d'en faire reſſentir les effets, & d'en répandre quelques rayons ſur pluſieurs de ces Nations étrangeres de l'alliance d'Iſraël ; il n'eſt pas poſſible que nous puiſſions dire, ſans offencer la charité de Dieu ; que depuis la venue du Redempteur, cette plenitude de grace fuſt entierement reſſerrée, & que l'Economie de l'Evangile fuſt, à cet égard, moins miſericordieuſe que celle de la Nature, ou de la Loy. C'eſt pourquoy, ſi au milieu de ceux à qui Dieu fait annoncer pleinement le Salut, par le merite de Jeſus Chriſt, le ſang de ce bon Redempteur arroſe de toutes parts le ſacré parterre de l'Egliſe ; Croyons auſſi, que l'abondance & la plenitude en eſt telle, que même parmi ces peuples, que Dieu n'a pas encore trouvé apropos de faire inſtruire plus amplement, ſoit à cauſe qu'ils s'en ſont rendus indignes, ou pour d'autres juſtes raiſons qu'il tient cachées, il ne laiſſe pas de faire tomber quelques petites goûtes de ce precieux ſang, pour le ſalut de ceux d'entr'eux, qui par un effet incom-

comprehenſible de ſa grace, embraſſent la meſericorde infinie de ce grand Dieu, afin d'obtenir par les moyens qu'il a en ſoy-même, la remiſſion de leurs pechez, & eſtre faits participans du ſalut & de la felicité eternelle. Or combien qu'ils fiſſent tout cela indiſtinctement, & confuſement ; neanmoins, s'ils le faiſoient de bon cœur, & ſincerement, & qu'ils tâchaſſent en toute la conduite de leur vie, de plaire à ce Createur de l'Univers, & de l'adorer comme Dieu ; Et que par un effet de leur charité & de leur zele, ils portaſſent auſſi les autres à la même connoiſſance, & ſainteté de vie ; aſſurement, que comme ces choſes ſeroient l'ouvrage de Dieu, à ceux qui s'y prendroient de cette ſorte, il envoyeroit du Ciel un de ces Eſprits glorieux qui environnent ſon Trône, pour leur reveler ſa connoiſſance, plutoſt que de les laiſſer malheureuſement perir. J'avoue que ces exemples ſont rares, & peut-eſtre ſinguliers ; Mais pour la conviction des impies & des rebelles, je tiens que cela n'eſt pas ſeulement probable, mais même qu'il n'y a pas lieu d'en douter. Car encore qu'il n'y ait que les fidelles,

& ceux qui ſont enfans de Dieu, qui ſoient conſiderez comme eſtant aſſis à la table de ce Roy de glorie, pour y manger les mets Divins & Celeſtes, & pour y eſtre raſſaſiez du pain des Anges; encore que cette plenitude leur ſoit reſervée, neanmoins, pourquoy ne pourrions nous point auſſi croire, que quelques petits Chiens, pour me ſervir des termes de cette pauvre Cananéene, pour leſquels N. S. lui accorda ſa requeſte, qui auront recœuilli les miettes qui tombent de cette table ſacrée, ne puiſſent, par un même effet de la puiſſance & de la bonté de Dieu, eſtre convertis & changez en brebis & en agneaux, leſquels ce Souverain Paſteur & Evêque de nos ames ne dédaignera pas de joindre au bienheureux troupeau de ſa bergerie.

Matt. 15. 27.

Cependant, ſi nous venons à conſiderer que preſque tous ces peuples periſſent dans leur infidelité, & meurent en leurs pechez: dequoy nous voyons de triſtes & de lamentables exemples en ceux qui habitent la grande Tartarie, aux Chinois, en ceux du Japon, de Pegu, de Siam, de Guzaratte, aux Malaba-

bares & autres Indiens ; en plus de la moitié de ceux d'Afrique ; & peu s'en faut, en tous ceux qui habitent ce grand continent de l'Amerique ; ſans conter les terres Auſtrales & qui ne ſont pas encore connues ; où en tous ces lieux-là l'infidelité regne, & le Paganiſme y eſt encore établi ; quelle crainte & quelle frayeur n'en devons nous point reſſentir ? Car combien que les plus barbares de ces miſerables nations ne laiſſent pas d'avoir quelques ſentimens de la Divinité, & d'en avoir plus ou moins de connoiſſance, & quelque honte du peché ; que même la pluſpart ont quelques lumieres de la reſurrection ; croyent l'immortalité de l'ame, & ayent quelques idées obſcures des veritez Divines, comme il ſeroit fort aiſé de le faire voir, ſi cela eſtoit de mon ſujet ; neanmoins, puis que par un tres-juſte & tres-équitable jugement, Dieu laiſſe encore tant de peuples & de nations s'égarer en la vanité de leurs penſées ; combien donc nous, qu'il a retirez de cet abyme infernal, & qu'il a honorez de ce glorieux nom de Chrétiens, devons nous trembler ſous la puiſſante main de ce Sou-

verain & redoutable Juge, pour ne le pas irriter en transportant aux creatures l'honneur que nous lui devons ; puis qu'il delaisse & abandonne ainsi ces ingrats & abominables, afin de les punir de leurs rebellions, de leurs impuretez, & de leurs idolatries ; combien dis-je devons nous trembler sous cette puissante main, & prendre de là occasion de cheminer devant lui avec une sainte humilité & reverence ? Car, comme nous avons receu de la main liberale de ce bon Dieu plus de graces & de bienfaits que les autres, pensons aussi que nous lui en devons par consequent témoigner d'autant plus nostre gratitude & nostre reconnoissance ; puis qu'à celui auquel beaucoup a esté commis, beaucoup aussi lui sera-t-il redemandé.

Nous pouvons aussi faire de semblables reflexions à l'égard de ceux qui demeurent encore obstinement dans le Judaisme ; & de tant de nations qui suivent aveuglement & brutalement les impostures de Mahomet : Et j'espere que l'on souffrira bien que pour la gloire de Dieu, & pour la defence de sa verité, je continue encore à convaincre ces autres

tres ennemis de son Empire, & du regne de Jesus Christ.

Les Juifs se presentent les premiers: Ces miserables sont bien voir que l'ire de Dieu est déployée entierement sur eux, & que veritablement ils sont ses ennemis, & adversaires à tous les hommes. Pour leur conviction, n'ont ils pas la Loy, & les Prophetes, où Nostre Seigneur Jesus Christ, le veritable Messie, est peint de couleurs si vives & si éclatantes, & si bien representé au naturel; & le tems de sa venuë marqué si precisement, qu'il n'y a plus que des furieux & des ennemis déclarez de toute verité & de leur propre salut, qui ne le reconnoissent point. C'est pourquoy, par un juste jugement de Dieu, ils ne connoissent plus, ny leurs Tribus, ny leurs familles; ce n'est plus que confusion parmi eux: Ils n'ont plus de Temple, plus de Souverains Sacrificateurs; plus d'Urim & de Tumin; c'est à dire, plus de lumieres Celestes pour découvrir la verité & les perfections des Oracles Divins; plus d'Arche du Témoignage, ny de Propitiatoire, plus de Prophetes; Et l'ancienne Religion Judaïque y est telle-

Genese 49. 10. *Pse.* 2. 22. 69. *&c.* *Esaye* 7. 14. *Item.* 9. 6 *Item.* *Chap.* 53. *&c.* *Daniel.* 7. 13. *Item* 10. 24. *&c.* *Michée* 5 1. *Zacharie.* 9. 9. *&c.*

tellement annullée par les Traditions, & les reveries des Cabaliſtes, & des Thalmudiſtes, qu'elle n'y eſt plus réconnoiſſable.

Ce n'eſt pas depuis 230 ans, auquel terme la ſervitude d'Egypte a eû ſes bornes; n'y depuis 70 ans, qui ont eſté celles de la Capitivité de Babylone; Mais depuis plus de 1600 ans, que Dieu les a entierement abandonnez, & que ſon ire & ſa vengeance les pourſuit de toutes parts. Faut il pas avouer qu'il y a quelque crime tout à fait enorme, & dont ils ne ſe repentent point, lequel infailliblement en eſt la cauſe? En effet, c'eſt depuis qu'ils ont rejetté & crucifié N. S. Jeſus, le veritable Meſſie, qui a eſté declaré fils de Dieu en puiſſance par la reſurrection des morts. Cette reſurrection de N. S. eſt une preuve toute entiere de la verité de l'Evangile: Si elle n'eut pas eſté vraye, les Apoſtres, qui nous l'ont atteſtée, auroient eſté trompez, ou ils auroient voulu tromper les autres. Ils n'ont pas pû eſtre trompez, puis que tous l'ont veu reſſuſcité, & atteſtent que par l'eſpace de 40 jours, il a eſté contemplé de leurs yeux & touché

de

de leurs mains, même de plus de cinq cents freres tout à une fois. Dire qu'ils ayent voulu tromper; Quel avantage recevoient ils de cette deception; puis que pour la soutenir, ils ne perdoient pas seulement tous les avantages de la terre, mais ils estoient même exposez aux plus cruels supplices? ce qu'ils n'auroient pas voulu soufrir pour une personne qui les auroit abusez. Enfin, c'est lui qui selon les Propheties, dont ils ont esté eux-mêmes les depositaires, a fait connoître à toute la terre par son Evangile, le vray Dieu d'Israel; ayant par la predication de ses Apostres, renversé comme en un moment l'idolatrie, aux lieux mêmes où elle sembloit avoir établi plus hautement son empire; fermé entierement la bouche aux faux Oracles, dont le Diable, par un juste jugement de Dieu, s'estoit jusqu'alors servi pour decevoir les hommes; changé l'impieté, la souillûre & le crime, en saintеté, en pureté, & en innocence, & tout cela par les plus foibles instrumens du monde; afin de leur faire reconnoître, que c'estoit cette même main forte & ce même bras étendu, qui par des vermisseaux,

par

par de la pouſſiere, & par un foible roſeau en la main de Moyſe, avoit vaincu Pharaon, & triomphé de toute la puiſſance d'Egypte. Si, comme Jannés & Jambrés, ils euſſent agi par quelques méchans moyens, & artificieuſement; leur fraude, comme celle de ces impoſteurs, eut eſté bientoſt decouverte: Mais cet ouvrage ayant eſté l'ouvrage de Dieu, il a ſubſiſté; Et luimême lui a rendu témoignage par des Miracles ſi excellens, & d'une telle nature, qu'ils ne ſçauroient jamais avoir eſté faits que par ſon infini pouvoir, & que par l'aſſiſtance favorable & particuliere de ſa main toute puiſſante; Laquelle ce Grand Dieu, qui eſt ſouverainement bon, juſte, & miſericordieux, n'auroit eu garde de preſter aux demons, pour decevoir, & pour contribuer à tromper ceux qui n'ont autre but que de le ſervir, & de lui eſtre entierement agreables. Arriere donc un ſi execrable & un ſi horrible blaſphême, pour lequel cette perverſe Nation a attiré ſur ſa teſte criminelle, toutes les foudres & toute l'indignation du Dieu des vengeances.

2 *Tim.* 3. 8.

Leurs

Leurs méchanchetez, & leurs crimes, ne leur font pas moins leur procez; La fraude & la tromperie paſſent chez eux en commerce, & il y a peu de perſonnes avec leſquelles ils ayent eû à faire, à qui ils n'ayent fait reſſentir quelques effets de leur mauvaiſe foy : l'impureté, la perfidie, & la violence, ſont choſes où ils ſe portent ordinairement, & comme ſi Dieu authoriſoit la licence & le peché, ils croyent y eſtre bien fondez, lors qu'ils n'ont à faire qu'avec ceux qui ne ſont point dans leurs ſentimens : Ce qui eſtant ſi directement oppoſé tant à la Loy Divine, qu'à celle de la Nature, laquelle Dieu a engravée dans le cœur de tous les hommes, il eſt croyable qu'au dernier jour, ils ne ſeront pas ſeulement condamnez à cauſe de leur incredulité & de leur obſtination, mais auſſi pour leurs méchantes actions: De ſorte qu'en l'un & en l'autre de ces égards, Dieu eſt entierement & hautement juſtifié.

Aprés avoir veu la juſte condamnation des Juifs; il faut que nous faſſions auſſi remarquer celle des Mahômetans. Ces infidelles ſont ſans nulle excuſe;

veu.

veu que combien qu'ils reconnoiſſent en leur Alcoran; que Jeſus Chriſt eſt le Verbe, & l'Eſprit de Dieu; qu'il eſt né de la bienheureuſe Vierge Marie; ſans communication d'homme; Et qu'ils parlent avec admiration de ſes miracles; qu'ils diſent que Dieu l'a enlevé au Ciel, & qu'il deſcendra du Ciel en terre au jour de la réſurrection des corps, afin de juger les hommes d'un jugement juſte & équitable: Cependant en cet abominable Livre, dont la ſeule lecture en fait auſſitoſt connoître l'impieté, l'ignorance, & la brutalité; & que ce n'eſt qu'un tiſſu d'inepties, de contradictions, & de fables; ils y ont tellement perverti toutes les Doctrines du vieux & du Nouveau Teſtament, enſemble l'Hiſtoire ſacrée, laquelle y eſt contenue, que tout ce qu'ils en raportent a eſté ſouillé & gaſté par ces mains impures & ſacrileges. Mais ce qui leur oſte toute ſorte d'excuſe, & ce qui augmente encore la condamnation de ces ennemis de Dieu; C'eſt qu'ils ne veulent pas eſtre redreſſez de leurs égaremens. Bien loin de cela, ils defendent avec la derniere rigueur de diſputer à l'encontre de leur mau-

Voyez l'Alcoran, de la Traduction du Sr. du Ryer. Au Chap. des femmes; & en plûſieurs autres.

* *Au Livre de la Lune, lequel eſt tenu pour ſaint par ces Mahômetans.*

maudite creance ; & la vouloir impûgner, eſt chez eux un crime irremiſſible, & pour lequel ils font ſoufrir les plus cruels tourmens. Ce ſont là les argumens, & la politique dont ſe ſert le Diable, lequel eſt l'autheur de toutes les fauſſes Religions; & les armes que ſes Emiſſaires employent afin de les maintenir & de les defendre : De ſorte qu'il ne faut pas trouver étrange s'il les entraine avec lui dans une perdition eternelle.

Pareillement nous pouvons dire de ces Mahometans ce que nous avons dit des Juifs; que leurs exécrables impuretez, & leurs infames diſſolutions, & toutes leurs actions pleines de perfidie & de cruauté, où ils ſe portent & ſe plongent avec un excez épouventable, contre les lumieres de la Nature, & les commandemens du Decalogue, combien qu'ils croyent eſtre obligez de les garder ; Nous pouvons dis-je leur dire, que tant de déréglemens joints à leur infidelité affectée, ainſi qu'à ces miſerables Juifs, ſeront encore des cauſes ſuffiſantes afin de leur faire encourir l'ire & la malediction de Dieu; lequel ſera

ra trouvé toujours juſte en tous ſes jugemens.

Quant à ces impies, leſquels voudroient bien effacer tout ſentiment de la Divinité, ou leſquels, s'ils ne nient pas ſon exiſtence, ne font pas beaucoup moins, en niant ou mettant en doute ſa Providence: Contre ces abominables, le Ciel, la Terre, & les Demons même, dépoſent hautement. Mais pour ne pas raporter icy toutes les fortes & invincibles raiſons que nous avons pour cette premiere & inconteſtable verité; n'eſt il pas vray que le cours réglé des Aſtres, leurs influences, la viciſſitude des ſaiſons, les merveilles de la fabrique & compoſition du corps humain, les facultez ſi admirables & ſi ſurprenantes de ſon entendement; la varieté de tant d'animaux terreſtres, & aquatiques; celle des fruits de la terre, leur uſage & leur proprieté; la vertu admirable & ſpecifique de tant de plantes, d'herbes, & de racines, &c. Bref toute l'infinité des choſes d'icy-bas, leſquelles on voit manifeſtement avoir eſté creées pour le ſervice & pour l'utilité de l'homme: En un mot l'harmonie & la relation

tion de tant de parties differentes dont l'assemblage compose ce grand & cét admirable Univers; ne sont ce pas comme autant de bouches, lesquelles, d'une voix claire & intelligible, nous annoncent la gloire & la Majesté infinie de celui qui en est le Createur? Ajoutons aussi, ces divers periodes du mouvement des Cieux, ce cours si juste & si reglé des Astres, cette succession si constante & si admirable des saisons: Tout cela ne nous fait il pas pareillement voir leur commencement, & que c'est une main toute puissante, & une intelligence infinie qui a monté ces grandes roues, & qui les conduit d'une maniere si sage, & si incomprehensible? C'est ce que ne fait pas moins la generation des hommes, & celle de tous les animaux; lesquels ne s'estant pas faits eux-mêmes, châque individu ayant eû son principe d'un agent anterieur; il faut par consequent en revenir à une premiere cause, qui est Dieu, lequel leur a donné l'estre, & duquel seul ils tirent leur origine. Disons encore, que le commencement des peuplades, & des habitations; celui des Royaumes, des Loix, *Pse. 19. 1.*

des

des Sciences, des Arts, des Profeſſions, &c. dont la date, par le raport de toutes les Hiſtoires prophanes avec la ſacrée eſt comme nouvelle, la plus reculée ne s'étendant point au delà de 5 à 6 mil ans; ſont auſſi des argumens tres-forts & tres-concluans pour prouver le commencement du Monde, & par conſequent la verité de ſon Autheur. N'eſt-ce pas là aſſez dequoy ſufire pour confondre ces exécrables impies, & pour les obliger à reconnoître avec le Prophéte Roy, & à dire avec lui; *C'eſt Dieu qui nous a faits, & ce ne ſommes pas nous qui nous ſommes faits.* Et avec Moyſe; *Dieu crea au commencement les Cieux & la terre.*

Pſe 100. 3.

Geneſe 1. 1.

Nous pouvons encore ajoûter à la gloire de Dieu, & pour juſtifier, ou pour mieux dire, afin de declarer combien eſt juſte & équitable ſa ſainte & miſericordieuſe conduite; Qu'il n'a pas ſeulement donné aux hommes ce grand Livre de la Nature; mais auſſi celui de ſa Parole, pour faire en ſorte que par l'un & l'autre de ces moyens il puſt eſtre connû. Si par le premier, ces impies ſont bien perſuadez de l'exiſtence, &

de

de la Providence de Dieu, veu qu'elle y eſt toute viſible, & que cependant, par une preſomption & une negligence affectée, ils ne veulent point admettre ny recevoir la Parole Divine ; ne ſont ils pas auſſi à bon droit entierement & abſolument ſans excuſe? Puis que cette ſainte & ſacrée Parole, par ſon antiquité, par ſes relations Hiſtoriques, & miraculeuſes, où la puiſſance de Dieu, & la verité de ſa manifeſtation particuliere à la Nation Judaïque, eſt clairement demontrée ; quoy plus, par ſes Propheties, dont l'accompliſſement n'eſt pas un argument de moindre force en faveur de la Religion Chrétienne, à la confuſion de ceux qui l'impugnent ; enfin ſi on y ajoute la majeſté de ſon ſtile, la ſainteté de ſes enſeignemens, la pureté de ſes preceptes, & tout ce qui ſe peut encore dire ſur un ſi grand & un ſi riche ſujet ; faut il pas conclurre, aprés tant d'evidences, qu'il paroit bien qu'il n'a rien manqué de la part de Dieu, pour amener les hommes à la connoiſſance de leur ſalut, & que s'il y a encore des rebelles & des refractaires, leur condamnation eſt tres-juſte & tres-equitable?

Mais, faut il s'étonner s'il se trouve encore apresent, au milieu de ceux qui se disent Chrétiens, de ces sortes de Libertins, veu le mépris evident que l'on y fait de la Parole de Dieu, jusques-là que des Cardinaux, & plusieurs Docteurs, principalement des Jesuites, en ont parlé en des termes si horribles & si blasphematoires, que j'ay horreur de les mettre icy, en ayant déja raporté quelques-uns à la fin de la premiere partie de cette Apologie. Comme ils voyent que cette sacrée Parole leur est en obstacle, & que nous y trouvons dequoy combatre leurs erreurs, ils voudroient bien la mettre au rabais, & la faire dépendre de leurs gloses, & de leurs malheureuses Traditions. Or si selon la damnable Doctrine de la Probabilité, qui est enseignée par plusieurs de ces Docteurs, il estoit seur de suivre leur creance, & de se laisser conduire à leur direction, sans aucune crainte, pourveu que l'on en eust un seul pour garand; Bon Dieu, où en serions nous reduits, lors qu'ils ont ainsi foulé aux pieds ces Oracles Divins! Aprés cela, ne demandons plus pourquoy il se trouve des impies, ny

d'où

d'où vient que nous voyons dans le Monde tant de de violences, & tant de crimes, puis que l'on y prête l'oreille à des dogmes si pernicieux, & que l'on s'y laisse conduire à de si méchans guides. Il ne faut donc point trouver étrange si Dieu privé de la lumiere de sa connoissance, ceux qui la mépriſent, & qui en abusent d'une maniere si audacieuse & si criminelle. C'est par cet abandonnement que son ire se découvre tout à plein sur l'impieté, & sur l'injustice des hommes. Que si par sa patience & par sa longue attente, qui les convie à la repentance, il prolonge encore pour quelque-temps le châtiment de ces méchans & abominables, d'autant plus qu'ils en auront abusé, d'autant plus la pesanteur de son bras vengeur se fera-t-elle sentir sur leurs testes criminelles; & assurement, s'ils ne se repentent, le plus profond des enfers, & tout ce quil y a de plus horrible en ce lieu de tourment, leur est reservé.

Cecy, comme je pense, doit suffire sur ces matieres si hautes & si difficiles, de l'Election, & de la Reprobation, *&c.* Car de vouloir entrepren-

dre de satisfaire à toutes les criminelles questions des curieux effrenez, cela n'est ny de l'étendue de cette Apologie, ny de mon sujet: Il suffit de répondre à ces sortes de gens-là, ce que fit S. Augustin à celui qui vouloit savoir ce que Dieu faisoit avant la creation du Monde: Qu'il estoit vray-semblable qu'il estoit occupé à bastir l'Enfer, & à ordonner des peines qui fussent proportionnées à l'attentat de ceux qui veulent sonder la profondeur de ses secrets. C'est pourquoy un Philosophe même, quoy que Payen, estant enquis par un certain importun de plusieurs choses touchant les Dieux; Je ne sçay rien, lui dit-il, de tout ce que tu me demandes; toutefois je n'ignore point une chose, c'est que les Dieux ne veulent point de bien aux curieux. Puis que des infidelles s'expliquent ainsi à l'égard de leurs fausses Divinitez, combien doit estre grande nostre retenuë, lors que nous parlons de celui qui est le seul vray Dieu. Si de petits Ecoliers, qui apprennent encore leur Rudiment, n'ont garde de vouloir pretendre à expliquer les Autheurs, mais seulement ils tâchent de

Euclide.

s'a-

s'avancer en connoiſſance, eſperant qu'un jour ils aquerront cette capacité, & qu'alors ils pourront même aprofondir les hautes ſciences; aurions nous moins de raiſonnement & moins de retenuë que de petits enfans? veu que nous ſommes en la terre comme en nos petites Claſſes; nous n'y apprenons que les elemens des choſes Divines & Celeſtes. Aſſeurement, ce ne ſera que dans le Ciel que nous ferons noſtre grand cours en Theologie: Pendant que nous ſommes icy-bas, nous ne voyons qu'en partie, & nous ne connoiſſons qu'en partie, comme en enigme & obſcurement: Mais tendons inceſſamment vers ce bien-heureux ſejour de l'immortalité, où toutes nos tenebres ſeront diſſipées, & où toute noſtre ignorance ſera entierement & abſolument banie.

Puis que nous nous y ſommes engagez, diſons un mot du libre Arbitre de l'homme, & de la retenuë que l'on devroit avoir lors que l'on expoſe au peuple les grands myſteres, & les profondes Doctrines de la Religion Chrétienne. *Du libre Arbitre.*

Quant au libre Arbitre, c'eſt enco-

re une choſe étonnante de toutes les fauſſes accuſations, dont ceux de l'Egliſe Romaine nous noirciſſent, lors qu'ils repreſentent noſtre creance ſur ce point-là: Vous diriez que chez eux, c'eſt aſſez de nous accuſer afin de nous rendre coupables, & qu'à cet égard tout leur ſoit permis: Mais je penſe que ceux qui auront bien compris quels ſont nos ſentimens ſur la Doctrine de l'Election, & de la Reprobation, ſelon que nous nous en ſommes expliquez cy-deſſus, ils auront aſſez reconnu, que nous ne transformons pas les hommes en des troncs d'arbres, ou en des maſſes de pierre, les faiſant eſtre ſans action & ſans mouvement, comme ils voudroient le faire croire; Mais que bien loin de cela nous enſeignons, que le peché n'a pas tellement depravé les facultez de l'entendement & de la volonté de l'homme, qu'il ne puiſſe avoir en ſoy des lumieres, non ſeulement pour l'ordre & le gouvernement des choſes Civiles; Mais même, que Dieu ne l'a pas deſtitué de moyens, ny de forces ſuffiſantes, par leſquelles il peut en quelque ſorte accomplir les œuvres externes de la Loy Morale,

com-

combien qu'il ne soit pas regeneré; & que c'est en cette maniere que les Payens, selon que S. Paul nous l'apprend, quoy qu'ils n'eussent point la connoissance de la Loy, n'ont pas laissé de faire naturellement les choses qu'elle prescrit. Cependant, comme en ces miserables peuples leur jugement, qui estoit corrompu par la concupiscence, & par les amorces du peché, les a rendus les esclaves du Demon, & étrangez entierement de la vie des enfans de Dieu; il en est asseurement encore tout demême, à l'endroit de ceux qui ne se portent point aux actions de la pieté & de la sanctification, par des mouvemens interieurs & sinceres de l'amour de Dieu. Quelques bonnes œuvres qu'ils puissent faire exterieurement, si elles n'ont ce caractere, si la foy n'en est le principe, aussi-bien que celles de ces infidelles, ce ne sont que des pechez specieux, & des crimes éclatans, ainsi que les qualifioient autrefois les Peres de l'Eglise. *Rom. 2. 14 &c.*

Quelques-uns de ces anciens Docteurs ont appellé nostre libre Arbitre; Une puissance de s'ajoindre à la

1 Cor. 3. 9. *Au Grec, Cooperateurs.*

Grace, au même ſens que le grand Apoſtre dit, *que nous ſommes ouvriers avec Dieu.* Parce que Dieu agit avec nous, comme avec des creatures qu'il a revêtues d'une ame raiſonnable, à laquelle preſentant des objets, dont il lui fait voir la beauté & l'excellence, il ne ſe peut pas autrement, que l'entendement, aprés qu'il en a connu la valeur & le prix infini, ne determine la volonté à les embraſſer, & à les aymer ſouverainement; comme à l'oppoſite à avoir une averſion toute entiere, & une hayne extreme & implacable, pour ceux dont il lui a fait connoître la laideur & la difformité. La Grace de N. S. Jeſus Chriſt a répandu de ſi abondantes, & de ſi éclatantes lumieres, que ſi à leur faveur les hommes ne cheminent en la voye du Salut, leur impuiſſance n'eſt que pretextée; ce n'eſt plus l'effet d'une impuiſſance naturelle, mais bien celui d'une impuiſſance Morale & entierement affectée.

Que l'on ne s'aille pas imaginer que je veuille attribuer aux forces de l'homme ce qui n'eſt deû qu'à la ſeule bonté, & à la ſeule miſericorde de Dieu; *Lequel pro-*

produit en nous avec efficace, & le vouloir, & le parfaire, selon son bonplaisir. J'ay assez fait voir cy-dessus, combien une si orgœuilleuse Doctrine nous est en horreur. Mais pour m'en expliquer encore plus particulierement, je dis, Qu'il est de ces facultez de l'entendement & de la volonté de l'homme, en quelque façon, comme des corporelles, lesquelles, encore que ce soit par leur moyen qu'il respire, qu'il se meut, qu'il agit ; neanmoins, nous sommes obligez de reconnoître, qu'elles ne lui sont pas tellement propres, que sans le concours & l'assistance Divine il puisse ny respirer, ny se mouvoir, ny agir. C'est pourquoy, confessons hautement, & demeurons d'accord ; Que si Dieu, par une grace parfaisante, ne nous soûtient en ce chemin du Ciel, nous defaillons incontinent, & demeurons miserablement asservis aux mouvemens dereglez de nostre Nature corrompue. *Philip. 2. 13.*

Que si ceux qui n'écoutent que leur faux raisonnement, & qui voudroient, pour ainsi dire, mesurer la sage conduite de Dieu à leur aune, inferent de là que nous établissons une fatale necessité,

té, par laquelle ruinant la liberté de l'homme, il n'y aura plus de crime ny de vertu, plus de peines, ny de recompences, puis qu'il sera impossible au méchant de devenir bon, ny au bon de devenir méchant. Mais ces nouveaux Pelagiens doivent apprendre; qu'il y a une necessité d'immutabilité, & une autre qui porte veritablement ce nom-là de contrainte, & que selon cette premiere, Dieu est necessairement bon, & neanmoins tres-librement; comme aussi les Anges; quoy qu'ils ne peuvent plus de bons devenir mauvais, ny de mauvais devenir bons, ne laissent pas d'estre libres, parce que le libre Arbitre se prend pour ce qui est volontaire, tout ce qui est volontaire estant libre: C'est pourquoy les bons Anges s'abstiennent du mal, non par une necessité de contrainte, mais par une libre volonté: Ainsi le Diable & tous ceux sur qui il exerce son empire, sont necessairement méchans; neanmoins il est evident qu'ils se portent au peché avec une pleine liberté & sans aucune violence, car si l'homme estoit porté au mal par une necessité forcée, & qu'il n'agist pas

avec

avec le consentement tout entier de sa volonté; Dieu, qui n'a garde de faire aucune injustice, en commettroit une tres-grande en le punissant. Il n'y a donc que cette necessité de contrainte, qui fasse qu'on ne veut pas librement; ce que l'on ne peut pas dire de la necessité qui vient de la disposition interieure; ainsi vouloir librement & vouloir necessairement de cette seconde necessité, ne sont pas deux choses opposées: car où il y a consentement il y a volonté, & où il y a volonté il y a liberté: tellement que c'est avec bien de l'injustice que nos Adversaires nous accusent de ruïner celle-là, veu que nous l'admetons toute entiere; & je croy que ce que j'en ay dit cy-dessus, marquera assez que nous ne lui faisons aucun effort. Cependant, encore que nostre volonté agisse tres-librement, comme nous venons de le prouver, il nous faut neanmoins toujours reconnoître, qu'elle est tellement gâtée par le desordre que le peché d'Adam y a apporté, que toutes nos inclinations en ont esté perverties, & jusqu'à ce que Dieu nous ait illuminez par la vertu toute puissante de son Es-

prit, & que par une grace efficace & victorieuſe il ait triomphé de noſtre rebellion, nos malheureuſes paſſions, & les mouvemens violens de noſtre chair perverſe, nous emporteront toûjours, & nous feront miſerablement égarer du Salut.

Voila la deplorable conditon en laquelle le peché de ce premier homme nous a reduits. Sur quoy la curioſité qui eſt toûjours temeraire & inſolente, voudroit bien ſavoir de quelle maniere cette corruption s'eſt pû transmettre à tous ceux, qui (ainſi que nous enſeigne l'Apoſtre,) *n'ont point peché à la façon de la tranſgreſſion d'Adam.* Ce n'eſt pas mon but, comme je l'ay déja declaré, de ſatisfaire à cette effrenée curioſité. Mais pauvre homme! quoy que tu puiſſes dire ou alleguer, ne ſçais-tu pas que tu es un des deſcendans de cet homme terreſtre & corrompu, & que c'eſt de lui que tu as tiré ton origine? Il eſt vray que Dieu l'avoit créé & formé à ſon image; mais l'ayant gâtée & ſouillée par le peché, il a engendré des enfans qui portent la ſienne. C'eſt delui que tu as herité la maladie toutafait mortelle dont tu es

Rom. 5. 14.

fra-

frapé: Et puis que le seul & asseuré remede pour ta gueriſon, t'eſt preſenté & donné en Jeſus Chriſt; duquel remede ſi tu negliges ou differes de te ſervir, ta maladie ſera ſans aucune eſperance, pourquoy t'amuſes-tu à rechercher comment ce mal t'eſt venu attaquer, au lieu de recevoir avec toute la promptitude & tout le ſoin imaginable, ce ſouverain & admirable medicament dont l'effet eſt ſi ſeur & ſi infaillible?

Je ne ſçaurois que je ne die encore pour noſtre juſtification, que la difference que nos Adverſaires veulent mettre entr'eux & nous ſur ce point du libre Arbitre, n'eſt qu'imaginaire, & une pure chicane; Puis que combien qu'ils enſeignent, que la volonté de l'homme puiſſe toûjours defaillir, & faire le contraire de ce à quoy Dieu la determine; neanmoins, ils ne laiſſent pas de ſoutenir, que cela ne peut jamais arriver, & que ſi Dieu veut convertir quelqu'un par la grace efficace, il eſt neceſſaire qu'il ſe convertiſſe, & qu'il ne ſe peut pas faire qu'il ne ſe convertiſſe point: Comme auſſi, ſi Dieu predetermine quelqu'un à quelque bonne

œuvre, il eſt pareillement neceſſaire qu'il la faſſe. Certes qu'y a-t-il en tout cela que nous n'enſegnions auſſi? Car quoy que nous diſions, qu'il faut que noſtre volonté obeïſſe irreſiſtiblement, lors qu'elle eſt meuë par la grace efficace, & qu'elle eſt inevitablement neceſſitée d'obeïr; elle n'eſt pas pour cela violentée, ainſi que nous l'avons prouvé cy-deſſus; cette neceſſité n'eſtant pas une contrainte, mais un conſentement volontaire, & une inclination, laquelle, par la vertu inſurmontable de l'Eſprit de Dieu, lui eſt devenue naturelle: Ne ſe pouvant pas autrement faire, lors que la volonté eſt meuë & attirée par cette grace, qu'elle ne ſe tourne vers Dieu, & qu'elle ne ſe porte à l'obſervation de ſes ſaints & Divins Commandemens.

Jamais noſtre volonté n'eſt plus libre que quand elle obeït à Dieu. Auparavant, nous ſommes les miſerables eſclaves du Diable, & de nos paſſions; & noſtre aveuglement eſt tel que nous aymons nos chaines & noſtre ſervitude. Mais lors que Dieu nous a mis en la liberté de ſes enfans, afin de le ſervir & de

faire

faire ſa volonté ; ô quel heureux changement, l'agreable joug, l'aymable ſujection, puis que ſervir à Dieu ce n'eſt pas ſeulement eſtre affranchis, mais c'eſt veritablement regner ! Servons donc ce Divin Maiſtre, qui recompence ſi bien ceux qui lui obeïſſent, qu'il promet même de reconnoître un ſeul verre d'eau que nous aurons donné en ſon nom à quelqu'un de ceux qui ſont de ſes domeſtiques. Fuyons comme autant d'écœuils toutes ces queſtions curieuſes, & inutiles, pour ne pas dire impies, & criminelles, que le Diable a inventées pour embaraſſer les eſprits des hommes, afin de les faire tomber dans l'infidelité, & les precipiter en la mort eternelle. C'eſt ainſi que Dieu abandonne & punit juſtement ces orgœuilleux & ces temeraires, qui emportez par une maudite curioſité, voudroient ſavoir tous les ſecrets de ſon adorable conduite, leſquels il tient enfermez dans le ſacré Cabinet de cette Providence ſi ſage & ſi merveilleuſe, dont lui ſeul a la clef. Fortifions nous en ſa connoiſſance ſalutaire, revelée en ſa Parole, & ne pretendons point eſtre

ſages

Rom. 12. 3. ſages au dela de ce qu'il faut eſtre ſages: mais ſoyons ſages avec moderation. Auſſi pour la paix & pour le repos de nos conſciences, ſouvenons nous toûjours, car je ne me laſſe point d'inculquer ces ſalutaires advertiſſemens, que Dieu eſt ſouverainement bon, qu'il eſt le Pere des miſericordes, & le Dieu de toute conſolation, qu'il a envoyé ſon fils unique au monde, non pour appeller les juſtes, mais les pecheurs, à la repentance; & que ce bon Sauveur y eſt venu, non pour faire perir les ames des hommes, mais pour les ſauver, *&c.* Puis qu'il nous a tant aymez, aymons le ſur toutes choſes. Diſons lui avec l'Epouſe dans les ſacrés & myſterieux Cantiques, qu'il nous tire afin que nous courions aprés lui; avec S. Paul, qu'il faſſe en nous & le vouloir, & le parfaire; & ſelon que s'en exprimoit autrefois S. Auguſtin, Seigneur faites en moy ce que vous commandez, & commandez ô bon Dieu ce qu'il vous plaira. Puis que tout ce que nous avons, nous le tenons de ſa pure grace & liberalité, marquons lui en auſſi comme il faut, & nos reſſentimens, & noſtre reconnoiſſance. Que

2. Cor. 1. 3.

Luc. 9. 56.

Cantiq. 1. 4.

Philip. 2. 13.

toute

toute noſtre joye & noſtre plus grand contentement ſoit de lui plaire, & de lui obeïr : Et puis que toutes choſes ſont nues & entierement découvertes aux yeux de celui auquel nous avons à faire, & qu'il n'y a point de replis ny de cachettes en noſtre cœur, qu'il ne fouille & qu'il ne penetre entierement ; cheminons devant lui avec une ſainte crainte, une crainte filiale, une crainte d'amour, une crainte reſpectueuſe. Ne nous contentons pas de nous appliquer ſeuls à ces ſaints devoirs ; mais faiſons en ſorte, que nous y portions auſſi nos prochains : Ayant eſté confirmez, confirmons auſſi nos freres ; diſons leur, qu'ils viennent ſavourer & goûter avec nous, combien le Seigneur eſt bon. Encourageons nous par des exemples mutuels à l'amour de Dieu, & à l'obſervation des bonnes œuvres ; ſans nous embaraſſer les eſprits de ces hautes & ſublimes doctrines, leſquelles, à l'égard de ces choſes où noſtre curioſité voudroit penetrer, ainſi que je l'ay déja dit pluſieurs fois, nous ne connoîtrons qu'en la vie éternelle. J'avoue que je m'y ſuis étendu bien au dela de ce que je m'eſtois pro-

propoſé; C'eſt pourquoy, voyant qu'il n'y auroit jamais de fin à toutes ces ſpeculations, & que cette ſorte d'eſtude n'eſt qu'un travail inutile que l'on ſe donne; je conclus avec le plus ſage de tous les Roys; Que craindre Dieu, & garder ſes Commandemans, doit eſtre le tout de l'homme, & le but principal auquel il doit tendre. Et je m'aſſeure que ceux de l'Egliſe Romaine, auſſi-bien que ceux de noſtre Communion, demeureront d'accord avec moy, que c'eſt-là, la plus belle, la plus noble, & la plus avantageuſe occupation, à laquelle nous nous puiſſions jamais appliquer.

Eccleſ. 12. 14. &c.

De la maniere d'expoſer au peuple les points de la foy, &c. Voyez auſſi le Chap. 7. de la 3. Partie.

Si je n'avois pas au Chapitre 9 de la 2 Partie de cette Apologie, repreſenté de quelle maniere il ſeroit à ſouhaitter que les Paſteurs expoſaſſent au peuple les veritez de la Religion Chrétienne, je pourrois m'étendre icy ſur ce ſujet; Mais comme j'apprehende que je n'aye déja pouſſé cet Ouvrage bien au dela des bornes que j'avois deſſein de lui donner, & que je me haſte de venir le plûtoſt qu'il me ſera poſſible à ſa concluſion; ceux qui le verront auront, ſur l'Ar-

l'Article que nous avons en main, la bonté de se contenter de ce que j'en ay déja dit : A quoy je ne puis m'empécher d'ajoûter ; qu'il seroit fort necessaire, afin de prevenir les innovations, de regler non seulement les termes, mais aussi la maniere d'exposer ces dogmes si admirables & si élevez, qui sont l'object de nostre foy, comme sont ceux que j'ay déja marquez au lieu susallegué ; savoir, de la Sainte Trinité, de l'Incarnation de N. S. de l'Union de la Nature humaine avec la Divinité en une seule personne ; de l'Election, & Reprobation, & du libre Arbitre, & s'il y a quelques autres Doctrines de cette sublimité ; où il faut que la foy agisse, & non pas nostre raison charnelle & corrompue ; laquelle, jusques à tant qu'elle se soit humiliée & abbaissée, elle ne pourra jamais estre capable de comprendre les choses qui sont de Dieu, parce qu'elles se discernent spirituellement.

Sur quoy je ne sçaurois approuver la temerité extreme, & l'exorbitante curiosité de plusieurs de l'une & de l'autre Communion, sur ces points si incomprehensibles ; vous diriez, ainsi que

que je m'en ſuis déja exprimé, qu'ils ont eſté au Conſeil ſecret de Dieu, & que l'on ne leur en ſauroit propoſer aucun des plus hauts, qu'ils ne pretendent auſſi-toſt le reduire en demonſtration : Et il n'arrive que trop ſouvent, comme nous l'avons encore dit pluſieurs fois, qu'au lieu d'y reüſſir, par leurs diſtinctions, & leurs termes ſcolaſtiques, ils vous embarraſſent les matieres, & rempliſſent les eſprits de doutes & de ſcrupules.

Ce n'eſt pas qu'il ne faille, & qu'il ne ſoit abſolument neceſſaire d'inſtruire tous les fidelles, de ces veritez ſacrées, & ſalutaires; Mais comme elles ſurpaſſent infiniment l'intelligence des hommes & des Anges, & que nous ne les connoiſſons que par la revelation que Dieu nous en a faite en ſa Parole, il faut que ces Divins Oracles ſervent toûjours de guide aux Paſteurs, & que ce ſoit d'eux qu'ils empruntent les termes avec leſquels ils s'expriment, lors qu'ils expoſent au peuple ces ſaints & ineffables myſteres; Ou du moins, ils doivent prendre bien garde à ne pas s'en expliquer que d'une maniere qui ſoit analogue & cor-

correſpondante au ſens des Paroles que le S. Eſprit a dictées.

J'ay auſſi encore à dire, qu'il eſt non ſeulement dangereux, mais même que c'eſt une eſpéce d'impieté, de traitter d'une maniere problematique, devant des fidelles, de l'Exiſtence de Dieu; de la Verité de la Divinité de Jeſus Chriſt; de l'Immortalité de l'ame, de la Reſurection des corps, & de quelques autres points ou queſtions de cette nature, comme ſi on pouvoit douter de ces inconteſtables veritez, leſquelles ſont les principes, & pour ainſi dire, l'ame de la Religion Chrétienne. Ce n'eſt pas pourtant que cela doive empeſcher d'aller au devant des objections de ces monſtres & de ces impies, qui d'une bouche puante & infernalle, blaſphêment contre le Dieu Vivant: Mais aſſeurement il faut en ce rencontre ſe bien donner de garde de repreſenter leurs ſentimens par leurs damnables expreſſions; cela bleſſe les oreilles Chrétiennes, & ne marque pas aſſez l'horreur que l'on en doit avoir: C'eſt pourquoy, je tiens, qu'il ne faudroit jamais parler de ces impietez qu'avec exaggeration; afin de faire

re voir aux bonnes ames combien l'on en eſt vivement touché, & combien ces choſes nous ſont en execration. Si ſur ce ſujet nos Adverſaires nous accuſent de paſſer quelquefois les bornes; Certes c'eſt avec bien de l'injuſtice qu'ils nous veulent ainſi noircir, puis que graces à Dieu, il ne s'eſt jamais trouvé au milieu de nous des perſonnes, qui aprés avoir prouvé l'exiſtence de la Divinité, ayent en ſuite, par une impieté plus qu'infernalle, oſé entreprendre de ſoûtenir la negative; comme le voulût faire en preſence de l'un de nos Roys, un de leurs plus grands Champions, lequel pour ce ſujet fut pour quelque tems chaſſé de la Cour, mais qui depuis eſt mort revétu de la pourpre Romaine. Ces fautes ſont perſonnelles; mais quoy qu'il en ſoit, c'eſt toûjours bien fait de preſcrire des limites, & de donner des bornes afin d'arreſter la petulence des eſprits temeraires & emportez.

Le Cardinal du Perron. ſous Henry. 3.

Ce reglement doit eſtre la ſuite d'une bien-heureuſe Reünion, & le digne ouvrage d'un Concile œcumenique, ou national, lors qu'il plairra à Dieu de met-

mettre au cœur de noſtre Auguſte, & Invincible Monarque, d'en ordonner la convocation, ainſi qu'en ont uſé autrefois les premiers Empereurs Chrétiens, au rang & prerogative deſquels ce Grand Roy a ſuccedé; eſtant meritoirement le fils ainé de l'Egliſe; non pas ſeulement d'une Egliſe particuliere comme eſt la Romaine, laquelle n'ayant point perſeveré en la pureté de la Doctrine, a encouru la peine dont l'Apôtre Saint Paul l'avoit autrefois menacée en l'Epiſtre qu'il luy a écrite; Mais dis-je, bien plus, le fils ainé de la ſainte Egliſe Catholique, & Apoſtolique, dont N. S. Jeſus Chriſt eſt le ſeul & l'unique Chef: de laquelle Egliſe nous avons donné un Tableau au naturel en la premiere Partie de cette Apologie.

Or comme ce Concile, ſoit National, ou Univerſel; doit eſtre apparemment, de tous les moyens qu'on pourroit employer, celuy qui ſeroit le plus efficace pour une bonne Reformation; j'aurois à repreſenter ce qui ſeroit à ſouhaitter, afin qu'il euſt toutes les qualitez requiſes pour s'en pouvoir promettre un bon ſuccez: Mais comme je m'en *Voyez* ſuis

la fin de la seconde Partie de cette Apologie. Hist. Ecclesiastiq. des Egliſes Reform. 1 voll. livre 4. page 716. Imp. de Geneve 1581.

ſuis déja expliqué, & que l'on peut encore apprendre de noſtre Hiſtoire Eccleſiaſtique, ce que nous avons autrefois demandé là-deſſus; il me ſembe qu'il ſeroit inutile de repeter icy les mêmes choſes: Je diray ſeulement, que l'interruption de ces Conciles, j'entens des Conciles libres, où les parties ne ſoient point les juges, ainſi qu'il eſt arrivé en tous ceux auſquels le Pape a eu un pouvoir abſolu; cette malheureuſe interruption a cauſé tous les deſordres, & authoriſé la tyrannie qui s'eſt élevée au Gouvernement de l'Egliſe: & donné lieu à l'établiſſement des erreurs qui ſe ſont inſenſiblement gliſſées en la Doctrine, par l'ignorance & la ſuperſtition des peuples, comme nous l'avons obſervé cy-deſſus en ſon lieu; les Pontifes Romains ayant fait ſervir toutes ces choſes à l'affermiſſement de la grandeur de leur dignité, & comme autant d'étançons, afin d'aſſeurer cette prodigieuſe authorité, laquelle ils ont ſi manifeſtement uſurpée.

CHA-

CHAPITRE IV.

Application plus particuliere des choſes contenues en cette Apologie: Avec des Reflexions Chrétiennes, Morales, & Politiques, ſur l'eſtat preſent de l'Egliſe: Enſemble la Refutation des calomnies & fauſſes accuſations dont nos adverſaires nous veulent noircir; où il eſt prouvé que la France n'a point eû de plus grands ennemis que ces pretendus zelateurs de la Religion de leurs Peres.

NOus liſons au livre de la Geneſe, que ce grand perſonnage Joſeph, renvoyant ſes freres au païs de Canaan, & ſachant bien qu'il y avoit diverſes conteſtations entr'eux; afin d'en arreſter le cours & le deſordre, & les entretenir en une bonne paix, les exhortoit, avec une tendreſſe veritablement fraternelle, de ne s'amuſer point à diſputer, ny à debatre par le chemin. Il ſçavoit que cela ne pourroit produire que de tres-méchans effets, & croyoit que pour les prevenir, il ne leur pouvoit propoſer rien qui leur fuſt ou plus utile, *Geneſe 45: 24.*

ou plus neceſſaire : Car ſi la contention & l'animoſité eſt même odieuſe, quoy qu'elle ne ſoit qu'entre des perſonnes qui n'ont aucune liaiſon, ny aucune relation particuliere ; combien plus devient elle blâmable & criminelle, lors qu'elle a lieu entre ceux qui en ont, ou de naturelles, ou de politiques. C'eſt ce qui a auſſi porté Moyſe, ce debonnaire Serviteur de Dieu, & l'illuſtre conducteur de ſon peuple, en voyant des Iſraëlites qui ſe querelloient, à ne leur alleguer point d'autre raiſon, & à ne leur propoſer point de motif plus preſſant pour arreſter les bouillons de leur haine & de leur fureur, que celuy-cy ; *Hommes, vous eſtes freres, pourquoy vous faites vous tort l'un l'autre?* C'eſt comme s'il leur euſt dit ; ô Iſraëlites, vous avez un double ſujet de ne vous entredéchirer pas comme vous faites, & de vivre en concorde les uns avec les autres. N'eſtes vous pas tous des hommes ? Où eſt donc cette humanité, & cette mutuelle correſpondance qui doit marquer cet illuſtre caractere ? Quoy ! ſeriez vous moins ſociables que les animaux brutes & deſtituez de la raiſon, qui ne laiſ-

Actes 7. 26.

laiſſent pas d'entretenir avec ceux d'une même eſpece, & même entre celles qui ſembleroient ne pouvoir jamais s'accorder enſemble, quelque ſorte de ſocieté; juſques-là, que l'on a veu de petits chiens, & des agneaux, recevoir des careſſes & fraterniſer avec des tygres & des lions qui avoient eſté élevez avec eux? où eſt donc voſtre raiſon? ne devroit elle pas en céte rencontre faire paroître ſes lumieres & exercer ſes fonctions? Mais ſi cela ne ſuffit point, & ſi ce n'eſt pas encore aſſez pour vous perſuader; Se peut il rien ajouter de plus doux & de plus tendre, que ce nom de Frere que vous portez reciproquement? Vous ne pouvez le deſavouer, puis que vous avez une même paternité & une même origine; C'eſt un même ſang qui remplit vos veines, vous reſpirez un même air, vous avez de mêmes Loix, & vous vous eſtes engagez de courir les uns & les autres, comme on parle dans le monde, une même fortune, ſoit pour les avantages de la terre, ſoit pour les eſperances du Ciel: Aprés cela, ſeroit il bien poſſible que vous ne vouluſſiez pas étoufer toutes

vos aigreurs, & tous vos reſſentimens particuliers, quand bien même il ſeroit vray que vous auriez lieu de les faire éclater?

Permettez moy, ô FRANÇOIS, qui vous tenez encore attachez à la Communion de l'Egliſe Romaine, NOS TRES-CHERS FRERES, NOS TRES CHERS COMPATRIOTES, que je vous addreſſe à peu prés le même diſcours, & que je vous diſe auſſi aujourd'hui avec ces deux Saints perſonnages Joſeph, & Moyſe; mais vous le diſe, le cœur rempli d'amertume, & l'ame toute penetrée de douleur; Pourquoy nous quereller, nous qui ne vous demandons que la paix? Nous recherchons ſans ceſſe voſtre amitié, par toutes les ſoûmiſſions & tous les moyens imaginables qui nous la devroient faire obtenir; D'où vient donc que vous nous haïſſez, & que vous avez pour nous une haine ſi cruelle & ſi implacable? Pourquoy nous déchirer, & nous faire tort en tant de ſortes & en tant de manieres, qu'il ſemble que vous ne ſçauriez jamais vous laſſer de nous nuire; quoy que nous ne nous laſſons point de

vous

vous rendre une infinité de bons offices ; & qui pour la conſervation de vos interets, & de voſtre gloire, ſacrifions ſi volontiers & nos biens & nos vies ? Certes ſi nous en uſions autrement, nous ne ſerions pas les diſciples de noſtre Divin Maiſtre ; car c'eſt-là ce que nous avons appris en l'Ecole de Jeſus Chriſt, lequel veut que nous aymions nos ennemis, & que nous faſſions du bien à ceux qui nous courent ſus, & qui nous perſecutent. Nous portons alaigrement ſa Croix avec lui, puis que c'eſt par les afflictions, par l'ignominie, & par les ſouffrances, qu'il nous faut entrer en ſon Royaume : Le chemin qui nous y conduit eſt étroit, & tout couvert de ronces & d'épines ; Mais la couronne qui nous eſt propoſée vaut bien que nous ſouffrions ces peines & ces incommoditez. Nous laiſſons le chemin large à ceux qui veulent s'égarer, & aimons mieux marcher ſur les pas de N. S. Jeſus, qui a vaincu le monde, que de nous perdre avec le monde. *Matt. 5. 44*

Ne dites point que nos plaintes ſont illegitimes & malfondées, & que voſtre averſion & voſtre haine ne s'étend

point sur nos personnes, & que c'est seulement contre nostre Religion que vous en avez. Mais j'en appelle à vos propres consciences pour sçavoir s'il en est ainsi; car si ce n'estoit qu'à nostre créance que vous en vouluſſiez ; pourquoy au regard des choſes qui ne concernent que la ſubſiſtance de nos familles, ſoit par les Arts, les Meſtiers, les Profeſſions, & les Emplois purement civils, empeſchez-vous que nous n'en jouïſſions avec une entiere liberté ? Même, combien que noſtre Auguſte Monarque, aprés des ſuites que nous avons veu viſiblement traverſées, nous ait donné quelques Arreſts, leſquels ont empeſché comme il nous a ſemblé, pour un peu de temps, le plus grand effort de ceux qui nous ſont contraires; neanmoins, puis que tous les jours on tâche d'en diminuer le benefice, ſoit par des explications captieuſes, ou par des reſtrictions artificieuſement pretextées, noſtre ſubſiſtance n'eſt plus que precaire & dépendante du caprice de nos ennemis, & on croiroit à leur maniere d'agir, que nous ne poſſedons ces graces qu'à temps, & que nous n'en devons

jouïr

jouïr que comme par un benefice dinventaire.

Mais peut-estre direz vous encore, que vous nous traittez de cette maniere avec une tres-bonne intention, & tout à fait louable, & par des motifs de charité; Que quoy que cette medecine nous semble tres-amere, neanmoins elle n'est que pour nous procurer du bien, & afin de nous obliger à abandonner nostre Religion, laquelle vous croyez n'estre pas la veritabe; & que si nous nous rengions parmi vous, nous aurions aussitost part à toute cette plenitude qui se distribuë aux enfans de la maison, & ne serions plus traittez en esclaves, ainsi que nous nous en pleignons. Mais bon Dieu! que cette conduite est éloignée de celle de Jesus Christ; & qu'elle approche bien fort de celle de Satan. N'est il pas vray que N. S ne promet à ses disciples que des croix & des tribulations; & que cet adversaire ne propose à ceux qu'il veut attirer, que les Royaumes du monde & leur gloire? Que le Prince de nostre salut, lequel, comme en parle l'Ecriture, a esté consacré par les afflictions, ne nous promet autre chose en

Matt. 4. 9. *Item.* 16. 24. *&* 24. 9. *Jean.* 15. 20. *Item.* 16. 2. *&* 20. *Heb.* 5 9.

ce monde, que des amertumes & des
Jean. angoiſſes. *Vous aurez*, nous dit-il, *des*
16. 33. *angoiſſes au monde*; Mais pour le Prince des tenebres, il ne flate ceux qu'il tâche d'enlacer, que des grandeurs & des vanitez de ce miſerable monde : Les Mondains, voyant la fermeté de noſtre reſolution Chrétienne, s'en moquent & en font le ſujet de leurs railleries; ou nous diſent, comme faiſoit Saint Pierre dans ſon ignorance, avec une tendreſſe criminelle, que nous ayïons pitié de
Matt. nous, ſe ſouciant fort peu s'ils perdent
16. 22. leurs ames, pourveu qu'ils obtiennent l'aiſe, les grandeurs, les vanitez, le repos, & tous les autres avantages de ce preſent ſiécle: Au lieu que le Diſciple
1 *Joan.* bien-aimé de N. S. Jeſus, nous exorte
2. 15. & nous ordonne de n'aimer point le monde, ny les choſes qui ſont au mon-
Matt. de; & ſon Divin Maiſtre nous a avertis,
16. 26. qu'il ne nous ſerviroit de rien de gagner, & de poſſeder tout ce qui s'y trouve de plus beau & de plus engageant, ſi pour l'obtenir nous faiſions perte de noſtre ame.

Nous avons encore une autre ſorte d'ennemis extremement dangereux,

qui

qui foulant aux pieds toute la juſtice, & toute l'equité, pretendent qu'ils ſont bien fondez lors qu'ils nous maltraittent, & violent tout ouvertement les Edits qui ont eſté donnez en noſtre faveur, notamment celui de Nantes; lequel, juſqu'à ce qu'il ait plû à Dieu de nous reünir tous en une même Creance & Religion, on doit conſiderer comme une Loy fondamentale de l'Eſtat, ainſi que nous l'avons fait voir en la deuxiéme Partie de cette Apologie. Neanmoins, ces ennemis envenimez voudroient bien faire croire, afin d'autoriſer leurs violences & leurs injuſtices, que ce n'eſt qu'un Edit proviſionnel, que la neceſſité des affaires a extorqué; que nous avions en ce temps-là les armes à la main, qu'il nous faloit arracher, & que c'eſt à cauſe de cela que cet Edit a donné pluſieurs avantages à ceux des noſtres qui vivoient alors, que l'on ne doit pas étendre juſqu'à ceux qui vivent aujourd'hui; Que les Choſes ont changé de face; Que celui qui a fait la Loy en eſt le maiſtre, & qu'il la peut changer ou l'abroger ſi bon lui ſemble; En un mot, Que ce n'eſt point aux Sujets à capitu-

ler avec leur Prince, que c'eſt à lui à ordonner tout ce qu'il lui ſemble bon, & à nous à nons ſoûmettre, & à lui obeïr.

Pour répondre à toutes ces aſſertions, leſquelles, de la maniere qu'elles ſont pouſſées, ſont injurieuſes à la grandeur & à l'equité de nos Roys; & pour détruire tout ce que ces adverſaires alleguent là-deſſus, contre la verité de l'Hiſtoire; Je prie tous ceux qui liront cette Apologie de remarquer, que cet Edit de Nantes fut donné en Avril 1598. & verifié en Fevrier 99. & qu'il eſt conſtant qu'avant que l'on nous l'euſt donné, tout eſtoit paiſible en France. Le Roy avoit triomphé de cette pernicieuſe Ligue fauſſement appellée ſainte & Catholique & redonné la paix & la tranquillité à cet Eſtat. Il l'avoit même affermie au dehors par celle qu'il avoit conclue à Vervins en Juin 98. avec Philippes II. Roy d'Eſpagne; De ſorte que tout eſtant deſarmé au dedans, & n'y ayant plus rien à craindre de la part des étrangers; nôtre devoir & noſtre obeïſſance inviolable, dont ſa Majeſté avoit eû des preuves contre les mauvais François liguez pour

le

le priver de ſa Couronne, ne lui donnoit pas lieu de croire que nous vouluſſions nous en départir jamais. Il ſavoit bien que noſtre Religion n'authoriſe point la rebellion des Sujets, & qu'elle ne reconnoit point de puiſſance en la terre qui puiſſe diſpenſer de l'obeïſſance que l'on doit à ſon Souverain : Il ſavoit auſſi, que la violence ne peut rien ſur les eſprits ; qu'il n'y a que Dieu ſeul qui les peut fléchir & en devenir le Maiſtre ; Que la Religion ſe perſuade, mais qu'elle ne s'inſinue point par la violence, ny par la rigueur : Bien loin que les traittemens rigoureux, & la cruauté impriment dans le cœur celle pour laquelle on a de l'averſion ; Au contraire, cela ne ſervira qu'à augmenter d'autant plus la répugnance & la haine que l'on en a deja conceue. C'eſt à faire aux Payens, aux Mahômetans, aux Heretiques ; à ſe ſervir de la violence & des voyes de fait. Les armes de la veritable Egliſe de Jeſus Chriſt, ainſi que nous enſeigne l'Apoſtre, ne ſont point charnelles, & ſes Paſteurs n'en doivent point avoir d'autres que leurs prieres & leurs larmes. C'eſt à l'Antechriſt à s'enyvrer du ſang

2 Cor. 10. 4.

Apoc. 17. 6.

des Saints, & du ſang des martyrs de Je-
2. *Theſ.* 2. 8. ſus. Et lors que cet ennemy capital de l'Egliſe ſera révelé, lequel Noſtre Seigneur détruira par l'Eſprit de ſa bouche, & qu'il abolira par la clarté de ſon advevenement, ſoit que cét advenement ſoit pris pour celui de l'évidence entiere de l'Evangile, ou qu'on l'entende de celui de ſa derniere venuë, en laquelle il découvrira les conſeils des cœurs, & manifeſtera les choſes les plus cachées des tenebres; Je ne doute point, que ceux qui en ont uſé autrement, ne reconnoiſſent en ce temps-là, à leur confuſion eternelle, qui ſont ceux qui à cet égard ont porté plus viſiblement le caractere de veritables Chrétiens, ou ceux qui ont perſecuté leurs Freres pour quelques diſſentimens, ou nous qui attandant que Dieu les illuminaſt, & leur fiſt reconnoître l'evidence de ſa verité révelée en ſa Parole, les avons ſupportez avec un eſprit de charité & de douceur.

En la Preface de l'Edit de Nantes.

C'eſt par ces ſentimens de Chreſtien, & d'un Roy tres-Chretien, que Henry le Grand, *les armes & les hoſtilitez eſtant du tout ceſſées en tout le Royaume*; comme il le declare lui-même; voulut nous don-

donner cet Edit, pour nous garantir des insultes de nos ennemis; *Et pour asseurer à l'avenir l'exercice de nostre Religion, la liberté de nos consciences, & la seureté de nos personnes & de nos fortunes*; l'ayant consideré, comme *une Loy generale, claire, nette, & absoluë*; *par laquelle il entendoit que tous ses Sujets fussent régles*; *non seulement pour les differens qui pouvoient estre en ce temps-là*, (comme captieusement, & malicieusement, on le veut expliquer & donner à entendre.) *Mais aussi pour tous ceux lesquels pourroient encore survenir cy-aprés*: En telle sorte, *que dorenavant ceux de l'une & de l'autre Religion pussent avoir ensemble une bonne & perdurable paix, &c. priant la Divine bonté de faire la grace à tous ses sujets de bien comprendre, qu'en l'observation de ces Ordonnances, consistoit le principal fondement de leur union & concorde, tranquillité & repos, & celle du rétablissement de cet Estat en sa premiere splendeur, opulence & force.* C'est pourquoy ce Grand & sage Roy veut que cet Edit soit *perpetuel, & irrevocable.* Aussi a-t-il esté réconnu tel par le feu Roy de glorieuse memoire, non

seulement dés son advenement à la Couronne, mais même encore plusieurs fois depuis. C'est ce qu'a fait pareillement nostre Auguste Monarque, incontinent aprés qu'il fut monté sur le Trône, par les Lettres Patentes que tous les Parlemens ont enregistrées, où il dit hautement, qu'à cet égard, *Il n'avoit point besoin d'estre confirmé par une nouvelle Déclaration.* Se peut il rien dire de plus fort & de plus précis en faveur de cet Edit; Et aprés cela vouloir soutenir encore, qu'il n'est que provisionel, & qu'il n'a esté donné qu'à la necessité du temps; il faut avouer, que ce ne peut estre que par une ignorance volontaire & affectée, ou par une imprudence & une malice dont on ne sçauroit assés exagerer la noirceur.

Nos ennemis ne s'en tiennent pas là; & il est étonnant jusques où s'étend leur ruse & leur méchanceté. Pour nous fletrir & nous faire passer pour des criminels, ils osent, par une horrible calomnie, dire encore avec un front d'airain; que nous avons toujours fomenté la rebellion, pris les armes contre nos Souverains, & esté la seule cause de toutes les malheureuses

reuſes guerres Civiles dont la France a eſté agitée depuis l'an 1562.

S'il eſtoit auſſi aiſé de prouver que de dire, de convaincre que d'accuſer; noſtre cauſe ſeroit fort déplorée, & nous ſerions bien toſt condamnez. Mais loué ſoit Dieu, que pour la juſtification de noſtre innocence nos Roys nous ſont des témoins bien aſſeurez & non ſuſpects; & il faut eſtre bien ignorant en noſtre Hiſtoire, pour ne pas ſavoir quel a eſté le motif de ces funeſtes guerres, & qui ſont ceux qui en ont eſté les veritables auteurs.

Châcun ſçait juſques où pouſſoit l'ambition, & quels vaſtes deſſeins formoient Le Duc de Guyſe, & le Cardinal de Lorraine ſon frere, & toute leur Maiſon, au prejudice de la Royale, en la place de laquelle ils ſe vouloient inſtaler, ſous les pretentions d'une Genealogie chimerique & entierement ſuppoſée; & que pour y parvenir, dés le regne de François 2. pendant lequel ils diſpoſoient de tout l'Eſtat à leur volonté, ils auroient fait perir tous les Princes du Sang, & éteint la branche Royale de Bourbon, ſi la mort inopinée

Voyez la Genealogie des Maiſons de Lorraine & de Bar. compoſée en Latin

par François de Roliers, de Barleduc, Archidiacre de Thoul. imp. à Paris, chez. G. Chaudiere. 1585.

née de ce Jeune Roy, n'euſt changé pour quelque temps la face des affaires. Il eſt auſſi aſſez connû, qu'ils ne s'arrêterent pas pour cela; Car ſous le regne de Charles 9. ſon ſucceſſeur, ce Roy ayant par l'avis de la Reine ſa mere, du Roy de Navarre Lieutenant general du Royaume, & des autres Princes du Sang, fait aſſembler en la Cour de Parlement de Paris la plus grande partie des Ducs & Pairs, Conſeillers d'Eſtat & autres perſonnes du haut rang, ils avoient d'un accord unanime, aprés une meure deliberation, arreſté cet Edit ſi ſollennel appellé l'Edit de Janvier: Par lequel non ſeulement la liberté de nos conſciences, la ſeureté de nos biens, & noſtre ſubſiſtance eſtoit établie; mais même l'exercice public de noſtre Religion nous y eſtoit permis, hors l'enceinte de toutes les villes de ce Royaume, ſans en excepter aucune; lequel Edit auroit pour jamais affermi la tranquillité & le repos de cet Eſtat: Mais l'ambition démeſurée, & l'envie de brouiller, qui regnoit pour lors en ces Princes Lorrains

Cet Autheur pretend prouver, qu'ils n'ont pas ſeulement droit ſur la Couronne comme deſcendus d'un fils aiſné de Pharamond, ſur lequel, au dire de ce Lorrain, Merouée l'a uſurpée.

rains, porta le Duc de Guiſe à le rompre méchamment & malheureuſement, par le cruel maſſacre qu'il fit faire des noſtres, aſſemblez au Temple que nous avions à Vaſſy; où ſans diſtinction de ſexe n'y d'âge, le 1 Mars 1562. on mit à mort, avec des cruautez inouïes, un grand nombre de ces pauvres gens, qui eſtoient venus en ce lieu-là pour y prier Dieu; ce Duc, & le Cardinal de Lorraine ſon frere, eſtant preſens à ce carnage & à cette boucherie des Sujets du Roy: De laquelle infraction & cruauté, bien loin d'en avoir eu quelque juſtice, ceux qui en eſtoient les autheurs, leſquels avoient armé lors que chacun eſtoit en paix en ſa maiſon, s'en vinrent les armes hautes trouver leurs Majeſtez à Fontainebleau, contre les deffences expreſſes qu'ils en avoient: Où aprés qu'ils y eurent, par les intrigues de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui eſtoit de leur Cabale, flatté le Roy de Navarre de l'échange de ſon Royaume de Navarre pour celui de Sardaigne, & l'avoir gâgné par d'autres moyens encore plus lâches & criminels; la Reyne Mere qui avoit auparavant écrit à Louïs de Bourbon Prince de Con-

Condé; *De conſerver les enfans, & la Mere, & le Royaume, comme à celui à qui il touche. Et je vous prie vous aſſeurer*, (lui diſoit-elle,) *que je n'oublieray jamais ce que vous faites pour moy. J'eſpere que nous remedierons bien toſt à tout, avec voſtre bon Conſeil & ayde*, &c. Neanmoins, voyant que le party de ceux de Guiſe, par le changement du Roy de Navarre, ſeroit apparemment le plus fort, elle ſe declara contre le Prince de Condé, qu'elle avoit devant cela ſolicité de prendre ſa protection, & devint ennemie declarée de tous ceux de noſtre Religion; cette Princeſſe n'ayant, pendant toute ſa vie, cherché qu'à brouiller les affaires, pour ſe rendre utile & regner au milieu des diviſions de l'Eſtat, fomentées par ceux de Guiſe, & leur caballe de faux Catholiques, leſquels eſtoient puiſſamment ſollicitez par la Cour Romaine, & par les ruſes de celle d'Eſpagne, qui avec non moins d'artifice que ces Princes Lorrains, ſe ſervoient de ces moyens obliquès, afin d'affoiblir la France, pour la déchirer & en avoir châcun leur part, comme la veritable hiſtoire de ces malheureux temps.

Ces Lettres furent preſentées en original, à l'Emp. Ferdinand. 1. en una Diette tenue en ce temps là à Francfort Par J. Spifame, envoyé par le Prince de Condé. & cette Reine Cath. de Medicis, ne les a jamais deſavouées.

temps-là nous l'aprend assez. Tellement que pour peu qu'on veuille examiner les choses, on reconnoîtra bientost qui ont esté les aggresseurs, & qui sont ceux qui ont commencé à prendre les armes, & à ouvrir le premier Acte de cette sanglante tragedie. Que si le Prince de Condé, invité par la Reine Mere qui estoit Regente, a tâché de repousser cette violence; il est assez justifié par les lettres qu'elle lui en écrivit; même aussi par le Roy de Navarre son Frere, lequel avoit reconnu avant sa mort, mais helas! trop tard & pour lui & pour les autres, la faute qu'il avoit faite; jusqu'à proteſter, aprés qu'il eust esté blessé devant Rouen; que s'il en réchapoit, il ne porteroit jamais les armes contre ceux de nostre Religion; lesquels, pendant toutes ces malheureuses guerres Civiles, ne demandoient autre chose que l'observation de cet Edit de Jan- *Au Concile de Trente*

en 1564. Il fut arresté qu'on feroit rompre l'Edit de Pacification que nous avions, & cela par les artifices du Cardinal de Lorraine. Et au voyage que le Roy fit à Bayonne la même année, on y conclut avec le Duc d'Alve la ruyne de tous les Protestans; dont on vid aussi-tost les effets en France & aux Païs-bas. Ces boutefeux pour travailler à leurs fins ayant prevalu sur l'Esprit du Roy.

Janvier, ou des autres Edits de pacification obtenus depuis, & l'exécution des promeſſes Royales, tant de fois enfraintes par la malice & l'animoſité de cette Cabale de Lorraine, & de ſes aſſociés. Pour une preuve tout à fait convaincante de cette verité; C'eſt que dés que l'on avoit accordé l'exercice libre de noſtre Religion; au même moment les armes nous tomboient des mains; &, comme diſoit cette Reine Mere Catherine de Medicis, il ne faloit que deux ou trois feuilles de papier pour nous mettre hors de deffence, & nous faire renvoyer tout le ſecours que nous avions receu des Princes Proteſtans.

Mais toutes les belles promeſſes, & les Edits qui nous eſtoient donnez par la juſtice de nos Rois, eſtant preſque auſſi-toſt violés qu'obtenus; & ce genereux Prince de Condé ayant eſté tué de ſang froid, contre tout droit Divin & humain; & les noſtres ne voyant de toutes parts que perfidies, cruautés, & ſacagemens; Henry le Grand, qui n'eſtoit lors

Voyés l'Hiſtoire ou les Memoires des guerres Civiles imp. l'an 1570 Page 160. Où la conduite de nos Egl. eſt entierement juſtifiée, en la Lettre que la Reine de Navarre écrivit de ſa main à la Reine Mere Cath. de Medicis. le 16 Septembre 1568.

lors que Prince de Navarre ; Afin d'éviter ſa ruïne que l'on avoit conjurée avec celle de cette Heroïne la Reine Jeanne ſa mere, & celle de Henry Prince de Condé ſon conſin germain ; ne trouva point de Protection plus aſſeurée que parmi nous. *La neceſſité du temps ne lui donna autre refuge que les armes des affligez, où il fut reconnu Chef d'un party, qui n'attandoit ſon ſalut qu'en élevant ſes yeux au Ciel, & prodiguant ſa vie en terre.* Comme nous ne demandions qu'à ſervir Dieu, & à honorer le Roy, nous ne vîmes pas plûtoſt, ſous les auſpices de cet Illuſtre Protecteur, quelque petite ouverture de paix, que nous l'embraſſâmes de tout noſtre cœur. Et quoy que nous euſſions tous les ſujets imaginables de nous défier de nos ennemis, qui demeuroient toujours auprés du Roy, nous aymâmes mieux nous abandonner entierement à tout ce qu'ils nous pourroient faire, que de douter de la ſincerité des promeſſes Royales, leſquelles, ſans doute, auroient eû leur effet, ſi l'artifice & la malice infernale de ces adverſaires de noſtre Religion, leſquels ne cherchoient qu'à jetter de la confuſion

Le Mercure François de l'an 1609. page 349. Imp. de J. Richer avec Privil. du Roy. 1611.

sion dans le Gouvernement afin d'avancer leurs desseins, ne les eust portez à faire servir un Mariage, qui sembloit devoir affermir pour jamais la paix de l'Estat & mettre une entiere fin à tous nos maux, à nous en faire sentir de plus grands & de plus horribles dont on ait jamais ouï parler. *Puis que tous ceux de nostre Religion qui estoient venus à la feste, furent égorgez, entre autres l'Admiral, vingt autres Seigneurs de marque, douze cents Gentilshommes, trois ou quatre mil soldats & bourgeois; puis par toutes les Villes à l'exemple de la Capitalle, prés de Cent mil hommes. Action execrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaist à Dieu, jamais de pareille.*

Histoire de Henry le Grand, par M. l'Evêque de Rhodez, depuis Arch. de Paimp. a avec privil. du Roy. 1661.

C'est assez exposé à nos yeux des objets si lugubres; tirons le rideau sur cet Acte le plus sanglant de toute cette effroyable tragedie, & admirons la Providence de Dieu, lequel aprés les feux allumez sous les Regnes de François 1. Henry 2. & François second, a de ces bienheureuses cendres, arrôsées du sang de cette cruelle boucherie exercée sur nos personnes, sous

ſous celui de Charles 9. rendu le champ de l'Egliſe encore plus fertile qu'il n'eſtoit auparavant. Que ſi quelques Grands nous ont abandonnez, ayant aimé les delices & les avantages de ce preſent ſiécle, ce n'eſt point ſur le bras de la chair que l'Egliſe de Dieu ſe doit appuyer : Cependant ſi à cet égard, ainſi qu'en parle l'Apôtre, nous ne ſommes pas beaucoup de Puiſſans, ny de Nobles ſelon le monde ; Si eſt-ce que nous ne manquerons jamais de Grands, ny de veritables Nobles, puis que ceux de noſtre Communion, ſont tous enfans de Dieu, qu'il a adoptez en Jeſus Chriſt, & leſquels il a apellez à poſſeder un jour le Royaume des Cieux, que ce bienheureux Redempteur nous a acquis par ſa precieuſe mort. 1 *Cor.* 1. 26.

Certes auſſi ce Grand Dieu a bien manifeſté qu'il prenoit noſtre cauſe en main ; aprés ces déteſtables maſſacres, lors qu'il ſembloit que nous eſtions ſans reſſource, & que nous ne nous en releverions jamais, non ſeulement ſa bonne providence nous procura quelque relâche par les ſolicitations non attenduës

des

des Ambaſſadeurs de Pologne; Mais mêmes il fit reconnoitre au Roy Charles 9. l'horrible precipice où il s'eſtoit jetté par les conſeils violens des Guyſards & de leurs ſanguinaires ſuppots; leſquels l'ayant obligé de declarer en Parlement que tout ce qui avoit eſté fait eſtoit par ſes ordres; & jugeant bien qu'il devenoit par là, non ſeulement odieux à la plus grande partie de ſes Sujets, mais auſſi à toute la terre; il reſolut de s'en reſſentir & d'en faire perir les auteurs qui vray ſemblablement le prévinrent; Ce Prince, qui eſtoit en la fleur de ſon âge, & d'une ſanté parfaitte, eſtant mort d'une façon qui n'a pas peu contribué à faire croire, que quelque fatal boucon l'avoit couché au tombeau.

Peut-eſtre que ce recit d'Hiſtoire ſemblera ennuyeux à quelques-uns, parce que nous en avons déja dit quelque choſe en la ſeconde partie de cette Apologie; Mais en verité je croirois trahir la bonne cauſe que nous ſoûtenons, ſi j'obmettrois ce qui fait ſi fort pour noſtre deffence. C'eſt pourquoy on me permettra encore de le pourſuire inſqu'à l'obtention de cet Edit de Nantes; Afin qu'en cette veuë, je

ſatis-

ſatisfaſſe non ſeulement à toutes les perſonnes raiſonnables, mais auſſi que je repouſſe entierement les criminelles atteintes des calomniateurs, & ferme pour jamais l'infernale bouche de la calomnie.

Si noſtre obeïſſance & noſtre credulité ont ſi viſiblement paru pendant tout le regne de Charles IX. comme nous venons de le voir; il y en a des preuves ſi convaincantes ſous celui de Henry III. ſon ſucceſſeur, qu'il n'eſt pas poſſible d'en douter: Car combien que les perfidies, & les maſſacres que nous venions d'experimenter, pouvoient nous donner tous les ſujets imaginables de nous défier de la realité des promeſſes que ce Prince nous fit à ſon retour de Pologne; neanmoins, nous voulûmes bien encore trahir noſtre jugement, & croire que tant de graves remontrances qu'on lui avoit faites ſur ce ſujet, par tous les lieux où il avoit paſſé, auroient fait quelque impreſſion ſur ſon eſprit, & qu'il auroit profité des malheurs precedens. Mais nous reconnûmes bien-toſt à noſtre dommage, que tout cela n'eſtoit que des eſperances mal fondées,

dont nous nous flattions vainement; veu qu'il n'eût pas plutoſt écouté les mauvais conſeils de ceux qui, par leurs fraudes & leurs violences avoient tout gâté ſous les deux regnes precedens, qu'il ſe reſolut à la guerre, & à faire ſervir ſon autorité à favoriſer les perfides deſſeins de ceux qui ne vouloient autre choſe que la confuſion & la ruyne de ce Royaume, afin d'y pouvoir faire leurs affaires à la faveur de ſon deſordre & de ſa deſolation.

Que ſi en ſuite de cette funeſte journée de la Saint-Barthelemi, (car je me trouve obligé de lever les moindres doutes que l'on pourroit avoir de noſtre obeïſſance aux ordres de nos Souverains:) ceux de la Rochelle ne voulurent point recevoir la Garniſon qui leur fut envoyée; outre qu'ils alleguoient leurs privileges confirmez & maintenus depuis qu'ils avoient ſecoué la domination Angloiſe pour ſe remettre en l'obeïſſance de la France; c'eſt que cette Garniſon qu'on leur vouloit bailler eſtoit compoſée de perſonnes qui, pour la pluſpart, avoient encore les mains toutes teintes du ſang de leurs Freres; &

que

que la juſte crainte qu'ils eurent que ce ne fuſt pluſtoſt des maſſacreurs que des Soldats, fit qu'ils ne purent ſe reſoudre à recevoir autre monde que le Gouverneur & ſa ſuite. Cependant, pour une marque des plus eſſencielles de leur obeïſſance, ils ne s'oppoſerent point à ce que leur Maire employaſt toute ſon autorité pour le rétabliſſement de l'exercice public de la Religion Romaine en leur ville: Ils ne demandoient que la ſeureté de leurs vies, & l'exercice de leur Religion ſuivant les Edits.

C'eſtoit par le même eſprit qu'agiſſoient quelques villes de Dauphiné, & de Languedoc: Ce que le Maréchal d'Amville, Gouverneur de cette derniere Province, reconnut ſi bien, qu'il en écrivit en Cour en leur faveur, dés le commencement de ce regne de Henry 3. *remontrant que les mêmes Conſeillers, qui par cet horrible maſſacre du 24. Aouſt ſi fameux, avoient pouſſé le feu Roy à rompre le dernier Edit de pacification, maniant encore le timon des affaires, il eſtoit tres-difficile d'établir une bonne paix, laquelle ne pouvoit ſubſiſter que l'exercice*

Hiſt. generale de France continuée & jointe à celle de du Haillan, imp.

à Paris par Sonnius 1627. Avec Privil. du Roy.

ercice des deux Religions ne fuſt indifferemment permis en ce Royaume.

En effet ce Maréchal eſtoit ſi fortemẽt perſuadé de cette verité, & de la juſtice de noſtre cauſe; qu'il ne fit point de difficulté, avec pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes de marque, leſquels auſſi-bien que lui eſtoient tous Catholiques-Romains, de s'aſſocier avec ceux de noſtre Religion, afin de leur faire donner quelque repos, & rétablir, par ce moyen-là, la paix & la tranquillité de cet Eſtat.

Ce fut auſſi pour la même fin qu'en Septembre 1575. M. le Duc d'Alençon, frere unique du Roy, ſe retira de la Cour, pour ſe faire le Chef de ces malcontens, que l'on appelloit les Politiques. Quelque peu de tems aprés, noſtre Grand Henry, alors Roy de Navarre, que l'on y retenoit comme en une eſpece de priſon, s'en échapa adroitement, & ſe joignit avec eux. Mais cette levée de boucliers ne fut pas de longue durée; car en May 76. on pacifia tous ces remuemens par un Edit qui fut en effet avantageux à Monſieur frere Unique du Roy, aux Maréchaux de Mont-

Montmorency, d'Amville, & de Cossé, au Duc de Ventadour, & aux autres Seigneurs Catholiques-Romains qui estoient de cette association ; Mais ce ne fut à l'égard du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & en general de tous les autres de nostre Religion, lesquels avec leur confiance ordinaire s'estoient joints avec tout ce grand nombre de Catholiques, qu'une pure fiction; veu que l'on se moqua d'eux aussi tost qu'on les vid desarmez.

Cette infernale Ligue, laquelle a causé tant de maux, & qui a tant épuisé de sang à la France, avoit déja commencé à se former. Le pretexte en sembloit beau & specieux, savoir la conservation de la Religion Catholique, & l'extirpation de celle qui estoit appellée Nouvelle ; mais en effet, pour dissiper les forces de cet Estat, & lui faire changer de Maistre, & de forme; comme les Chefs de ce party le firent bien voir dans la suite. Le Duc de Guise, & toute la Maison de Lorraine, & leurs alliez, avec les pretendus Catholiques, s'en declarerent les protecteurs; & cachant sous ce voile leurs pernicieux desseins, ils les

pouſſerent puis aprés à bout, dés qu'ils en virent l'occaſion.

Pour y parvenir, ils obligerent le Roy à convoqner les Eſtats Generaux à Blois, en Decembre de cette même année 1576. leſquels n'eſtant compoſez que de leur Caballe; (pluſieurs Provinces avoient proteſté à l'encontre, & d'autres n'y avoient point envoyé de Deputez.) ils y firent rompre cet Edit de pacification, & nous declarer hautement la guerre. Mais comme le Roy vid bien que le reſultat de ces Eſtats n'eſtoit pas univerſellement receu, que le Roy de Navarre, le Prince de Condé, avec tous ceux de noſtre Religion, même auſſi les Ducs de Montmorency, & d'Amville, & pluſieurs Seigneurs, quoy que Catholiques-Romains lui en avoient fait des remontrances, leſquelles ſans doute l'avoient apparemment convaincu de l'extreme injuſtice de cette guerre; outre les fortes perſuaſions de la Reine Mere, laquelle pour d'autres raiſons ſouhaittoit la paix; Cette Princeſſe, qui vouloit gouverner, craignoit que les Chefs de la Ligue ne priſſent ſa place, & fiſſent peu de cas de ſes conſeils;

ſeils : Joignez à cela, l'inclination naturelle que ce Prince avoit pour le repos. Toutes ces fortes & puiſſantes raiſons l'obligerent à arreſter le cours de ſes armes, & à nous donner ce tant ſolennel Edit du mois de Septembre 1577. Et encore que l'on y euſt retranché & diminué aux Articles avantageux qui nous eſtoient concedez par le precedent, nous ne laiſſâmes pas de le recevoir avec une joye inimaginable ; tant la tranquillité de cet Eſtat, & la liberté de nos conſciences nous eſt chere & precieuſe, que pour l'obtenir, nous voulûmes bien fouler aux pieds, & abandonner viſiblement nos propres interets.

Mais nous avions à peine joüi 8 mois de cette paix, que la Cabale de la Ligue, craignant que l'ardeur de ſes aſſociez ne ſe ralentiſt pendant le calme, anima derechef le Roy contre nous : Et d'autre coſté la Reine Mere, Monſieur frere Unique du Roy, nous incitant à tenir bon, en nous repreſentant la bonté de noſtre cauſe ; outre que nous avions auſſi de noſtre part toûjours de juſtes ſujets de plaintes ; ce furent-là des raiſons aſſez preſſantes, & les juſtes

motifs, qui obligerent le Roy de Navarre, à se mettre en estat de repousser les attaques de ceux qui avoient conjuré non seulement la ruyne de nostre Religion, mais aussi la sienne, & de toute la branche Royalle de Bourbon. Cependant, les conferences qu'il eut à Nerac avec la Reine Mere, & à Fleix avec Monsieur, le tout par les ordres du Roy, eurent un si bon effet, que cette paix que les Catholiques Romains avoient rompue, fut heureusement rétablie; en telle sorte, que depuis Decembre 1580. jusqu'en Juillet 85, la France avoit joui d'une parfaitte tranquillité, & d'un profond repos, lequel ne fut troublé que par ce miserable party de la Ligue, dont les Chefs leverent alors entierement le masque: Car ayant veu, aprés la mort de Monsieur qu'ils firent empoisonner, que le Roy de Navarre devenoit le presomptif heritier de la Couronne, ils le firent

Cela paroit par la Confession de Salcede

de, lequel fut pour ce sujet executé à Paris. Il confessa avoir receu 4000 *ducats pour cet effet, & qu'il avoit encore à executer la même chose contre la personne du Roy. Apologie Catholique de du Belloy. Lanti-Sixte. Remonstrance du Roy de Navarre au Roy. Ses Lettres au Clergé, à la Noblesse, au tiers Estat, & à Monsieur de Paris*, &c.

firent excommunier à Rome, avec le Prince de Condé, & declarer inhabile à ſucceder au Royaume, comme eſtant Heretique, & relaps. Cette fauſſe accuſation & cette infernale calomnie, fut ſolidement refutée par des Apologies particulieres, & par les remontrances que ce Prince adreſſa au Roy, & à tous les Ordres de l'Eſtat; où il fait voir, que faiſant profeſſion d'une Religion laquelle a la Parole de Dieu pour la ſeule regle de ſa creance, qui reçoit & embraſſe les Symboles receus de tout tems en l'Egliſe Chrétienne; & qui ſe ſoûmet aux anciens & legitimes Conciles; il ne pouvoit pas eſtre qualifié de ce nom odieux d'Heretique. Quant à celui de relaps, que l'on ſçavoit bien de quelle violence on uſa en ſon endroit aprés le maſſacre de la S. Barthelemi, pour l'obliger d'aller à la Meſſe: Sa jeuneſſe, l'horreur & la crainte de la mort, l'ayant fait fléchir à tout ce que l'on voulut exiger de lui; Et qu'au reſte, il n'eſtoit pas ennemi de la reünion; mais qu'il falloit auparavant qu'en un Concile libre & legitimement aſſemblé, on reformaſt les erreurs, ſelon toutes les in-

ſtances que l'on en avoit faittes depuis plus de 500 ans, ce que le Roy même avoit reconnu eſtre neceſſaire, comme il paroit en la preface du dernier Edit de pacification.

Voila comme ſe defendoit noſtre Grand Henry peſecuté par les artifices des Ligueux; leſquels, ſelon leur premier deſſein, pour desunir la France & la replonger dans un abyme de miſeres, afin que la déchirant de toutes parts, ils puſſent la partager comme ils euſſent voulu; avoient contraint le Roy Henry 3. de donner ce violent & cruel Edit de Juillet, par lequel celui de pacification, qui avoit rétabli la tranquillité publique, eſtoit revoqué, & tout autre exercice de Religion que de la Romaine defendu ſur peine de confiſcation de biens; n'eſtant donné que le temps de ſix mois ſeulement, à tous ceux qui voudroient perſeverer en celle que nous profeſſons, pour ſe retirer où bon leur ſembleroit.

Qui eſt-ce donc qui a recommencé les troubles de cet Eſtat, & renouvellé ces ſanglantes guerres qui l'avoient comme noyé en ſon ſang, ſinon ces faux ze-

zelez, auſquels la Religion ne manque jamais à ſervir de pretexte à leur ambition, & à l'acheminement de leurs pernicieux deſſeins? Ce ſont là les beaux & ſpecieux motifs de la guerre qui fut ouverte contre nous; ou pluſtoſt contre le legitime & preſomptif heritier de la Couronne, lequel nous faiſoit l'honneur de nous prendre en ſa protection. * Auſſi trouva-t-il en ſes plus preſſantes neceſſitez, que nous tâchions de correſpondre à noſtre devoir, & à tous ſes bienfaits, & que nous eſtions veritablement ſes plus aſſeurez & ſes plus fidelles ſerviteurs. Nous ne diſons point cecy pour nous faire valoir; Le rang que ce Prince tenoit au Royaume, & la bonne cauſe qu'il ſoutenoit, nous eſtoient des obligations aſſez fortes & aſſez puiſſantes afin de nous engager dans ſes interets. Nous fimes voir combien ils nous eſtoient chers, non ſeulement pendant toutes ces fureurs de la Ligue, & juſqu'à

* *M. l'Arch. de Paris, en ſon Hiſtoire de la vie de Henry le Grand, remarque; Que lors qu'il emporta en Octobre 1587. cette ſignalée victoire ſur la Ligue en la Bataille de Coutras, ſon armée eſtoit compoſée de tout l'elite de ſon party, des vieux debris des batailles de Jarnac & de Montcontour, de gens nourris dans le meſtier, endurcis par le choc continuel des adverſitez & des combats. Ce ſont les mêmes que le Duc de Mayenne appelloit à Tours; Braves Huguenots, gens d'honneur; Hiſtoire de France ſous Henry 3.*

la funeſte mort de Henry 3. ſon predeceſſeur; Mais combien plus, quand puis aprés nous le conſiderâmes comme noſtre Souverain. C'eſt dans cette veuë, & pour marquer une entiere ſoûmiſſion, que la Nobleſſe, & les Soldats de noſtre Religion, qu'il avoit amenez au ſecours de ce pauvre Roy aſſaſſiné, lui preſterent le ſerment tout auſſitoſt, & ſans heſiter le reconnûrent pour leur legitime Roy. Que ſi quelques-uns des Catholiques, qui eſtoient alors à l'armée du defunt; comme le Maréchal d'Aumont, Meſſieurs de Givry, & d'Humieres, lui jurerent de bonne grace, ſervice juſqu'à la mort, ſans deſirer de lui aucune condition, ainſi que nous l'apprenons d'un Autheur qui n'eſt pas ſuſpect à nos Adverſaires; les autres en la plus grande part, non pas tant pour la Religion, que pour leurs propres interets, quoy qu'ils la miſſent en avant comme un pretexte, ne témoignerent que de la froideur: Et s'ils en euſſent eſté creus, ils auroient volontiers partagé l'Eſtat avec lui, & de ſes parties auroient erigé pluſieurs Souverainetez, comme les Gouverneurs avoient fait dans

n la même Hiſtoire de la vie de Henry le Grand. 1589.

Monſ. l'Arch. de Paris en l'Hiſtoire cy-deſſus.

dans la decadence de la Maiſon de Charlemagne.

Ce ſont là des Capitulations, deſquelles il n'eſt pas poſſible que des ſujets puiſſent uſer à l'endroit de leur Prince, ſans encourir le crime de felonnie & de rebellion. Certes nous n'apprehendons point qu'il nous puiſſe eſtre reproché rien de ſemblable; au contraire, bien loin d'avoir demandé des aſſeurances, ou des recompences de nos ſervices, l'obligation indiſpenſable que nous avions de les rendre à ce Grand Roy, que Dieu avoit donné à la France, nous fit mépriſer tous nos avantages, pour les interets de ſon établiſſement & de ſa gloire. Qui eſt-ce qui ne ſçait, ſi nous euſſions eſté aſſez lâches, & aſſez méchans pour nous départir de noſtre devoir, qu'alors les Chefs de la Ligue nous auroient fait des conditions telles que nous euſſions voulu : Mais prenant le bon party, nous nous employames avec tous les bons François, ſelon que nous nous en ſommes déja exprimez, à preſter nos eſpaules au char des victoires & des triomphes de cet Auguſte Monarque.

Les changemens de ce Prince ne changerent point nos inclinations, & n'apporterent aucune diminution à noſtre zele pour ſon ſervice; quoy qu'il euſt quité noſtre Religion pour embraſſer la Romaine, & que pour le perſuader plus fortement, il ne nous fiſt plus le bon viſage accoûtumé; au contraire, tout plein de reſervations en noſtre endroit, à peine avions nous quelques promeſſes generales, pendant que les Catholiques du party de la Ligue, qui venoient le reconnoitre, capituloient avec lui, non ſeulement à nos dépens, en obtenant des choſes qui eſtoient contraires à la liberté de nos conſciences, mais même exigeoient des recompenſes particulieres: pour un traitement que nous attendions ſi peu, & que nous n'avions point merité, marquâmes nous jamais le moindre reſſentiment? Ne le ſervimes nous pas toujours avec la même fidelité, & le même attachement que nous avions fait auparavant? & cela lors que les principaux Chefs de la Ligue, les Ducs de Mayenne, de Guyſe, de Mercœur, de Nemours, animez par le Pape, & par ſon Nonce, qui eſtoit

toit à Paris, & soûtenus par le Roy d'Espagne, & les faux zelez; nonobstant ce changement de nostre Religion en la Romaine, ne laissoient pas de continuer encore en leur rebellion. Mais toutes leurs mesures ayant esté rompues par l'assistance du Ciel, lequel combatoit visiblement pour les legitimes droits de ce Grand Roy, qui ayant esté assisté en céte rencontre de tout ce qu'il y avoit de bons & de fidelles François, entre lesquels nous osons bien dire, que nous ne faisions pas une partie peu considerable; il terrassa enfin le corps monstrueux de cette Ligue, & fit rentrer tous les égarez dans leur devoir; si ce ne fut d'affection, ce fut au moins par la necessité d'obeïr, à laquelle ses armes victorieuses les avoient reduits.

Que l'on cesse donc pour jamais à nous accuser d'avoir esté les auteurs des guerres civiles, & des desordres que l'on a veus en France, depuis le commencement du regne de François second, jusqu'à cette entiere ruyne de la Ligue; puis que la seule & la veritable cause de tous ces grands maux, comme nous venons de le voir, n'a esté que les

vaines

vaines & criminelles pretentions de ceux qui avoient usurpé l'authorité, à la faveur de la foiblesse du Gouvernement; & qui eussent esté bien-aises d'ensevelir la maison Royalle dans les ruynes du Royaume, pour se mettre en sa place; à quoy ils croyoient parvenir d'autant plus facilement, que les Princes, qui estoient les plus proches de la Couronne faisoient profession de nostre Religion; estant assez evident, pour peu que l'on veuille examiner ces choses, qu'elle n'a servi que de couleur & de pretexte à ceux qui prirent les armes pour l'exterminer; mais qu'en effet, il n'y a eu que la seule ambition, & les pretentions ridicules & imaginaires de ces Princes Lorrains, & les desseins particuliers de Rome, & d'Espagne, qui ait causé tous ces horribles desordres, lesquels ont regné en France prés de 40. ans.

Ce recit d'Histoire qui nous a conduit jusqu'à l'obtention de l'Edit de Nantes, doit suffire pour nostre justification; & je veux croire que tout ce qu'il y a de personnes qui aiment la verité & la sincerité, y trouveront assez de-

dequoy se contenter, & leur faire reconnoitre ; que nous avons toujours agi avec un grand zele, & une fidelité toute entiere pour les avantages & pour la gloire de cet Estat.

Or comme cet Edit nous avoit esté donné par Henry le Grand ; *Pour affermir la concorde, & dissiper tous les malheurs que la discorde produit*, comme il le disoit lui-même aux Deputez du Parlement de Paris ; l'on en vid aussi d'admirables effets pendant tout son regne. Mais ce Grand Roy ayant esté, par une funeste mort, ravi nonseulement à la France, mais aussi à toute la Chrétienté, le calme & la tranquillité qu'il avoit établie se changea bien tost, à nostre égard, en de tristes & de fâcheuses bourasques, & en des tempestes si furieuses, que nous en aurions esté engloutis, si Dieu, qui tient le cœur des Rois en sa main, n'eust enfin fait reconnoître au feu Roy, de glorieuse & triomphante memoire ; que si quelques-uns de nostre religion s'estoient jettez dans les interets de quelques Grands ; & si quelques particuliers, par des defiances extrémes, à cause des innovations

Hist. de France. au Discours que le Roy tint aux Deputés du Parlement, sur l'Edit l'an 1599.

que

que l'on faiſoit ſans ceſſe à nos libertez, & la maniere outrageante & cruelle avec laquelle on agiſſoit envers nous, contre & au prejudice des Edits & des promeſſes verbales que l'on nous diſoit devoir tenir lieu de Brevets, s'eſtoient laiſſez aller à des emportemens qui ſembloient eſtre criminels; que toutes ces fautes n'eſtoient que perſonnelles, que la generalité du party n'y avoit jamais trempé, & que bien loin d'y participer, il avoit toûjours déclamé à l'encontre, & deſavoué hautement ceux qui en eſtoient les auteurs, qui n'y avoient eſté pouſſez que par l'apprehenſion des maſſacres des regnes precedens, auſquels ils voyoient quelques acheminemens, par tant de violences & d'infractions: Outre que ceux qui avoient paru les plus échaufez, eſtoient des perſonnes gâgnées pour porter les autres à faire des choſes qui puſſent donner lieu & quelque couleur à noſtre oppreſſion, & aux changemens que l'on vouloit faire.

Nos maximes, & les enſeignemens que noſtre Religion donne à ceux qui en font profeſſion; c'eſt d'obeïr aveuglement à nos Souverains pourveu que nos con-

consciences n'y soient point intereſſées: Ce que nous n'eſtendons pas plus avant que les choſes où l'on nous voudroit contraindre de rendre & de deferer aux creatures, l'honneur & le culte qui n'eſt deû qu'au Createur; ou que l'on nous vouluſt faire recevoir quelque Doctrine qui ſeroit directement contraire aux ſaintes Ecritures. En ce cas-là, nous diſons avec l'Apoſtre S. Pierre, *Qu'il faut plutoſt obeïr à Dieu qu'aux hommes.* Que ſi la violence des Adverſaires nous tire devant les Tribunaux; on nous inſtruit auſſi, que nous devons, à l'imitation des premiers Chrétiens, faire une ouverte & franche confeſſion de noſtre foy, &, Dieu nous y appellant, endurer pour l'amour de luy, & de ſa ſainte verité, les morts les plus cruelles, avec toute ſorte de patience & d'humilité veritablement Chrétienne; Et qu'en recommandant nos ames à ce fidelle Createur, afin qu'en ſes miſericordes, & ſelon la verité de ſes promeſſes, il les reçoive dans le ſein de ſa gloire, nous n'oublyïons pas auſſi de le prier pour nos perſecuteurs, afin qu'il leur faſſe la grace de réconnoitre l'horreur de leurs égaremens, & qu'ils

Act. 5. 29.

& qu'ils puiſſent embraſſer, & devenir eux-mêmes les Protecteurs & les defenceurs de cette pureté de l'Evangile dont nous faiſons profeſſion, laquelle ils traittent ſi cruellement.

Voila ce que l'on enſeigne, & ce que l'on preſche ſans ceſſe parmi nous, qui faiſons bien voir en toutes ſortes de rencontres, que noſtre Religion n'a rien qui ne contribue au bien Moral & Politique de cet Eſtat, & à l'affermiſſement de ſa grandeur & de ſa gloire. C'eſt pourquoy ce ne peut eſtre que par les artifices de ceux qui en ſont les ennemis, que nous ſommes traverſez en la jouïſſance des Edits, & des graces que la Clemence, & la Juſtice de nos Rois nous ont fait obtenir. Dire qu'ils ont eſté donnez à la neceſſité des affaires! nous avons montré cy-deſſus la fauſſeté de céte allegation, qui eſt entierement criminelle, & tres-prejudiciable à l'honneur & à la gloire de leurs Majeſtez, dignes rejettons du grand S. Louis, ſi religieux obſervateur de ſes promeſſes, même à l'endroit des Mahômetans, & autres infidelles. Si ſous les Roys Charles 9. & Henry 3. les Edits, & les Paroles Roya-

Royales estoient souvent sans effet; par la malignité de leur Cour, qui estoit, au raport d'un grand Prelat, la plus vicieuse & la plus corrompue qu'il y ait jamais eû au monde; il n'y a pas lieu de s'en étonner, puis que nous apprenons encore de cet illustre autheur; *Que l'Impieté, l'Atheisme, la Magie, même les plus horribles salletez, la noire lâcheté & la perfidie, l'empoisonnement & l'assassinat, y regnoient au souverain degré.* *Histoire de Henry le Grand, sur l'an 1572.*

Mais nous ne sommes plus sous ces Regnes malheureux; Henry le Grand, donné du Ciel pour le rétablissement de l'honneur de la France, avoit esté élevé en une meilleure école; *Je ne trouve pas bien*, disoit il, en parlant aux Deputez du Parlement de Paris, qu'il avoit mandez au Louvre sur le sujet de la verification de l'Edit de Nantes, *d'avoir une chose en l'intention, & écrire l'autre: & si quelques autres l'ont fait, je ne le veux pas faire comme eux.*

Le feu Roy, la memoire duquel nous sera toujours precieuse, marchant sur les pas d'un si digne & d'un si glorieux Pere, a aussi usé avec une bonté tout à fait

fait paternelle, principallement, lors qu'il lui a plû prendre une connoiſſance entiere de l'eſtat des choſes: C'eſt pourquoy, par ſes Edits des mois de May 1626. & de Juillet 1629. Sa Majeſté declare, *Qu'elle veut, que l'Edit de Nantes, Declarations, Articles ſecrets, publiez & enregiſtrez dans les Cours des Parlemens, ſoient inviolablement gardez & obſervez, pour en jouïr par ſes ſujets de ladite Religion, comme ils avoient bien & d'euëment fait du temps du Roy Henry IV, & depuis l'advenement de ſadite Majeſté à la Couronne.* Et ſi la Cabale & les fâcheuſes influences de nos ennemys n'euſſent point quelquefois prevalu, nous en aurions encore éprouvé de plus favorables, & de plus ſenſibles effets.

Par cet Edit de Juillet 1629. confirmatif du precedent, Le Roy donne une pleine abolition à tous ceux de la Religion qui avoient eu part aux mouvemens precedens, & les rétablit en leur premier eſtat.

Nous pouvons aſſeurement dire la même choſe à l'égard de noſtre condition, & de celle de nos pauvres Egliſes, ſous le Regne de noſtre Auguſte, & incomparable Monarque; lequel, dés ſon advenement à la Couronne, a ratifié & cet Edit de Nantes, & toutes les autres Conceſſions qui nous ont eſté faites en con-

Voyez ces Declarations & Edits.

conſequence d'icelui : Mêmes en May 1652. par une Declaration particuliere, donnée en noſtre faveur, ſa Majeſté nous confirme non ſeulement toutes les graces precedentes, mais même auſſi elle y leve la pluſpart des obſtacles que nos ennemys y avoient apportez, afin d'en empécher l'effet. Nous y liſons avec bien de la joye ce magnifique témoignage veritablement Royal ; *Et dautant que meſdits ſujets de la Religion P. R. nous ont donné des preuves certaines de leur affection & fidelité, notamment dans les occaſions preſentes dont nous demeurons tres-ſatisfaits* ; ce que ſa Majeſté explique plus amplement en la Lettre qu'elle écrivit en Angleterre en 1655. En laquelle, parlant encore de nous, elle a bien voulu par un pur motif d'une bonté tout à fait ſurprenante, s'exprimer en ces termes ; *J'ay ſujet de louer leur fidelité & zele pour mon ſervice ; eux de leur part n'obmettant aucune occaſion à m'en donner des preuves, même au delà de tout ce qui s'en peut imaginer, contribuant en toutes choſes au bien & avantage de mes affaires.*

Il ne faut point douter que noſtre grand

grand Monarque n'ait appris de quelle ſorte nous avions marqué noſtre fidelité ſous le regne du feu Roy ſon Pere, principalement lors des remuemens du Languedoc en 1632. où tous les noſtres, qui ne ſont pas un petit nombre en cette grande Province, furent ſollicitez de ſe joindre avec les plus Grands du Royaume, pour brouiller les affaires ſous le pretexte d'éloigner du Miniſtere le Cardinal de Richelieu, lequel y tenoit alors la premiere place; mais quelque belles promeſſes qu'on leur fiſt reluire, ils repouſſerent genereuſement ces perfides & criminelles ſollicitations, & demeurerent fermes dans l'obeïſſance qu'ils devoient à l'autorité Royale. Sa Majeſté a veu auſſi elle-même pendant les troubles des années 1649. & ſuivantes, juſques en 53. que nous avons toujours continué & ſommes demeurez fixes dans cette inviolable fidelité, nonobſtant les avantages apparens que l'on propoſoit en quelques lieux à pluſieurs de noſtre Religion. Le témoignage autentique de ſa Sacrée Majeſté, lequel nous avons raporté cy-deſſus, donné en conſequence,

en

en eſt une preuve ſi forte & ſi convaincante, qu'il n'eſt pas poſſible qu'aprés cela on nous puiſſe rien demander davantage pour noſtre juſtification.

Quand à ceux qui diſent que le Prince ayant fait la Loy, en eſt auſſi le Maiſtre; & que la pouvant changer, ou l'abroger ſi bon lui ſemble, il s'enſuit de là, que ce n'eſt point aux Sujets à prendre droit ſur les avantages qu'elle leur donne, & à vouloir capituler avec leur Souverain, comme s'il eſtoit, à leur égard, obligé à l'obſervation de ce qu'il a promis: Nous leur répondons, qu'à prendre toutes ces propoſitions ainſi indeterminement & ſans aucune explication, on ne ſçauroit jamais mettre rien en avant de plus injuſte, ny de plus cruel: Mais ſi on diſoit, que le Prince ayant fait une Loy pour le bien de ſes Sujets, & que puis aprés recommoiſſant, que pour leur procurer encore de plus grands avantages, il ſeroit neceſſaire de changer quelque choſe à cette Loy, ou même de l'annuller entierement; il n'y a point de doute qu'il ne fuſt tres-bien fondé à le faire; & aſſeurement qu'en ce cas-là, bien loin que des Sujets

en murmuraſſent, ils lui en témoigneroient & leur joye, & leur reſſentiment. Mais ſi les libertez & les graces dont on jouïſſoit auparavant ſont en partie reſtraintes, ou ſupprimées; Certes alors, ce que l'on auroit eſperé devoir affermir la paix & la concorde, & banir les ſoupçons & la crainte, ne ſerviroit plus qu'à nourrir le trouble & la confuſion: Et il ſeroit enfin à apprehender, que le Ciel irrité d'une ſupercherie ſi manifeſte, en la violation d'une Loy claire, nette, & abſolue, n'en fiſt lui-même la vengeance & la punition.

Il n'y a point de crime que Dieu puniſſe plus ſeverement que celui de la fraude, & de la mauvaiſe Foy. En voicy quelques exemples entre pluſieurs que l'Ecriture ſainte nous fournit. Saul, qui fut le premier Roy du peuple d'Iſrael, ayant, ce ſembloit il par un excez de zele machiné la ruïne des Gabaonites, leſquels il conſideroit nonſeulement comme étrangers de l'alliance de Dieu, mais même comme faiſant partie de ces peuples de Canaan leſquels il devoit exterminer, creut que celà authoriſoit aſſez ſon deſſein. Sur cette fauſſe perſuaſion,

sion, il employa toutes sortes de moyens obliques & frauduleux afin de les détruire; non seulement il empécha leur subsistance & leur établissement en son Royaume, mais mêmes il en fit mourir plusieurs, sans avoir égard à l'alliance que Josué avoit faitte avec eux, & à la promesse solennelle de les souffrir au milieu des Israëlites: Mais Dieu irrité de l'injuste persecution qu'on leur faisoit au prejudice des conventions qui leur avoient esté jurées, encore qu'ils les eussent obtenuës par finesse & artificieusement, envoya une rude famine par l'espace de trois années sur le païs de Canaan, laquelle ne cessa point que ce crime de la foy publique ainsi violée ne fust expié par la mort honteuse de sept des enfans de celui qui l'avoit enfrainte. C'est pour un pareil manquement de foy, que le Prophete † Jeremie annonça au Roy Sedecias & à tous ses Conseillers, les plus severes jugemens de Dieu; parce qu'ayant, lors qu'ils estoient pressez par l'armée des Chaldéens, affranchi & mis en liberté les esclaves d'entre leurs

En la plainte que font les Gabaonites, ils disent; Qu'on leur avoit osté le moyen de pouvoir subsister en aucune des contrées d'Israel. 2. Sam. 21. 5. C'estoit avec les Peres de ces Gabaonites que Josué avoit traitté; neanmoins Dieu ne laissa pas de punir l'infraction que Saul en fit à l'endroit de leurs enfans. † Jer. 34 8.

leurs freres Hebreux, ils n'avoient pas laiſſé, aprés qu'ils virent cette armée retirée & le peril éloigné, de les mettre derechef en ſervitude.

Je ne feray point application de ces deux exemples, à noſtre égard; puis que par la grace de Dieu, & la clemence du Roy, nous n'avons pas lieu d'aprehender de ſemblables infidelitez, qui ne ſont autoriſées que par la Cour de Rome, laquelle, contre toute la teneur de la Parole de Dieu, a determiné en un de ſes Conciles; *Qu'on n'eſt point obligé de garder la foy aux Heretiques.* En conſequence dequoy Jean Hus Bachelier en Theologie, & Hierôme de Prague Docteur de Sorbonne, leſquels on accuſoit fauſſement d'errer en la foy, furent envoyez au feu, nonobſtant le ſauf conduit de l'Empereur Sigiſmond, ſur l'aſſeurance duquel ils eſtoient venus à ce Concile, tenu à Conſtance l'an 1414.

Concile de Conſtance.

Ce fut auſſi par la même maxime infernalle, que Ladiſlas Roy de Hongrie, lequel avoit fait paix avec Amurath Empereur des Turcs, & le voyant quelque temps aprés embaraſſé en Aſie, la

la rompit, à la ſollicitation du Cardinal Julien Ceſarin Legat du Pape; au nom duquel ce Legat, ſuivant le pouvoir particulier qu'il en avoit receu, le diſpenſa de toutes les conventions, & promeſſes qu'il avoit faittes aux Turcs, attandu qu'ils eſtoient infidelles: Mais Amurath, ayant paſſé le deſtroit de l'Helleſpont, vint avec ſon armée rencontrer à Varne celle des Hongrois, laquelle il y defit entierement. Et ce qui nous doit en cette occaſion faire adorer & reconnoître viſiblement les jugemens de Dieu contre les violateurs de leurs Traitez, & de leur Parole; c'eſt que l'Hiſtoire nous remarque, que comme Amurath euſt apperceu par le deſordre de ſes troupes, que la victoire ſembloit pencher du coſté des Chrétiens, & voyant le Legat à la teſte de ceux qui le venoient charger, outré de douleur, il tira de ſon ſein ce Traité de paix, & l'ayant élevé vers le Ciel en s'écriant, ô Jeſus Chriſt, ſi tu es le fils de Dieu, venge la perfidie des tiens; on vid comme en un inſtant la victoire paſſer des Chrétiens entre les mains des Turcs; le Roy Ladiſlas, lequel attaquoit en perſonne le gros où

Cette Bataille ſe donna le 10. Novembre. 1444. Bonfinius, Hiſtoire de Hongrie, Decade 3. &c.

eſtoit Amurath, ayant eſté miſerablement tué avec ce Cardinal Legat, ſeule cauſe de la rupture, & de la perte irreparable que toute la Chrétienté ſouffrit en cette defaitte, depuis laquelle la puiſſance Ottomane s'eſt entierement affermie.

Laiſſons donc à Rome Papale cette conduite infidelle & ſanguinaire ; puis que lors qu'elle eſtoit ſous le Paganiſme elle ne l'a jamais pratiquée ; & que l'on a veu pluſieurs Empereurs Payens, combien que la Religion Chrétienne renverſaſt tout leur faux culte & toutes leurs ſuperſtitions, qui ne laiſſoient pas de garder de bonne foy tout ce qu'ils avoient promis aux Chrétiens ; auſquels ils permettoient le libre exercice de leur Religion, & d'avoir des Temples, non ſeulement dans toutes les villes de l'Empire, mais auſſi dans Rome même qui en eſtoit la capitale. Pareilement lors que Dieu fit triompher ſon Egliſe ſous le Grand Conſtantin ; cet Empereur, quoy qu'il fuſt tout brûlant de zele pour l'établiſſement du regne de Jeſus-Chriſt, ne ſe ſervit point ny de fraude, ny de violence afin de l'établir ; il ſoufrit les

reſtes

reſtes des Payens dans l'exercice de leur Religion fauſſe & impie, & ne les priva jamais, à cauſe de cette profeſſion, des plus nobles & des plus conſiderables emplois. Même aprés que le Diable euſt ſemé ſon yvroie dans le champ du Seigneur, par des hereſies qui le gâterent ſi fort dés ces premiers ſiecles-là, notamment par l'Arrianiſme; les Orthodoxes ſouffroient, ainſi que nous l'avons déja remarqué en cette Apologie, qu'un Evêque Arrien fuſt en une même ville avec un Orthodoxe, de la part deſquels ces ennemys de la verité n'ont jamais receu que de bons & de charitables offices. Auſſi eſtoit-ce les Empereurs qui ordonnoient alors de toutes ces choſes, & non pas les Evêques de Rome; puis que toutes les conceſſions & les graces qui ſont données aux uns & aux autres, ne nous paroiſſent que par les Conſtitutions, & les Loix Imperiales, & non point par des Bulles & des Ordonnances Papales. Les Papes de ces bien-heureux tems-là, eſtant conduits par un eſprit plus moderé que ceux qui les ont ſuivis, n'autoriſoient point l'infidelité, & ne portoient point les Sou-

verains au ſang & au carnage : Ils ſupportoient avec un eſprit de douceur ceux qui avoient des ſentimens contraires; même ces furieux & exécrables Arriens, quoy qu'ils n'en receuſſent pas un pareil traittement. Combien plus auroient ils eû d'indulgence pour des Chrétiens qui auroient retenu entierement le ſacré Symbole de la foy, avec toutes les Doctrines par leſquelles on peut obtenir le ſalut. Ils n'entreprenoient point, comme ces derniers, de troubler le repos de l'Empire, & de l'afoiblir par des Croiſades, ny d'excommunier les Roys, ny de mettre leurs Royaumes en interdit, & de les donner à qui bon leur ſembloit, parce qu'on ne les vouloit pas reconnoitre, ou qu'on les avoit butez en quelque choſe. Ces premiers, bien loin de cette audace, de ce faſte, & de cet orgœuil, s'humilioient devant les Empereurs, leſquels s'en ſervoient en leurs affaires, & les envoyoient en Ambaſſade; & pour une preuve tout à fait convaincante d'une entiere ſuperiorité, ils les châtioient, & les dépoſoient, lors qu'ils en avoient eſté offencez.

Que l'on juge donc quels ſont les Docteurs

Docteurs qui travaillent avec tant d'empreſſement à pervertir les Conſeils des Princes. S'ils en eſtoient creus, la foy publique ne ſeroit rien qu'une pure chimere; & de tous les Eſtats où il ſe trouve des Chrétiens qui proteſtent à l'encontre des erreurs de cette Communion de Rome, ils en feroient bien-toſt non ſeulement une *Horma*, une deſtruction; mais même un *Aceldama*, un triſte & un épouventable champ de ſang.

Pleuſt à Dieu que les Souverains vouluſſent prendre la peine d'examiner eux-mêmes ces choſes de prés; ils verroient que le plus grand ſujet de la hayne que les Papes portent aux Proteſtans, n'eſt pas parce qu'ils ne croyent point la Tranſubſtantiation, le Sacrifice de la Meſſe, l'Invocation des Saints, le Purgatoire, les Satisfactions humaines, & toutes les autres Doctrines leſquelles ils rejettent, dautant qu'elles ſont contraires à la Parole de Dieu; mais que c'eſt principalement à cauſe qu'ils ne veulent point reconnoître leur autorité Pontificale, & qu'ils découvrent à tous ceux qui veulent ouvrir les yeux, la foibleſſe

du fondement ſur lequel elle eſt établie.

Aprés cecy je ne m'arreſterai pas beaucoup à la refutation de ces ames lâches & venales, qui veulent ſoûtenir que les Traittez, conventions, ou promeſſes ſolennelles faites entre le Prince & ſes ſujets, ne ſont point obligatoires à ſon égard; puis que ce que j'ay repreſenté cy-deſſus eſt bien aſſez pour leur fermer la bouche. Certes on ne ſauroit aſſez criminaliſer ces ſortes de flateurs. Ce ſont de veritables perturbateurs du repos & de la tranquillité publique, leſquels pour avancer leurs deſſeins particuliers, à la faveur de ces propoſitions impies & directement oppoſées à la ſainteté du Chriſtianiſme, ne rendent pas ſeulement, par ce procedé, la condition de leur Souverain auſſi malheureuſe que celle du plus miſerable de tous ſes Sujets; car il n'eſt pas poſſible que celui qui donneroit continuellement à tout le monde un juſte ſujet de crainte & d'apprehenſion, n'en euſt pareillement ſa bonne part; mais même, autant qu'il eſt en eux, ils effacent en ſa perſonne le caractere & l'image de Dieu, qui conſiſte principalement à eſtre conſtant & fidel-

fidelle en ſes promeſſes. *Je ne violerai point mon alliance, & ce qui eſt ſorti de mes levres*, nous dit ce Grand Roy des Rois, *je ne le changerai point.* Il fera perir ceux qui proferent menſonge; car l'Eternel a en abomination l'homme de ſang & le trompeur: Il ne veut point que nos levres trahiſſent les ſentimens de noſtre cœur. Ny qu'aprés que nous avons promis & juré quelque choſe, fuſt-ce même à noſtre dommage, nous pretendions eſtre autorizez à le pouvoir enfraindre. La fraude & la tromperie eſt le propre du Diable; il eſt menteur & le pere du menſonge: Laiſſons cette criminelle & infernale politique à ceux qui pretendent impunement diſpenſer des ſermens; & qui, ſous le voile fardé de leurs fraudes pieuſes, ont changé la Religion en ſacrilege, & en une manifeſte impieté. *Pſe.* 89. 35. *Item Pſe.* 15. *& Pſe.* 24. 4.

Nous n'avons garde de croire que noſtre Auguſte Monarque preſte jamais l'oreille à de ſemblables conſeils, ny à une direction ſi oppoſée à la Loy de Dieu. Mais ſur tout, ce qui nous conſole au milieu de tant d'allarmes qui nous ſont données par les artifices & les

intrigues de ceux qui ne veulent pas moins la ſubverſion de cet Eſtat que noſtre ruïne; c'eſt que la fidelité, & le zele que nous avons pour la gloire & la grandeur de cette Couronne, eſt ſi bien connu de ſa Sacrée Majeſté, que nous ne devons point apprehender que la calomnie puiſſe jamais entierement prevaloir à l'encontre de nous. Auſſi eſt-ce cette fidelité ſi inviolable, qui a redoublé l'animoſité & la haine de nos ennemis, & qui fait que les ſuppots aveugles de la puiſſance du Pontife Romain ne nous veulent pas ſouffrir aux lieux où ils trouvent de la facilité à nous en bánir, à cauſe du petit nombre que nous y faiſons. C'eſt ce qui a paru viſiblement par les demandes injuſtes qui ont eſté faittes ſur ce ſujet par les Eccleſiaſtiques, & les faux zelez de toutes les villes que le Roy à conquiſes au Païs-bas. Des Surveillans comme nous, & dont la fidelité eſt ſi aſſeurée, leur ſont ſuſpects, je dis à ceux d'entr'eux qui ſont mal intentionnez, parce qu'ils craignent qu'ils decouvrent, & qu'ils n'empéchent leurs machinations.

Mais, pour faire voir clairement que

ce

ce n'eſt point le zele de la Religion qui les anime, mais une haine ſecrette & implacable qu'ils portent à la France; c'eſt qu'au même temps qu'ils font ces propoſitions ſi déraiſonnables & ſi criminelles, ils reçoivent à leur ſervice en ces mêmes Provinces, en tous les lieux qui ſont de la domination du Roy d'Eſpagne, non ſeulement des Regimens compoſez d'Anglois, & d'Allemans, leſquels font profeſſion de noſtre religion Proteſtante; mais bien plus, ils leur permettent d'avoir avec eux des Miniſtres ou Paſteurs; leſquels y font tout ouvertement les fonctions de leur Miniſtere ſans aucune oppoſition. Auſſi, avant la guerre, quoy qu'ils connuſſent aux villes où il y a pluſieurs familles de noſtre Religion, celles qui en faiſoient profeſſion; neanmoins ils les y ſouffroient; & les Curez eſtoient les premiers à les favoriſer. Même, quoy qu'ils ſceuſſent bien que l'Eſtat de Hollande envoyoit tous les ans dans les Provinces de Brabant, de Flandres, & de Haynaut, des Miniſtres, pour inſtruire & conſoler toutes ces perſonnes qui ſont de noſtre creance; cependant ils ne les

ont jamais recherchez pour cela; preuve evidente que c'eſt tout autre choſe que l'intereſt de la Religion, qui les pouſſe à uſer envers nous de cette rigueur, puis qu'ils ne l'exercent pas envers les autres, dont la Doctrine eſt entierement conforme à la noſtre.

Je dis auſſi que ce qu'ils ont voulu exiger, eſt non ſeulement injuſte & déraiſonnable, mais qu'il eſt tout enſemble tres-criminel: Car puis que le Roy, par des Edits ſolennellement confirmez, & ratifiez par pluſieurs fois, comme une Loy perpetuelle & irrevocable, nous permet la liberté de nos conſciences, & l'exercice de noſtre Religion, non ſeulement en ce Royaume, mais auſſi en tous les lieux de ſon obeïſſance; empeſcher l'effet des promeſſes Royalles, c'eſt vouloir en quelque ſorte donner des loix à ſon Souverain, & par des vaincus impoſer & preſcrire au victorieux ce qu'il a à faire. Certes ce ſeroit une bien dure neceſſité, ſi tant d'illuſtres Chefs du haut rang, leſquels animez par la preſence & l'exemple de noſtre invincible Monarque, ont ſervi & ſervent encore ſi utilement, eſtoient obli-

obligez, comme le veulent ces faux zelez & ces ennemis couverts, à n'avoir aucun commandement en toutes les villes que ce Grand Roy a conquiſes, & que ce qui devroit faire la matiere de leur gloire, devinſt le ſujet de leur honte & de leur infamie; & que pour achever de nous fletrir, tous les autres, ſoit Officiers ou Soldats, leſquels font la même profeſſion de noſtre Religion, ſe viſſent pareillement bannis de la demeure de ces glorieuſes Conqueſtes.

Or comme ces demandes injurieuſes ſont directement contraires à toute ſorte de juſtice & d'equité, dommageables aux affaires du Roy, & artificieuſement & cauteleuſement pratiquées par les ennemis jurez de la France; nous eſperons que ſa Sacrée Majeſté fera en ſorte par ſa prudence Royale, qu'ils ne s'en prevaudront point: Car puis que ces belles & riches Provinces font partie de l'Empire François, duquel elles ont eſté deſunies contre toutes ſes Loix fondamentales; Elle ne voudroit pas que noſtre condition fuſt pire en ces lieux-là, qu'aux autres de la Monarchie; & que ſes merveilleuſes

Con-

Conqueſtes, qui rempliſſent tous ſes ſujets de joye & d'allegreſſe, devinſſent à noſtre égard, ſi nos ennemis en eſtoient creus, des occaſions de nous faire verſer des larmes, par la douleur que nous aurions de voir noſtre fidelité ſi peu reconnue, quoy que noſtre ſang, que nous répandons ſi liberalement pour ſa gloire & pour ſon ſervice, l'ait marquée à toute la terre.

Aſſeurement que cet incomparable Monarque nous fera juſtice, & qu'il ſçaura bien debaraſſer ces intrigues, que la Cabale Eſpagnole & Ligueuſe veut fauſſement colorer du nom de zele Catholique: Car, comme nous venons de le montrer cy-deſſus, ce n'eſt rien moins que la gloire de Dieu qui les anime; mais leur grand deſſein, ſur lequel roulent toutes leurs entrepriſes, qui eſt de faire dépendre l'Egliſe, & ſes premiers Miniſtres les Archevêques, & les Evêques, comme auſſi tout le reſte du Clergé, de la puiſſance de Rome; de laquelle ils les veulent faire eſclaves, par leur inquiſition tyrannique, & les decrets de leur Concile Papal de Trente; encore que nos illuſtres Prelats ayent

pour

pour le moins, auſſi-bien que le Pontife Romain, leur autorité de droit Divin. C'eſt pourquoy l'Egliſe Gallicane, & tous les Parlemens de ce Royaume ont toujours proteſté de nullité de tous ces attentats; veu que cet Evêque de Rome n'a eſté établi Chef d'ordre que par l'occurrence du temps auquel cela s'eſt fait. Or comme les choſes ſont depuis entierement changées, ainſi que nous l'avons fait voir au Chap. 1. de la 3. partie de cette Apologie; il ne devroit plus à preſent pretendre à cette prerogative.

Mais voicy encore, outre celles que nous venons de mettre en avant, une autre raiſon qui pourroit bien eſtre la principale, pour laquelle les Emiſſaires de Rome nous veulent éloigner de ces Provinces-là; c'eſt que ſi on y permettoit la liberté de conſcience, & l'exercice public de noſtre Religion, un tres-grand nombre des habitans des Provinces Unies les quitteroient, afin de s'y venir habituer: Ce que nos zelateurs de la puiſſance Romaine apprehendent merveilleuſement, dautant que ce ſeroit une augmentation de ſujets aſſeurez; leſ-

leſquels eſtant naturellement ennemys de la domination Eſpagnole, ils y affermiroient celle de la France; ce qu'ils ne demandent pas.

Cela même a donné lieu aux Hollandois de n'y ſouhaitter point l'eſtabliſſement de cette liberté: Si ce n'a pas eſté par la crainte d'avantager la France, on ne ſçauroit nier que ce n'ait eſté-là un trait de leur Politique, laquelle n'ayant rien de plus cher que la conſervation & l'amplification de leur Commerce, & du negoce qu'ils ont attiré des autres Nations, s'eſt bien fait voir en céte rencontre-là: Et il importe à la France de prendre le contrepied, & l'oppoſé de cette conduite, tant parce que cela aſſeurera non ſeulement ſes Conqueſtes, mais ce ſera auſſi un moyen tres-facile afin de les enrichir, par le retour des Manufactures, & du Commerce qui en a eſté tranſporté ailleurs, par la ſeverité dont on a uſé envers ceux de nôtre Religion. Qui eſt-ce qui ne ſçait point que ce fut l'extreme rigueur & la cruauté du Duc d'Alve, & des autres Commandans Eſpagnols, leſquels faiſoient pluſtoſt l'office de bourreaux que

de

de Gouverneurs, qui fit ſortir de Brabant, de Flandres, & du Haynaut, un ſi grand nombre d'habitans, que la Hollande & les autres Provinces Unies, qui auparavant n'eſtoient pas fort conſiderables pour ce qui regarde le negoce, s'en ſont, par la retraitte de ces peuples, rendues en quelque façon les maiſtres. Ce ſont encore les mêmes transfuges qui ont porté en Angleterre la fabrique de pluſieurs manufactures, dont les ouvriers ſont juſqu'à preſent des deſcendans de ces Walons; n'y ayant rien de ſi certain que tout ce peuple-là, lequel ne ſauroit oublier ny le langage, ny le lieu d'où il eſt ſorti, ne demandera pas mieux que de pouvoir retourner en ſa chere patrie, lors que la porte ne lui en ſera plus fermée, & qu'il y pourra, ſous le benefice des Edits, ſervir Dieu & rendre à la Sacrée Majeſté du Roy l'obeïſſance qui lui eſt deuë par de bons & de fidelles Sujets.

Il n'eſt que trop viſible que c'eſt auſſi pour la même fin de cet établiſſement de l'autorité exorbitante de Rome, que ceux qui travaillent en France à nous nuire, s'y portent avec tant de chaleur,

leur, se servant pour cet effet des emportemens aveugles de plusieurs zelez, lesquels, s'ils avoient pris la peine de sonder les profondeurs de cette malheureuse politique, en decouvriroient bientost les abymes; & reconnoitroient combien les maximes en sont méchantes & dangereuses. Car n'est-ce pas brouiller un Estat, & travailler à sa ruyne, lors que l'on y fait naistre la division, que l'on y fomente la discorde, & que l'on empesche les membres qui le composent de s'unir pour un bien, dont l'avantage leur doit estre reciproque & commun? Malheureuses gens, qui, bien loin d'entretenir la paix entre ceux qui sont par leur proximité, ou freres, ou concitoyens, les portent à s'entre-haïr, & à s'entre-déchirer miserablement l'un l'autre!

Depuis que cette Cabale a commencé à prevaloir, il n'est pas concevable combien la France en a souffert, & les grands desavantages qu'elle en a receus. Elle n'a pas seulement donné lieu aux premieres Guerres Civiles, & à tous les complots de cette execrable Ligue, laquelle, comme nous l'avons déja fait

voir

voir cy-deſſus, auroit fait perir & la famille Royalle & l'Eſtat, ſi la vertu & la generoſité de Henry le Grand ne lui en euſt fait ſurmonter tous les efforts: Mais elle nous a fait perdre les plus belles occaſions du monde que nous avons eues en main, par leſquelles, ſi elle ne les euſt pas traverſées, on auroit étendu d'une façon admirable la domination & la gloire de l'Empire François. Nous aurions conſervé le nom de la France Antarctique, & cette belle plantation de *Rio de Genero*, la plus riche de tout le Breſil, que l'on abandonna miſerablement, de crainte d'y avantager ceux de noſtre Religion, que la rage & la fureur de nos adverſaires alla perſecuter juſqu'en cette extremité du monde l'an 1558.

Le refus que l'on a fait juſqu'à preſent à ceux

La Floride, cette vaſte & fertile partie de l'Amerique Septentrionale, ſeroit auſſi demeurée Françoiſe, & auroit conſervé les noms de Seine, & de Somme,

de noſtre Religion, d'en avoir l'exercice public aux Plantations des Comp. d'Orient, & d'Occident, ne part que d'une mauvaiſe politique; veu que ce ſeroit le moyen d'y attirer pluſieurs Anglois & Hollandois; & de fortifier ces Colonies de bon nombre de negotians; entre leſquels les noſtres ne ſont pas des moins inſtruits & intelligens.

me, qui avoient eſté donnez à leurs rivieres par le Capitaine Jean Ribaud, lequel avoit pris poſſeſſion de ce païs-là au nom du Roy Charles IX. l'an 1565. Mais comme la plus grande partie de ceux qui l'accompagnoient eſtoient des noſtres, cette maudite jalouſie fut cauſe qu'on negligea le ſecours dont cette Colonie avoit beſoin ; & qu'on l'abandonna miſerablement aux Eſpagnols, qui s'emparerent des Forts que nous y avions conſtruits ; & contre la foy jurée, maſſacrerent cruellement tous ceux qui y eſtoient, ſans diſtinction de ſexe ny d'âge, alleguant pour toutes raiſons, qu'ils ne vouloient pas laiſſer peupler ce païs-là, de *Lutheranes*. Il eſt vray que quelques 3 ans aprés, le Capitaine Gourgue, par un zele digne du nom François, retourna en ce lieu de la Florice avec 3 Navires armez ; où il fit la vengeance de cette perfidie, rendant le change aux Eſpagnols : Mais à ſon retour, ayant eſté en Cour afin d'expoſer les moyens de remettre tout ce vaſte païs ſous l'obeïſſance du Roy, pretendant qu'il y recevroit la louange & la recompence que ſa generoſité avoit meritée;

bien

bien loin de cela, nos ennemis le perſecuterent de telle ſorte, qu'il fut obligé de s'en retirer ſecrettement, afin de ſe mettre à couvert de leur violence.

Mais il n'eſt pas neceſſaire de raporter icy tous les autres exemples que l'on pourroit encore fournir de tous les deſſervices que cet Eſtat a receus en des lieux ſi éloignez; puis que nous en avons tant chez nous, d'une telle conſequence, qu'ils doivent bien ſuffire pour la condamnation de tous ces mauvais François, leſquels eſtant ou idolatres de la puiſſance Papale, ou penſionnaires de celle de Caſtille, ont eſté tellement infatuez des promeſſes chimeriques que les Agens & les Emiſſaires ſecrets de celle-là leur ont faittes, ou ſi fort éblouis du brillant des doublons de celle-cy, que leur aveuglement criminel auroit pour jamais fait perdre à cette Couronne l'occaſion d'y reünir les beaux fleurons qui en avoient eſté detachez, ſi noſtre Grand Roy n'euſt point entrepris la glorieuſe conqueſte de tant d'uſurpations faittes ſur cet Eſtat, pendant le temps de ſon deſordre, ou celui de ſa foibleſſe: Dieu, qui eſt le Protecteur &

le

le conſervateur des Empires, ne lui ayant pas ſeulement donné ce premier & inconteſtable droit; mais auſſi par celui d'une Devolution, que les Loix de ces lieux-là authoriſe, il en a confirmé la poſſeſſion, tant à la Sacrée perſonne de ſa Majeſté, qu'à celle de ſes tres-Auguſtes Succeſſeurs, quand même elle ne leur auroit pas eſté aſſeurée d'ailleurs

Mais voyons juſques où s'eſt étendu le mauvais office que le faux zele a rendu à la France, & le prejudice irreparable qu'elle en a receu. Pour la preuve de cette verité, je ne veux faire inſtance que ſur ce qui arriva lors que les Provinces des Païs-bas, laſſées de la perſecution & des cruautez des Gouverneurs Eſpagnols, appellerent en Juillet 1581. le Duc d'Anjou Frere unique du Roy Henry 3. pour eſtre leur Souverain. Ce Prince ayant eſté en Fevrier 82. inauguré à Anvers & à Gand, Duc de Brabant, & Comte de Flandres, il ne fut pas long temps en cette poſſeſſion, que le pernicieux conſeil de ces faux Catholiques, ſans avoir égard que par un Acte particulier il avoit pris en ſa protection

tection la Religion Reformée ou Proteſtante, avec tous ceux qui en faiſoient profeſſion, ne le portaſt, ſous le feint pretexte d'établir ſon autorité, à vouloir ſurprendre Anvers, & toutes les autres places où il y avoit garniſon Françoiſe: lequel deſſein ayant manqué ſur Anvers, à la grande honte & confuſion des entrepreneurs, qui d'abord croyoient avoir le deſſus & y eſtre les maiſtres, ce qui leur faiſoit crier, *Ville gagnée, & Vive la Meſſe*; on vid en ſuite de cette prevarication toutes les affaires de ce nouveau Souverain, ruïnées en ce païs-là, & lui obligé de ſe retirer honteuſement en France, où le deplaiſir l'auroit couché au tombeau, ſi le poiſon de Salcede, employé par les Eſpagnols & le party de la Ligue, comme nous l'avons veu cy-deſſus, n'euſt precipité ſa mort; cet infortuné Prince, ayant reconnu trop tard, que toutes ces mauvaiſes manieres d'agir avoient eſté entierement ruïneuſes à ſon établiſſement & à l'avancement de ſes deſſeins; & que les emportemens & la bigotterie de ces pretendus zelez, n'eſtoit rien autre choſe que de malheureux

artifices, par lesquels ils avoient avancé les affaires de ses ennemis, & ruïné entierement les siennes.

Voila les fruits que ces detestables & perfides conseils des esclaves de Rome, & des ...ciendaires d'Espagne, ont fait recœuillir à cet Estat, & les beaux avantages qu'ils lui ont procurez. Nos ennemis ont toujours bien preveu que si ces belles & riches Provinces estoient reünies au corps de la France, nous serions non seulement à couvert de leurs insultes, mais aussi en estat de les reduire par tout ailleurs à la raison : C'est-pourquoy ils ont toujours témoigné une opiniâtreté invincible, afin de s'y maintenir & nous en éloigner. Et nous avons, jusqu'à present, si peu consideré, à cet égard, nos veritables interets, que nous les avons toujours malheureusement abandonnez ; tant la Cabale de ces mauvais François a esté puissante, afin de les éluder. Car quoy qu'aprés la mort de ce Duc d'Anjou, & celle de Guillaume Prince d'Orange, qui fut assassiné à Delft en Juillet 1584. les Estats du Païs-bas eussent envoyé leurs Deputez vers le Roy Henry 3. pour

Jean Taffin, au

pour lui offrir toutes ces floriſſantes Provinces en proprieté, Seigneurie, & Souveraineté, pour lui & ſes Succeſſeurs Roys de France, & cela d'une maniere des plus ſolennelles, par 18 Deputez, dont les principaux eſtoient Richard de Merode Seigneur d'Oirſcot, Jean van Ghent Seigneur d'Oyen, Jean van Stralen Seigneur de Merxem, Corneille Aerſens, Arnoult van Dorp, Corneille de l'Allain, *&c.* cette Legation ayant pour Chef Pierre de Melvin, Prince d'Eſpinoy. Une ſi belle offre fut neanmoins refuſée: Le party de cette maudite Ligue, lequel commençoit déja à gourmander ſon Souverain, rompit ce beau coup; & les artificieuſes raiſons de ces feints & mauvais Catholiques, qui en prevoyoient bien les conſequences, fit abandonner au Roy, ce qui ſeul auroit eſté capable de rétablir ſes affaires; puis que la moindre partie de ces mêmes Provinces, qui s'eſt unie pour leur mutuelle conſervation, a bien pû donner le branle à l'abbaiſſement de la puiſſance d'Eſpagne.

Supplement de l'Eſtat de l'Egliſe. page 666. imp. à Bergh-opzom 1605. Voyéz Emanuel de Metteren, & la Chronique de Hollande, de J. Petit.

Ce ne ſont point nos interets qui m'obligent à repreſenter ces choſes, mais

Henry 2. l'an 1552.

se declara le Protecteur de la liberté des Protestans, que l'on vouloit oprimer en Allemagne. Henry le Grand, le feu Roy de glorieuse memoire, & sa Majesté regnante, les ont employez heureusement pour le bien de leurs affaires.

bien ceux de l'Estat, lesquels on abandonne miserablement: C'est pourquoy il faut que le zele que j'ay pour la gloire & la grandeur de cette Monarchie éclate en cete rencontre, & que je die encore, qu'il n'est que trop clair & que trop évident que le mauvais traittement que l'on nous fait, & le découragement que l'on donne aux alliances Protestantes, dont nos Roys se sont toujours si bien trouvez, & dont le service qu'ils en ont tiré leur a esté tant de fois si utile & necessaire, est, peut-estre, le plus grand obstacle que l'on sçauroit apporter aux augustes & heroïques desseins de sa Majesté. Comme Rome en apprehende la suite, & en craint l'affermissement, elle fait tous ses efforts, par le moyen de ses Emissaires, afin de mettre mal la France avec tous ceux qui la pourroient seconder, & qui lui seroient en ces rencontres, des Amis constans, & tout à fait asseurez. En effet, les Allemands, les Anglois, les Suedois, les Danois, les Hollandois, *&c.* Voyant tant d'infractions, tant d'interpretations oppossées au sens naturel des termes ausquels nos Edits sont conceus; si peu de justice,

ce, ſi peu de raiſon que l'on nous fait juſqu'à préſent ſur tous nos griefs, par la mauvaiſe volonté de ceux qui ſont prepoſez pour les examiner, dont la pluſpart ne ſont pas l'office de Juges equitables, mais de parties envenimées; Toutes ces Nations, dis-je, tous ces Eſtats Proteſtans, regardent cette maniere d'agir avec une eſpece d'indignation, & ne peuvent que juger ſiniſtrement d'un procedé, dont l'obliquité, & l'inhumanité eſt toute viſible.

Mais ce qui les detache tout à fait de l'amitié & des liaiſons qu'ils pourroient avoir pour la France, c'eſt qu'ils voyent que par une maniere indirecte on travaille à interdire entierement l'apport de leurs manufactures en les chargeant de droits ſi exceſſifs, qu'on leur oſte le moyen d'y pouvoir gagner quelque choſe, ſans quoy il leur ſeroit inutile d'avoir aucun commerce avec nous. Que ſi on dit, qu'il n'eſt pas juſte d'ôter le pain de la main des enfans pour le donner aux étrangers, & que ce ſeroit là une charité peu judicieuſe & criminelle; Je l'avoue; mais ſi nous les traittons bien, aſſeurement qu'une partie

de ces étrangers deviendront enfin nos enfans. Nous devons auſſi conſiderer, que nous n'avons pas les mêmes fabriques qu'ils ont chez eux, que tous les efforts que l'on a faits pour y parvenir ſe ſont trouvez ruïneux, qu'il ſemble que la Providence de Dieu ait diſpoſé les choſes de cette ſorte, afin d'entretenir le commerce des Nations, & leur correſpondence mutuelle; eſtant certain que toutes ces innovations, qui détruiſent la ſocieté humaine, & ruïnent les loix de la Nature, obligent auſſi ces étrangers, à tranſporter leur Commerce ailleurs, & à y prendre les choſes dont auparavant ils ſe fourniſſoient chez nous.

Ces obſervations ne regardent pas tant les noſtres que le general; puis que de ceux qui ſe retirent de ce Royaume, ceux de noſtre Religion n'en font pas la 20. partie.

Mais à toutes ces conſiderations j'ajouterai encore celle-cy, qui en eſt une des plus importantes, & un inconvenient tres-fâcheux, lequel reſulte de la miſere des ouvriers, tant Cathol. Rom. que Proteſtans, ce qui en a contraint un tres-grand nombre à paſſer en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, & autres lieux du Nort, afin d'y pouvoir ſubſiſter avec plus de facilité; où ils ſont receus à bras ouverts, ſans aucun obſtacle ny empéchement; en la pluſpart del-

desquels ils ne sont point adstreints ny obligez à des Jurandes, à des Passe-maitres, & à d'autres fraix inutiles, lesquels consument ce qui pourroit suffire à faire tout l'établissement d'un pauvre Ouvrier: De sorte que s'il n'y est apporté quelque bon & promt remede, en ostant la cause de leur découragement, la fabrique de nos étoffes de Soye qui se fait à Lion, à Tours, & en quelques autres villes de ce Royaume, comme aussi celle des Toiles, du Papier, des Chapeaux, & de plusieurs autres manufactures, se transportera entierement chez ces nations-là, qui profiteront de nos manquemens, & s'enrichiront de nos dépouilles. C'est une verité tres-constante, que depuis 20. à 30. ans, il y est passé un si grand nombre de toutes ces sortes d'Ouvriers, que si cela continue encore quelque temps, & si d'une maniere douce & benigne, on n'en arreste bientost le cours, il se trouvera enfin, que nos voisins pourront se passer entierement de nous; ce qui priveroit la France de l'avantage qu'elle reçoit par la vente de ses manufactures, & y ruïneroit tout le com-

merce, qui fait que les étrangers nous apportent leur argent, & nous font recevoir une infinité de commoditez; laquelle privation seroit d'un prejudice inconcevable aux affaires de sa Majesté, comme aussi à celles de tous ses Sujets.

Que si on pretend rapeller ceux qui sont hors du Royaume, & empêcher les autres d'en sortir, par l'apprehension de peines & de menaces tout à fait terrifiantes; ce procedé sans exemple, non seulement entre les Chrétiens, mais même chez les nations les plus barbares & infidelles, produiroit sans doute un effet tout contraire à celui que l'on voudroit s'en promettre: Ce leur seroit un puissant motif pour les affermir plus fortement en la resolution de demeurer aux lieux où ils sont; d'où rien n'est plus capable de les faire revenir dans le sein de leur Patrie, que l'asseurance d'y trouver non seulement les moyens faciles pour leur subsistance dans tous les emplois, & professions qu'ils voudront choisir; mais aussi particulierement, à l'égard des Protestans, l'exercice entier de leur Religion, selon toute l'étendue de ce grand Edit, lequel, com-

l'Edit de Nantes.

me

me il a pleu à ſa Majeſté de le declarer, eſt la Loy fondamentale des Conceſſions accordées à tous ſes Sujets qui ont quité la Communion de Rome. Vouloir pareillement retenir les autres ſans cette pleine liberté de conſcience, & ſans leur donner les moyens de pouvoir faire ſubſiſter leurs familles avec quelque honneur, c'eſt une choſe qui n'eſt pas moins dure ny moins inouïe; puis que de dénier la liberté à cet égard, ce ſeroit plus que traitter d'eſclaves une Nation, dont le glorieux nom n'a point d'autre origine que celle que lui a donné ſon affranchiſſement de la ſervitude.

C'eſt pourquoy, eſtant perſuadez des tendreſſes paternelles de noſtre incomparable Monarque, & qu'il a pour but de faire fleurir le negoce en ſon Royaume, & en tous les autres lieux de ſon Empire, pour le bien & pour l'avantage de tous ſes Sujets; nous ne doutons point qu'il ne faſſe en ſorte, que ſes Grands & Sages Miniſtres ſuivront, pour cette fin-là, ſes bonnes & Royales intentions. Sur cette perſuaſion nous ſommes aſſeurez qu'ils n'auront garde de s'arreſter à la fauſſe politique

des bigots, lesquels, s'ils en estoient creus, bien loin de transporter chez nous le commerce de ceux qu'ils qualifient outrageusement de ce nom d'Heretiques, nous feroient perdre absolument le nostre: Et au lieu de bons voisins & Alliez que nous avons, & que nous pouvons encore avoir, ils nous mettroient sur les bras des ennemis que l'irritation rendroit implacables. N'estant pas possible que l'on pust témoigner de l'amitié à ceux, qui non seulement ne se soucieroient pas de la vostre, mais qui au contraire, au lieu de la vouloir conserver, ne chercheroient qu'à détruire tout ce qui pourroit contribuer à la cimenter & à l'affermir.

Il faut aussi esperer que ces personnes qu'un zele aveugle, & le manque d'information a portez à une conduite si ruïneuse, reconnoîtront combien il est necessaire d'en prendre une qui lui soit opposée, & de ne pas faire des choses qui sont non moins contraires & nuisibles aux grands & justes desseins de sa Majesté, qu'à leurs propres avantages. Mais il y en a d'autres, qui en apparence semblent marcher sur les mêmes pas,

lesquels neanmoins agissent par une direction pleine d'artifice, & tout à fait dangereuse ; leur intention n'estant que de brouiller, & de faire avec dessein ce que les ignorans & les superstitieux font accidentellement, par l'effet d'un emportement aveugle, & par le manque de reflexions. Or comme cette malheureuse concurrence a de si pernicieuses suites, il est d'autant plus necessaire de détromper ceux qui ne pechent que par ce defaut de conoissance, & d'arrester le méchant dessein des autres, que leurs dangereuses maximes ont déja presque tout gasté, & fait un tort inconcevable à cet Estat, de la grandeur duquel ces malheureux sont les veritables ennemis. C'est pour cela qu'ils mettent tout en œuvre, & qu'ils se servent de la Religion, comme d'un pretexte capable de faire pencher de leur costé les mieux intentionnez. Le mal est, que quoy que l'on decouvre leurs fourbes & leurs deguisemens, on ne consulte pas là-dessus ceux qui pourroient donner de bons & de salutaires advis ; mais on s'en remet bien souvent, à celui de ces foibles à qui la superstition a

crevé les yeux, & qu'elle tient miſerablement enchainez; ou même, ce qui eſt bien pis, on ſe laiſſe emporter à ceux de ces eſprits déguiſez & artificieux, leſquels travaillent avec bien plus de ſoin & d'application à tout ce qui peut contribuer à établir la grandeur & la felicité de Rome, qu'à rechercher ce qui pourroit faire celle de la Monarchie Françoiſe; ſe ſouciant fort peu, & ne ſe mettant pas beaucoup en peine, s'ils ébranlent celle-cy, pourveu qu'ils puiſſent affermir celle-là.

Mais la veritable Politique, & qui eſt la ſeule qui peut legitimement porter ce nom-là, ſavoir la Chrétienne, eſt ennemie de ces lâches maximes: Elle ouvre les bras à tout le monde; elle travaille avec empreſſement afin de procurer l'avantage d'un châcun; & comme elle veut que l'on die du bien d'elle, elle ſe plaiſt auſſi à en faire: C'eſt pourquoy, comme elle eſt munifique, & bienfaiſante, elle n'a garde de convertir à ſon profit particulier ce qui doit eſtre commun à tous; au contraire, elle tâche de marquer à un châcun par ſes largeſſes, & par ſes profuſions, qu'elle

le à le caractere de son Divin autheur, qui est toute charité. Et comme Dieu est souverainement communicatif, sans doute que ceux, qui en usent de cette maniere, imitent bien mieux ses adorables perfections, & qu'ils approchent de plus prés la vivante & parfaitte image de sa Divinité.

Je croy que je n'aurois jamais fait, si je voulois employer icy tout ce qui pourroit servir à fermer la bouche à nos Adversaires, & à les confondre : Mais je suis persuadé que pour si petite reflexion que l'on puisse faire sur ce peu que je viens de mettre en avant, l'on sera assez convaincu de cette verité ; Que jamais la France n'a eu de plus dangereux, ny de plus pernicieux ennemis, que tous ces pretendus zelez, dont les machinations se sont trouvées d'autant plus dangereuses qu'elles ont esté toûjours couvertes du pretexte le plus plausible & le plus engageant de tous, qui est celui de la Religion. Mais comme aprés tant d'experiences des fourbes & des obliquitez de cette malicieuse Cabale, l'on en doit estre apparamment bien détrompé ; nous avons tout sujet d'esperer & de

croire, qu'elles ne prevaudront plus; & que deſormais la paix & la tranquillité de cet Eſtat n'en ſera plus troublée.

O CHERS FRANÇOIS, qui ne vous eſtes point laiſſé ſurprendre aux pieges de tous ces ennemis de la grandeur de cette Couronne; ſouffrez, je vous ſupplie, que je me tourne icy encore vers vous, & permettez moy que je vous puiſſe parler librement & avec cette franchiſe qui eſt le veritable caractere de noſtre illuſtre Nation; & que je vous die aprés un grand Apoſtre, *Act.* 26. 26. que je le fais avec une grande liberté, parce que ie ſçay que vous-mêmes avez connoiſſance de toutes ces choſes, car auſſi elles n'ont point eſté faittes en cachette. Doncques, ô NOS CHERS COMPATRIOTES, NOS TRES CHERS CONCITOYENS, ouvréz les yeux pour une bonne fois, & ne les fermez plus aux veritez que nous vous expoſons en un ſi beau jour. C'eſt par trop long temps avoir preſté l'oreille à des ennemis dangereux & couverts, qui ne travaillent que pour leurs propres interets, & qu'afin de vous rendre les eſclaves de leur vanité & de leur ambition

tion : N'écoutez plus ces faux zelez, qui ſous un feint pretexte de Religion, detiennent en une miſerable ſervitude les ames foibles & mal aſſeurées. Ce ſont des Conducteurs aveugles, deſquels il eſt fort à craindre, que par leur direction d'une foy implicite & envelopée, ils ne faſſent tomber dans le precipice tous ceux qui ſe laiſſent conduire à de ſi mauvais guides.

Quelle face de Religion aux lieux mêmes où l'on veut qu'elle ſoit le mieux établie ! Puis que parler à Rome, ou à Madrid, je veux dire par toute l'Italie & l'Eſpagne, & les autres lieux où regne l'Inquiſition Papale, de lire l'Ecriture Sainte, & y vouloir ſoûtenir conformement à ce que nous y apprenons, qu'elle eſt une regle aſſeurée & ſuffiſante à nous enſeigner le chemin du Ciel, & que nous devons rejetter tout ce qui y eſt oppoſé, il n'en faut pas davantage afin d'eſtre declaré Heretique, & y eſtre traitté avec la derniere rigueur. On y a changé le Culte Divin en grimaces, & en des devotions qui n'ont rien de la ſolide pieté : Et comme ces viandes creuſes ne raſſaſient point les ames affa-

affamées de leur salut, on les change, & on les renouvelle souvent, afin que ces pauvres esprits, estant occupez par la varieté de ces illusions, n'ayent pas le temps de s'appercevoir de la deception.

Nostre Seigneur nous apprend, que le bon berger met sa vie pour ses brebis; Mais à Rome, on immole les brebis à l'avarice & à la rapacité de celui lequel s'en dit estre le Pasteur. Mais faut-il s'en étonner, puis que tous ces Pontifes ont à élever une multitude de Neveux, & de Nieces, desquels, de petits compagnons qu'ils estoient auparavant, ils font des Princes & des Souverains. C'est pour y fournir que l'on voit en tous les Royaumes, & en tous les Estats de la Chrétienté, qui reconnoissent encore cette puissance Papale, que cet habile Pescheur tire adroitement dans sa rets, sous le séellé de son Anneau Pastoral, par des Annates, des Graces expectatives, des Indults, des Dispenses, des Pardons, & Indulgences, des Canonisations de Saints, & par cent autres moyens

Pour ne pas parler de ceux qui sont vivans; le Pape Paul 5 laissa le Prince de Sulmone & le Cardinal Borghese ses Neveux, riches, le premier de plus d'un Milion de revenu, & l'autre de plus de 6. a 700 mil livres.

yens, il tire dis-je des ſommes immenſes, qu'il enleve de tous ceux qui veulent bien ſe laiſſer ainſi ſurprendre. C'eſt là ce qui forme le threſor Eccleſiaſtique Papal; outre lequel, le revenu de leurs Eſtats temporels leur apporte tous les ans plus de 7 à 8 Milions. Le ménagement de tant de richeſſes fait une de leurs plus grandes occupations: Car pour ce qui concerne l'avancement du regne de Jeſus Chriſt, comme ils n'en ont retenu que le nom, ils n'y travaillent qu'occaſionnelement, & d'une maniere proportionnée à leurs fins, & conforme à leurs malheureuſes maximes. Auſſi, depuis Gregroire le Grand, juſqu'à preſent, aucun des Papes qui lui ont ſuccedé n'a monté en Chaire pour inſtruire le peuple de Dieu; Mais l'on en a veu pluſieurs à la teſte des armées, afin d'enlever les Eſtats de leurs voiſins, & ſe les approprier, ayant jetté dans le Tibre les Clefs de S. Pierre, pour prendre l'épée de S. Paul, comme fit Jules II. Et nous apprenons du Cardinal d'Oſſat, que Clement 8, qui a paſſé pour fort moderé, eſtoit neanmoins tout reſolu d'employer juſqu'au der-

En ſa 114. lettre au Roy, du 20. Decembre 1597.

dernier Calice des Egliſes, & d'aller mourir dans les foſſez de Ferrare, le S. Sacrement entre ſes mains, plutoſt que de ceder, à ceux de la Maiſon d'Eſte, les droits qu'ils pretendoient avoir ſur ce Duché. Aprés cela faut-il trouver étrange, ſi quelques-uns d'entr'eux n'ont point eû de honte, lors qu'ils ont eſté requis de decider ſur les queſtions de la Grace, & du libre Arbitre, de répondre qu'ils n'eſtoient point Theologiens; même de dire, que ce n'eſt point de Theologie qu'il faut faire ſon fonds, mais bien de Politique; Qu'il ſuffit d'eſtre enfariné de celle-là, mais que pour celle-cy, il y faut eſtre entierement ſçavant. Qu'eſt-ce qu'on ſe pourroit promettre de mieux d'une Religion qui a un Chef ſi peu éclairé dans les myſteres de la foy, & dont l'exaltation eſt plutoſt un effet du caprice, & du depit des pretendans, ou de la liberalité que les Princes y emploient, que non pas de la ſolide pieté, & du veritable merite. C'eſt pourquoy, comme tout eſt gâté là-dedans, la Religion n'y a plus qu'un certain exterieur accommodé au faſte & à la vanité de ceux

Innocent 10. Relation du Seigneur Sagredo, Ambaſſ. de la Repub. de Veniſe à Rome. 1664.

ceux qui en font profession. De là vient le grand desordre que l'on voit regner en cette Cour Romaine, dans les mœurs de ses principaux membres, dont bien peu sont exemts de cette detestable corruption, qui y est devenue comme universelle. Ce mal est si extreme & l'effet de leur malheureuse Morale si pernicieux, qu'il semble, ainsi que nous l'apprenons des Ecrivains de cette Communion; *Que s'ils n'augmentent pas le nombre de leurs Abominations, ils augmenteront tellement leur hardiesse, qu'ils les feront passer pour des veritez*, &c. Enfin, *tout relâchement est bon pour cette ville de Rome, où l'on vit dans le debordement de toutes sortes de vices. Jamais on n'y condamne aucun excez, si l'on n'y est forcé par la honte & l'infamie publique.* † De sorte que l'on peut-bien dire des Italiens; *Que n'ayant pour la plusspart point de lecture, & s'adonnant fort à toutes leurs passions, ils n'ont point de foy veritable, n'y interieure; mais seulement une fausse, qu'ils croyent ne consister que dans les Ceremonies de l'Eglise, & dans*

Recœuil de diverses pieces, concernant les Censures de la Faculté de Theologie de Paris, sur la Hierarchie de l'Eglise & la Morale Chrétienne. 1666.

† *Relation d'un voyage d'Espagne, imp. à Paris chez Billaine avec prevllege du Roy. 1664.*

& dans le Culte exterieur, &c. *reſſemblant aux Mores, qui ſe font Chrétiens autant de fois qu'on les prend, & redeviennent Mahometans dés qu'ils ſont en liberté; car ils ne ſçavent pourquoy ils ſont Chrétiens, non plus que les Mores ne ſçavent pourquoy ils ſuivent Mahômet: & c'eſt bien d'eux que l'on peut dire, qu'ils ſont Catholiques, parce que leurs meres nourrices le ſont.* O vous auſſi, qui n'avez pas les aydes que la Providence de Dieu donne à ceux qui ont proche d'eux des Egliſes ſeparées de cette funeſte Communion de Rome; ouvrez pareillement les yeux pour appercevoir la verité que nous vous preſentons, & ne vous rendez point vous-mêmes indignes de la vie eternelle. Encore que voſtre aveuglement ſoit extreme; Si comme S. Paul vous dites à Jeſus Chriſt, Seigneur, que vous plait-il que nous faſſions? Aſſeurez vous qu'il fera tomber les écailles des yeux de vos entendemens, & qu'il donnera une veuë ſpirituelle à vos ames, afin de vous faire connoître, combien la Doctrine que vous profeſſez eſt éloignée de la pureté & de la ſainteté de la Religion veritablement Chrétienne. Mais

Act. 13. 46.
Act. 9. 5.

Mais quant à vous, NOS CHERS FRANÇOIS, souffrez qu'aprés avoir fait, par les motifs de la Charité que nous devons témoigner pour tous ceux qui se disent Chrêtiens, cette petite digression en leur faveur, nous redoublions nos instances vers vous, & que nous continuyons à vous parler. N'est il pas vray, NOSTRE TRES CHERE NATION, que vouz devez à la verité que nous vous mettons en avant, les grands avantages que vous avez a cet égard, par dessus les Espagnols, & les Italiens? Avec cet aveugle de l'histoire de l'Evangile, vous commencez déja à apperceveir les objets; mais comme lui, c'est encore imparfaitement: Il faut que N. S. Jesus, ainsi qu'il fit à ce pauvre homme, vous touche derechef les yeux, afin que vous puissiez discerner entierement le chemin du Ciel. Nous vous disons avec ceux qui estoient auprés de Timée, un autre aveugle dont l'Evangile nous fait aussi mentiõ; Prenez courage, levez vous, le Seigneur vous appelle. Veuille ce misericordieux Sauveur, lequel ne brise point le roseau cassé, & qui n'éteint point le lumignon fu-

Marc, 8. 25.

Marc, 10. 49.

Esaye 42. 3.

fumant, vous faire la grace d'ouïr sa voix, & d'aller vers lui. Seroit il bien possible que vous ne vouluſſiez pas obeïr à une si douce, & à une si avantageuse invitation ? & que vous vouluſſiez preferer les sollicitations de ceux qui ne recherchent que leurs propres avantages, à celles de ceux qui n'ont pour but que la gloire de Dieu, & le salut eternel de vos ames ?

Nous ne demandons point que vous établiſſiez un faux Culte, en adorant & servant les Creatures, au lieu du Createur de l'Univers ; ny que vous preferiez les Traditions & les enseignemens des hommes, à la sacrée Parole du Dieu Vivant ; Et que vous preniez de là occasion d'établir des Doctrines qui sont diametralement opposées à cette souveraine regle de la verité ; Ou que vous n'ayez plus d'Evêques, & un saint Ordre de divers rangs & degrez de Pasteurs ; ny plus de pieuses & de saintes retraittes, pour les fidelles qui voudront se tirer hors de l'embarras du monde, afin de servir Dieu avec moins de distraction, & une plus grande liberté d'esprit ; ny plus de Ceremonies, & de Ser-

vice

vice reglé; ny que vous établiſſiez en l'Egliſe un libertinage, au lieu d'une ſainte & pieuſe Diſcipline; ny enfin, que vous ne conſerviez plus pour vos Temples cet ornement & cette decence ſi convenable à la dignité d'un lieu, où N. S. veut bien ſe trouver au milieu de ceux qui y ſont aſſemblez en ſon nom. Certes ſi nous demandions des choſes ſi prejudiciables à voſtre conſolation, & à voſtre ſalut; nous meriterions de devenir l'exécration du Ciel & de la terre. Mais puis qu'il eſt vray, comme nous l'avons déja dit dés le commencement de cette Apologie, que nous ſommes tellement jaloux de la gloire de Dieu, que c'eſt la raiſon pourquoy nous ne ſçaurions conſentir aux adorations, & au ſervice religieux que vous rendez aux Anges, & aux Saints, &c. à ſon prejudice; ny ſoufrir que par voſtre Tradition, vous annulliez ſi miſerablement ce que les Divines Ecritures nous enſeignent: Noſtre oppoſition à toutes ces Doctrines, bien loin de nous faire regarder de mauvais oeuil, vous doit pluſtoſt obliger à examiner nos raiſons, & à juger vous-mêmes, ſi à

leur

leur égard, il ne vaut pas mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. S'il n'y alloit que de peu de choſe, vous pourriez ne vous en pas ſoucier, & paſſer par deſſus; mais en céte rencontre, la conſequence eſt trop grande pour s'y porter nonchalamment & avec negligence, puis qu'il n'y va pas moins que de la perte de voſtre bonheur eternel. Nous vous avons marqué en pluſieurs endroits de cet Ouvrage, les erreurs auſquelles on vous fait adherer; & de quelle maniere cette corruption s'eſt introduite en l'Egliſe; nous avons auſſi répondu aux principales objections & chicaneries que l'on nous fait ſur diverſes queſtions qui reſultent de la Reformation que nous preſſons; & j'eſpere que les perſonnes raiſonnables en auront fait un bon uſage, & qu'elles y auront eu aſſez dequoy ſe ſatisfaire. Pour ce qui eſt des contentieux, & de ceux qui s'opiniâtrent contre la verité; afin de ne pas perdre noſtre temps avec eux, nous nous contentons de leur dire avec Saint Paul; que ſi noſtre Evangile eſt encore couvert, c'eſt à ceux dont le Dieu de ce ſiécle a aveuglé les entende-

2 *Cor.* 4 4.

mens;

mens: Et nous n'avons point ainſi appris Jeſus Chriſt.

Quand à ce qui concerne le Gouvernement, & la Diſcipline Eccleſiaſtique, veu que je m'en ſuis aſſez expliqué, je penſe qu'il n'eſt pas neceſſaire d'ajouter encore quelque choſe à ce que j'en ay dit cy-deſſus en ſon lieu: Et j'oſe me promettre, que tous ceux qui ont quelque peu de conoiſſance en l'Antiquité Chrétienne, pourront facilement reconnoître, que ce que j'y ay propoſé eſt entierement conforme à cette premiere integrité, & à la pureté & ſainteté qui éclatoit alors en l'Egliſe. Car quand à ce qui eſt de la puiſſance Papale, & ſon College des Cardinaux; il eſt tout manifeſte que ce n'eſt qu'une uſurpation, & une authorité qui s'eſt élevée en l'Egliſe par la foibleſſe des Paſteurs, la complaiſance des Princes, & la ſuperſtition & l'ignorance des peuples; Dieu ayant, par un juſte jugement, puni de cette ſorte le mépris que l'on faiſoit de ſa verité pour courir aprés le menſonge, & les enſeignemens des hommes, au prejudice de ſa ſainte & ſacrée Parole; tellement qu'au lieu de

ce Divin Oracle, ce Pontife s'eſt aſſis
Temple de Dieu, pretendant de po
voir donner lui ſeul des Loix à tou
l'Egliſe, comme eſtant ſubſtitué en
place de Dieu: Et par des Doctrin
qu'il preſente en une coupe d'or, c'e
à dire d'une maniere ſpecieuſe, &
vec tous les avantages de la terre, il
ſi fort enivré & aveuglé ſes ſectateurs
qu'il les a par ce moyen fait courir apr
lui, avec un emportement qui n'eſt pa
imaginable; tant la deception & l'eff
cace de l'erreur ont eu de puiſſance pou
leur faire croire & embraſſer le men
ſonge, & les Doctrines fauſſes & abſur
des, par leſquelles on a comme entiere
ment defiguré la Religion Chrétienne.

Quel remede donc à un mal ſi preſ
ſant? Sera-ce de la part de Rome, & du
Pape? Ne penſez pas que ceux qui di-
ſent Nous voyons, & qui pourtant ſont
dans un aveuglement extreme, y puiſ-
ſent ou veuillent jamais y mettre la main.
Non, il ne le faut pas croire, ils y ſont
trop intereſſez pour cela: C'eſt pour-
quoy ils ont toujours éludé, & même
empeſché les deſſeins que l'on a formez
ſur ce ſujet. Outre qu'ils ſont parties,

& par

& par conſequent ils ne peuvent eſtre juges, ny decider en leur propre cauſe. Mais que reſte-t-il de faire? Seroit-il bien poſſible que cette playe fuſt entierement incurable, & qu'elle ne puſt eſtre conſolidée? Certes nous n'en ſommes pas reduits en de ſi fâcheux termes: Car pourveu que l'on veuille ſeulement ſe ſervir des medicamens ſalutaires que l'Egliſe de Dieu a toujours employez pour ce ſujet, l'on en verra bientoſt de grands & d'admirables effets. C'eſt un ſaint & libre Concile National, ou Univerſel; où Dieu, parlant dans les Livres Sacrez, ſoit écouté comme le juge Souverain de tous nos differens; où les anciens Conciles, les Peres des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & l'Hiſtoire de cette ſainte Antiquité, y ſervent auſſi comme d'aydes, afin de pouvoir penetrer avec plus de facilité dans les points qui font la matiere de nos Controverſes. Pourveu que l'on y employe comme il faut tous ces excellens moyens, & que châcun y apporte cet eſprit de charité & de paix, & toutes les autres ſaintes diſpoſitions que nous avons marquées à la Seconde Par-

tie de cette Apologie; Alors dis-je q
l'on s'y prendra de la ſorte, je ne dou
point que le tout ne reüſſiſſe entierem
à la gloire de Dieu, & qu'il ne s'en e
ſuive une bienheureuſe Reünion, &
repos de ſon Egliſe.

Hiſtoire du Concile de Trente de P. Paolo. Memoires du même Concile, imp. à Paris 1654. Conſeil de M. Charles du Moulin, imp. à Lion 1564. avec privil. du Roy. Reviſion du Concile de Trente, &c.

C'eſt envain nous alleguer là-deſſ
le Concile de Trente, aprés que tant d
doctes plumes en ont fait voir la nullit
Auſſi, comme nous l'avons déja dit cy
deſſus, qui eſt-ce qui pourroit y defere
veu qu'il n'a eſté compoſé, ainſi qu
tous les autres qui ont eſté aſſemblez de
puis que l'erreur a prevalu, que des eſcla
ves du Pape, lequel en eſtoit le Maiſtre
& en diſpoſoit à ſa volonté, comme ce
la ſe voit par l'hiſtoire de ce Concile
en telle ſorte que la verité y a eſté con-
damnée ſans parties ouïes, & ſur la
ſimple étiquette du ſac: C'eſt ce qui fait
que nous avons toûjours proteſté à l'en-
contre. Et nos Roys ont ſi bien recon-
nu la juſtice de nos proteſtations, que
Henry III. limite la durée de l'Edit
qu'il nous donna en 1577. *Juſqu'à ce qu'il ait pleu à Dieu lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre, & legitime Concile General, de reünir tous ſes ſujets*

en

en une même Religion. Et Henry le Grand ayant confirmé ce même Edit par celui de Nantes, ſous le benefice duquel noſtre Religion eſt permiſe en ce Royaume, ce ne peut eſtre auſſi que ſous les mêmes clauſes : Par conſequent, c'eſt en attandant, qu'un bon, libre, & legitime Concile y ait pourveu : Ce qui prouve aſſez clairement, que nous ne devons point avoir d'égard à celui de Trente, puis qu'il a pluſtoſt empiré le mal que de l'avoir gueri.

O NOS TRES CHERS, en cette attante que la Providence Divine diſpoſe un jour les choſes pour la tenue de ce ſaint & libre Concile, ne troublez plus noſtre repos ; & ne traverſez point le bonheur & la felicité de cet Eſtat, en contribuant avec ceux qui en ſont les ennemys à fomenter les vexations que l'on nous fait ; ces artificieux, qui n'en veulent point la grandeur, ſe ſervant de voſtre zele mal réglé pour avancer leurs pernicieux deſſeins, & cauſer en France, s'il leur eſtoit poſſible, de la diviſion & du deſordre. Mais quelque mauvais traittement que nous recevions de vous, nous ne ſerons jamais que bons

François ; & nous garderons toûjo
pour noſtre incomparable Monarqu
une fidelité entiere, & une obeïſſan
inviolable.

Se pourroit-il faire que vous ne vo
luſſiez point entendre à des moyens
faciles, & ſi raiſonnables, comme ſo
ceux que nous vous propoſons ; & qu
d'autant plus que nous mettons en avan
dequoy étoufer le ſchiſme, vous pri
ſiez encore davantage de plaiſir à l'en
tretenir ! Peut-eſtre que vous vou
imaginez que par les efforts d'une arti
ficieuſe Politique, vous ſaperez le
fondemens de nos libertez, & vien-
drez enfin à bout du deſſein que quel-
ques-uns de vous ont pris d'abolir noſ-
tre Religion ; Mais en vain & vos ruſes,
& tous vos efforts, puis qu'elle n'eſt pas
l'ouvrage des hommes, mais celui du
Dieu vivant : Elle n'eſt point fondée ſur
le bras de la chair, mais ſur le rocher
des ſiécles, ſur Jeſus-Chriſt, ſon ſeul
& unique Chef. Et nous vous pouvons
dire à bien meilleur titre que ceux-là
qui s'en vantent ſi fort ; que non ſeule-
ment toutes les Puiſſances de la terre,
mais même que toutes celles des enfers,

ne

ne pourront jamais prevaloir à l'encontre.

Suspendez donc vostre jugement jusqu'à ce que nous soyons legitimement condamnez. Nous ne craignons point de mettre nostre Doctrine à l'épreuve, pourveu que ceux qui en connoîtront soient des personnes non passionnées; qui soient dépouillées de préjugez & d'interest, & qui n'ayent autre dessein que de nous faire justice, & de ne pas fermer les yeux lors qu'ils appercevront les belles & les éclatantes lumieres de la verité.

Au Nom de Dieu donnez les mains à la revision d'une cause si importante, laquelle jusques icy a esté condamnée sans avoir bien entendu les parties en leurs justes & legitimes defences. Comme on a prononcé contre nous par forclusion, nous en avons pris un relevement, lequel nous vous avons hautement signifié : & presentement nous demandons à plaider sur la tres-humble & civile Requeste que nous en presentons à toute la Chétienté. Que si la Justice nous est deniée en la terre, le juste juge, lequel est dans le Ciel,

nous la rendra au temps qu'il a deter
né ; & en confondant les refractaires
tous ſes ennemis, qui ſont auſſi lès r
tres, il manifeſtera, toſt ou tard, à
honte & à la confuſion des adverſa
opiniâtres, l'evidence de noſtre b
droit ; à ſa grande gloire, à l'inſtructi
des bonnes ames qui deſirent de s'ava
cer en la conoiſſance du veritable ch
min du Ciel ; comme auſſi à la joye
conſolation eternelle de tous ceux au
quels il a déja fait la grace de connoîtr
& d'embraſſer toutes les ſaintes & ſalu
taires veritez, que noſtre bien-heureuſ
reformation à miſes en un ſi beau jour

CHAPITRE V.

Concluſion de cette Apologie, par de tres-humbles Remontrances, Supplications, & Requeſtes à la tres-Auguſte, & Sacrée Majeſté de noſtre Invincible Monarque.

MAis c'eſt à voſtre Sacrée Majeſté, SIRE, que nous nous devons addreſſer, afin de pouvoir obtenir cet excellent remede d'un legitime & libre Concile, qui eſt ſi neceſſaire au repos

de

de l'Egliſe de Dieu. Nous voicy donc proſternez à genoux aux pieds de voſtre auguſte Thrône, pour vous ſupplier, SIRE, avec une profonde humilité, de vouloir employer voſtre autorité, & voſtre Puiſſance Royalle, de la même maniere que ſous l'ancienne economie nous voyons avoir eſté fait par les bons Roys Joſaphat, Ezechias, & Joſias; & ſous celle de l'Evangile par les grands & pieux Empereurs Conſtantin, Theodoſe, Marcien, & Charlemagne; & que demême que ces bons Roys de Juda, reformerent les abus qui s'eſtoient gliſſez en la Religion, & redreſſerent le Service de Dieu, que l'Idolatrie des Sacrificateurs & du peuple avoit entierement perverti; & que ces auguſtes & pieux Empereurs firent dans les ſaints Conciles de Nicée, de Conſtantinople, d'Epheſe, de Chalcedoine, & de Francfort, triompher la pure & ſaine Doctrine, des artifices de l'erreur, il vous plaiſe, SIRE, ſur de ſi grands & de ſi magnifiques exemples, faire en ſorte, par un digne effet de voſtre pieté & de voſtre zele, que nous puiſſions en nos jours voir auſſi la mê-

me choſe ſous le glorieux Regne de voſtre Sacrée Majeſté, & cela d'une telle ſorte, que châcun puiſſe eſtre obligé d'avouer & de reconnoitre, que vous aurez redonné à l'Egliſe Chtétienne ſa belle face, que l'ignorance & la ſuperſtition a ſi miſerablement defigurée.

Ce n'eſt pas ſeulement du ſiecle dernier, Sire, que l'on a demandé avec empreſſement cette Reformation de l'Egliſe, tant en ſon Chef qu'en ſes membres: Depuis le temps de S. Bernard incluſivement, ça eſté la clameur univerſelle de tous les gens de bien, qui ne pouvoient voir qu'avec horreur l'elevation de cette puiſſance Papale, qui fouloit aux pieds celle des Empereurs, & établiſſoit hautemẽt une puiſſance mondaine & ſeculiere, à la faveur de laquelle & de l'ignorance de ces malheureux ſiécles, ils introduiſoient des Doctrines nouvelles en la Religion, & changeoient toute l'ancienne forme de ſa Diſcipline. C'eſt l'inſtance des Conciles de Piſe, de Conſtance, & de Baſle. Pareillement Louis XII. lequel a merité ſi dignement le glorieux nom de Pere du Peuple, & que Dieu met encore aujourd'huy

d'huy devant les yeux de V. M. comme un digne & excellent patron, avoit bien resolu d'y mettre la main : C'estoit pour en commencer un beau prelude, lors que pour refrener les attantats de Jules II. il fit assembler l'an 1510. un Concile de toute l'Eglise Gallicane à Tours, où il fut arresté ; *Que non seulement il estoit permis à un Prince pour la defence de son temporel, & pour la protection de ses Sujets & de ses Alliez, de prendre les armes contre les usurpations & les attantats du Pape, Mais même de se soustraire de son obeissance.* Et quoy que ce Pape, qui donna lieu à cet arresté, eust par un emportement furieux excommunié le Roy & tous les François, & que par d'execrables Bulles, il eust concedé des pardons & une indulgence pleniere, à tous ceux qui en tueroient quelqu'un ; ce bon & sage Roy, bien loin de s'en étonner, le fit suspendre de son Papat en une Assemblée de Prelats tenue à Lion l'an 1511. & defendre par toute la France d'envoyer ou porter aucun argent à Rome, ny d'en apporter aucunes Bulles : Même, pour faire voir clairement à toute la terre ce qu'il se propo-

Nicolle Gille.

soit, ce Prince fit faire des especes ou medailles d'or, avec cette genereuse inscription, *Perdam Babylonis Nomen.* JE DETRUIRAI LE NOM DE BABYLONE. Que si aprés sa mort ce grand dessein n'a pas esté suivi par ses Successeurs; SIRE, cette Apologie fait voir, que les longues & sanglantes guerres des Roys François I. & Henry II. avec l'Empereur Charles Quint; & les funestes & malheureuses guerres Civiles fomentées par ceux qui vouloient élever leur grandeur, & établir des droits imaginaires sur la ruïne de la France, en ont esté des empéchemens insurmontables. Outre que la Cabale de Rome, & les conseils & l'argent d'Espagne, ont toujours travaillé à allumer le feu de la Division, en s'unissant, comme par un même interest, pour la ruïne & l'aneantissement de cette floriſſante Monarchie.

Que Vostre Sacrée Majesté nous souffre de lui dire icy, que l'on a toujours defiguré nostre Religion, afin de la faire passer pour autre qu'elle n'est. On l'a peinte de couleurs noires & hideuses, & par ce damnable artifice, on nous a ren-

rendu si fort mépriſables, & tellement odieux aux Puiſſances de la terre, que leurs Trônes ſont devenus pour nous des lieux toutafait inacceſſibles. Nous avons, SIRE, par la verité de nos ſentimens que nous avons expoſez en cette Apologie, repouſſé les outrageantes & infernales calomnies dont nos Adverſaires les ont traveſtis: Que ſi ces ſentimens ne ſont conformes à la Sacrée Parole de Dieu, aux 4 premiers Conciles de l'Egliſe univerſelle, & à la Doctrine des S. Peres qui ont veſcu pendant cette pure Antiquité Chrétienne, nous voulons bien devenir l'execration des Cieux & de la terre. Mais, SIRE, s'il eſt vray, comme nous le ferons toujours voir, que noſtre Creance n'eſt point autre que celle qui nous eſt enſeignée dans la Sainte Ecriture, qui eſt la regle infaillible de toute la Doctrine Chrétienne, ainſi que les Conciles & les Peres l'ont toujours reconnuë pour telle; Si encore nous vénerons & ces Peres, & ces Conciles; Ne faut-il pas avouer qu'il faut qu'il y ait quelque cauſe extremement ſurprenante & bien étrange, qui a donné lieu à l'averſion, & à

la haine que l'on nous porte? Quelle poutroit elle estre, SIRE, sinon la verité de la Doctrine que nous professons? Ce beau Soleil, donnant sur le visage fardé de l'erreur, en a decouvert l'artifice & la difformité, & fait voir que le deguisement & la fraude couvrent enfin d'une extrême confusion tous ceux qui s'en veulent servir. Comme Mical mit dans le lit de David une idole en la place de cet illustre mari; Ainsi l'Eglise Romaine a artificieusement substitué en l'Eglise de Dieu, qui est comme le lit sacré de Nostre Seigneur Jesus, une feinte representation de ce grand David, duquel le Roy Prophete estoit la figure. C'est donc parce que nous decouvrons cette supposition, & que nous ne pouvons souffrir ces deguisemens, ces Doctrines diametralement opposées à la sainte Parole de Dieu, & à toute l'Antiquité Chrétienne: C'est parce que nous en marquons la nouveauté, & par quels moyen ces dogmes se sont introduits en l'Eglise: C'est encore parce que nous faisons voir clairement par toute l'ancienne Histoire Ecclesiastique, par quels degrez l'erreur s'est éta-

1 Sam. 19. 13. Teraphim.

établie, & qu'il eſt entierement viſible, qu'au commencement il n'en eſtoit pas ainſi; Mais qu'un zele aveugle, une ignorance affectée, une ambition ſans limites, & une avarice inſatiable ont conduit & acheminé les choſes dans le dereglement où nous les voyons. C'eſt-pourquoy nous oſons bien dire à Voſtre Sacrée Majeſté, qu'il eſt autant ou plus facile de terminer nos Controverſes par la queſtion du fait, que par celle du droit, & qu'il ne nous importe de quelle façon on s'y prenne, puis que la verité & le bon droit ſeront toujours de noſtre coſté. *Matt.* 19. 8.

Voicy encore, SIRE, une preuve toutafait convaincante de la bonté de noſtre Cauſe, & qui fait voir que nous l'aurions bientoſt gâgnée, ſi elle eſtoit jugée ſans partialité & ſans faveur; c'eſt que nous ne voulons point, ainſi que font nos Adverſaires, invalider les Sacrez Originaux de la Parole de Dieu; ny mettre en leur place une Verſion pleine de fautes, comme eſt la Latine ou Vulgaire, laquelle ils veulent faire paſſer pour autentique, quoy que les plus Doctes d'entr'eux en ayent reconnu

Le P. Mainbour en sa Methode, & en son Livre Intitulé, de la vraye Parole de Dieu.

nu les manquemens : Nous ne faisons point dependre ces Ecrits Divins de l'autorité des hommes, & nous n'appellons point, *la Vraye Parole de Dieu*, l'explication qu'il plaist au Pape lui vouloir donner ; car c'est sous ce nom que l'on entend exprimer celui de l'Eglise : Et nous ne fournissons point de criminelles armes aux Arriens, aux Sociniens, & aux Athées, en alleguant, dans toute sa force, la fausse explication que donnent ces impies aux passages qu'ils tordent & qu'ils corrompent pour combatre les plus saintes veritez de la Religion Chrétienne. Nous nous gardons bien de répandre un venin si mortel aux ames foibles, sous le pretexte de leur vouloir donner du contrepoison, & de les vouloir instruire. Chose étrange, SIRE, que pour détruire nostre Religion, on veuille ruïner l'autorité des Oracles Divins, sans lesquels nous ne conoitrions pas qu'il y a une veritable Religion, ny qu'elle elle est? Que V. M. nous permette de lui dire, que c'est là une malheureuse methode, qui pour faire triompher ceux qui s'en servent, veut assujettir Dieu même sous les Loix & sous l'empire des hommes ;

mes; & qui traittant de Phanatiques, & d'Enthousiastes, ceux à qui Dieu fait la grace de comprendre les veritez de sa sainte Parole, & qui savourent par sa lecture les douceurs de ce miel, font bien voir qu'ils n'ont point encore les yeux de leurs entendemens illuminez, pour pouvoir connoître comme il faut les sacrez mysteres du Salut; Et que Dieu ne leur a pas encore ouvert le cœur, comme il fit autrefois à Lydie, pour entendre le veritable sens des Divines Ecritures. Nous leur disons avec N. S. Que ceux qui sont de Dieu oyent les Paroles de Dieu; & avec S. Paul, Si nostre Evangile est encore couvert, il est couvert à ceux qui periſſent. Malgré leurs Sophismes, la verité que nous professons, comme elle est l'ouvrage de Dieu, asseurement qu'elle dissipera tous les nuages que ces Adversaires élevent afin de la cacher & de la rendre odieuse à tous ceux qui n'écoutent que les Paralogismes, & les fausses accusations de ces personnes qui sont preoccupées par les fallaces de l'erreur. Nous ne corrompons point, comme eux, les pieces dont nous nous servons; Nous n'en suppo-

Eph. 1. 18.

Act. 16. 14.

Jean. 8. 47.

2 *Cor.* 4. 3.

sons

sons point de fausses, ny de déguisées; qui est un crime, duquel ils ont esté convaincus une infinité de fois; ny lors que l'on produit des moyens de relevement toutafait valables, comme sont ceux que nous leur presentons, nous ne pretendons point, comme eux, de satisfaire par des fins de non recevoir; Mais avec un esprit humble & docile, nous voulons bien estre redressez, si on nous pouvoit montrer, par la Parole de Dieu, que nous sommes dans l'erreur.

Pleust à Dieu, SIRE, que nous pussions exposer en un libre, & legitime Concile, toutes nos defences: nous osons nous promettre, que nous détruirions bientost les foibles argumens des ennemis de la verité, & que nous mettrions à bas & renverserions avec la même facilité, toutes leurs sourcilleuses vanteries. La convocation d'un Concile de ce bon caractere seroit asseurement le plus grand & le plus admirable ouvrage que Vostre Sacrée Majesté pourroit jamais entreprendre. Si par vos illustres & merveilleuses Conquestes, vous avez fait éclater la grandeur & la puissance de vos armes victorieu-

rieuſes,& porté l'effroy & la terreur chez vos ennemis; Par ce pieux & magnifique deſſein, veritablement digne d'un Roy Tres-Chrétien, vous ferez triompher celles de Dieu même.

Les Peres du Concile de Nicée diſoient au Grand Conſtantin, que Dieu l'avoit appellé afin de preſider ſur l'exterieur de l'Egliſe, & qu'acauſe de cela, il eſtoit Evêque des choſes externes; De celles qui en regardoient le dehors; pour ordonner de ſon Gouvernement, de ſa Diſcipline, & de ſa ſubſiſtance; comme ils l'eſtoient du dedans, afin de vaquer aux fonctions du Sacré Miniſtere de l'Evangile. Vous n'avez pas, SIRE, un moindre caractere que cet Auguſte Empereur, par le commandement duquel ce premier Concile Univerſel fut aſſemblé: Comme ſes ſoins, ſon application, & ſon zele, furent benits de Dieu d'une façon tres-particuliere; Auſſi, lors que Voſtre Sacrée Majeſté, par le moyen d'une convocation pareille, mettra la main à cette ſainte Reformation, Queſt-ce que nous ne nous en devons point promettre? Nous verrons l'ignorance chaſſée, & la lumiere de l'Evangile,

gile, qui a eſté malheureuſement miſe ſous le boiſſeau, reſplendir & éclater comme un beau Soleil, lequel, par la force de ſes rayons, diſſipera tous les nuages de l'erreur & du menſonge: Nous verrons ſucceder à un Culte ſuperſtitieux, un Service raiſonnable & conforme à la ſainteté, & à la pureté du Chriſtianiſme: En la place d'un Gouvernement plein de vanité, & qui n'a rien que l'air & la faſtuoſité du Monde, nous aurons la joye, & la conſolation d'y voir un Ordre grave, & decent; compoſé d'une venerable Hierarchie, réglée ſur le ſacré modele de la plus pure Antiquité de l'Egliſe: Au lieu de Monaſteres, qui ne ſervent pour la plus part qu'à entretenir l'oiſiveté & la ſuperſtition; ce ne ſeront plus, par un admirable & bienheureux changement, que des aziles, où la ſolide pieté, & la veritable devotion, ſe pourront retirer ſeurement & ſans crainte: Enfin, en échange d'une Diſcipline, qui en beaucoup de lieux eſt ridicule & tyrannique, nous aurons des reglemens ſi juſtes & ſi raiſonnables, & dont les temperamens ſeront ſi conformes aux maximes de

l'E-

l'Evangile, que tous ceux qui portent le nom de fidelles, y trouveront tout ce qu'il faut pour les conſoler, les corriger, & les inſtruire.

SIRE, cette Apologie a deſſigné, & fait une ébauche de cette belle face; non certes par aucune entrepriſe, mais ſeulement pour faire voir, à toute la terre, la pureté & la ſincerité de nos intentions. Auſſi, nous oſons eſperer, que ſi une fois on mettoit tout de bon la main à cette grande & tant neceſſaire Reformation, alors on verroit ce ſaint ouvrage achevé, & en une perfection toute entiere: d'où ſenſuivroit la fin de ce deplorable ſchiſme qui dechire ſi cruellement toute la Chrétienté, & une bienheureuſe reüniõ de tant de freres desunis.

Mais en attandant un ſi grand bien, que Voſtre Sacrée Majeſté, SIRE, ſouffre que nous puiſſions reſpirer ſous le benefice de ce fameux Edit de Nantes, tant de fois ratifié; & que par ſa puiſſance Royalle, elle faſſe en ſorte, que ceux qui abuſent ſur ce ſujet, ſi fort de leur autorité, contre & au prejudice de vos benignes intentions, ne s'ingerent plus à l'interpreter d'une maniere di-

directement contraire à ce qui y eſt contenu. Encore qu'en céte rencontre on nous traitte comme ſi nous eſtions des brutes, ou des inſenſez; Neanmoins, nous ſupplions tres-humblement voſtre Sacrée Majeſté de nous permettre de lui dire; que nous ne ſommes pas ſi peu éclairez, ny aſſez ſtupides pour croire, que l'affirmative doit eſtre priſe pour la negative, & la negative paſſer pour l'affirmative; que là où il nous eſt concedé des graces, il faille entendre que vos bienfaits nous privent de nos libertez, & que les têrmes qui nous marquent que nous ſommes exemts de ſervitude, ſoient ceux qui nous impoſent un joug toutafait dur & inſupportable. Pour autoriſer des choſes ſi deraiſonnables, on nous voudroit faire abandonner l'uſage de la raiſon, & nous faire effacer un caractere que nous avons receu de la main de Dieu même; Mais ceux qui agiſſent ainſi, montrent bien par là, qu'ils n'en ont aucune qui les puiſſe autoriſer à commettre une violence ſi criminelle: Et comme par cette conduite, ils ont entierement renoncé à ce qui eſt le plus eſſentiel de l'homme, nous pouvons bien

bien dire d'eux, qu'ils n'écoutent plus que leur paſſion, leur animoſité, & leur haine.

Que Voſtre Clemence Royale, SIRE, nous ſoufre quelques inſtances de cette verité. Que peut il y avoir de plus clair? Par le 6. article de cet Edit de Nantes, *Il eſt permis à tous ceux de noſtre Religion, de vivre & de demeurer en toutes les Villes & lieux de voſtre Royaume, & païs de voſtre obeiſſance, ſans eſtre enquis, vexez, moleſtez, ny adſtraints à faire choſe pour le fait de la Religion contre leur conſcience, ni pour raiſon d'icelle eſtre recherchez és maiſons & lieux où ils voudront habiter.* Cependant en divers endroits on ne permet point aux noſtres de s'y établir: En d'autres on les en a chaſſez; & nous ne pouvons y avoir cette liberté de conſcience laquelle nous eſt ſi clairement ottroyée.

Par les 9. 10. & 11 Articles; *l'Exercice public de noſtre Religion nous eſt permis en tous les lieux de fief, & haute juſtice; lieux de ſaiſie, ou deſquels nous eſtions en poſſeſſion en* 1577. 1596. & 97. *Et en outre en tous les Bailliages, Senéchauſſées ou Gouvernemens tenant lieu*

lieu de Bailliage, esquels lieux le Fauxbourg de la ville, le Bourg, ou Village où seroit le Siege du Bailliage, Senéchaussée ou Gouvernement, nous est donné pour le même exercice. Neanmoins, sans avoir égard aux Actes & procez verbaux des Commissaires que le Roy Henry le Grand envoya en 1600. lesquels aprés connoissance de cause nous ont confirmé nos possessions; Combien nous chicanne-t-on sur des Actes si autentiques? En combien de lieux nous en a-t-on privés sur des incidens, & sur des formalitez artificieusement pretextées, contre toute justice, & contraint par la rigueur de ce procedé plusieurs personnes de porter dans le froid & l'injure du temps de pauvres petits enfans 8. ou 10. lieues loin, afin de recevoir le Saint Baptême, plusieurs desquels sont morts en chemin?

Preuve entiere que ces avantages regardent aussi-bien ceux des nostres qui vivent apresent, que ceux qui vivoient lors que l'Edit fut donné; & que ces graces ne sont pas arbitraires, ny à temps, mais perpetuelles.

Aussi par les 27. 53. & 54. Articles *Tous ceux qui font, ou feront profession de nostre Religion, sont declarez capables de tenir & exercer tous Estats, Dignités, Offices & Charges publiques quelconques, Royal-*

Royales, Seigneuriales, ou des villes de voſtre Royaume, Païs, Terres, & Seigneuries de voſtre obeïſſance, & d'eſtre indifferemment admis & receus en iceux, &c. Quand là-deſſus nous nous examinons nous-mêmes, & venons à conſiderer noſtre zele ardent, noſtre fidelité ſi conſtante & ſi entiere, & les attachemens indiſpenſables que nous avons toujours eus pour le ſervice de Voſtre Sacrée Majeſté; dequoy Voſtre bonté Royale nous a bien voulu, par pluſieurs & diverſes fois, donner des témoignages qui feront à jamais la matiere de noſtre conſolation & de noſtre joye; nous ne ſçaurions concevoir quelle peut eſtre la cauſe, pour laquelle la porte de toutes ces graces nous eſt apreſent fermée. Ce n'eſt point l'ambition de tenir quelque rang avec nos concitoyens, qui nous touche; mais bien, SIRE, celle de vous rendre, en ces emplois, le tres-humble & tres-fidelle ſervice auquel nous ſommes obligez.

Avant ces triſtes & fâcheuſes influences, ſi nous n'eſtions pas admis en toutes ſortes de Charges, du moins la reception en la pluſpart ne nous eſtoit pas

interdite; nous eſperions de pouvoir parvenir aux Profeſſions honneſtes, pour obtenir par ce moyen-là noſtre ſubſiſtance & celle de nos familles; Mais apreſent, il ſemble que l'on nous veuille reduire à la fâcheuſe, & dure neceſſité de ne nous plus rien promettre. Cependant, nous n'avons garde, SIRE, de croire que vous vouliez jamais une choſe ſi contraire à vous-même, ſi contraire à l'humanité : Arriere de nous une penſée ſi criminelle; Car puis que vous eſtes l'image de Dieu, nous n'en ſçaurions avoir que d'avantageuſes pour Voſtre Sacrée Perſonne : C'eſt pourquoy nous ſommes fortement perſuadez, que ces mauvais offices que l'on nous rend ne ſont rien autre choſe que l'ouvrage de nos ennemis, ou pluſtoſt de ceux de V. M. comme cette Apologie l'a déja fait voir d'une maniere ſi claire & ſi évidente, qu'il n'eſt pas poſſible qu'on ne le puiſſe reconnoître.

Nous eſperons, SIRE, que ce Ciel mal plaiſant & rouge qui nous paroît depuis quelque temps ſur nos teſtes, changera de face, par les benignes influen-

ces

ces de Voſtre Sacrée Majeſté ; laquelle, eſtant comme un Soleil dans le Ciel de la Chretienté, diſſipera tous ces nuages, & en chaſſera au loin toute la malignité par ſon ſeul regard. Ce qui nous donne, SIRE, cette ferme aſſeurance, c'eſt que vos Royales intentions ont eſté toûjours portées à nourrir la paix & l'amitié entre tous vos Sujets, tant Catholiques, que ceux de noſtre Religion, & de les entretenir en une tranquillité parfaitte, en faiſant obſerver exactement l'Edit de Nantes; ſelon que V. Sacrée M. le dit encore expreſſement en ſa Declaration du mois d'Avril 1666. laquelle ayant modifiée par celle de Fevrier 69. il n'eſt pas dis-je, SIRE, concevable, puis que voſtre volonté Royale n'a jamais eû d'autre but que de maintenir par cet Edit cette bonne intelligence entre tous ſes Sujets, qu'elle euſt voulu reduire, ſoit en l'une ou en l'autre de ces Declarations, ou des Arreſts qui ont ſuivi depuis, tout ce que les Memoires de ceux qui nous ſont Adverſaires ont fourni pour troubler noſtre repos, & la tranquillité de laquelle nous devrions jouïr ſous le benefice de l'Edit de Nantes.

Certes, ſi ceux qui veulent changer le calme que nous poſſedions autrefois, en une tourmente ſi furieuſe, obtenoient l'effet de leurs mauvaiſes intentions, il ne faudroit plus parler en France de liberté de conſcience pour nous, ny d'exercice de noſtre Religion : Elle ne ſeroit plus que la butte de ceux qui nous perſecutent ; Nous ſerions de toutes parts expoſez à leur fureur & à leur animoſité ; Nos biens, nos familles, nos vies, ſeroient abſolument en leur diſpoſition, & noſtre ſubſiſtance en ce Royaume nous ſeroit rendue entierement impoſſible.

Nous ſçavons bien, SIRE, que c'eſt là la triſte & lamentable condition, où nous veulent reduire vos ennemis, les ennemis jurez & couverts de la Grandeur de Voſtre Couronne; Et cela, acauſe que nous n'en demandons que la ſplendeur & la gloire, acauſe que nous ſommes attachez ſans reſerve au ſervice de V. Sacrée M. & que nous n'avons point, ſous des pretextes de voeux, des ſermens particuliers à des Puiſſances étrangeres : C'eſt acauſe que nous faiſons voir leurs obliquitez, & que

que vous eſtant trop fidelles, nous leur ſommes oppoſez & devenus entierement ſuſpects: Ils ne veulent point des ſurveillans, dont la vigilance pour voſtre ſervice ne dort jamais: Ils ne ſçauroient ſouffrir le pauvre Mardochée, quoi que couvert d'un ſac, à la Porte du Roy, parce qu'ils craignent qu'il ne lui découvre leurs deſſeins & leurs entrepriſes, & qu'il ne lui faſſe voir, qu'ils ſe veulent rendre tellement formidables par leur multiplicité, par leurs richeſſes immenſes, par leurs intrigues & leurs Cabales, dehors & dedans le Royaume, qu'il ſeroit enfin à craindre, que le Souverain & l'Eſtat ne tombaſſent, en quelque ſorte, en leur dépendance.

C'eſt là, SIRE, c'eſt là noſtre plus grand crime; Que nous tenons pour maximes conſtantes du Chriſtianiſme, qu'il n'y a point de Puiſſance en la terre qui ait le pouvoir, pour quelque cauſe & ſous quelque pretexte que ce ſoit, de diſpenſer vos Sujets du ſerment & de l'obeïſſance qu'ils vous doivent: Et que comme c'eſt Dieu qui vous fait regner, c'eſt auſſi de lui ſeul duquel vous tenez voſtre ſceptre & voſtre Couron-

ne. Nous ne disons puint avec ces criminels & passionnez adorateurs de la puissance Papale, qu'un Roy ne porte point legitimement cet auguste nom, s'il n'est reconnu pour tel par le Pape : ni que des Moines parricides puissent sans crime attenter à la vie d'une personne si Sacrée, lors que l'on pretend qu'elle est contraire aux interets de Rome; & qu'en cété rencontre on ne tue pas un Roy, mais un tyran, & un ennemi public. Doctrine infernale, qui a porté deux monstres, lesquels y estoient autant instruits & sçavans qu'ils estoient ignorans en toute autre, à assassiner & tuer cruellement deux de nos Roys, Henry 3. & cet incomparable Henry le Grand, l'Auguste Ayeul de Vostre Sacrée Majesté.

Nous sommes sans doute trop exacts au gré de nos ennemis; Mais, SIRE, nous croyons que nous ne le sçaurions jamais estre assez en ces choses qui regardent directement la conservation de Vostre Sacrée personne. Nous sçavons bien qui ont esté ceux lesquels parlerent aux Estats Generaux tenus à Paris l'an 1615. d'une maniere si éloignée de bons

bons Sujets, ſi indigne de veritables François, contre l'Article que le Tiers Eſtat avoit dreſſé pour la Souveraineté de nos Roys, & leur independance de celle du Pape en ce qui regarde leur temporel. Cela eſt bon pour le Cardinal du Perron, & pour ceux qu'il attira alors, par les intrigues d'une Cabale qui ſentoit encore le vieux levain de la Ligue; de dire, que cet Article, ſi Chrétien, ſi juſte, & ſi equitable, eſtoit le plus dangereux & le plus pernicieux qui fut jamais. C'eſt à de telles gens à mettre cette queſtion au rang des choſes problematiques, & de tenir pour probable l'opinion de ceux qui ſoûtiennent l'autorité Pontificale ſur voſtre temporel, au prejudice de celle de V. Sacrée M. même de pouſſer ſi fortement l'affirmative, qu'ils ont oſé dire, qu'ils voudroient ſoufrir le martyre plutoſt que de l'abandonner. On peut croire que ces ſortes de Saints meritent bien d'eſtre canoniſez à Rome: Auſſi vid on incontinent aprés un ſervice ſi ſignalé rendu au Pape, par un mépris & un abaiſ-

M. Myron Preſident de la Chambre du Tiers Eſtat, en la Harangue qu'il fit en la Chambre du Clergé; leur repreſenta que cet Article avoit eſté fait du concert de

plus de 300 perſonnes notables, la plus part Officiers, pas un deſquels, dit il, n'eſtoit de la Religion Pret. Reformée.

abaiſſement ſi viſible de l'autorité Royale, que ce Pontife ne manqua pas de leur en envoyer des Lettres de remercîment : Ce qui fait bien voir juſques où ils pouſſeroient leurs pretentions s'ils en eſtoient creus ; & qu'il n'y a point de gens plus dangereux, ny qui ſoient plus à craindre en ce Royaume, que ceux qui oſent ainſi choquer les Pragmatiques Sanctions, & les Libertez de l'Egliſe Gallicane, afin d'établir leur credit & leur reputation en la Cour Papale.

Il eſt vray, SIRE, que ces perſonnes-là ont l'exterieur beau, & qu'ils s'inſinuent avec des pretextes les plus plauſibles du monde : Et à ne les regarder qu'au dehors, jamais on ne vid rien de plus candide ; cependant, ainſi que diſoit Alexandre, ce grand & fameux conquerant, en parlant d'Antipater, quoy qu'ils ſoient habillez de blanc, jamais on n'a rien veu de plus rouge : Le feu de leur haine à l'encontre de ceux qui ne donnent point dans leurs ſentimens, eſt un feu qui tient de la nature de l'infernal, & qui ne s'éteint point.

C'eſt

C'eſt avec une eſpece de contrainte que nous faiſons icy à V. Sacrée M. le portrait de nos plus ardens Adverſaires: Si nous n'y euſſions eſté obligez pour noſtre juſtification, nous aurions volontiers tiré le rideau, afin de les cacher: Mais noſtre timidité & noſtre retenue ont juſques icy augmenté leur hardieſſe, & fait déborder leur emportement: Plus nous avons eſté humbles & ſoûmis, plus leur fureur & leur animoſité s'eſt declarée à l'encontre de nous. Que s'ils ne prennent pas de là occaſion de mieux faire, & s'ils ne ſe reſolvent à embraſſer les maximes des bons François, des veritables Chrétiens, le Ciel & la terre nous ſeront témoins, que nous avons pleinement déchargé nos ames, & envers Dieu, & envers celui qu'il nous a donné pour Roy.

Nous avons donc, SIRE, cette eſperance, que V. Sacrée M. conſiderant par quelle impulſion nous ſommes ainſi mal traittez, & que noſtre obeïſſance, & noſtre fidelité ſi inviolable, n'a pas deu nous attirer cette perſecution, ſelon ſa clemence & bonté veritablement Royale, elle en arreſtera

non seulement le cours ; mais aussi qu'elle nous fera la grace de remedier à toutes les infractions, & innovations, que l'on a apportées contre la volonté de V. Sacrée M. à l'Edit de Nantes, sous le benefice duquel nous vivons en ce Royaume : En telle sorte, que jusques à tant qu'un saint & libre Concile ait heureusement reüni tous vos Sujets en une même Religion Chrétienne, conforme à la Sacrée Parole de Dieu, suivie par les 4. premiers grands Conciles Universels, & par les S. Peres de ces bienheureux temps-là ; Nous serons, SIRE, par un effet de vostre Clemence & Justice, maintenus paisiblement en la possession, & en la jouïssance entiere de cet Edit, dont l'observation a esté jurée par tous les Gouverneurs & Lieutenans Generaux de vostre Royaume, & par vos Parlemens, & Juges inferieurs, lors qu'il fut verifié ; & que les Roys de glorieuse & triomphante memoire Henry le Grand, & Louis le Juste vostre Pere & Ayeul, ont, comme aussi V. Sacrée M. tant de fois ratifié, & declaré qu'ils vouloient qu'il fust maintenu & gardé inviolablement.

Edit de Nantes Article. 92.

Cela

Cela eſtant, on ne nous violentera plus en la liberté de nos Conſciences, comme on veut faire depuis quelque temps en pluſieurs & en divers chefs, par des Declaratiõs que Meſſ. du Clergé ont obtenues, comme eſt entr'autres celle qui a eſté donnée contre ceux des noſtres qui ayant paſſé dans la Religion Catholique Romaine reviennent derechef parmi nous, leſquels ſont traittez non ſeulement de ce nom odieux de Relaps; mais même, l'on en eſt venu juſqu'à ordonner contr'eux des peines capitales, que pluſieurs Juges envenimez pouſſent juſqu'à la derniere extremité. Nous eſperons, SIRR, que cela n'aura plus de lieu, & que l'on ne nous privera plus ſi viſiblement de cette liberté de nos conſciences, de laquelle V. Sacrée M. veut que nous jouïſſions, eſtant une choſe pitoyable que, contre la teneur de l'Edit, Meſſieurs du Clergé, en des rencontres de cette nature, ſoient receus à denoncer contre nous, eux qui ſont nos parties formelles.

La juſte poſſeſſion des Temples deſtinez à l'exercice de noſtre Religion, ne nous ſera plus conteſtée, ny noſtre de-

meure en tous les lieux de Voſtre Royaume, Païs, Terres, & Seigneuries, de l'obeïſſance de V. Sacrée Majeſté.

On ne nous traittera plus de ce terme odieux d'Heretiques; Mais la Charité Chrétienne & l'equité obligeront à ne pas s'éloigner de ceux que l'Edit preſcrit.

Ny par un eſprit d'animoſité & de haine, on ne mettra plus en avant; Que le Serment que nos Roys font, à leur Sacre, d'extirper les Heretiques, nous joint avec ces execrables, leſquels nient le myſtere de la tres-ſainte Trinité, & qui ne reçoivent point le Symbole des Apoſtres, & ceux du S. Concile de Nicée, & de S. Athanaſe: Veu que ç'a eſté toujours l'intention de ce Serment, de ne comprendre que ces ennemis jurez des Articles fondamentaux de la Foy Chrétienne; ce que le feu Roy, dont la memoire nous ſera toujours precieuſe, a reconnu en la Reponſe faitte aux Cahiers de nos plaintes & remontrances preſentez à ſa Majeſté en Septembre 1615. en ces mots; *Le Roy n'a entendu, au Serment qui ſe fait à ſon Sacre, comprendre ceux de la Religion Pret. Reformée,*

Deciſions Royales ſur l'Edit de Nantes page. 99.

mée, vivans en ſon Royaume ſous le benefice de ſes Edits. Sadite Majeſté nous ayant auſſi fait la grace de nous en donner en ſuite une Declaration particuliere.

Nous pourrons, SIRE, par un effet de voſtre Clemence Royale, en tous les lieux de nos demeures, envoyer librement nos petits enfans pour apprendre à lire, & à écrire chez des Maiſtres de noſtre Religion, comme nous avions toujours fait depuis l'Edit, ayant même eſté maintenus & autoriſez en cette poſſeſſion, par pluſieurs arreſts & Sentences contradictoires entre les Maitres Catholiques-Romains, & ceux de nôtre Communion, juſqu'en l'année 1652. Cette innovation n'eſtant rien autre choſe qu'une vexation inouïe, & induë, & contraire aux bonnes intentions qu'a V. Sacrée M. d'entretenir la paix & l'amitié entre tous ſes Sujets de l'une & de l'autre Religion.

S. M. ſi elle le trouve bon, peut ueffendre aux Cath. d'envoyer leurs enfans à nos Ecoles, & à ces Maiſtres de dogmatiſer. Ces Ecoles ſont de uroit naturel; celles dont parle le 13. Article

L'entrée & la reception aux Charges, & aux Profeſſions honneſtes, ne

de l'Edit, & le 38. des particuliers, ſont pour l'inſtruction en noſtre Religion ou Ecoles publiques pour les humanitez; leſquelles Ecoles ne nous ſont permiſes u'aux lieux où nous avons l'exercice public de noſtre Religion.

nous ſera plus comme à peu prés interdite; Non plus qu'en toutes ſortes de Métiers, & Maîtriſes, ſoit par Apprentiſſage ou par Lettre de Privilege; en quoy nous ſommes continuellement traverſez, ou même nous en ſommes abſolument privez & exclus, notamment de ces lettres de Privilege, que l'on nous denie apreſent, quoy que cy-devant nous en ayons toujours jouï, & eſté mis en poſſeſſion du benefice qu'elles conferent, par pluſieurs Arreſts contradictoirement rendus, encore que quelques-unes ne fuſſent pas clauſées pour ceux de noſtre Religion.

Lettres de Bulle

Enfin, on ne fera plus paſſer pour importunité, & pour une eſpece de crime, les juſtes plaintes que nous faiſons en toute humilité, de ce qu'au prejudice de la Parole Royale de V. Sacrée M. on viole ſi ouvertement cet Edit de Nantes, lequel on ſupprime peu à peu, afin de nous ſacrifier à la mauvaiſe volonté & à la fureur de nos ennemis, qui voudroient bien par ce moyen-là, s'il leur eſtoit poſſible, troubler le repos & la tranquillité de cet Eſtat, & en traverſer le bonheur & la felicité.

Mais

Mais, SIRE, Puis que de toutes les Provinces de ce Royaume, les Deputez de nos pauvres Egliſes ſont aux pieds de V. Sacrée M. pour lui repreſenter ces choſes en toute leur étenduë, & d'une maniere plus circonſtanciée; nous avons lieu de nous promettre qu'elle y pourvoira, ſelon la Bonté, & Clemence Paternelle qu'elle a pour tous ſes Sujets, dont nous avons l'honneur & la gloire d'eſtre du nombre; Et qu'elle ne voudra pas ſouffrir davantage, que l'on nous faſſe, par un traittement ſi contraire à nos eſperances & à noſtre attante, & que nous oſons bien dire n'avoir jamais merité, verſer des l'armes, & gemir de douleur, au même tems que nous élevons le cœur & les yeux au Ciel, pour la grandeur & la proſperité de ſon Empire: Et que pendant que nous travaillons & courons de toute noſtre force pour ſon ſervice, l'on nous vienne, en quelque ſorte, rompre les bras & les jambes, afin de nous en ôter les moyens.

Nous nous flatons donc, SIRE, & aſſeurement nous le pouvons bien faire, puis que l'intention de V. Sacrée M. a tou-

toujours esté de nous faire justice ; que nous ressentirons bien tost quelque soulagement de toutes nos miseres : Et comme elle est une vivante image de la Divinité, dont le propre est d'estre toujours bien faisante & communicative, puis qu'elle se plaist en ce qui regarde
Mat. 5. 45. ces benedictions temporelles, de faire du bien à toutes ses creatures sans aucune distinction, faisant lever son Soleil sur les bons, & sur les mauvais ; & envoyant sa pluye sur les justes, & sur les injustes : C'est pourquoy sur ce fondement, SIRE, que vous estes, pour le dire ainsi, un Dieu secondaire, un Dieu si non par essence, neanmoins un enfant du Souverain par participation ; nous pouvons dis-je, sur ce fondement, quand même nous serions aussi odieux, & aussi méchans que l'on nous veut faire passer contre toute verité, estre entierement persuadez par la force de tant de raisons si convaincantes, que nos esperances ne seront point vaines, & que nostre attente ne sera point deceuë : Que desormais nous pourrons vivre doucement & paisiblement, sous le benefice de vos Edits ; jusqu'à ce que par

les

les ſoins, & le zele de V. Sacrée Majeſté, nous puiſſions obtenir une entiere reünion en l'Egliſe Chrêtienne, par le moyen de ce libre, & legitime Concile, aprés lequel nous aſpirons, & pour lequel avec tous les fidelles, nous faiſons des voeux continuels.

Mais, SIRE, nous ne nous en tenons pas là; nous les faiſons auſſi ces mêmes voeux, ces mêmes prieres, à ce Grand Dieu, qui eſt le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs; non ſeulement pour la conſervation de Voſtre Sacrée Perſonne, mais nous les pouſſons vers le Ciel, avec la même ardeur, pour cette incomparable Reine, voſtre Auguſte & Royale Compagne. Dieu veuille que par ſa precieuſe fecondité, nous puiſſions bien-toſt voir la reparation de la douloureuſe perte que nous venons de faire de Monſeigneur le Duc d'Anjou; & que cette Grande Princeſſe ſoit une admirable Vigne, dont les ſeps exquis rempliront un jour toute la terre d'un indicible bonheur, & d'une eternelle joye. Nous n'en faiſons pas de moins forts vers ce même Dieu, qui eſt le veritable diſtributeur de toutes ces

graces,

graces, pour l'Auguſte Dauphin lequel il a donné à la France. Dieu veuille, SIRE, que ce jeune Aiglon, vous regardant comme le Soleil de l'Univers, puiſſe, par ſes reſpectueuſes approches, aquérir les qualitez qui ſont neceſſaires pour pouvoir gouverner un jour un ſi grand & un ſi magnifique Empire: & qu'aprés V. Sacrée Majeſté; on puiſſe dire de ce Prince; qu'il a eſté donné de Dieu, pour eſtre veritablement toute la gloire & les delices du genre humain. Que cette excellente Princeſſe, Madame de France, ſoit auſſi dans peu d'années, par une auguſte alliance, l'affermiſſement du bonheur & de la felicité de cet Eſtat. Enfin, qu'au milieu de tant de proſperitez, & d'une ſatisfaction ſi grande & ſi admirable, Dieu vous faiſant regner heureuſement & glorieuſement, tout un Siecle; V. Sacrée Majeſté puiſſe mettre la derniere main à ce grand, & ſaint Ouvrage, d'une entiere & parfaitte Reformation en l'Egliſe; & l'affermir d'une telle maniere, qu'aprés une ſi excellente reünion de tous vos Sujets en une même Religion veritablement Catholique,

& Apoſtolique, nous puiſſions, à noſtre grande joye, & à noſtre indicible conſolation, voir ſur la terre les premices de cette ardente charité, de cette admirable Paix, & de cette ſainte amitié qui doit regner eternellement dans le Ciel.

Veuille Noſtre Seigneur JESUS, ce miſericordieux Sauveur, à l'honneur & à la gloire duquel cette Apologie eſt dediée, & qui m'a fait la grace de l'achever, la rendre utile, & efficacieuſe, tant pour la conviction des refractaires & des rebelles, que pour l'inſtruction & le redreſſement des errans: Mais que ſur tout, elle puiſſe ſervir à la conſolation de tous les veritables fidelles, & contribuer à leur paix.

Or à ce debonnaire Redempteur, comme à ſon Pere, & au Saint Eſprit, un ſeul vray Dieu benit à jamais, le veritable appuy, & le ſolide fondement de toutes nos eſperances, ſoit gloire & magnificence, force & puiſſance, & maintenant & dans tous les ſiecles. Amen. *Epiſt. St. Jude v. 25.*

LE

F I N

LE FORMULAIRE
De la
CONSOLATION des MALADES,
Et la maniere dont on s'y prenoit du temps de S. Anſelme Archevêque de Cantorberi, qui vivoit l'an 1080.

Le Preſtre diſoit alors au Malade; Mon Cher frere, Eſtes vous pas extremement joyeux de ce que vous mourez en la foy Chrétienne? Confeſſez vous pas d'avoir ſi mal veſcu, qu'il n'eſt dû que les peines eternelles à vos merites? En avez vous pas regret & déplaiſir? Et n'avez vous pas auſſi la volonté de vous amender & de mieux faire, ſi vous en avez le temps? Ne Croyez vous pas que Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt eſt mort pour vous? Luy en rendez vous pas graces? Croyez vous pas auſſi, que vous ne pouvez eſtre ſauvé que par ſa mort? *Le Malade ayant, à chacune de ces interrogations, répondu,* ouï. *Le Preſtre ajoutoit,* cou-

Voyez la fin de la Premiere partie de cette Apologie, où ce Formulaire eſt promis.

Voyez les Epiſtres de cet Arc. Et Caſſanaer, in append. ad opus Joh. Roffen. de fiducia & miſericordia Dei. Num. 2. Ordo Baptizandi, & viſitandi edit. Pariſ. & Venet. 1575. *& Colon.* 1556

courage donc Mon Cher Frere; Tant que voſtre ame reſtera en vous, mettez toute l'eſperance de voſtre ſalut en cette ſeule mort; N'ayez confiance en aucune autre choſe, Remettez vous, & vous confiez totalement en cette mort; Couvrez vous d'elle ſeule, d'elle ſeule envelopez vous tout entier. Et ſi Dieu vous veut juger, Dites lui; Seigneur, je mets la mort de Jeſus Chriſt entre toy & mes demerites, & te preſente ſes merites au lieu de ceux que je devrois avoir, & que je n'ay point. S'il vous dit, qu'il eſt irrité contre toy; Dites lui, Seigneur, je mets la mort qui t'a appaiſé, & le ſang que mon Sauveur Jeſus Chriſt a épandu pour moy, entre moy & ton ire. *En ſuite de cela, le Preſtre faiſoit dire par trois fois au Malade*; Seigneur, je recommande mon eſprit entre tes mains.

Cet excellent Formulaire duquel les Preſtres ſe ſervoient ordinairement en la viſite des Malades, s'eſtoit toujours conſervé tant que les Indices Expurgatoires n'avoient point donné leurs ordres pour le ſupprimer. C'eſt ce qui ſe verifie encore par l'extrait d'un Livre écrit en Allemand l'an 449.

Indice Belgic. pag. 419. *Indic. Madrid. pag.*

l'an 1475. *qui estoit en une des Eglises de Cologne, lequel Gaspar Ulenbergius, Chanoine du même lieu, y a fait imprimer l'an* 1589. *où se trouvent les interrogations suivantes, que le Prestre faisoit au Malade.*

Mon Frere vous réjouïssez vous de ce que vous mourez en la foy ? Confessez vous que vous n'avez pas si bien vescu que vous eussiez deû ? Vous en repentez vous ? avez vous la volonté de vous amender si vous en aviez le temps ? Croyez vous que le fils de Dieu, Jesus Christ Nostre Seigneur, est mort pour vous ? Croyez vous que vous ne pouvez estre sauvé sinon que par sa mort ? luy en rendez vous graces de tout vostre cœur ? *Et quand le Malade avoit à chacune de ces interrogations répondu*, ouï. *Le Prestre ajoutoit*; Rendez lui en donc toujours graces, tandis que vostre ame est en vous ; mettez en cette seule mort toute vostre confiance, abandonnez vous tout entier à cette mort ; & vous en envelopez entierement. Et si Nostre Seigneur vous veut juger, dites lui, Seigneur, je mets la mort de N. S. Jesus Christ, entre moy & ton Jugement ; je

je n'entre pas autrement en jugement avec toy. S'il dit, que vous avez merité d'eſtre damné; dites lui, je mets la mort de Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, entre moy & ton ire. *Et pour la fin, il lui faiſoit dire par trois fois,* Je recommande mon eſprit entre tes mains.

Mais pour faire voir que ces Formulaires eſtoient d'un uſage univerſel, voicy encore un Extrait d'un ancien Livre, intitulé, l'Ordinaire des Chrétiens, *&c. En la 4. Partie duquel, il y a un Chapitre portant ce titre.* Enſuivent aucunes brefves interrogations qu'on peut faire à chacun Chreſtien qu'on voit labourer en l'article de la mort, ou que lui, s'il ſçait & peut, doit faire.

L'Ordinaire des Crhetiens contenant cinq parties. La Premiere eſt du Sacrement du Bapteſme; & des 12. Articles de la foy. La ſegonde eſt des 10.

Chreſtien, ou Chreſtienne; Croyez vous fermement les Articles de la foy. C'eſt aſſavoir en Dieu le Pere Createur du Ciel, & de la terre, & de toutes autres choſes viſibles & inviſibles. Et en Jeſus Chriſt ſon fils, qui pour nous à eſté conceu & né de la Vierge Marie. Qui pour nous enſeigner & racheter a tant ſouffert de peine, & finallement la mort tres-cruelle. Et le troiſiéme jour reſſucita. Qui eſt monté es Cieux: & vien-

Commandemens de la Loy. La Tierce est des œuvres de miséricorde. La quatre est de la maniere de se Confes. ser. La quinte est des peines d'Enfer & des joyes de Paradis. Ce Livre est imprimé

viendra juger les vifs & les morts. Croyez vous que par la grace du S. Esprit, sainte Eglise soit soutenue & nourrie; & les S. Sacremens ordonnez. Et que aprés nostre trespas devons tous ressuciter? *Responce*, *Ouy*. N'estes vous pas bien joyeux de mourir en la foy Chrétienne, & l'humilité & obedience de sainte Eglise, *Ouy*. Confessez vous d'avoir si povrement vescu, que vous n'avez pas desservi aucun merite de bien, *Ouy*. Cognoissez vous que vous avez offencé vostre Createur tres-souvent & tres-griefvement, *Ouy*. N'avez vous pas douleur & deplaïsance de tous les pechez que vous avez faits, & du bien que vous avez laissé à faire. Des dons & des graces de Dieu dequoy vous n'avez pas bien usé, *Ouy*. N'avez vous pas bon propos de vous amender se Dieu vous donne de revenir en santé, *Ouy*. Ne pardonnez vous pas de bon cueur, & de bonne vou-

en vieux caractere Gothique à Rouen pour Jaques le Forestier, demourant en la parroisse S. Nicholas, à l'enseigne de la fleur de lys, devant la grand' Eglise. sans date. Mais on peut asseurement conjecturer par la forme des caracteres & de l'impression, même de la relieure & crochets de cuivre de cet Original que j'ay en ma possession, que cette edition a suivi de prés le temps auquel il a esté composé. Je n'ay point voulu changer l'orthographe.

voulenté à ceux qui vous ont offencé? Reſponce, *ouy*. Ne requerez vous pas, & auſſi demandez tres-humblement pardon, & mercy generalement aux gens à qui vous avez offencé? Reſponce, *ouy*. Croyez vous pas bien que pour vous Noſtre Seigneur voulut mourir: & que autrement que par ſa benoiſte paſſion ne povez eſtre ſauvez? Reſponce, *ouy*. De cecy & des autres innombrables graces qu'il vous a faites & à tout le monde, ne lui rendez vous pas grace & mercy du cueur tant que povez? Se la perſonne peut dire en vraye foy & bonne conſcience, du cueur ſeulement, ou du cueur & de bouche aſſemblement, les choſes devant dittes, & reſpondre ainſi que dit eſt, & en tel eſtat elle trespaſſe, c'eſt un ſigne de ſauvement. Adonc, (*ajoute cet Autheur*,) la perſonne qui ainſi eſt diſpoſée, totallement ſe doit recommander à la benoiſte paſſion de Noſtre Seigneur, en y mettant ſouverainement ſon eſperance, & non point en autre merite ou bienfait; & y doit penſer continuellement, entant que la perſonne le peut porter: Car par ce ſont ſurmontées les temptations de

l'Ennemy. Et doit on adonc entre Dieu le Pere, & la gravité de la coulpe & des pechez, mettre la mort de son doux enfant: sans autrement plaidoyer ou alleguer. Et aussi pour les merites qu'elle deveroit avoir, & qu'elle n'a pas, elle doit offrir les merites de Nostre Sauveur Jesus Christ, qui sont infinies, communes à tous ceux qui deuement les veulent requerir. Ou on lui doit ramener à memore l'ystore du bon larron, comme il cognut sa coulpe & son peché; & la douceur & pitié de Nostre Seigneur, qui requieroit Dieu le Pere pour le peché des Juifs, qui l'avoyent mis es tourmens & en l'angoisse de la mort; par laquelle consideration, il fut inspiré de requerir l'ayde de Jesus Christ, disant, *Memento mei Domine.* C'est à dire, Monseigneur, vueilles avoir pitié & memore de moy. Laquelle chose doit dire à son povoir celui qui laboure aux traits de la mort. Aussi doit dire son *Confiteor.* Puis faire protestation qu'il veut mourir en la saincte foy Catholique, quelque illusion & frenaisie qui lui advienne en l'article de la mort. Puis die, *in manus tuas Domine*

ne commendo Spiritum meum, Seigneur je recommande mon eſprit entre tes mains.

Je penſe qu'il ne ſera pas inutile d'ajouter icy, un adveu notable que je trouve en la penultiéme page de ce même Livre, duquel j'ay tiré ce dernier formulaire. Voicy comme s'en exprime cet Autheur, lequel, quoy qu'il ne ſe nomme point, fait neanmoins aſſez connoître en tout ſon Ouvrage, que c'eſtoit une perſonne Eccleſiaſtique.

En l'an 1471. Le 22. jour du mois de May, aprés l'Incarnation de Noſtre Sauveur & Redempteur, fut premierement conſumé ce preſent Livre. Eſquels ans & jours abonde plus grand mal qu'il pourroit eſtre dit ou penſé avoir eſté es ans & jours devant dits. C'eſt que les Commandemens de Dieu, preſque tous ſont dépriſez, & tres-abhominablement trezpaſſez : laquelle choſe eſt le plus grand excez de la douloureuſe pitié qui puiſſe eſtre ymaginée: Car par ce il ſenſuit, que preſque tout le monde qui régne en ces tres-perilleux & dangereux jours, va à perdition, *&c.*

Ces expreſſions qui ont eſté communes

à tous les gens de bien de ces temps-là, donnent aſſez à connoître, quels horribles & épouventables deſordres il y avoit alors en l'Egliſe, dans le monde Chrétien: Tellement qu'il ne faut pas s'étonner, ſi ce grand Ouvrage de la Reformation, qui commença à paroître 40. ou 50. ans après, eut un progrez ſi excellent & ſi admirable, par la benediction de Dieu, qui vouloit retirer ſes fidelles de la captivité où ils eſtoient detenus ſous le joug Romain.

TABLE

Des Chapitres de cette

APOLOGIE.

La Premiere, & la Seconde Partie ne ſont point diviſées par Chapitres ; leur but n'eſtant que de conduire aux 2. ſuivantes, qui ſont le deſſein & le ſujet de cette Apologie, & où pour la difference des matieres, & pour eviter une eſpece de confuſion, cet ordre par Chapitres à eſte obſervé.

III. PARTIE.

CHAP. I.

Des Anciens Patriarchats ; que l'Evêque de Rome, qui en eſtoit un, a uſurpé l'autorité exorbitante qu'il exerce, laquelle ne peut convenir à l'Egliſe Chrétienne, même eû égard aux interêts politiques des Eſtats. Et quels Patriarches peuvent eſtre encore conſervez & maintenus. Page 94

TABLE.

CHAP. II.

Des Evêques, & Archevêques. De leur rang & dignité; Et de la decence de leurs habits. Page 113

CHAP. III.

Des Curez, Prestres, Diacres, Sous-diacres, Lecteurs, Acolytes, &c. & de leurs fonctions. Page 131

CHAP. IV.

Des Monasteres, ou Maisons Religieuses. Des Abus qui s'y sont glissez; & du bon usage où l'on pourroit les remettre. Page 155

CHAP. V.

De la défence du Mariage aux personnes Ecclesiastiques. Qu'elle n'est pas d'ordonnance Divine, mais seulement de droit positif. Que les temperamens requis y estant apportez, elle est merveilleusement utile, voire même necessaire, tant pour l'édification des fidelles, que pour prevenir plusieurs Abus & des-

desordres qui sans cela naîtroient tous les jours parmi le Clergé. Page 182

CHAP. VI.

De la decoration des Eglises. De l'usage des Orgues, & autres instrumens de Musique; Processions, Litanies, Chant des Pseaumes, & hymnes sacrez. Des Inhumations, Oraisons funébres, & Anniversaires. De l'Abus qui se commet en l'Eglise Romaine en toutes ces choses, & jusques où cela pourroit estre permis. Page 203

CHAP. VII.

Du mauvais usage de la Confession Auriculaire, & comme elle pourroit estre pratiquée utilement. Des Jeûnes publics & particuliers: Comme aussi de la Discipline, & des Penitences publiques & particulieres. Page 214

CHAP. VIII.

De diverses observations inventées pour entretenir la Superstition: Comme aussi des moyens ridicules forgez à même

fin, qui ſont autant de marques viſibles de l'égarement de l'eſprit humain, quand il laiſſe le pur Service de Dieu, pour courir aprés celui des Creatures. Page 237

CHAP. IX.

Du Service Divin en Langue Latine. De la lecture des Livres ſacrez du Vieux, & du Nouveau Teſtament. Et de la matiere, & de la forme des Sermons. Pareillement ce qui ſeroit à obſerver en l'adminiſtration des Sacremens. Comme auſſi des heures Canonialles. Page 246

IV. PARTIE.

CHAP. I.

Du terme nouveau de Meſſe. De la Conſubſtantiation, & Tranſubſtantiation. Du retranchement du Calice. Des Sacrificateurs du corps de N. S. Et de leur Sacrifice non ſanglant, pour les pechez des vivans & des morts. Que toutes ces Doctrines aneantiſſent la verita-

ritable institution de ce Sacrement. Ce qui se pourroit faire afin de remettre le tout selon la regle de la Parole de Dieu, & la sainte observation de l'Eglise primitive. Page 297

CHAP. II.

De l'Invocation des Saints; des Prieres pour les morts. Du Purgatoire. Des Satisfactions humaines, & du Merite des œuvres, &c. où il est traitté de l'abus de ces dogmes, & de leur correction. Page 363

CHAP. III.

De l'Election, & Reprobation, & du Libre-arbitre de l'homme. Qu'il seroit necessaire de regler la maniere d'exposer au peuple les veritez Chrétiennes, & les termes desquels on se devroit servir, afin de pouvoir parler tous un même langage en Nostre Seigneur. Page 386

CHAP. IV.

Application plus particuliere des choses con-

contenues en cette Apologie; avec des Reflexions Chrétiennes, Morales, & Politiques sur l'eſtat preſent de l'Egliſe. Enſemble la Refutation des calomnies & fauſſes accuſations dont nos Adverſaires nous veulent noircir: Où il eſt prouvé que la France n'a point eû de plus grands ennemis que ces pretendus Zelateurs de la Religion de leurs peres. Page 457

CHAP. V.

Concluſion de cette Apologie, par de tres-humbles Remonſtrances, Supplications, & Requeſtes, à la tres-Auguſte, & Sacrée Majeſté de noſtre invincible Monarque. Page 560

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

FIN.

2 10 - 2 - 3

(16)